Environment Canada Environnement Canada

Quarante - huitième
Conférence féderale - provinciale
sur la faune

COMPTE RENDU
1984

Timmins (Ontario)
19 juin au 22 juin

85-4300/

DATE, LIEU ET THÈME DES CONFÉRENCES FÉDÉRALES-PROVINCIALES SUR LA FAUNE

1922-1954	Ottawa (Ontario)
1955	Montréal (Québec)
1956	Vancouver (Colombie-Britannique)
1957	Ottawa (Ontario)
1958	St-Jean (Terre-Neuve)
1959	Ottawa (Ontario)
1960	Regina (Saskatchewan)
1961	Ottawa (Ontario)
1962	Fredericton (Nouveau-Brunswick)
1963	Ottawa (Ontario)
1964	Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
1965	Winnipeg (Manitoba)
1966	Québec (Québec)
1967	Ottawa (Ontario)
1968	Whitehorse (Yukon)
1969	Edmonton (Alberta)
1970	Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
1971	Toronto (Ontario)
1972	Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
1973	Ottawa (Ontario)
1974	Victoria (Colombie-Britannique) - L'homme et la faune
1975	St-Jean (Terre-Neuve) - Les valeurs fauniques
1976	Fredericton (Nouveau-Brunswick) - Les initiatives fédérales-provinciales en matière de gestion faunique
1977	Winnipeg (Manitoba) - La protection juridique de la faune au Canada
1978	Québec (Québec) - Utilisation de la faune
1979	Regina (Saskatchewan) - Pleins feux sur l'habitat
1980	Ottawa (Ontario) - Une politique nationale de la faune
1981	Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) - Une politique nationale de la faune - 2e étape
1982	Whitehorse (Yukon) - La faune dans le Nord canadien
1983	Edmonton (Alberta) - La gestion de la faune aujourd'hui et demain
1984	Timmins (Ontario) - La gestion de la faune en équipe
1985	Halifax (Nouvelle-Écosse) - Communiquer au sujet de la faune
1986	Ottawa (Ontario)
1987	Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

Environnement Canada
Service canadien de la faune

Environment Canada
Canadian Wildlife Service

Compte rendu de la
Quarante-huitième
Conférence fédérale-provinciale sur la faune
Timmins (Ontario)
19-22 juin
1984

Publication autorisée par
le ministre de l'Environnement

Service canadien de la faune

Ministère des Approvisionnements et Services, Canada 1984
N° de catalogue CW69-3/48F
ISBN 0-662-92074-1
ISSN 0069-0007

Imprimerie : LES ATELIERS GRAPHIQUES MARC VEILLEUX
N° de contrat : 02KT-KN107-4-5634

Édition française : SOCIÉTÉ ARDENN INC.
N° de contrat : 07GR-KN107-4-4073

TABLE DES MATIÈRES

5 Résumé de la 48e Conférence fédérale-provinciale sur la faune
12 Discours d'ouverture -- L'hon. A.W. Pope
13 -- Le Maire V. Powers

Rapports de mise à jour

15 Rapport sur les mesures prises à la suite des recommandations de la 47e Conférence fédérale-provinciale sur la faune -- D.K. Pollock
24 "Canadian wildlife administration" -- R.C. Goulden
28 Lignes directrices pour un programme coordonné et coopératif de la Semaine de la conservation de la faune -- Comité d'étude
34 Résumé de la discussion
36 Lignes directrices modifiées pour un programme coordonné et coopératif de la Semaine de la conservation de la faune
"Institut canadien de gestion de la faune" :
42 Introduction -- R. Andrews
43 Cadre d'établissement d'un Institut canadien de gestion de la faune -- L. Lemieux
52 Résumé de la discussion
Valeur de la faune
56 Mesures prises à la suite des recommandations -- F.L. Filion
67 Dans le Nord -- J. Cinq-Mars
69 Résumé de la discussion
70 Colloque sur la foresterie et la faune -- T.C. Dauphiné
74 Résumé de la discussion
75 Institut de la fourrure du Canada -- R. Daniel
80 Résumé de la discussion
81 Habitat faunique Canada -- D.J. Neave
82 Nominations au Conseil d'administration -- J. Patterson

Rapports (points saillants des programmes)

83 Division de la faune aquatique et terrestre de l'Alberta
85 Direction de la faune aquatique et terrestre de la Colombie-Britannique
90 Direction de la faune du Manitoba
95 Ministère des Ressources renouvelables des Territoires du Nord-Ouest
98 Ministère des Terres et des Forêts de la Nouvelle-Écosse
101 Ministère des Ressources naturelles de l'Ontario
107 Division de la faune aquatique et terrestre de l'Île-du-Prince-Édouard
110 Direction générale de la faune du Québec
115 Direction de la faune de la Saskatchewan
119 Ministère des Ressources renouvelables du Yukon
124 Canards Illimités Canada -- D.S. Morrison
133 Fonds mondial pour la nature
136 La Société pour la conservation des sites naturels -- L.H. Mayeda
141 Fédération canadienne de la nature
145 Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux -- N.R. Jotham
153 Société de la faune du Canada -- D.M. Lavigne
156 Fédération canadienne de la faune
161 Suite du projet WILD
167 Semaine de la conservation de la faune

170 Service canadien de la faune -- B. Tétreault
175 US Fish and Wildlife Service
182 Situation des oiseaux aquatiques au Canada -- F.G. Cooch et S. Wendt
186 Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
190 Comité sur le statut des espèces fauniques menacées d'extinction au Canada (COSEWIC) -- J.A. Keith
196 Comité administratif de l'ours blanc -- I. Stirling
198 Comité canadien de gestion des ongulés -- D.A. Hagan
199 Résumé de la discussion sur les points saillants des programmes

Discours thème
204 Gestion de la faune en équipe -- A.W. Pope
211 Résumé de la discussion sur le discours thème

Débat : Exemples de travail d'équipe
215 Introduction -- J.R. Sloan (président)
216 Collaboration en matière de gestion de la faune à la façon des Territoires du Nord-Ouest -- N.J. Cournoyea
220 La gestion de la faune par des ONG sur les terres de la Couronne -- M. Cantin
224 Travail d'équipe entre propriétaires terriens et usagers -- R. Cockerill
230 Industrie et gouvernement sur la même longueur d'onde -- A. Giroux
233 Résumé de la discussion

Animatrice pour les ateliers
237 Perspectives de travail d'équipe en gestion de la faune -- P. Bidol
245 Annexe I : Exposé
251 Résumé de la discussion

Ateliers du mercredi
254 Introduction et commentaires -- S. Curtis (président)
254 1 : Nécessité du travail d'équipe -- R.C. Thompson
256 2 : Nécessité du travail d'équipe -- R. Bell
260 3 : Analyse des échecs du travail d'équipe -- J. Hickman
264 4 : Analyse des échecs du travail d'équipe -- G.W. Pepper
266 5 : Analyse des succès du travail d'équipe -- M. Singleton
268 6 : Analyse des succès du travail d'équipe -- M. Hummel
271 Résumé de la discussion

Ateliers du jeudi
276 Introduction -- J.D. Roseborough (président)
276 1 : Formule de travail d'équipe -- J. Inder
278 2 : Possibilités pour l'avenir -- R.C. Goulden
283 3 : Formule de travail d'équipe -- J.A. Keith
286 4 : Possibilités pour l'avenir -- J. Bain
288 5 : Formule de travail d'équipe -- J. Bailey
290 6 : Possibilités pour l'avenir -- M. Hummel
294 Résumé de la discussion

298 Recommandations de la 48e Conférence fédérale-provinciale sur la faune
303 Discours de clôture : Recommandations et invitation -- N.J. Cournoyea
305 Participants

RÉSUMÉ DE LA 48e CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LA FAUNE

Ouverture de la conférence

M. J. Douglas Roseborough, directeur de la Faune au ministère des Ressources naturelles de l'Ontario, préside la 48e Conférence. M. Roseborough se dit heureux d'être président et félicite les 13 membres du Comité de la programmation pour leurs efforts de planification et d'orientation du programme. Il présente ensuite son ministre, l'honorable Alan W. Pope, dont la carrière politique active a commencé à Timmins en 1969. Il ajoute que M. Pope est ministre des Ressources naturelles depuis le 10 avril 1981 et que ses réalisations depuis lors ont été assez remarquables.

M. Pope souhaite la bienvenue aux délégués dans sa ville natale de Timmins. Il mentionne que le nord de l'Ontario dépend en grande partie de ses ressources naturelles, y compris la faune, que toute l'économie et l'élan économique de l'Ontario reposent sur sa base de ressources et que cette base se trouve dans le nord de l'Ontario. Il se dit heureux que le thème de la conférence soit le travail d'équipe pour la gestion d'une ressource vivante aussi fascinante. Il fait ensuite un court historique de Timmins et présente le maire de la ville, Son Honneur Victor Power.

M. Power dit aussi quelques mots au sujet de l'histoire de Timmins. Il souhaite la bienvenue aux délégués, ajoutant que le thème du travail d'équipe est très important pour les habitants de Timmins car ils tiennent à préserver la faune dans son état naturel.

M. Pope souhaite ensuite la bienvenue à plusieurs ministres provinciaux présents, dont l'honorable Howard Tracey, ministre des Ressources renouvelables du Yukon, l'honorable Kenneth Streatch, ministre des Terres et des Forêts de la Nouvelle-Écosse, et l'honorable Nellie Cournoyea, ministre des Ressources renouvelables et de l'Information des Territoires du Nord-Ouest.

1. Présentation de l'ordre du jour

M. Roseborough fait remarquer que le Comité de la programmation, au moment de l'organisation du programme, avait tenté de susciter la plus grande participation possible, non seulement des ministres, sous-ministres et directeurs de la faune, mais aussi des organismes non gouvernementaux qui, depuis dix ans, ont assisté fidèlement et assidûment aux conférences. Le Comité a jugé que les ateliers de mercredi et de jeudi favoriseraient cette participation.

2. Nomination du Comité des recommandations

Les personnes suivantes sont nommées au Comité des recommandations : Merrill Prime, Division de la faune de la Nouvelle-Écosse (président); Wayne Roddick, Services d'information, Environnement Canada (secrétaire); Bob Bell, ministère des Ressources naturelles des Territoires du Nord-Ouest; Douglas Hagan, Direction de la faune de l'Ontario; D. Stewart Morrison, Canards Illimités (Canada); et Lance Males, Ontario Federation of Anglers and Hunters.

3. Délégués au Comité consultatif national sur les oiseaux aquatiques

Bert Tétreault, du Service canadien de la faune (SCF), annonce que les délégués provinciaux aux réunions du Comité consultatif national sur les oiseaux aquatiques à Washington (D.C.) seront J. Douglas Roseborough (Ontario) et Bob Andrews (Alberta). Il explique que ces réunions portent spécifiquement sur la réglementation à l'échelle continentale.

4. Rapport sur les mesures prises à la suite des recommandations de la Conférence de 1983

Le secrétaire de la Conférence, Doug Pollock, rappelle que les recommandations 1 à 5 demandaient l'envoi de lettres de remerciements pour la tenue de divers événements, ainsi que de lettres aux organismes non gouvernementaux qui ont envoyé des représentants à la Conférence. Recommandations exécutées.

La recommandation 6 demandait qu'une lettre de regrets soit envoyée à la Colombie-Britannique concernant son absence à la Conférence.

La recommandation 7 portait sur la création de l'Institut de la fourrure du Canada. Un rapport est inclus dans le présent compte rendu.

La recommandation 8 demandait que les organismes fédéraux et provinciaux chargés de la faune multiplient leurs efforts en vue d'établir des ententes coopératives avec l'industrie ou les organisations privées de conservation, pour favoriser la préservation de l'habitat. Un rapport est inclus dans le présent compte rendu.

La recommandation 9 concernait l'évaluation des valeurs de la faune pour les habitants du nord de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de Terre-Neuve et du Yukon. Un rapport est inclus dans le présent compte rendu.

La recommandation 10 portait sur l'analyse exhaustive de l'Enquête nationale de 1981 sur l'importance de la faune pour les Canadiens. Un rapport est inclus dans le présent compte rendu.

La recommandation 11 concernait la dissolution du comité créé pour mettre au point une stratégie nationale de l'habitat. Le comité a été informé qu'il était officiellement dissous.

La recommandation 12 concernait le Comité sur le statut des espèces fauniques menacées d'extinction au Canada (COSEWIC). L'assemblée a confirmé le mandat initial du COSEWIC et lui a demandé de poursuivre ses travaux sur les plantes. Elle a aussi encouragé le COSEWIC à poursuivre ses efforts en vue de trouver des appuis financiers divers. Un rapport est inclus dans le présent compte rendu.

La recommandation 13 portait sur le thème de la Semaine de la conservation de la faune de 1984 qui était "La faune des terres humides".

La recommandation 14 concernait la publication "Canadian Wildlife Administration". Le Manitoba a publié le numéro de 1984. Un rapport est inclus dans le présent compte rendu.

La recommandation 15 concernait la création d'un Institut canadien de gestion de la faune. Un rapport est inclus dans le présent compte rendu.

La recommandation 16 portait sur l'élaboration de lignes directrices à l'intention des gouvernements et des organismes non gouvernementaux leur indiquant une façon coordonnée et coopérative d'exécuter le programme de la Semaine de la conservation de la faune. Les lignes directrices devaient être établies et prêtes à être mises à l'essai dès 1984. Un rapport est inclus dans le présent compte rendu.

La recommandation 17 concernait les remerciements des organismes non gouvernementaux. Ceux-ci ont exprimé leurs remerciements aux divers secteurs de compétence pour leur avoir permis de participer à la Conférence.

La recommandation 18 concernait l'envoi à M. Alan Loughrey d'une lettre le remerciant pour ses trente années de contribution et lui offrant les meilleurs voeux de l'assemblée pour sa retraite imminente.

5. Définition des rôles des délégués, des invités et des participants

Le rôle des délégués, des invités et des participants a été étudié au cours de la réunion des Directeurs de la faune, le 18 juin. Ceux-ci ont réaffirmé le mandat établi pour la Conférence de 1972, c'est-à-dire :

1) Délégués officiels ayant le droit de vote. Un délégué de chaque province et territoire et du SCF.

2) Participants. Comprennent des membres des organismes provinciaux de faune, du SCF, de la GRC et des représentants d'autres ministères provinciaux ou fédéraux.

3) Représentants officiels. Comprennent des représentants des organismes nationaux non gouvernementaux, tels que Canards Illimités, la Fédération canadienne de la faune et la Fédération canadienne de la nature, de même que des représentants des gouvernements étrangers, comme le Bureau of Sport Fisheries and Wildlife des États-Unis.

4) Invités. Comprennent tous les autres participants qui n'entrent pas dans les catégories susmentionnées. Les invités varient chaque année selon le contenu du programme de la Conférence.

Seuls les délégués officiels ont le droit de voter sur les recommandations. Les participants, les représentants officiels et les invités peuvent participer à toutes les autres séances de la Conférence, sauf aux séances à participation restreinte.

6. Thème de la Conférence de 1985

Le thème de la 49^{e} Conférence fédérale-provinciale sur la faune est "Communiquer au sujet de la faune".

7. Composition du Comité de la programmation pour 1985

Le Comité de la programmation pour 1985 sera composé de : Merrill Prime, Division de la faune de la Nouvelle-Écosse (président); Douglas Pollock, SCF (secrétaire); Bob Bell, ministère des Ressources naturelles des Territoires du Nord-Ouest; Jim Inder, SCF; Rich Goulden, Direction de la faune du Manitoba; Art Smith, Section de la faune aquatique et terrestre de l'Île-du-Prince-Édouard; et de représentants d'organismes non gouvernementaux nationaux et locaux. Le suppléant est Bob Andrews de la Division de la faune aquatique et terrestre de l'Alberta.

8. "Canadian Wildlife Administration"

Les délégués confirment que la publication est aussi essentielle aujourd'hui que lors de sa création en 1975 et qu'elle devrait être maintenue. On précisera la politique de rédaction et les normes de publication qui seront soumises à l'étude de tous les secteurs de compétence et des organismes non gouvernementaux appropriés et que l'on fera circuler en 1984-1985 en vue de les faire adopter lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de 1985. Le Manitoba sera chargé de diriger cette tâche, avec l'aide du SCF et d'autres secteurs de compétence au besoin. L'Alberta publiera l'édition de 1985.

9. Mise à jour et discussion sur la Semaine de la conservation de la faune

En présentant le rapport du Comité d'étude, Laurel Whistance-Smith a fait le commentaire suivant :

> "J'aimerais faire remarquer que les 35 recommandations ne visent en rien à minimiser les efforts que nous avons déployés dans le passé, et particulièrement ceux de la Fédération canadienne de la faune qui s'est si bien occupée de tout cela en notre nom. Cependant, comme nous l'avons mentionné l'année dernière, il y avait matière à amélioration et ces recommandations constituent les propositions du comité sur la façon dont nous pouvons tous contribuer à améliorer l'efficacité de cet important programme. Les lignes directrices sont présentées dans un esprit positif et constructif".

M. Ken Brynaert, de la Fédération canadienne de la faune, fait part à l'assemblée de son mécontentement à l'égard de certaines des recommandations du rapport. Après quelques entretiens entre les membres du comité et M. Brynaert, le rapport est modifié. Le rapport original et la version modifiée sont inclus dans le présent compte rendu.

10. Mise à jour et discussion sur l'Institut de gestion de la faune du Canada

M. Louis Lemieux, de Diomedea Consultants, a été engagé à contrat pour préparer un rapport et faire des recommandations sur un cadre de création d'un Institut de gestion de la faune. Le groupe d'étude doit poursuivre ses travaux et présenter un rapport à tous les secteurs de compétence et aux organismes non gouvernementaux d'ici janvier 1985. Le rapport de M. Lemieux est inclus dans le présent compte rendu.

11. Choix du thème de la Semaine de la conservation de la faune de 1985

Le thème de 1985 est "Le secret de la conservation : une intendance judicieuse".

12. Mise à jour sur "La valeur de la faune aux yeux des Canadiens"

M. Jean Cinq-Mars fait un bref résumé des mesures prises jusqu'à maintenant. Les secteurs de compétence doivent informer le SCF, d'ici le 15 juillet, du montant des fonds qu'ils pourront affecter à l'analyse globale de l'Enquête nationale sur l'importance de la faune. Le rapport de M. Cinq-Mars et un rapport détaillé de Fern Filion sont inclus dans le présent compte rendu.

13. Mise à jour concernant le colloque sur les forêts et la faune

M. Chuck Dauphiné informe l'assemblée que le colloque a eu lieu à l'Université de la Colombie-Britannique, du 7 au 10 mai 1984, et que le compte rendu sera publié dans un numéro spécial du "Forestry Chronicle". Le résumé de M. Dauphiné est inclus dans le présent compte rendu. L'Ontario étudie la possibilité d'accueillir un deuxième colloque en 1986.

14. Mise à jour concernant l'Institut de la fourrure du Canada

M. Ron Daniel expose les activités de l'Institut et la composition actuelle de ses membres. Son rapport est inclus dans le présent compte rendu.

15. Mise à jour concernant Habitat faunique Canada

M. Dave Neave fait un exposé sur la situation de la Fondation et M. Jim Patterson, président du Comité des nominations, parle des nominations au Conseil.

16. Rapports sur les points saillants des programmes

Huit provinces et les deux territoires, de même que le SCF, ont présenté des rapports sur les points saillants des programmes. Le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve sont les seules provinces qui n'en ont pas présenté. Des organismes non gouvernementaux nationaux et l'US Fish and Wildlife Service ont aussi soumis des rapports. Tous ces rapports sont inclus dans le présent compte rendu.

17. Discours thème

Le discours thème est prononcé par l'honorable Alan W. Pope, ministre des Ressources naturelles de l'Ontario. Il fait remarquer que le plus important engagement que peuvent prendre des partenaires en gestion de la faune est de se faire confiance. Le manque de communications peut nuire à une entreprise conjointe. Il fait ressortir la nécessité d'établir un système d'information et d'éducation au sujet de la valeur de la faune qui amènerait les gens à participer davantage. Il propose que la Conférence produise des lignes directrices pour les aider tous à tirer profit des expériences partagées de gestion de la faune au Canada. Son discours intégral figure dans le présent compte rendu.

18. Groupe de discussion - Exemples de travail d'équipe

Le président du groupe est John A. Sloan, sous-ministre des Ressources naturelles de l'Ontario. Les membres du groupe sont : l'honorable Nellie Cournoyea, ministre des Ressources renouvelables et de l'Information des Territoires du Nord-Ouest; Michel Cantin, directeur des Territoires fauniques du Québec; Ron Cockerill, Canards Illimités (Canada); et Alcide Giroux, président de l'Ontario Trappers' Association. Les rapports sont inclus dans le présent compte rendu.

19. Animatrice

Mme Pat Bidol, directrice du projet concernant les conflits environnementaux à la School of Natural Resources de l'Université du Michigan, est notre animatrice. Sa définition du travail d'équipe est la suivante : "Vous avez un but commun et suffisamment d'interrelations pour vouloir travailler ensemble". Elle donne plusieurs exemples de travail d'équipe (se référer à son exposé dans le présent compte rendu) ayant recours à la méthode des négociations et de la résolution des problèmes d'intérêt commun (NRPIC).

20. Ateliers du mercredi

Il y a eu six ateliers le mercredi :

Atelier 1 Nécessité du travail d'équipe	Président : Rapporteur :	Laurel Whistance-Smith (Ontario) Ross Thompson (Manitoba)
Atelier 2 Nécessité du travail d'équipe	Président : Rapporteur :	Yvon Dubé (Québec) Bob Bell (Territoires du Nord-Ouest)
Atelier 3 Analyse des échecs	Président : Rapporteur :	Chuck Dauphiné (SCF) Joe Hickman (Fédération canadienne de la faune)
Atelier 4 Analyse des échecs	Président : Rapporteur :	Lance Males (Ontario Federation of Anglers and Hunters) Wayne Pepper (Saskatchewan)
Atelier 5 Analyse des succès	Président : Rapporteur :	Alcide Giroux (Ontario Trappers' Association) Mike Singleton (Federation of Ontario Naturalists)
Atelier 6 Analyse des succès	Président : Rapporteur :	Ken Brynaert (Fédération canadienne de la faune) Monte Hummel (Fonds mondial pour la nature, Canada)

Leurs rapports sont inclus dans le présent compte rendu.

21. Ateliers du jeudi

Il y a eu six ateliers le jeudi :

Atelier 1 Formule de travail d'équipe	Président : Rapporteur :	Laurel Whistance-Smith (Ontario) Jim Inder (SCF)
Atelier 2 Possibilités pour l'avenir	Président : Rapporteur :	Ray Halladay (Colombie-Britannique) Rich Goulden (Manitoba)
Atelier 3 Formule de travail d'équipe	Président : Rapporteur :	Chuck Dauphiné (SCF) Tony Keith (SCF)
Atelier 4 Possibilités pour l'avenir	Président : Rapporteur :	Lance Males (Ontario Federation of Anglers and Hunters John Bain (Canards Illimités Canada)
Atelier 5 Formule de travail déquipe	Président : Rapporteur :	Alcide Giroux (Ontario Trappers' Association) John Bailey (Territoires du Nord-Ouest)
Atelier 6 Possibilités pour l'avenir	Président : Rapporteur :	Ken Brynaert (Fédération canadienne de la faune) Monte Hummel (Fonds mondial pour la nature, Canada)

Leurs rapports sont inclus dans le présent compte rendu.

22. Rapport du Comité des recommandations

Cette année, le président était Merril Prime (Nouvelle-Écosse);
18 recommandations ont été approuvées par l'assemblée.

23. Invitation

L'honorable Nellie Cournoyea, ministre des Ressources renouvelables et de l'Information des Territoires du Nord-Ouest, invite l'assemblée à tenir sa 51e Conférence fédérale-provinciale sur la faune dans les Territoires du Nord-Ouest en 1987.

24. Participants

Cette année, 125 participants se sont inscrits à la Conférence.

25. Dates des prochaines conférences

Les dates suivantes ont été confirmées pour les prochaines conférences :
1985 (du 25 au 28 juin) - Halifax (Nouvelle-Écosse);
1986 (du 16 au 19 juin) - Ottawa (Ontario);
1987 (du ? au ? juin) - Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest).

DISCOURS D'OUVERTURE

L'honorable Alan W. Pope
Ministre
Ministère des Ressources naturelles de l'Ontario

Nous sommes très reconnaissants à Doug Pollock et au Comité de la programmation d'avoir choisi Timmins comme lieu de leur rencontre, même s'ils n'avaient pas beaucoup le choix. Non, ce n'est pas vrai mais je parlais en faveur de ma ville natale de Timmins car plus de 90 % des terres de l'Ontario se trouvent dans la région qu'on désigne comme le nord de l'Ontario. Cette partie de la province est, je pense, assez représentative du nord de l'Ontario, bien qu'elle soit dans le bassin arctique, et nous avons cru que certains de nos collègues se sentiraient ainsi davantage chez eux que dans d'autres endroits de la province et du Canada.

Dans cette région, nous dépendons fortement des ressources naturelles, y compris de la faune. L'industrie des produits forestiers, qui se trouve dans le nord de l'Ontario, fournit 80 000 emplois directs et 80 000 emplois indirects dont la plupart se trouvent dans le nord de l'Ontario, mais une proportion importante également dans le sud de l'Ontario et à Toronto. Nous avons aussi une industrie minière active qui met actuellement l'accent sur les métaux précieux et qui a établi des records de tous les temps quant au nombre de concessions accordées et enregistrées en Ontario l'année dernière. Nous avons 25 000 à 28 000 mineurs employés directement par l'industrie minière et quelque 40 000 emplois indirects; dans le nord de l'Ontario, nous avons évidemment un nombre important de trappeurs, comme Alcide Giroux ici présent pourrait vous le dire, qui tirent leur subsistance de la terre. Par conséquent, toute l'économie, et le moteur même du nord de l'Ontario, surtout sur le plan économique, est sa base de ressources et cette base se trouve ici dans le nord de l'Ontario.

Nous avons aussi des centres de population importants dans le Nord, tels que Subdury, Sault-Sainte-Marie, Thunder Bay, North Bay, Kenora, Dryden et, ici même, Timmins, qui ont tous d'importants réseaux de transport et de communications pour desservir la population, non seulement à partir de ces collectivités, mais des collectivités éloignées.

C'est aussi une région qui a une grande valeur historique et dont les racines remontent à 1686 quand les Français et les Britanniques se sont fait la lutte pour la possession de la baie James et de la baie d'Hudson et ont eu quelques confrontations pas très loin d'ici. Depuis lors, bien sûr, la plus grande période de développement a eu lieu en 1910 et 1911 quand les frères Timmins et Sandy McIntyre ont fait les premières découvertes minières dans la région. Nous avons récemment, à titre d'habitants du Nord et de l'Ontario, tenté de relever le défi combiné que représentent l'utilisation et la préservation des ressources. Nous avons tenté de le faire à l'échelle de la province avec notre planification de l'utilisation des terres, avec 184 journées libres de discussion dans de nombreuses collectivités, petites et grandes, du nord de l'Ontario, avec des tribunes régionales que nous avons établies en 1982, et avec des réunions avec des groupes d'intérêt. Nous avons également tenté, en élaborant des accords de gestion des forêts, de tenir compte de la faune de la province et bien des groupes d'intérêt qui sont ici aujourd'hui nous ont aidés à définir des conditions forestières qui nous ont permis de protéger d'autres valeurs fauniques qui ont, à notre avis, autant d'importance pour la province de l'Ontario.

Cela dit, je suis très heureux que le thème de la Conférence soit de travailler en équipe à la gestion de ressources vivantes fascinantes. Nous devons faire notre part avec d'autres groupes de la province et du secteur privé -- des groupes de bénévoles. Chacun doit faire valoir son expérience et il faut faire participer tous les groupes. Il nous faut aussi apprendre de vous tous qui venez de différentes parties du Canada et des États-Unis ce qu'ont été vos expériences, vos succès et vos échecs. Nous avons besoin de vos conseils pour profiter des aspects positifs du travail d'équipe et du travail avec d'autres ministères, d'autres gouvernements du pays et des groupes d'intérêt bénévoles et privés. Je pense que nous faisons des progrès mais que nous pouvons faire encore mieux. C'est ce que nous, de la délégation de l'Ontario, espérons apprendre ici et je suis à la fois honoré et ravi que vous soyez réunis ici à Timmins à cette fin. Je tiens à vous remercier d'avoir fait un effort particulier pour venir à Timmins.

J'aimerais maintenant vous présenter un homme qui est l'un des vrais pionniers de notre collectivité, qui a grandi à Motagami Heights qui était un centre très important et qui est devenu une subdivision de la ville de Timmins il y a 60 ans. Je connais Son Honneur le maire Vic Powers depuis 1973-1974 quand je faisais partie du conseil municipal de Timmins avec lui et ne cessais de lui causer des frustrations dans l'exercice de ses fonctions. Il en est à son deuxième mandat comme maire de la ville de Timmins et c'est le seul homme que je connaisse qui puisse avoir deux emplois à plein temps et se consacrer aux deux à plein temps. Il connaît pratiquement tous les membres de la collectivité par leur prénom et il a énormément d'expérience en politique municipale, ce qui m'aide à mieux comprendre cette collectivité et le genre d'aide dont elle a besoin du gouvernement provincial. Je vous présente donc Son Honneur le maire de Timmmins, M. Vic Powers.

Vic Powers
Maire de Timmins

Comme l'a dit Alan Pope, il a fait partie du conseil avec nous en 1973-1974. Nous nous plaisons à dire que nous lui avons appris tout ce qu'il sait. Ce n'est pas tout à fait vrai car Alan est allé beaucoup plus loin que nous n'aurions pu le projeter. Nous sommes très fiers des progrès qu'il a faits et de ses réalisations au nom de la ville de Timmins.

La ville de Timmins a été créée en 1912, peu après la découverte d'or à la mine Hollinger en 1910. Elle tire son nom de la famille qui a financé la mine Hollinger, la famille Timmins de Montréal. La ville de Timmins s'est ensuite étendue très rapidement. En 1934, le président Franklin Roosevelt a fixé le prix de l'or à 35 $ l'once (il était auparavant de 22 $ l'once); à partir de ce moment, la ville de Timmins a doublé en sept ans. En résumé, Timmins n'a pas connu de dépression. Ce fut d'ailleurs un des rares endroits du Canada qui a prospéré pendant la crise. La période de la guerre en fut évidemment une de stagnation et, après la guerre, le prix de l'or demeurant à 35 $ et l'inflation commençant à faire ses ravages, Timmins n'a pas connu la même expansion d'après-guerre que le reste du pays.

Cependant, il y a exactement vingt ans ce printemps, soit en 1964, la Texas Gulf Sulphur Company annonçait une découverte importante, ici à Timmins, et depuis lors, nous n'avons pas eu le temps de regarder en arrière. Si vous vous promenez

un peu dans la ville, vous verrez de nouvelles subdivisions un peu partout. Il s'agit, comme je le dis toujours, de la plus grande ville du Canada puisqu'elle mesure 84 km de long et couvre une superficie de 3170 km^2. Il y a bien sûr deux raisons principales à cela : l'une est qu'il faut tirer les revenus de l'industrie minière et l'autre que la planification a été suffisamment bien faite pour qu'il n'y ait pas une usine de colle à côté d'une église. Nous avons certainement fait de grands pas en avant au cours des dernières années.

Nous sommes heureux que vous ayez choisi Timmins pour votre conférence, plutôt que l'un ou l'autre des petits centres comme Toronto et Montréal. Dans tous les cas, j'espère que vous aimerez votre séjour ici. Le thème de la conférence est un sujet qui nous tient tous à coeur, car nous tenons tous à préserver la faune dans son état naturel. Je sais que vous veillerez à ce que ce soit fait. Je souhaite donc que les prochains jours vous soient agréables et je suis convaincu que vos délibérations seront couronnées de succès.

Rapport de mise à jour

RAPPORT SUR LES MESURES PRISES À LA SUITE DES RECOMMANDATIONS DE LA 47e CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LA FAUNE

D.K. Pollock

Recommandation 1 (Remerciements pour l'hospitalité)

Que l'assemblée exprime ses remerciements à la Division de la faune aquatique et terrestre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de l'Alberta, ainsi qu'à l'honorable Don Sparrow, pour le repas de grillades offert à tous les délégués et à leurs familles, dans la soirée du 29 juin au "Red Barn", et qu'une lettre de remerciements soit envoyée à l'Alberta Wildlife Park qui a offert une visite de ses installations à tous ceux qui ont assisté au repas.

Mesure

Des lettres de remerciements ont été adressées à l'honorable Don Sparrow, à Bob Andrews et à l'Alberta Wildlife Park. Recommandation exécutée.

Recommandation 2 (Remerciements pour l'hospitalité)

Que l'assemblée exprime ses remerciements au Service canadien de la faune d'Environnement Canada pour la réception offerte dans la soirée du 27 juin à tous les délégués et à leurs familles en guise de bienvenue à la 47e Conférence fédérale-provinciale sur la faune.

Mesure

Une note de remerciements a été envoyée à B. Tétreault. Recommandation exécutée.

Recommandation 3 (Remerciements pour l'hospitalité)

Que l'assemblée exprime ses remerciements à l'Alberta Fish and Game Association et à la Fédération canadienne de la faune pour le repas de grillades offert aux délégués et à leurs familles dans la soirée du 28 juin, au parc Sherwood.

Mesure

Des lettres de remerciements ont été envoyées à la Fédération canadienne de la faune et à l'Alberta Fish and Game Association. Recommandation exécutée.

Recommandation 4 (Remerciements pour l'hospitalité)

Que l'assemblée exprime ses remerciements à Canards Illimités (Canada) pour le petit déjeuner offert à tous les délégués le matin du 29 juin à l'hôtel Macdonald.

Mesure

Une lettre de remerciements a été adressée à Stew Morrison de Canards Illimités (Canada). Recommandation exécutée.

Recommandation 5 (Remerciements aux organismes non gouvernementaux)

Attendu que de nombreux organismes non gouvernementaux étaient représentés à la 47e Conférence fédérale-provinciale sur la faune, que l'assemblée exprime ses remerciements à ces organismes pour leur inestimable participation.

Mesure

Des lettres de remerciements ont été envoyées à tous les membres des organismes non gouvernementaux qui ont participé à la Conférence. Recommandation exécutée.

Recommandation 6 (Absence regrettée de la Colombie-Britannique)

Que l'assemblée exprime ses regrets relativement à l'absence de représentants de la province de la Colombie-Britannique.

Mesure

Des lettres regrettant l'absence de la Colombie-Britannique à la Conférence ont été envoyées au ministre de l'Environnement de cette province et à Don Robinson. Recommandation exécutée.

Recommandation 7 (Institut de la fourrure du Canada)

Attendu que le groupe d'étude créé à la suite de la recommandation 11 de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de 1981 a révisé le projet d'un Institut de la fourrure du Canada conformément aux instructions reçues lors de la réunion des ministres de la Faune de septembre 1982, et

attendu que la proposition révisée a obtenu l'approbation des secteurs non gouvernementaux de l'industrie canadienne de la fourrure, et

attendu que le secteur privé a engagé des fonds pour les programmes de mise au point de pièges non cruels sous l'égide de l'Institut de la fourrure du Canada, et

attendu qu'il est essentiel pour le bien-être de l'industrie canadienne de la fourrure que l'Institut de la fourrure du Canada entre en activité avant l'automne de 1983,

en conséquence, il est recommandé que le groupe d'étude de l'Institut de la fourrure :

1) modifie les statuts selon les besoins pour satisfaire aux exigences juridiques et aux ajustements recommandés par les divers secteurs de compétence responsables de la faune au Canada, à condition que ces changements respectent l'esprit et l'intention du projet d'Institut de la fourrure du Canada de mai 1983;

2) obtienne les engagements financiers complémentaires nécessaires pour l'administration de l'Institut et l'exécution de ses programmes; et

3) établisse l'Institut de la fourrure du Canada, les membres du groupe d'étude actuel devenant les demandeurs, de façon que l'Institut entre en activité avant le 30 septembre 1983.

Mesure

L'Institut de la fourrure du Canada a été constitué le 30 septembre 1983 et son directeur exécutif, Ron Daniel, nommé le 1er décembre 1983. Des programmes de recherche et développement et de relations publiques ont été mis sur pied et ils seront décrits d'une manière plus détaillée par M. Daniel le 19 juin. Recommandation en voie d'exécution.

Recommandation 8 (Coopération pour la mise en valeur de l'habitat)

Attendu que les Conférences fédérales-provinciales sur la faune passées ont encouragé une plus grande participation financière du secteur privé à la préservation et à la mise en valeur de l'habitat, et

attendu que la reconnaissance de l'ampleur des efforts déployés par l'industrie et les organisations de conservation privées dans le domaine de la protection et de l'aménagement de l'habitat est de plus en plus apparente, et

attendu que la présente Conférence a défini clairement les avantages possibles d'une plus grande intégration des activités des organismes gouvernementaux, de l'industrie et des organisations privées, et

attendu que les programmes concernant l'habitat n'ont pas connu l'expansion escomptée parce que les efforts accrus de l'industrie et des organisations de conservation privées semblent avoir été annulés par une réduction globale des dépenses gouvernementales,

en conséquence, il est recommandé que les organismes fédéraux et provinciaux chargés de la faune multiplient leurs efforts en vue d'établir des ententes coopératives avec l'industrie ou les organisations privées de conservation, pour tenter de juguler toute autre réduction de la participation financière des gouvernements.

Mesure

Un coordonnateur a été nommé en 1983 pour Habitat faunique Canada. Au cours de l'hiver, il a rencontré des représentants de chaque province et de nombreux organismes non gouvernementaux concernés et, le 20 février 1984, l'honorable Charles Caccia a annoncé la création de la nouvelle fondation Habitat faunique Canada. Dave Neave parlera d'Habitat faunique Canada au cours de la Conférence. Recommandation en voie d'exécution.

Recommandation 9 (Valeur de la faune dans le Nord)

Attendu qu'un rapport sur l'étude de faisabilité, préparé par M. P.J. Usher, a été présenté au Comité des directeurs de la faune conformément à la recommandation 16 (CFPF, 1982), et

attendu que ce rapport propose une méthode de mesure des valeurs commerciales et de subsistance de la faune chez les autochtones et des valeurs récréatives de la faune chez les *non-autochtones du Yukon* et des Territoires du Nord-Ouest,

en conséquence, il est recommandé que l'étude soit étendue à la faisabilité de mesurer ces valeurs chez les autochtones et les non-autochtones résidant dans le nord de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de Terre-Neuve et au Yukon. Un comité composé d'un représentant de chacune de ces provinces, du Yukon et du Fonds mondial pour la nature (Canada) sera créé et sera présidé par un représentant du Service canadien de la faune. Le comité rencontrera M. Usher le 3 août 1983 pour évaluer la nature des données pertinentes et rendra compte de ses conclusions au Comité des directeurs de la faune en septembre 1983 pour obtenir une décision sur les mesures à prendre. Les provinces bénéficiaires, le Yukon et le Fonds mondial pour la nature (Canada) fourniront jusqu'à 1 000 $ chacun pour défrayer les services de M. Usher et une analyse de l'étendue de l'échantillon de Statistique Canada dans les régions éloignées des provinces.

Remarque : Les Territoires du Nord-Ouest s'abstiennent de voter.

Mesure

La faisabilité d'une étude visant à mesurer les valeurs commerciales et de subsistance de la faune pour les populations autochtones et non autochtones des parties septentrionales des provinces a été étudiée en vertu de contrats cofinancés par les organismes fauniques intéressés. Jean Cinq-Mars présentera un rapport à ce sujet le 19 juin. Recommandation en voie d'exécution.

Recommandation 10 (Analyse exhaustive de l'Enquête nationale de 1981 sur l'importance de la faune pour les Canadiens)

Attendu que la première enquête exhaustive du Canada sur l'importance de la faune pour les Canadiens est terminée, et

attendu que les points saillants de cette enquête ont été publiés, et

attendu que la nature et la portée des renseignements sont d'une importance vitale pour les organismes de gestion de la faune gouvernementaux et non gouvernementaux au Canada, et

attendu qu'une proposition d'analyse plus exhaustive des résultats de l'enquête sur l'importance de la faune pour les Canadiens a été présentée à la Conférence,

en conséquence, il est recommandé que la proposition soit envoyée aux organismes de faune gouvernementaux et non gouvernementaux normalement représentés à cette Conférence, et que ces organismes transmettent aux auteurs de cette proposition d'ici le 15 août 1983 leurs commentaires par écrit sur cette proposition et sur la formule de partage des coûts. Les auteurs se réuniront à la fin d'août 1983 avec des représentants d'autres parrains de l'enquête intéressés pour étudier les commentaires et réviser la proposition, s'il y a lieu. Une proposition révisée sera présentée au Comité des directeurs de la faune en septembre 1983 pour décider des mesures à prendre par la suite.

Mesure

La possibilité d'effectuer une analyse conjointe plus exhaustive des résultats de l'enquête sur l'importance de la faune pour les Canadiens a été étudiée et Jean Cinq-Mars présentera un rapport à ce sujet le 19 juin. Recommandation en voie d'exécution.

Recommandation 11 (Lignes directrices relatives aux habitats)

Attendu que la 46e Conférence fédérale-provinciale sur la faune, après étude des efforts consacrés à cette tâche depuis ses débuts à la 43e Conférence fédérale-provinciale sur la faune à Regina en 1979, avait recommandé que

> le groupe d'étude qui a été créé se réunisse pour examiner et épurer le document actuel présenté à la 46e Conférence fédérale-provinciale sur la faune et pour continuer à élaborer des méthodes de protection des habitats qui pourraient être mises en oeuvre par les divers paliers de gouvernement ou par le secteur privé, indépendamment ou de concert avec les gouvernements, et
>
> que le groupe d'étude fasse rapport aux délégués avant la Conférence de l'an prochain, et

attendu que le président du groupe d'étude a présenté un rapport aux délégués de la Conférence de 1983, et

attendu que le rapport présente les mesures prises à la suite de la recommandation susmentionnée de la Conférence de l'année dernière, et

attendu que le président du groupe d'étude croit que l'élan qui avait donné lieu à cet exercice a maintenant été perdu et qu'il y aurait peu d'avantages à prolonger le projet, et

attendu que les "Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada" contiennent des références directes à la protection et à la mise en valeur de l'habitat,

en conséquence, il est recommandé que le rapport présenté l'année dernière à la 46e Conférence fédérale-provinciale sur la faune, ainsi qu'un résumé de l'examen du rapport, soient acceptés comme travail final du Comité directeur, et

que le comité créé pour la mise au point d'une stratégie nationale concernant l'habitat soit dissout, et

qu'une copie des documents, de la correspondance, des résultats du questionnaire, etc., produits au cours de l'exercice soit remise au Secrétaire de la Conférence.

Mesure

Le comité a été informé que sa demande de dissolution a été approuvée à l'unanimité. Les documents, la correspondance et les résultats du questionnaire ont été remis à Habitat faunique Canada.

Recommandation 12 (Comité sur le statut des espèces fauniques menacées d'extinction au Canada, COSEWIC)

Attendu

1) que le COSEWIC a maintenant à son actif plus de cinq années d'activités productives depuis la demande de formation d'un tel organisme par la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de 1976,

2) que le COSEWIC a jugé souhaitable d'ajouter les plantes à sa liste de préoccupations,

3) que les scientifiques associés au COSEWIC ont fait ressortir la nécessité d'une base conceptuelle sûre et cohérente pour déterminer le statut de la faune et des habitats de la faune,

4) que, lors des tribunes nationales et internationales, le COSEWIC représente un engagement canadien défini de façon collective avec des critères définis de rendement, mais a été forcé de dépendre largement d'un financement non gouvernemental, et

5) que l'assemblée générale de 1983 du COSEWIC a exprimé ardemment le souhait d'accroître l'ensemble des efforts et des activités du Comité,

en conséquence, il est recommandé que l'assemblée

1) réaffirme le mandat initial du COSEWIC qui consiste à déterminer le statut national des espèces canadiennes jugées en danger,

2) demande au COSEWIC de poursuivre ses travaux sur les plantes,

3) encourage le COSEWIC à poursuivre ses efforts en vue de trouver des appuis financiers divers, et

4) encourage les gouvernements, lorsqu'ils le jugent approprié, à rendre publiques les mesures prises pour favoriser les espèces qui sont de leur ressort et auxquelles le COSEWIC a attribué un statut.

Remarque : Les représentants de l'Ontario s'opposent à cette recommandation.

Mesure

Les divers secteurs de compétence intéressés ont réaffirmé le mandat initial du COSEWIC et l'ont encouragé à poursuivre ses travaux sur les plantes et aussi à rechercher des appuis financiers auprès d'un grand nombre d'organismes. Des fonds ont été recherchés par l'intermédiaire d'un organisme privé oeuvrant dans le domaine de la faune mais, à ce jour, aucun engagement n'a été pris. Les gouvernements ont été priés de rendre publiques les mesures prises concernant les espèces classifiées par le COSEWIC. Le rapport annuel du COSEWIC donne un aperçu de ses principales activités de l'année écoulée. Recommandation en voie d'exécution.

Recommandation 13 (Thème de la Semaine de la conservation de la faune)

Il est recommandé que le thème de la Semaine de la conservation de la faune de 1984 soit "La faune des terres humides" et qu'il soit considéré comme la deuxième partie du thème global choisi l'année dernière, "Connaissance de la faune", en vue d'établir le rôle des terres humides et leur importance pour diverses espèces fauniques et pour l'homme.

Mesure

Les délégués ont approuvé cette recommandation à l'unanimité et en ont informé la Fédération canadienne de la faune. Recommandation exécutée.

Recommandation 14 ("Canadian Wildlife Administration")

Attendu qu'on a reconnu au Canada le besoin d'une publication portant sur l'admini tration des programmes concernant la faune,

en conséquence, il est recommandé que la Conférence fédérale-provinciale sur la faune réaffirme son appui à la publication annuelle continue de son rapport "Canadian Wildlife Administration" afin d'échanger des renseignements sur les techniques administratives innovatrices et de nouvelles idées et politiques dans le domaine de l'administration de la faune.

Mesure

L'assemblée a réaffirmé son appui à la publication de "Canadian Wildlife Administration". Le Manitoba a publié l'édition 1984.

Recommandation 15 (Institut canadien de gestion de la faune)

Attendu que le groupe d'étude créé en vertu de la recommandation 12 de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de 1982 a terminé son mandat, et

attendu que les délégués officiels ont accepté que les recommandations du groupe d'étude soient présentées à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de 1983, et

attendu qu'il y a eu un consensus général des délégués sur le fait que la gestion de la faune au Canada se trouve à la croisée des chemins d'une nouvelle ère où le rôle de chef de file et la participation des organismes non gouvernementaux à la définition et à la solution des problèmes nationaux concernant la faune sont fondamentaux,

en conséquence, il est recommandé que le groupe d'étude créé en vertu de la recommandation 12 de la Conférence de 1982

1) encourage la formation d'un Institut canadien de gestion de la faune qui

   a) favoriserait la préservation de la faune canadienne et l'excellence dans la pratique de la gestion de la faune, et

b) aurait aussi pour rôle de parrainer une conférence annuelle canadienne sur la faune, et

2) que toute partie intéressée à parrainer un tel institut présente une proposition définissant ses objectifs, ses buts et ses sources de financement, etc. à la Conférence de 1984.

Mesure

Un contrat a été passé avec M. Louis Lemieux de Diomedea Consultants. Il a présenté un rapport décrivant diverses options qui sera discuté en détail pendant l'exposé de M. Andrews le 19 juin. Recommandation en voie d'exécution.

Recommandation 16 (Semaine de la conservation de la faune)

Attendu que la Conférence fédérale-provinciale sur la faune appuie le programme de la Semaine de la conservation de la faune de la Fédération canadienne de la faune et que le groupe d'étude chargé d'examiner les activités a découvert une multitude d'idées et de méthodes en vue d'améliorer les incidences de ce programme,

en conséquence, il est recommandé qu'un comité composé de représentants du Manitoba, de l'Ontario et de Terre-Neuve, ainsi que de la Fédération canadienne de la faune et de deux autres organismes non gouvernementaux à l'échelle nationale ou provinciale, prépare des lignes directrices à l'intention des gouvernements et des organismes non gouvernementaux leur indiquant une façon coordonnée et coopérative d'exécuter le programme de la Semaine de la conservation de la faune, et

que ces lignes directrices soient établies et prêtes à être mises à l'essai dès 1984.

Mesure

Un rapport et une discussion sur ce sujet sont prévus le 19 juin. Les membres du groupe d'étude seront là pour répondre aux questions. Recommandation en voie d'exécution.

Recommandation 17 (Remerciements des organismes non gouvernementaux)

Il est recommandé que l'assemblée reconnaisse que de nombreux organismes non gouvernementaux désirent exprimer leurs sincères remerciements à l'assemblée de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune qui leur a permis de participer à la Conférence. Des remerciements particuliers devraient être adressés aux ministères qui aident les organismes non gouvernementaux, leur permettant ainsi de participer.

Mesure

Les remerciements des ONG pour la possibilité qui leur est offerte de participer à la Conférence ont été transmis aux secteurs de compétence concernés. Recommandation exécutée.

Recommandation 18 (Remerciements à A.G. Loughrey)

Attendu que M. Alan G. Loughrey a contribué activement pendant plus de 30 ans à la recherche et à la gestion de la faune au Canada et aux travaux de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune,

en conséquence, les participants à la 47^{e} Conférence fédérale-provinciale sur la faune demandent au Secrétaire d'adresser à M. Loughrey leurs remerciements pour ses services et leurs meilleurs voeux pour sa retraite imminente.

Mesure

Une lettre de remerciements a été envoyée à M. A.G. Loughrey. Recommandation exécutée.

Rapport de mise à jour

"CANADIAN WILDLIFE ADMINISTRATION"

R.C. Goulden
Direction de la faune du Manitoba

En 1984, c'était au tour du Manitoba de publier la revue "Canadian Wildlife Administration". Vous vous souviendrez peut-être que le Manitoba s'était occupé de la publication du premier numéro, en 1975, dont le rédacteur en chef était Al Murray.

Pour que vous compreniez bien ce qu'est la revue "Canadian Wildlife Administration", voici quelques extraits de cette première publication où on pouvait lire que "Les ressources fauniques au Canada subissent de plus en plus les pressions provoquées par l'urbanisation, l'intensification de l'agriculture et la croissance démographique". Cela vous dit peut-être quelque chose? "Les ministères chargés des ressources se doivent d'assurer une meilleure gestion, ce qui exige habituellement beaucoup de temps et de ressources financières. C'est en vue de réduire ces coûts et d'éviter des retards inutiles que la présente publication a été préparée". On y lit aussi : "S'il existe plusieurs choix pour la publication des rapports de recherche scientifiques, il n'y a aucun moyen de diffuser actuellement l'information sur l'administration de la faune. C'est donc ce vide que tente de combler la présente publication". Et encore : "Nous sommes ainsi en mesure de nous adresser rapidement et directement aux bonnes personnes, dans d'autres provinces, pour obtenir leur aide dans une situation semblable à celle qui est décrite. Les communications directes, en personne, entre administrateurs de la faune sont difficiles étant donné l'étendue du pays, la rareté des réunions valables et l'ampleur des programmes et des projets en cours". Voilà quelques-unes des raisons qui ont présidé à la création de cette revue.

Cette année, comme au cours de plusieurs années précédentes, le Comité de la programmation de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune a demandé une présentation ou un débat de 10 minutes sur la revue "Canadian Wildlife Administration". Cette demande m'a été transmise vers le milieu de février à titre d'éditeur du numéro de cette année. En tant qu'administrateur de la faune ayant suivi les activités depuis 1975 et ayant participé aux entretiens qui ont entouré le lancement du premier numéro et les évaluations qui en ont été faites en 1978, 1979 et 1980, et en me basant sur les discussions qui ont eu lieu au cours de la Conférence l'année dernière, je n'ai trouvé aucune instruction particulière, à titre d'éditeur du numéro de cette année, pour la réalisation d'une autre évaluation de l'utilité de la revue. J'ai donc choisi de ne pas entreprendre l'enquête traditionnelle auprès des secteurs de compétence qui ont publié la revue.

Au lieu de cela, j'ai pensé qu'un examen des numéros précédents, suivi d'une discussion ici à la Conférence, puis de la confirmation ou du rejet de la revue, serait probablement tout aussi productif. Ma conviction a d'ailleurs été renforcée par le fait que le personnel du SCF entreprenait une évaluation exhaustive des antécédents et de l'évolution de la publication. J'aimerais maintenant vous donner quelques extraits du rapport du SCF. C'est le seul rapport qui m'a été remis, même si le président avait demandé aux organismes de soumettre

leurs préoccupations ou leurs suggestions au sujet de la revue, s'ils le désiraient.

Évaluation

On trouve les observations suivantes dans l'évaluation du SCF :

"La revue "Canadian Wildlife Administration" a été publiée parallèlement à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune depuis 1975. Tous les secteurs de compétence ont eu l'occasion de publier la revue, certains plus d'une fois (au moins une province plus d'une fois). Au cours de son existence, la revue CWA (comme je la désignerai maintenant) a touché toute une gamme de sujets et de domaines qui n'étaient liés que de façon bien générale à son objectif initial, à savoir encourager la communication entre les organismes chargés de la faune, sur le plan de l'administration des programmes.

"Du point de vue du Service canadien de la faune, il s'est créé depuis les débuts de la publication un écart de plus en plus grand entre l'objectif et la publication. Étant donné les restrictions budgétaires, pouvons-nous maintenant justifier les dépenses que suppose la publication à tirage limité d'une revue de 100 pages?

"Il est temps que la Conférence fédérale-provinciale sur la faune décide si cette publication est toujours viable.

"Les questions clés auxquelles il faut répondre sont les suivantes :

1) Les objectifs de la publication sont-ils encore valables? Dans la négative, est-il possible d'en fixer de nouveaux?

2) Quelle est la valeur réelle de la publication?

3) Quels publics vise-t-elle? Pourrait-on en atteindre d'autres?

4) Les lignes directrices concernant la production sont-elles appropriées?

5) Y-a-t-il des solutions de rechange valables à la rotation annuelle actuelle des organismes éditeurs?"

Et de poursuivre : "Il est grand temps d'étudier les mérites de cette publication". De fait, nous avons eu plusieurs débats au sujet des mérites de la publication.

Et encore : "Plusieurs évaluations ont déjà été entreprises. En 1978, la CFPF a reçu les résultats d'un sondage limité auprès des lecteurs de la revue CWA. Un questionnaire avait été distribué aux organismes de faune fédéraux, provinciaux et territoriaux pour obtenir leurs commentaires".

"Le consensus qui se dégageait des réponses au questionnaire indiquait que la publication devait être maintenue. Au cours des sept dernières années, il y a eu un certain nombre de changements qui pourraient modifier sensiblement les réponses à un nouveau sondage.

"À la conférence de 1979, la question du financement équitable a été soulevée. Il fut alors décidé que deux secteurs de compétence pouvaient publier conjointement un numéro de la revue, ce qui leur permettait de réduire le fardeau financier". Cette situation s'est produite au moins une fois, et dans un autre cas, il y avait quatre secteurs de compétence. "En 1980, Doug Roseborough avait mentionné, dans son évaluation de la publication, à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune, que le mandat et la politique rédactionnelle laissaient quelque peu à désirer" et, par conséquent, il a entrepris une évaluation en profondeur de cette politique et en est arrivé à des recommandations très utiles et profitables.

Venons-en aux conclusions du rapport du SCF : "Il n'y a pas eu de discussion poussée de la revue CWA lors des Conférences de 1981 à 1983. Toutefois, les remarques qui précèdent au sujet de plusieurs conférences antérieures révèlent une préoccupation sous-jacente. C'est qu'on se pose des questions fondamentales au sujet de la valeur de la revue "Canadian Wildlife Administration". Et il y a deux aspects à cette préoccupation. D'abord, vaut-il la peine de publier chaque année un recueil d'articles sur "l'administration" pour un public aussi restreint? Ensuite, y a-t-il d'autres méthodes de production qui permettraient de réduire les dépenses croissantes au niveau du temps du personnel et des fonds?".

Si la Conférence décide que la publication est encore valable, le SCF propose le mandat, les normes et la politique rédactionnelle suivants :

"1) Le mandat de la publication devrait inclure l'énoncé suivant : "Canadian Wildlife Administration" est une revue annuelle des lois, règlements, politiques et programmes de gestion canadiens concernant la faune, ainsi que des structures organisationnelles et d'autres sujets administratifs. La publication n'est pas un recueil d'articles sur la biologie de la faune.

2) La publication devrait comprendre : les articles clés sur le sujet de l'année, une liste des gestionnaires fonctionnels clés de chaque secteur de compétence et des organismes non gouvernementaux, ainsi que leur adresse et numéro de téléphone, et un organigramme de chaque secteur de compétence et organisme gouvernemental.

3) Les règles d'impression pourraient être définies" (et un certain nombre sont incluses).

"L'établissement d'un conseil de rédaction ne sera pas nécessaire" (selon le rapport). "Il reviendra à l'éditeur de se conformer au mandat établi". Pour terminer, le SCF est d'avis "qu'il faut trouver une réponse aux questions posées au cours des années lors de la Conférence si l'on veut maintenir la publication de la revue "Canadian Wildlife Administration".

Antécédents et recommandation

Je tiens maintenant à signaler qu'avant de lancer la discussion sur ce sujet, je devrais souligner certains points. Premièrement, cette année, le Manitoba a déboursé environ 9 700 $ pour produire 2000 exemplaires anglais et 200 exemplaires français de la revue. Nous avons dû faire face aux problèmes habituels que suppose la publication d'une revue de ce genre, mais je pense que nous avons quand même réussi à en surmonter la plus grande partie.

D'après l'expérience du Manitoba, seul secteur de compétence ayant publié deux fois la revue depuis 1975, une revue de ce genre avec ses articles sur l'administration de la faune, c'est-à-dire les lois, règlements et politiques concernant la faune, les différentes organisations et les répertoires de personnel, est aussi utile aujourd'hui sinon plus qu'en 1975. C'est donc dire que les raisons qui ont présidé à sa création sont encore valables et ont même été renforcées.

Les évaluations passées, y compris celle qui a été faite par le SCF cette année, ont été et continuent d'être une source de directives précieuses pour les éditeurs. Ceux qui cherchent une orientation n'ont qu'à la suivre. Il semble y avoir un consensus au sein des secteurs de compétence à l'effet qu'il existe différents choix pour la publication des rapports et résultats de recherches biologiques et qu'il faut en encourager l'utilisation, réservant ainsi la revue "Canadian Wildlife Administration" principalement, je dirais même dire exclusivement, à la publication d'articles de nature administrative.

Il conviendrait d'évaluer la pertinence de la revue si la Conférence fédérale-provinciale de la faune, telle qu'elle existe, était dissoute en faveur d'une "Conférence canadienne sur la faune", comme cela a été proposé, sous les auspices de l'Institut de gestion de la faune du Canada. Il n'est pas exclu qu'un tel Institut veuille s'occuper de la revue, ou d'une autre qui serait compatible, rendant ainsi les mesures actuelles désuètes. Il ne faut donc pas écarter cette possibilité.

Cependant, pour lancer la discussion, il me semble qu'en attendant - et compte tenu de l'appui unanime qui a été donné à la revue l'année dernière et de la conviction du Manitoba quant à la valeur de la revue - je recommande fortement, au nom de cette province, qu'elle soit maintenue. Si vous croyez que l'entreprise en vaut la peine, nous serions prêts, au Manitoba, à collaborer avec tout autre secteur de compétence à la formulation, ou plutôt à la consécration d'une politique rédactionnelle et de règles de publication basées sur les évaluations réalisées jusqu'à maintenant. Cette politique pourrait être distribuée au cours de l'exercice 1984-1985 et, sous réserve de votre acceptation, être adoptée lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de 1985; elle serait alors plus ou moins définitive.

Pour le moment, cette politique rédactionnelle et ces règles de publication sont généralement connues, mais elles n'ont jamais été définies clairement. Je pense que le SCF serait disposé à nous aider en ce sens et je suis certain de pouvoir obtenir l'appui de quelques autres organismes qui s'y connaissent assez bien dans ce domaine. En conséquence, je recommande le maintien de la publication mais la consécration de sa politique rédactionnelle, tout en proposant une réévaluation future de son utilité au moment où elle nous semblera superflue ou désuète.

Passons maintenant au choix de l'éditeur de 1985; j'ai ici la liste de tous les organismes qui ont publié la revue de 1975 à 1984. C'est la deuxième fois que le Manitoba a l'occasion de la publier et, en suivant l'ordre précédent, ce serait au tour de l'Alberta en 1985, de la Colombie-Britannique en 1986 et de la Saskatchewan en 1987. Sans vouloir forcer la main de mon collègue de l'Alberta, il me semble logique que cette province se porte volontaire pour publier le numéro de l'année prochaine.

Rapport de mise à jour
Programme de la Semaine de la conservation de la faune (1)

LIGNES DIRECTRICES POUR UN PROGRAMME COORDONNÉ ET COOPÉRATIF DE LA SEMAINE DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE

Présenté par le Comité d'étude du Programme*

Introduction

La recommandation 16 de la 47e Conférence fédérale-provinciale sur la faune proposait que soit formé un comité composé de représentants d'organismes de la faune provinciaux et d'organismes de faune non gouvernementaux (ONG), afin de préparer des lignes directrices à l'intention des gouvernements et des organismes non gouvernementaux leur indiquant une façon coordonnée et coopérative d'exécuter le programme de la Semaine de la conservation de la faune (SCF), et que ces lignes directrices soient établies et prêtes à être mises à l'essai dès 1984. (Les lignes directrices ont été préparées en mai 1984 seulement et n'ont donc pu être mises à l'essai pendant la SCF de 1984).

Le rapport du Comité est présenté à la 48e Conférence fédérale-provinciale sur la faune et il est particulièrement approprié en regard du thème de 1984 qui porte sur "La gestion de la faune en équipe". En effet, les lignes directrices mettent en valeur le travail d'équipe tout au long de la présentation des idées et des méthodes de coordination et de collaboration dans le cadre du programme de la SCF au Canada.

Le rapport donne une orientation à tous les organismes et organisations qui participent ou devraient participer à la SCF; il est basé sur une multitude de commentaires exprimés par des parties intéressées au Canada et, bien sûr, par les cinq membres du Comité en particulier.

Le Comité croit que si la plupart ou la totalité des lignes directrices sont suivies par tous les organismes concernés, le programme de la SCF en sera grandement amélioré et réussira de mieux en mieux à atteindre chaque année son objectif.

Énoncé de l'objectif

L'objectif consiste à faire mieux connaître et aimer la faune aux Canadiens, particulièrement en informant les jeunes, la Semaine de la conservation de la faune constituant le point saillant de ce programme.

Il est bien évident que nous n'avons pas besoin de convaincre les enfants d'aimer la faune. Ils semblent déjà bien comprendre la valeur esthétique et l'importance de la faune. Cependant, il faut les sensibiliser davantage aux besoins de la faune et à la gravité des problèmes qui en menacent aujourd'hui l'existence continue.

Pour atteindre cet objectif, les hommes politiques, le public, les organismes de faune gouvernementaux et les organismes fauniques non gouvernementaux doivent prendre des engagements à l'égard du programme de la SCF. À mesure que

s'accroîtront les communications au sujet de la Semaine de la conservation de la faune, de même que la qualité des documents produits, cet engagement capital ne pourra que s'étendre.

Lignes directrices pour la coordination et la coopération

Pochette de la SCF à l'intention des enseignants

1) Comité consultatif renouvelable - Un comité consultatif, dirigé par la Fédération canadienne de la faune (FCF) et comprenant en outre des représentants de deux organismes de faune gouvernementaux et de deux ONG, devrait être nommé chaque année lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune; ses membres joueraient le rôle de conseillers auprès de la FCF en vue de préparer la pochette de documentation à l'intention des enseignants et d'autres documents. Le comité serait chargé de réviser toute la documentation avec qui bon lui semblerait pour garantir l'exactitude du contenu, la pertinence pour le niveau éducatif visé, ainsi que la qualité et la pertinence des documents pour l'ensemble du Canada, dans le mesure du possible.

2) Auditoire cible - Le niveau éducatif cible ne devrait pas dépasser les classes supérieures de l'élémentaire, idéalement les quatrième, cinquième et sixième années qui comprennent habituellement des enfants de 9 à 12 ans.

3) Thème de la pochette de la SCF - Le thème serait décidé 21 mois à l'avance lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Il faudrait choisir un thème simple et précis pour que les enseignants puissent aborder le sujet facilement et que les élèves puissent le comprendre mieux.

4) Que la FCF ait recours aux services d'un rédacteur professionnel en éducation - Le texte de la pochette devrait être rédigé chaque année par un spécialiste (possiblement un enseignant) afin de s'assurer que le niveau rédactionnel sera approprié et que les enseignants de l'élémentaire pourront facilement expliquer à leurs élèves des sujets qu'eux-mêmes ne connaissent pas toujours très bien.

5) Contenu de la pochette - 40 % du contenu devrait être orienté vers des activités concernant les enfants eux-mêmes, comme des jeux et des casse-tête, que les enseignants pourront copier ou présenter aux élèves d'une façon quelconque. On devrait déployer plus d'efforts pour produire ces activités plutôt que la pochette attrayante destinée aux enseignants. (Les coûts pourraient diminuer). La FCF devrait étudier la possibilité d'utiliser dans la pochette des activités appropriées du Projet WILD.

6) Affiche de la pochette - L'affiche devrait être simple mais suggestive et représentative à l'échelle nationale. Il faudrait aussi en distribuer un grand nombre séparément pour en améliorer la visibilité et en assurer une promotion peu coûteuse.

7) Autres utilisations de la pochette - Les provinces devraient adresser aux enseignants un feuillet d'information sur la façon d'intégrer au programme le thème et la documentation de la pochette pendant l'année. Dans chaque province, on pourrait demander à des spécialistes des programmes de cours de préparer ce feuillet qui serait ajouté à la pochette destinée à chacune des

provinces. (Cette mesure a été mise en oeuvre avec succès à Terre-Neuve et au Labrador en 1984). Cette mesure a pour but de rendre la pochette utilisable pendant toute l'année et même chaque année car le thème a trait à diverses parties du programme annuel.

8) Appui du ministère de l'Éducation - Les organismes de faune devraient obtenir tout l'appui possible pour les pochettes de la SCF auprès des services appropriés de leur ministère respectif de l'Éducation. Des lettres d'orientation adressées aux directeurs des écoles au sujet des pochettes de la SCF, des examens de la documentation par des spécialistes des programmes et la distribution des pochettes aux écoles sont des méthodes de soutien utiles.

9) Liste bibliographique - La pochette devrait fournir aux enseignants des renseignements sur les autres documents traitant du thème annuel et sur l'endroit où on peut se les procurer.

10) Pochettes en anglais et en français - la FCF devrait continuer à produire des documents équivalents en anglais et en français.

Autres documents

11) Film - Puisque le thème de la SCF sera choisi 21 mois à l'avance, on aura largement le temps de produire un court métrage (10 minutes) sur le sujet. La FCF pourrait confier ce travail à contrat et le financer avec ses fonds propres, ainsi que des fonds des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et des dons du secteur privé. Il ne faudrait pas mentionner la SCF car les films seraient alors reliés à une date précise. La série de films pourrait constituer une cinémathèque pour enfants sur des sujets reliés à la faune dont la qualité serait contrôlée par les organismes de faune et qui pourraient être utilisés largement et pendant longtemps.

Concours/Prix

12) Surveillance des attitudes - Les concours et les prix nationaux du programme de la SCF constituent un bon moyen de surveiller les attitudes des enfants à l'égard de la faune et, par le fait même, le succès du programme éducatif de la SCF et d'autres programmes éducatifs reliés à la faune dans les provinces et les territoires. Un examen des progrès réalisés au niveau de l'éducation des enfants au sujet de la faune, au moyen de l'information tirée des concours et des prix et d'autres renseignements, comme le Projet Wild, devrait faire l'objet d'un rapport à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune tous les cinq ans à compter de 1985. Les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux devraient présenter leurs évaluations à la FCF d'ici avril 1985 pour qu'elle puisse les intégrer au rapport présenté à la Conférence en juin.

13) Élargissement de la portée des concours/prix - La portée des concours et des prix devrait être élargie de façon à y inclure la prose ou la poésie ou un projet concernant la faune.

14) Annonce des gagnants - Il faudrait juger les concours, accorder les prix et aviser les gagnants avec le plus de publicité possible pendant l'année scolaire.

Distribution des pochettes

15) Quantités nécessaires - Les organismes intéressés aviseront la FCF du nombre de pochettes anglaises et françaises dont ils ont besoin au plus tard le 30 juin de chaque année.

16) Disponibilité des pochettes - Les pochettes seront prêtes pour distribution aux enseignants le 31 janvier de chaque année.

17) Élargissement de la distribution - Les organismes non gouvernementaux provinciaux devraient participer à l'élargissement de la distribution des pochettes de la SCF, incluant les scouts, les guides, les clubs 4-H, etc., où la moyenne d'âge est de 9 à 12 ans.

18) Révision du système de distribution - Tous les organismes de faune devraient réviser régulièrement leur système de distribution pour s'assurer qu'il demeure le moyen le plus efficace de faire parvenir la documentation de la SCF aux enseignants des groupes cibles et à d'autres groupes.

Promotion

19) Plan de communications - Chaque province ou territoire devrait préparer chaque année un plan de communications pour la SCF incluant un exposé des efforts coordonnés de tous les organismes de faune de la province ou du territoire. Ce plan servira de base aux discussions et à la collaboration des groupes de faune dans la province ou le territoire.

20) Programme national de promotion - La FCF devrait envisager l'établissement d'un programme national annuel de promotion incluant des annonces publiques à la radio et à la télévision afin de garantir une efficacité maximale des communications au sujet de la SCF. Cette publicité ne serait pas forcément coûteuse puisque l'on pourrait persuader un grand nombre de réseaux d'accorder du temps d'antenne gratuit.

21) Publications adressées aux enseignants - Un excellent moyen de communication consiste à publier des articles ou des annonces concernant la SCF dans des revues ou bulletins adressés aux enseignants, particulièrement ceux d'associations ou de conseils particuliers comme les enseignants de l'élémentaire, les enseignants en sciences, les enseignants en éducation de plein air et les enseignants en sciences de l'environnement. La plupart des enseignants appartiennent à une organisation quelconque et il n'est pas rare que la publicité soit gratuite dans leurs publications. Ce serait là un moyen de sensibiliser tôt les enseignants au programme de la SCF.

22) Ateliers pour enseignants et journées de perfectionnement professionnel - Chaque fois que possible, les organismes de faune gouvernementaux et non gouvernementaux devraient intégrer des exposés sur le thème de la SCF aux ateliers pour enseignants ou aux journées de perfectionnement professionnel. Les enseignants en tireront davantage d'idées qu'en lisant simplement la documentation de la pochette.

23) Centres des sciences et de la nature - Les provinces et les territoires devraient s'assurer que tous leurs centres des sciences et de la nature

reçoivent le plus d'information possible sur la SCF pour en faire la promotion dans leurs programmes adressés aux jeunes et aux adultes.

24) Communiqués - Maintenir une couverture par les médias grâce à des communiqués peu coûteux.

25) Expositions - Pendant les 21 mois de préparation, les organismes de faune gouvernementaux et non gouvernementaux peuvent rassembler du matériel pour des expositions et d'autres communications afin de les utiliser pendant la SCF; ce matériel pourrait être conçu sans mentionner de date particulière afin de pouvoir être réutilisé par la suite. Les centres commerciaux constituent d'excellents endroits pour les expositions mais il faut aussi profiter de tous les événements populaires.

Événements spéciaux

26) Ambassadeur - Le recours à un "ambassadeur célèbre" pour promouvoir la SCF a eu quelque succès. Les provinces et les territoires voudront peut-être en faire l'essai et la FCF pourrait avoir un ambassadeur national qui ferait des apparitions à la radio et à la télévision pour promouvoir la Semaine et lui donner une plus grande cohésion nationale.

27) Prix - On pourrait accroître la fierté des jeunes pour leurs réalisations et faire mieux connaître la SCF en remettant aux gagnants leurs prix devant l'Assemblée législative ou lors de congrès annuels d'organismes de faune ou d'autres événements spéciaux du même genre.

28) Proclamations - Des cérémonies de signature avec les maires des municipalités ou d'autres dignitaires pourraient favoriser la promotion de la SCF et susciter un meilleur soutien local et une plus grande couverture des médias.

Participation

29) Participation conjointe - Tous les organismes de faune gouvernementaux et non gouvernementaux devraient s'efforcer de participer à la SCF. La communication entre les organismes est l'élément clé des activités coopératives et coordonnées qui encouragera le partage de la charge de travail à l'échelle locale. Les organisations devraient pouvoir mettre de côté leurs différences idéologiques et travailler ensemble à un objectif auquel elles croient toutes.

30) Groupes de travail locaux - Les provinces et les territoires devraient former leurs propres comités permanents, comportant des membres des organismes de faune gouvernementaux et non gouvernementaux, pour assurer la liaison avec le Comité consultatif national renouvelable et pour coordonner l'organisation, l'exécution et l'examen des programmes locaux.

31) Exposés dams les écoles - Les organismes de faune gouvernementaux et non gouvernementaux devraient poursuivre ou accroître les contacts de leur personnel avec les élèves pendant la Semaine de la conservation de la faune. Il n'y a pas d'autre moyen aussi efficace pouvant assurer une bonne interprétation de la documentation contenue dans les pochettes.

32) Efforts particuliers en milieu urbain - Il faudrait déployer des efforts particuliers pour les enfants des milieux urbains qui sont beaucoup moins sensibilisés aux valeurs et aux besoins de la faune.

Réaction

33) Formule nationale d'évaluation - La FCF devrait préparer une formule d'évaluation simple (une page) du contenu des pochettes, qui y serait insérée, afin de connaître la réaction des enseignants.

34) Examen annuel des activités - Chaque province ou territoire devrait examiner sa participation et ses activités au cours de la SCF et en rendre compte à la FCF au plus tard le 30 mai. La FCF pourrait alors présenter en juin, à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune, les points saillants pour l'ensemble du Canada. Il s'agit là d'une tâche qui devrait être assignée au groupe de travail local de la province ou du territoire.

Image globale

35) L'éducation en matière de faune au Canada - La SCF doit faire partie d'un vaste contexte de programmes éducatifs au sujet de la faune dans toutes les provinces et tous les territoires. Cette image globale devrait aussi inclure le Projet WILD.

*Membres du Comité

Les membres du Comité d'étude sont : Laurel Whistance-Smith (président); David Love, Fonds mondial pour la nature; Lloyd Mayeda, Société pour la conservation des sites naturels; Dennis Minty, Terre-Neuve et Labrador; et Ted Muir, Manitoba.

Rapport de mise à jour
Programme de la Semaine de la conservation de la faune (2)

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

Lignes directrices pour un programme coordonné et coopératif
de la Semaine de la conservation de la faune (Recommandation 16 - 47e CFPF)

K.A. Brynaert (Fédération canadienne de la faune - FCF) mentionne qu'il est un peu gêné par ce rapport car il n'est pas certain qu'on a respecté le mandat donné lors de la dernière Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Il se souvient très précisément de la discussion, au moment où la recommandation a été faite à l'effet que le comité devrait étudier des mesures permettant d'élargir le programme de la Semaine de la conservation de la faune au-delà des réalisations de la FCF. Il avait clairement indiqué que la seule chose qui constituerait un exercice improductif serait de critiquer ce qu'elle faisait. La FCF a toujours encouragé les divers secteurs de compétence à faire des suggestions au sujet du programme de la SCF. Il mentionne également au comité qu'il accepte mal plusieurs de ces recommandations car elles supposent des dépenses supplémentaires. L'adoption de recommandations qui supposent des dépenses pour la FCF dépasse, à son avis, la compétence de ce groupe. Il demande que tous les points qui supposent des dépenses pour la FCF soient rayés du rapport.

R. Thompson (Manitoba) répond aux commentaires de M. Brynaert en disant qu'il aimerait ajouter quelques points au rapport de Laurel Whistance-Smith pour montrer que des initiatives ont été prises et qu'il ne s'agit pas simplement de recommandations plus ou moins creuses. Le Manitoba a étendu ses activités au-delà de la participation de la FCF. Du point de vue des organisations, un groupe de travail a été créé pour la première fois au Manitoba avec succès. Il était composé de représentants de la Direction de la faune, de Canards Illimités (Canada), de la Fédération de la faune du Manitoba, de la Manitoba Naturalists' Society, du Service canadien de la faune, du Nature and Environmental Education Centre de Fort White, de musées, de la ville de Winnipeg et du centre commercial de Polo Park. Il y a eu des présentations de films et des exposés, un concours d'affiches à colorier sur la faune des marécages, un livre d'activités pour les enseignants sur la faune des marécages, un concours d'affiches et un concours de projets pour la jeunesse.

Ainsi, peut-être qu'avec le rapport présenté et les exemples de suivi concernant ces recommandations, ont-ils rempli ensemble leur mandat.

G. Kerr (Région du Nord et de l'Ouest, SCF) ajoute qu'ils ont été heureux d'assurer la coordination avec le Manitoba l'année dernière et, encore une fois, cette année. Ils ont eu un événement semblable à Saskatoon en 1984, sept organismes s'étant unis pour ouvrir leurs portes. Le coût n'a pas été très élevé; d'après lui, la clé de la Semaine de la faune consiste à se réunir et à agir collectivement. Il est d'accord avec les recommandations du comité et se plaît à penser qu'elles s'adressent à tous et non pas seulement à la FCF. S'ils décident, et seulement dans cette éventualité, que le thème de l'année prochaine sera "Communiquer sur la faune", alors peut-être que le rapport s'adresse davantage au comité de planification pour qu'il décide de se préparer à ce sujet lors de la Conférence de l'an prochain.

M. Hummel (Fonds mondial pour la nature, Canada) mentionne que David Love n'est pas là, mais qu'il a participé aux travaux du comité au nom du Fonds mondial pour la nature. M. Hummel s'inquiète de l'impression qu'a M. Brynaert que le comité, dans son ensemble, n'a pas répondu à la recommandation présentée l'année dernière. La recommandation demandait qu'un comité prépare des lignes directrices à l'intention des gouvernements et des organismes non gouvernementaux leur indiquant une façon coordonnée et coopérative d'exécuter le programme de la FCF pour la Semaine de la conservation de la faune. À son avis, en plus des efforts de David Love au sein du comité, Laurel Whistance-Smith mérite des félicitations à titre de président. Il s'agit d'un rapport exhaustif, ce qui ne signifie pas que chacune des recommandations sera acceptable ou inacceptable aux yeux de la FCF. Le Fonds mondial pour la nature est très intéressé à collaborer à cet égard et à faire partie du premier comité consultatif si cette idée se réalise. Quant aux dépenses supplémentaires, les idées concernant les films et les annonces publiques coûtent évidemment quelque chose mais le Fonds mondial pour la nature serait certainement intéressé à faire sa part, même s'il ne les finance pas entièrement. En outre, le film qui peut être converti en rubans vidéo afin d'être utilisé dans les écoles les intéresse.

Il demande ce qui arrivera maintenant que le comité a présenté 35 recommandations. Elles s'adressent à tous, mais évidemment la FCF doit avoir le temps de les étudier et de préparer sa réponse.

Ken Brynaert serait heureux de la participation de tout secteur de compétence ou de tout organisme, mais il n'est pas d'accord avec les comités de rédaction, à l'exception de la recommandation voulant qu'ils embauchent des rédacteurs professionnels de matériel éducatif. En fait, ils ont déjà des rédacteurs professionnels. S'ils ne font pas bien leur travail, il suggère que ce comité assigne la tâche à un autre organisme. Ils ne feront pas le travail sur la base d'un comité.

J.D. Roseborough (Ontario) fait remarquer que la recommandation à ce sujet proposait qu'un comité composé de représentants du Manitoba, de l'Ontario et de Terre-Neuve, ainsi que de la FCF et de deux autres organismes non gouvernementaux à l'échelle nationale ou provinciale, prépare des lignes directrices à l'intention des gouvernements et des organismes non gouvernementaux leur indiquant une façon coordonnée et coopérative d'exécuter le programme de la SCF et que ces lignes directrices soient établies et prêtes à être mises à l'essai dès 1984.

L'exécution de la recommandation a donné la mise à jour rédigée par Laurel Whistance-Smith, qui constitue un rapport du groupe d'étude. Il propose de référer le rapport du groupe d'étude au comité qui pourrait examiner les recommandations et voir lesquelles constituent des recommandations et lesquelles constituent des choix pour les gouvernements, les organismes non gouvernementaux ou pour quiconque participe à la Semaine de la conservation de la faune. Ce qui, d'après lui, ressort du rapport, c'est l'enthousiasme suscité par la Semaine de la conservation de la faune, non seulement au sein mais en dehors des gouvernements. À son avis, c'est davantage une question de sémantique que de mauvaise orientation du rapport qui le rend en partie inacceptable pour la FCF. Il aimerait qu'on établisse un groupe de travail composé de Laurel Whistance-Smith, Monte Hummel, Dave Pike, Ross Thompson, un représentant du SCF (désigné par Bert Tétreault) et Ken Brynaert de la Fédération canadienne de la faune. Ce groupe pourrait étudier le rapport et faire des recommandations au Comité des recommandations.

Programme de la Semaine de la conservation de la faune (1)

LIGNES DIRECTRICES MODIFIÉES POUR UN PROGRAMME COORDONNÉ ET COOPÉRATIF DE LA SEMAINE DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE

Introduction

La recommandation 16 de la 47e Conférence fédérale-provinciale sur la faune proposait que soit formé un comité composé de représentants d'organismes de la faune provinciaux et d'organismes de faune non gouvernementaux (ONG), afin de préparer des lignes directrices à l'intention des gouvernements et des organismes non gouvernementaux leur indiquant une façon coordonnée et coopérative d'exécuter le programme de la Semaine de la conservation de la faune (SCF), et que ces lignes directrices soient établies et prêtes à être mises à l'essai dès 1984. (Les lignes directrices ont été préparées en mai 1984 seulement et n'ont donc pu être mises à l'essai pendant la SCF de 1984).

Le rapport du Comité est présenté à la 48e Conférence fédérale-provinciale sur la faune et il est particulièrement approprié en regard du thème de 1984 qui porte sur "La gestion de la faune en équipe". En effet, les lignes directrices mettent en valeur le travail d'équipe tout au long de la présentation des idées et des méthodes de coordination et de collaboration dans le cadre du programme de la SCF au Canada.

Le rapport donne une orientation à tous les organismes et organisations qui participent ou devraient participer à la SCF; il est basé sur une multitude de commentaires exprimés par des parties intéressées au Canada et, bien sûr, par les cinq membres du Comité en particulier.

Le Comité croit que si la plupart ou la totalité des lignes directrices sont suivies par tous les organismes concernés, le programme de la SCF en sera grandement amélioré et réussira de mieux en mieux à atteindre chaque année son objectif.

Énoncé de l'objectif

L'objectif consiste à faire mieux connaître et aimer la faune aux Canadiens, particulièrement en informant les jeunes, la Semaine de la conservation de la faune constituant le point saillant de ce programme.

Il est bien évident que nous n'avons pas besoin de convaincre les enfants d'aimer la faune. Ils semblent déjà bien comprendre la valeur esthétique et l'importance de la faune. Cependant, il faut les sensibiliser davantage aux besoins de la faune et à la gravité des problèmes qui en menacent aujourd'hui l'existence continue.

Pour atteindre cet objectif, les hommes politiques, le public, les organismes de faune gouvernementaux et les organismes fauniques non gouvernementaux doivent prendre des engagements à l'égard du programme de la SCF. À mesure que s'accroîtront les communications au sujet de la Semaine de la conservation de la faune, de même que la qualité des documents produits, cet engagement capital ne pourra que s'étendre.

Lignes directrices pour la coordination et la coopération

Pochette de la SCF à l'intention des enseignants

1) Comité consultatif renouvelable - Un comité consultatif, composé de deux représentants des organismes de faune gouvernementaux et de deux représentants des ONG, devrait être nommé chaque année lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune; ses membres joueraient le rôle de conseillers auprès de la Fédération canadienne de la faune (FCF) en vue de préparer la pochette de documentation à l'intention des enseignants et d'autres documents. Le comité serait chargé de réviser toute la documentation avec qui bon lui semblerait pour garantir l'exactitude du contenu, la pertinence pour le niveau éducatif visé, ainsi que la qualité et la pertinence des documents pour l'ensemble du Canada, dans le mesure du possible.

2) Auditoire cible - Le niveau éducatif cible ne devrait pas dépasser les classes supérieures de l'élémentaire, idéalement les quatrième, cinquième et sixième années qui comprennent habituellement des enfants de 9 à 12 ans.

3) Thème de la pochette de la SCF - Le thème serait décidé 21 mois à l'avance lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Il faudrait choisir un thème simple et précis pour que les enseignants puissent aborder le sujet facilement et que les élèves puissent le comprendre mieux.

4) Que la FCF continue à recourir aux services d'un rédacteur professionnel en éducation - Le texte de la pochette devrait être rédigé chaque année par un spécialiste (possiblement un enseignant) afin de s'assurer que le niveau rédactionnel sera approprié et que les enseignants de l'élémentaire pourront facilement expliquer à leurs élèves des sujets qu'eux-mêmes ne connaissent pas toujours très bien.

5) Contenu de la pochette - Les pochettes devraient contenir davantage de matériel orienté vers des activités concernant les enfants eux-mêmes, comme des jeux et des casse-tête, que les enseignants pourront copier ou présenter aux élèves d'une façon quelconque. Les organismes devraient étudier la possibilité d'utiliser dans la pochette des activités appropriées du Projet WILD.

6) Affiche de la pochette - L'affiche devrait être simple mais suggestive et représentative à l'échelle nationale. Il faudrait continuer à en distribuer un grand nombre séparément pour en améliorer la visibilité et en assurer une promotion peu coûteuse.

7) Autres utilisations de la pochette - Les provinces devraient adresser aux enseignants un feuillet d'information sur la façon d'intégrer au programme le thème et la documentation de la pochette pendant l'année. Dans chaque province, on pourrait demander à des spécialistes des programmes de cours de préparer ce feuillet qui serait ajouté à la pochette destinée à chacune des provinces. (Cette mesure a été mise en oeuvre avec succès à Terre-Neuve et au Labrador en 1984). Cette mesure a pour but de rendre la pochette utilisable pendant toute l'année et même chaque année car le thème a trait à diverses parties du programme annuel.

8) Appui du ministère de l'Éducation - Les organismes de faune devraient obtenir tout l'appui possible pour les pochettes de la SCF auprès des services appropriés de leur ministère respectif de l'Éducation. Des lettres d'orientation adressées aux directeurs des écoles au sujet des pochettes de la SCF, des examens de la documentation par des spécialistes des programmes et la distribution des pochettes aux écoles sont des méthodes de soutien utiles.

9) Liste bibliographique - La pochette devrait fournir aux enseignants des renseignements sur les autres documents traitant du thème annuel et sur l'endroit où on peut se les procurer.

10) Pochettes en anglais et en français - la FCF devrait continuer à produire des documents équivalents en anglais et en français.

Autres documents

11) Film - Puisque le thème de la SCF sera choisi 21 mois à l'avance, on aura largement le temps de produire un court métrage (10 minutes) sur le sujet. La possibilité de réaliser un tel film devrait être étudiée par la FCF.

Concours/Prix

12) Surveillance des attitudes - Les concours et les prix nationaux du programme de la SCF constituent un bon moyen de surveiller les attitudes des enfants à l'égard de la faune et, par le fait même, le succès du programme éducatif de la SCF et d'autres programmes éducatifs reliés à la faune dans les provinces et les territoires. Un examen des progrès réalisés au niveau de l'éducation des enfants au sujet de la faune, au moyen de l'information tirée des concours et des prix et d'autres renseignements, comme le Projet Wild, devrait faire l'objet d'un rapport à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune tous les cinq ans à compter de 1985. Les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux devraient présenter leurs évaluations à la FCF d'ici avril 1985 pour qu'elle puisse les intégrer au rapport présenté à la Conférence en juin.

13) Élargissement de la portée des concours/prix - La portée des concours et des prix devrait être élargie de façon à y inclure la prose ou la poésie ou un projet concernant la faune.

14) Annonce des gagnants - Il faudrait juger les concours, accorder les prix et aviser les gagnants avec le plus de publicité possible pendant l'année scolaire.

Distribution des pochettes

15) Quantités nécessaires - Les organismes intéressés aviseront la FCF du nombre de pochettes anglaises et françaises dont ils ont besoin au plus tard le 30 juin de chaque année.

16) Disponibilité des pochettes - Les pochettes seront prêtes pour distribution aux enseignants le 31 janvier de chaque année.

17) Élargissement de la distribution - Les organismes participants devraient envisager de participer à l'élargissement de la distribution des pochettes de la SCF, incluant les scouts, les guides, les clubs 4-H, etc., où la moyenne d'âge est de 9 à 12 ans.

18) Révision du système de distribution - Tous les organismes de faune devraient réviser régulièrement leur système de distribution pour s'assurer qu'il demeure le moyen le plus efficace de faire parvenir la documentation de la SCF aux enseignants des groupes cibles et à d'autres groupes.

Promotion

19) Plan de communications - Chaque province ou territoire devrait préparer chaque année un plan de communications pour la SCF incluant un exposé des efforts coordonnés de tous les organismes de faune de la province ou du territoire. Ce plan servira de base aux discussions et à la collaboration des groupes de faune dans la province ou le territoire.

20) Programme national de promotion - La FCF devrait envisager l'établissement d'un programme national annuel de promotion incluant des annonces publiques à la radio et à la télévision afin de garantir une efficacité maximale des communications au sujet de la SCF. Cette publicité ne serait pas forcément coûteuse puisque l'on pourrait persuader un grand nombre de réseaux d'accorder du temps d'antenne gratuit.

21) Publications adressées aux enseignants - Un excellent moyen de communication consiste à publier des articles ou des annonces concernant la SCF dans des revues ou bulletins adressés aux enseignants, particulièrement ceux d'associations ou de conseils particuliers comme les enseignants de l'élémentaire, les enseignants en sciences, les enseignants en éducation de plein air et les enseignants en sciences de l'environnement. La plupart des enseignants appartiennent à une organisation quelconque et il n'est pas rare que la publicité soit gratuite dans leurs publications. Ce serait là un moyen de sensibiliser tôt les enseignants au programme de la SCF.

22) Ateliers pour enseignants et journées de perfectionnement professionnel - Chaque fois que possible, les organismes de faune gouvernementaux et non gouvernementaux devraient intégrer des exposés sur le thème de la SCF aux ateliers pour enseignants ou aux journées de perfectionnement professionnel. Les enseignants en tireront davantage d'idées qu'en lisant simplement la documentation de la pochette.

23) Centres des sciences et de la nature - Les provinces et les territoires devraient s'assurer que tous leurs centres des sciences et de la nature reçoivent le plus d'information possible sur la SCF pour en faire la promotion dans leurs programmes adressés aux jeunes et aux adultes.

24) Communiqués - Maintenir une couverture par les médias grâce à des communiqués peu coûteux.

25) Expositions - Pendant les 21 mois de préparation, les organismes de faune gouvernementaux et non gouvernementaux peuvent rassembler du matériel pour des expositions et d'autres communications afin de les utiliser pendant la SCF; ce matériel pourrait être conçu sans mentionner de date particulière

afin de pouvoir être réutilisé par la suite. Les centres commerciaux constituent d'excellents endroits pour les expositions mais il faut aussi profiter de tous les événements populaires.

Événements spéciaux

26) Ambassadeur - Le recours à un "ambassadeur célèbre" pour promouvoir la SCF a eu quelque succès. Les provinces et les territoires voudront peut-être en faire l'essai et la FCF pourrait avoir un ambassadeur national qui ferait des apparitions à la radio et à la télévision pour promouvoir la Semaine et lui donner une plus grande cohésion nationale.

27) Prix - On pourrait accroître la fierté des jeunes pour leurs réalisations et faire mieux connaître la SCF en remettant aux gagnants leurs prix devant l'Assemblée législative ou lors de congrès annuels d'organismes de faune ou d'autres événements spéciaux du même genre.

28) Proclamations - Des cérémonies de signature avec les maires des municipalités ou d'autres dignitaires pourraient favoriser la promotion de la SCF et susciter un meilleur soutien local et une plus grande couverture des médias.

29) Les activités de la SCF devraient être coordonnées avec "L'année de la Jeunesse" de 1985, et en particulier avec les activités d'avril 1985 de la Fondation Science Jeunesse.

Participation

30) Participation conjointe - Tous les organismes de faune gouvernementaux et non gouvernementaux devraient s'efforcer de participer à la SCF. La communication entre les organismes est l'élément clé des activités coopératives et coordonnées qui encouragera le partage de la charge de travail à l'échelle locale. Les organisations devraient pouvoir mettre de côté leurs différences idéologiques et travailler ensemble à un objectif auquel elles croient toutes.

31) Groupes de travail locaux - Les provinces et les territoires devraient former leurs propres comités permanents, comportant des membres des organismes de faune gouvernementaux et non gouvernementaux, pour assurer la liaison avec le Comité consultatif national renouvelable et pour coordonner l'organisation, l'exécution et l'examen des programmes locaux.

32) Exposés dams les écoles - Les organismes de faune gouvernementaux et non gouvernementaux devraient poursuivre ou accroître les contacts de leur personnel avec les élèves pendant la Semaine de la conservation de la faune. Il n'y a pas d'autre moyen aussi efficace pouvant assurer une bonne interprétation de la documentation contenue dans les pochettes.

33) Efforts particuliers en milieu urbain - Il faudrait déployer des efforts particuliers pour les enfants des milieux urbains qui sont beaucoup moins sensibilisés aux valeurs et aux besoins de la faune.

Réaction

34) Formule nationale d'évaluation - La FCF devrait préparer une formule d'évaluation simple (une page) du contenu des pochettes, qui y serait insérée, afin de connaître la réaction des enseignants.

35) Examen annuel des activités - Chaque province ou territoire devrait examiner sa participation et ses activités au cours de la SCF et en rendre compte à la FCF au plus tard le 30 mai. La FCF pourrait alors présenter en juin, à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune, les points saillants pour l'ensemble du Canada. Il s'agit là d'une tâche qui devrait être assignée au groupe de travail local de la province ou du territoire.

Image globale

36) L'éducation en matière de faune au Canada - La SCF doit faire partie d'un vaste contexte de programmes éducatifs au sujet de la faune dans toutes les provinces et tous les territoires. Cette image globale devrait aussi inclure le Projet WILD.

Rapport de mise à jour

"Institut canadien de gestion de la faune" (1)

INTRODUCTION À LA MISE À JOUR ET DISCUSSION

R. Andrews
Division de la faune aquatique et terrestre de l'Alberta

J'ai eu le privilège de présider le groupe d'étude composé de gens comme Ken Brynaert et Doug Pollock pour donner suite à la recommandation 15 de la 47e Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Cette recommandation demandait que le groupe d'étude créé en vertu de la recommandation 12 de la Conférence de 1982

1) encourage la formation d'un Institut canadien de la gestion de la faune qui

   a) favoriserait la préservation de la faune canadienne et l'excellence dans la pratique de la gestion de la faune, et

   b) aurait aussi pour rôle de parrainer la conférence annuelle canadienne sur la faune, et

2) que toute partie intéressée à parrainer un tel institut présente une proposition définissant ses objectifs, ses buts et ses sources de financement, etc., à la Conférence de 1984.

Nous avons constaté qu'il nous a fallu un peu plus de temps que prévu pour réaliser cette tâche. Nous avons retenu les services d'un cabinet d'experts-conseils, Diomedia Consultants, en la personne de M. Louis Lemieux, et lui avons demandé d'examiner cette idée et de nous faire des recommandations au sujet d'un cadre d'établissement d'un Institut de gestion de la faune. Je demande donc à M. Lemieux de présenter son rapport.

(Après le rapport de M. Lemieux, M. Andrews continue et présente la recommandation du groupe d'étude.)

Le groupe d'étude a constaté qu'il lui avait fallu un peu plus de temps que prévu pour étudier la question. Nous avons pensé qu'il serait profitable de demander à quelqu'un n'ayant pas été mêlé au lancement de l'idée de prendre un peu de recul et d'étudier la proposition. À cette fin, la recommandation du groupe d'étude est qu'on nous demande d'étudier la question du parrainage et de présenter un rapport à la Conférence de l'an prochain concernant une solution possible.

(Le rapport de M. Lemieux suit.)

"Institut canadien de gestion de la faune" (2)

CADRE D'ÉTABLISSEMENT D'UN INSTITUT CANADIEN DE GESTION DE LA FAUNE

L. Lemieux
Diomedea Consultants, Ottawa

Antécédents

La 47e Conférence fédérale-provinciale sur la faune (Edmonton, 1983) avait fait la recommandation suivante :

Recommandation 15 (Institut canadien de gestion de la faune)

> ... il est recommandé que le groupe d'étude créé en vertu de la recommandation 12 de la Conférence de 1982 :
>
> 1) encourage la formation d'un Institut canadien de gestion de la faune qui :
>
> a) favoriserait la préservation de la faune canadienne et l'excellence dans la pratique de la gestion de la faune, et
>
> b) aurait aussi pour rôle de parrainer une conférence annuelle canadienne sur la faune, et
>
> 2) que toute partie intéressée à parrainer un tel institut présente une proposition définissant ses objectifs, ses buts et ses sources de financement, etc., à la Conférence de 1984.

Faisant suite à cette recommandation, le groupe d'étude (R. Andrews, K.A. Brynaert et D.K. Pollock) a demandé à M. Louis Lemieux (Diomedea Consultants, Ottawa) de faire une étude en respectant le mandat suivant.

Mandat

Le mandat pour rédiger un rapport qui constituera le cadre d'établissement d'un Institut de gestion de la faune est le suivant :

1) recommander une structure pour l'organisation comportant des propositions pour le parrainage initial;

2) établir des lignes directrices pour la composition des membres englobant les intérêts les plus vastes (c'est-à-dire commerciaux, récréatifs, gouvernementaux, satisfaisant aux objectifs : autochtones, etc.);

3) fixer des buts et objectifs (aussi larges que possible);

4) étudier les possibilités de financement;

5) étudier la possibilité d'une conférence nationale sur la faune englobant la foresterie, les pêches, les musées, les organismes de faune gouvernementaux, etc.;

6) recommander une définition convenable de la faune;

7) évaluer les coûts d'établissement d'un Institut de gestion de la faune avec la possiblité d'avoir des collaborateurs pour réduire les coûts (locaux, services de secrétariat gratuits, etc.).

Méthodologie

Un des buts de l'étude était d'établir la nécessité de créer un Institut canadien de gestion de la faune et, une fois cette nécessité établie, de proposer des buts et objectifs. Pour ce faire, on a passé en revue les comptes rendus de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune et d'autres documents découlant de la conférence et consulté certains membres de la conférence; en déterminant les exigences de la conférence et la mesure dans laquelle elles sont respectées, on pourrait mieux définir le rôle possible d'un institut. Ainsi, un institut pourrait-il aider à résoudre certains des problèmes auxquels font face les membres de la conférence? Nous avons consulté les personnes suivantes que nous remercions pour leur contribution : K.A. Brynaert, D.H. Gimmer, D. Neave, D.K. Pollock, J.D. Roseborough, R. Andrews, B. Tétreault, J.A. Keith, J. Cinq-Mars et P. DesMeules.

Pour la réalisation de l'étude, il était essentiel d'examiner à fond le fonctionnement du Wildlife Management Institute qui a son siège à Washington (D.C.). Une réunion a donc eu lieu avec le président de l'Institut, M. Daniel Poole, qui a généreusement consenti à partager une partie de son temps et de ses connaissances avec l'expert-conseil; nous tenons à le remercier sincèrement.

Les problèmes

La recommandation 15 de la 47^{e} Conférence fédérale-provinciale sur la faune reconnaît qu'il existe des problèmes à résoudre en collaboration avec les organismes non gouvernementaux, ou par ceux-ci tout simplement, mais elle reste vague quant à la nature de ces problèmes. La base visant à encourager la formation d'un Institut canadien de la gestion de la faune se lit comme il suit :

> "attendu qu'il y a eu un consensus général des délégués sur le fait que la gestion de la faune au Canada se trouve à la croisée des chemins d'une nouvelle ère où le rôle de chef de file et la participation des organismes non gouvernementaux à la définition et à la solution des problèmes nationaux concernant la faune sont fondamentaux,
>
> en conséquence, il est recommandé que ..."

Ainsi, après lecture des comptes rendus et d'autres documents de la conférence, et après les rencontres avec diverses personnes, les problèmes suivants ont été identifiés (il ne fait aucun doute qu'il y en a d'autres) :

- La nécessité de promouvoir la gestion intégrée des ressources naturelles : forêts, terres, eaux, faune.

  En organisant le colloque de 1984 sur la gestion des forêts et de la faune, la Conférence fédérale-provinciale sur la faune a reconnu que l'échange d'information portant sur la recherche et la gestion, entre les

gestionnaires, constituait une étape inestimable vers une gestion intégrée. Il vaudrait donc la peine d'explorer tous les moyens possibles de faciliter ces échanges.

- La nécessité d'apporter des améliorations à la législation, dans l'intérêt de la faune.

  On peut citer comme exemples le manque de protection accordée aux espèces d'invertébrés et de plantes, l'absence de lois et règlements régissant le drainage des terres humides, etc.

- La nécessité d'encourager et de faciliter la collaboration, en cas de conflit, entre les organismes d'un même gouvernement ou entre des gouvernements différents.

- La nécessité de chercher des sources accrues de financement pour les organismes de gestion de la faune.

  Par exemple, l'affectation de certaines recettes fiscales à des programmes de gestion de la faune.

- La nécessité, mentionnée par certains administrateurs de la faune, d'une meilleure structure pour canaliser les communications, les consultations et l'orientation entre les divers niveaux d'administration et le public.

  Une des propositions portait sur la mise sur pied d'une Conférence des ministres de la Faune, d'un Comité des sous-ministres et d'un Comité des directeurs. Les directeurs se rencontreraient deux fois pas an, une fois au moment de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune, qui deviendrait la principale tribune publique annuelle d'étude des problèmes fauniques au Canada, et l'autre fois pour un échange de vues entre les secteurs du public intéressé et entre le public et les organismes gouvernementaux.

  Ceci pourrait constituer le contenu d'une Conférence canadienne sur la faune.

- Les comités de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune ont souvent exprimé la nécessité d'encourager ou de favoriser la mise en oeuvre de programmes ou de propositions comme les Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada.

Rôle d'un Institut canadien de la gestion de la faune

Devant la liste des problèmes ainsi définis, on est en droit de se demander si les organismes non gouvernementaux actuellement actifs au Canada peuvent collaborer de façon satisfaisante avec les organismes gouvernementaux à la solution des problèmes, ou si on a de bonnes raisons de créer un nouvel organisme.

Les organismes non gouvernementaux intéressés par les questions de faune participent à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune, certains tous les ans, d'autres chaque fois que possible. Dans leurs rapports à la Conférence, ils mentionnent leurs objectifs, leurs programmes et leurs activités. Une revue sommaire des comptes rendus de la conférence montre que certains organismes non gouvernementaux travaillent directement au maintien de la faune et de son

habitat, tandis que d'autres représentent les intérêts et les aspirations de ceux qui jouissent ou profitent de la faune ou de la nature. Certains organismes ont des activités qui viennent appuyer les programmes de gestion, tandis que d'autres cherchent à influencer la prise de décisions au niveau politique; bon nombre d'entre eux sont actifs sur ces deux plans et tous font leur part pour l'éducation du grand public. (Voilà un résumé très succinct de leur contribution).

Pourtant, les gestionnaires et les administrateurs croient avoir besoin de l'appui d'un autre groupe indépendant pour les aider dans leurs efforts d'amélioration de la législation et de la gestion, comme le prouvent les déclarations suivantes faites à la Conférence de 1983. On peut en effet lire ce qui suit dans le compte rendu de la 47e Conférence fédérale-provinciale sur la faune :

> "M. Andrews fait remarquer que ce que l'on envisage pour l'Institut canadien de gestion de la faune est un mandat beaucoup plus étendu que celui d'une simple conférence. C'est une évolution vers une organisation de spécialistes s'occupant des questions nationales de faune, avec peut-être un peu moins de droits acquis que les limites étroites de chaque groupe d'intérêt spécifique; quelque chose d'analogue, mais pas identique à l'American Wildlife Management Institute. Il nous faut un centre d'excellence en gestion de la faune au Canada, tout à fait dégagé des maîtres politiques. Nous avons besoin d'un organisme national employant des professionnels reconnus de la faune qui peuvent exprimer leurs préoccupations et qui ont une réputation telle que, lorsqu'ils rencontrent séparément diverses organisations, on accorde suffisamment de poids à leurs paroles".

Le compte rendu comporte ensuite un commentaire de R.C. Goulden :

> "Il répète ce que M. Andrews a expliqué, c'est-à-dire que la tâche d'un institut de gestion de la faune n'est pas seulement de tenir une conférence une fois par an, car si c'était son but principal, il ne fonctionnerait pas. À son avis, nous avons besoin d'un tel institut pour qu'il s'attaque aux tâches suivantes :
>
> 1) promouvoir une gestion plus professionnelle de la faune;
>
> 2) de temps à autre, se déclarer en désaccord avec les gouvernements dont la gestion est insatisfaisante;
>
> 3) être appelé par les gouvernements à analyser leur organisation, leurs activités et leurs programmes;
>
> 4) donner de meilleures directives aux gouvernements; et
>
> 5) parrainer l'élaboration de politiques, de programmes et d'études spéciales".

Il suffit de jeter un regard sur la scène américaine pour constater que, malgré l'existence de plusieurs organismes non gouvernementaux qui font du très bon travail dans l'intérêt de la faune et de ceux qui l'utilisent et en tirent profit, le Wildlife Management Institute remplit un rôle très important.

Les résultats de cette étude montrent donc qu'il y a un rôle à jouer pour un institut canadien, calqué sur le Wildlife Management Institute américain, en

collaboration avec les organismes non gouvernementaux existants et avec les organisations gouvernementales de gestion de la faune. Voici donc un modèle d'Institut canadien de gestion de la faune.

L'Institut de gestion de la faune du Canada

Proposition

L'Institut de gestion de la faune du Canada est une société professionnelle sans but lucratif vouée à la préservation et à la mise en valeur de la faune au Canada. Les populations d'animaux sauvages se maintiendront et prospéreront dans la mesure où la qualité et la quantité de leur habitat seront maintenues et améliorées; or, l'amélioration des populations fauniques et de leur habitat est le rôle de la gestion de la faune. L'objet de l'Institut est donc d'encourager et d'appuyer la préparation et la mise en oeuvre des meilleurs programmes et pratiques de gestion de la faune au Canada.

L'Institut de gestion de la faune du Canada considère que la faune englobe toutes les plantes et tous les animaux indigènes du Canada, ainsi que leur habitat. Cependant, puisque la préservation et la gestion des populations de poissons constituent un domaine distinct et spécialisé, l'Institut encourage et appuie les initiatives visant à créer un organisme professionnel qui encouragerait une meilleure gestion des populations de poissons pour la pêche sportive.

Travaillant dans l'intérêt de la faune, l'Institut la considère comme son électorat. Le maintien et la mise en valeur de la faune bénéficieront à ceux qui l'apprécient et l'utilisent à des fins esthétiques, récréatives, économiques ou de subsistance, mais ces secteurs sont les domaines de plusieurs organismes qui représentent les diverses catégories d'utilisateurs. Puisque l'Institut de gestion de la faune du Canada représente les intérêts de la ressource plutôt que ceux des usagers, il ne cherchera pas à trouver des membres parmi le grand public mais travaillera de concert avec les groupes d'intérêt public, chaque fois que ce sera souhaitable.

Objectifs

L'Institut de gestion de la faune du Canada accepte les objectifs de la Stratégie mondiale de conservation et des Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada, à savoir :

1) de maintenir les écosystèmes entretenant la vie;

2) de préserver la diversité des espèces, dont dépend le fonctionnement des écosystèmes;

3) de veiller à l'utilisation durable de la faune.

Se fondant sur ce qui précède, l'objectif de l'Institut de gestion de la faune du Canada est le suivant :

favoriser la préservation et la mise en valeur des populations fauniques du Canada.

Pour atteindre son objectif, l'Institut poursuivra les buts suivants :

1) Améliorer la gestion de la faune au Canada :

- en encourageant et en appuyant l'adoption de lois et règlements contribuant au maintien et à l'amélioration de l'habitat de la faune;

- en cherchant à obtenir un soutien accru et approprié pour les organismes de faune gouvernementaux au Canada;

- en aidant à améliorer les programmes fauniques gouvernementaux par l'encouragement d'une collaboration accrue entre les organismes et les paliers de gouvernement, l'évaluation des programmes et d'autres moyens appropriés;

- en aidant à l'exécution des programmes de gestion de la faune par l'apport de connaissances techniques;

- en encourageant la réalisation de recherches axées sur la gestion, ainsi que la formation et le perfectionnement professionnel des gestionnaires de la faune.

2) Améliorer l'importance accordée aux valeurs économiques et récréatives de la faune lors de l'utilisation des terres et de l'eau par l'homme :

- en encourageant la planification concertée par tous les organismes impliqués dans la gestion des sols, des territoires, des forêts, de l'eau et des ressources fauniques, afin de mettre en oeuvre des programmes basés sur des connaissances scientifiques et favorisant le rétablissement, la préservation et la mise en valeur de l'habitat de la faune.

3) Favoriser le soutien public des pratiques rationnelles de gestion des ressources et des programmes d'utilisation bien conçus garantissant qu'aucune ressource n'est utilisée au-delà de son niveau soutenable ou au détriment d'autres ressources :

- en informant le public des relations entre les ressources renouvelables;

- en aidant le public à établir des points de vue valables et objectifs à propos de l'utilisation de la faune et de son habitat;

- en concentrant l'attention et les efforts d'autres organismes non gouvernementaux sur les questions fauniques.

Organisation

Société privée sans but lucratif, l'Institut de gestion de la faune du Canada est régi par un Conseil d'administration composé de :

- personnes ayant de l'expérience en gestion des ressources (faune, forêts, territoires, sols, eaux);

- personnes représentant le secteur public (qui pourraient être nommées par les organismes non gouvernementaux);

- parrains.

L'Institut est administré par un petit groupe de professionnels sous l'autorité d'un président. L'Institut retiendra au besoin les services d'autres experts, à contrat, et pourra s'adjoindre des représentants régionaux quand le besoin se fera sentir et quand les circonstances le permettront.

Financement

Puisque l'Institut travaille à la mise en valeur de la faune plutôt qu'à la satisfaction des intérêts des usagers, il ne cherchera pas à se constituer un groupe de membres. Il obtiendra des fonds auprès de sociétés qui profitent de la faune, ou dont les activités lui nuisent, et acceptera des contributions de bienfaiteurs, de particuliers et de sociétés. L'Institut demandera des honoraires quand on aura recours à ses services et à ses connaissances techniques sous forme de consultation. De préférence, l'Institut devrait tenter d'obtenir le soutien d'un assez grand nombre de contributeurs.

Coûts

Il pourrait être utile ou intéressant de noter que le Wildlife Management Institute des États-Unis, qui compte au sein de son personnel huit professionnels (trois à Washington, cinq sur le terrain) et dix employés de soutien (à Washington) fonctionne avec un budget de l'ordre de 800 000 à 1 000 000 $. Si l'on suppose que l'Institut canadien fonctionnera avec un personnel de trois professionnels et trois employés de soutien, on peut penser que son budget sera de l'ordre de 400 000 à 500 000 $.

Cette évaluation semble raisonnable d'après la ventilation présentée au tableau 1.

Tableau 1. Proposition de budget pour l'Institut canadien

Traitements		
3 professionnels	à 50 000 $	150 000 $
3 employés de soutien	à 20 000 $	60 000 $
		210 000 $
Déplacements		
3 à 10 000 $		30 000 $
Location de bureaux et services		160 000 $
Total		400 000 $

Stratégie de mise en oeuvre

Comment procédera-t-on au lancement de l'Institut de gestion de la faune du Canada? Voici quelques points intéressants :

1) Le Wildlife Management Institute des États-Unis a été fondé en 1911 parce qu'une société de parrainage l'avait décidé ainsi et a continué de lui accorder son soutien jusqu'à ce jour. Bien qu'il soit peu probable qu'une telle chose arrive aujourd'hui, la situation vaut la peine d'être étudiée, mais les risques que comporte la dépendance à l'égard d'une seule source de financement favorisent le rejet de cette solution.

2) Si les fonctionnaires de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune et quelques organismes non gouvernementaux qui y sont associés ont jugé bon d'encourager la formation d'un Institut canadien de gestion de la faune (Recommandation 15, 1983), peut-être seraient-ils alors disposés à en financer les débuts. C'est également une solution douteuse, mais il faudrait quand même chercher à obtenir le soutien du gouvernement pour la tenue d'une conférence annuelle.

3) Le délai accordé pour concevoir un cadre pour un Institut de gestion de la faune du Canada ne prévoyait pas l'élaboration d'un mode de financement. Si l'idée générale proposée est traitée, on pourra alors se pencher sur le financement de l'Institut. De toute évidence, l'Institut pourrait fonctionner au début avec moins de personnel et l'accroître graduellement. On pourrait étudier dans quelle mesure l'Institut pourrait recueillir des fonds en faisant des travaux à contrat. Quand le plan et le budget d'exploitation seront établis, on pourra alors désigner et pressentir les parrains et les soutiens possibles.

Activités et programmes

1) Conférence canadienne sur la faune

L'Institut organisera une Conférence canadienne sur la faune annuelle comme tribune publique pour débattre des problèmes fauniques au Canada et pour échanger des points de vue entre les secteurs intéressés du public et entre le public et les organismes gouvernementaux. Le thème de la conférence sera choisi, soit lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune, soit par un Comité du programme de la conférence formé chaque année, au sein duquel seront représentés les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

2) Autres programmes

Ce sont là de simples exemples de ce que pourrait faire l'Institut de gestion de la faune du Canada; aucune priorité n'est accordée et bon nombre d'autres activités pourraient être entreprises :

- promouvoir la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale de conservation au Canada et y participer;

- promouvoir l'exécution des mesures recommandées en vertu des Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada;

- chercher à faire adopter des mesures législatives qui assureraient à toutes les espèces de faune les mesures de protection et de gestion nécessaires;

- encourager et faciliter la collaboration entre les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en vue de résoudre les conflits entre secteurs de compétence ou organismes qui nuisent aux intérêts de la faune;

- sur demande, évaluer l'efficacité des programmes et des organismes gouvernementaux;

- aider les gouvernements à trouver des solutions appropriées aux problèmes comme la lutte contre les prédateurs, l'utilisation de la faune, etc.

"Institut canadien de gestion de la faune" (3)

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

G. Sheehy (Fédération canadienne de la nature) demande comment, en général, cet Institut se rapprocherait d'organismes existants tels que la Section des biologistes de la faune de la Société canadienne des zoologistes, la Société de la faune du Canada ou Habitat Canada.

R. Andrews (Division de la faune aquatique et terrestre de l'Alberta) répond qu'il n'y aurait aucun lien direct; il s'agirait d'un organisme distinct, indépendant. Habitat Canada est un organisme distinct et indépendant. L'Association canadienne des biologistes de la faune est une société professionnelle. Chacune de ces institutions a son propre rôle, ses propres fonctions, comme c'est le cas du Wildlife Management Institute aux États-Unis. Ils proposent des entités distinctes. Par ailleurs, il croit que quiconque est associé à la Conférence nord-américaine sur la faune conviendra qu'il est très avantageux pour les organismes professionnels et non gouvernementaux d'organiser leurs réunions de concert avec la Conférence nord-américaine. Ainsi, beaucoup d'organismes ont pu tirer profit de la présence des autres et on a envisagé de procéder à peu près de cette façon au Canada.

B. Tétreault (Service canadien de la faune) mentionne avoir quelques difficultés à identifier des parrains possibles. Tout d'abord, les sociétés qui seraient tentées d'investir dans cet Institut s'attendraient certainement à en tirer des bénéfices quelconques. En supposant que l'Institut puisse trouver des parrains, il entrerait en concurrence, sur le plan du financement, avec les autres organismes non gouvernementaux. Il voit donc des difficultés à l'horizon.

R. Andrews répond que c'est précisément pour cette raison qu'ils ont demandé un délai pour étudier cet aspect. Il fait remarquer, tout en acceptant que les organismes non gouvernementaux le corrigent s'il se trompe, que l'impression générale qu'il a perçue en s'entretenant avec certains d'entre eux était que le rôle du financement par les sociétés, chez bien des organismes non gouvernementaux, était relativement peu important. En réalité, la plupart de ces organismes sont financés en grande partie par des contributions individuelles. Mais il répète qu'il pourrait se tromper et qu'il ne peut généraliser à propos de tous les organismes non gouvernementaux .

K. A. Brynaert (Fédération canadienne de la faune) confirme ce point en indiquant que, du point de vue de la Fédération canadienne de la faune, le financement par les sociétés est peu important. Sur un budget de 7,3 millions $, le financement par les sociétés représente environ 26 000 $.

M. Hummel (Fonds mondial pour la nature, Canada) a une perspective un peu différente et déclare que le FMN (Canada) compte 350 appuis auprès de sociétés, situation peut-être attribuable au fait d'avoir son siège social à Toronto plutôt qu'à Ottawa. Il tient aussi à faire trois commentaires au sujet du rapport de Louis Lemieux. Premièrement, il trouve rafraîchissante et importante l'idée selon laquelle cet organisme aurait comme membre la faune plutôt que les usagers de la faune et le FMN appuierait certainement l'idée qu'il se fonde sur la Stratégie mondiale de la conservation. Deuxièmement, que la conférence annuelle permette de faire connaître les problèmes nationaux concernant la faune et que l'organisme soit en quelque sorte, comme l'a proposé Rich Goulden, un arbitre faisant des

commentaires sur les politiques des secteurs de compétence à propos de diverses questions fauniques, avec une attitude neutre et juste, sont aussi des idées intéressantes qui valent la peine d'être étudiées. Les réunions pourraient cependant en être dynamiques au point d'être incontrôlables. Troisièmement, au sujet du financement, il est d'avis que M. Lemieux a été assez clair en disant qu'il n'avait pas encore trouvé de réponse à la question et que c'était la raison pour laquelle ils étaient intéressés à ce que le groupe d'étude se penche sur le problème.

Quant à lui, d'un point de vue strictement financier, il juge que la structure actuelle de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune présente beaucoup d'avantages. Les gouvernements ont pris des engagements et la réunion annuelle peut compter sur une base de financement gouvernementale. Bon nombre de délégués assistent à la réunion parce que les gouvernements y participent et y sont présents; c'est une réunion unique en son genre à cet égard. Il n'a pas d'idées bien établies, mais le FMN serait intéressé à offrir une contribution à l'avenir. La Conférence devrait maintenir cet engagement fondamental des gouvernements à offrir une certaine participation financière, puisqu'elle leur permet d'avoir accès aux Directeurs de la faune et d'être les invités, chaque année, d'un organisme différent. À son avis, ce qui pourrait se produire si les rencontres devenaient entièrement privées, c'est que nous pourrions, d'ici quelques années, songer avec regret aux jours où les gouvernements y consacraient une partie de leur budget; la réunion annuelle avait lieu, tout au moins en partie, grâce à cet engagement. Ainsi, s'ils pouvaient retenir cet élément et cette base de financement, tout au moins pour la Conférence annuelle, ce serait une décision sage sur le plan financier.

J. Baird (Division de la faune aquatique et terrestre du Nouveau-Brunswick) demande si le rapport de M. Lemieux peut être remis aux délégués votants. R. Andrews lui répond que ce sera fait.

J.D. Roseborough (Direction de la faune de l'Ontario) demande quelle recommandation sera présentée au Comité des recommandations.

R. Andrews répond que la recommandation consisterait à demander au groupe d'étude d'étudier cette question pendant encore un an, en examinant les possibilités et les moyens de trouver des parrains. Ils élargiraient certainement leur éventail d'idées et acceptent l'offre du FMN de les aider en ce sens.

J. Sloan (Ontario) fait remarquer qu'il serait prématuré d'étudier séparément la question du parrainage avant d'avoir examiné la proposition fondamentale qui leur a été faite. L'Institut canadien de gestion de la faune est-il en effet nécessaire? Si l'assemblée fait des recommandations, il espère qu'il ne s'agira pas simplement d'étudier les possibilités de parrainage corporatif, mais de s'attaquer à la question fondamentale de la nécessité de l'Institut.

R. Andrews mentionne que la mission initiale du groupe d'étude consistait à examiner ces deux aspects en même temps. Peut-être qu'il n'a pas été suffisamment clair. Malheureusement, ils en sont venus à la conclusion qu'ils ne pouvaient accomplir leur mission dans le délai prévu, mais étant donné qu'ils avaient fait préparer un rapport par M. Lemieux et qu'ils sont inscrits à l'ordre du jour, ils profitent de l'occasion pour donner une réponse provisoire.

R.G. Morgan (Ontario Federation of Anglers and Hunters) appuie les commentaires que vient de faire John Sloan parce qu'il a aussi ses propres préoccupations. Il demande que le groupe d'étude, quand il examinera la question du financement au cours de l'année qui vient, ne s'arrête pas seulement au financement qui pourrait être fourni pour un tel Institut, mais qu'il l'étudie très attentivement et consulte assez largement les organismes non gouvernementaux afin de déterminer quelles incidences aurait le financement de l'Institut sur ces organismes. Deux points de vue assez différents ont déjà été exprimés et il est convaincu que bon nombre d'entre eux voudraient faire part de leurs préoccupations ou de leurs opinions au sujet des répercussisons d'un tel mécanisme de financement. La concurrence est forte et il aimerait que le sujet soit étudié attentivement, pas seulement du point de vue de l'Institut.

R. Andrews répond qu'il pourrait répéter qu'il n'appartenait pas au groupe d'étude de revenir et de donner la liste de tous les parrains qui s'occuperont du financement. Leur tâche consistait à tâter le terrain afin de présenter un compte rendu sur les possibilités de trouver des sociétés pour parrainer l'Institut ou toute autre forme de parrainage.

J.D. Roseborough fait remarquer qu'il a été amené à croire que le groupe d'étude allait présenter une recommandation au Comité des recommandations concernant la création d'un "Institut de gestion de la faune" basé sur certains principes et objectifs et qui serait, à un moment donné, financé par des sociétés.

R. Andrews lui répond que la recommandation proposera que le groupe d'étude dispose d'une année supplémentaire pour accomplir son mandat initial.

J.D. Roseborough dit avoir espéré une réponse un peu plus définitive un peu plus tôt. Le groupe d'étude va présenter son rapport qui sera mis à la disposition des organismes non gouvernementaux, ainsi que des organismes gouvernementaux, d'ici la fin de la réunion. Est-ce exact?

R. Andrews répond que ce n'est pas exact. En réponse à la question précédente, il indique que le rapport provisoire sera remis aux membres de l'assemblée qui ont le droit de vote. Il ajoute qu'il aimerait, au nom du comité, exprimer des remerciements au SCF et aux provinces de l'Ouest qui ont jugé bon de contribuer à retenir les services de M. Lemieux.

Y. Dubé (Québec) propose aux membres du comité, s'ils étudient la question une deuxième fois, de se pencher aussi sur le nom de l'Institut. À son avis, la gestion est habituellement assurée par les provinces. Peut-être qu'on pourrait parler tout simplement d'un "Institut canadien de la faune".

K.A. Brynaert mentionne qu'il a peut-être tort, mais qu'il lui avait semblé, l'année dernière, quand Bob Andrews a présenté son rapport, qu'ils avaient accepté qu'il y ait un "Institut de gestion de la faune". Leur mandat avait alors été prolongé afin qu'ils reviennent présenter à l'assemblée le mécanisme et la structure de fonctionnement de cet Institut.

R. Andrews répond qu'il n'a jamais été convenu qu'il y aurait un "Institut de gestion de la faune". Ils en explorent simplement le projet et les possibilités de réalisation.

D.K. Pollock (Service canadien de la faune) mentionne que le rapport devrait peut-être aussi être distribué aux autres organismes non gouvernementaux. Il ne croit pas qu'il serait juste, étant donné que la Fédération canadienne de la faune est représentée au sein du groupe d'étude, que cet organisme ait l'information alors que les autres organismes non gouvernementaux nationaux n'y auraient pas accès. Il faudrait prévoir leur remettre aussi le rapport.

K.A. Brynaert demande s'il y aurait une façon de contourner le problème de l'acceptation de l'Institut sans l'acceptation des principes. Autrement, ils vont passer une autre année à tenter de mettre quelque chose sur pied pour se faire dire, à la Conférence, qu'on n'aime pas leur structure.

R. Andrews croit fermement qu'ils devraient travailler dans le cadre du mandat qu'ils ont reçu jusqu'à ce qu'ils aient accompli cette tâche.

J.D. Roseborough indique que la recommandation consistera à demander une prolongation pour ce travail. Quelqu'un a demandé si on avait véritablement besoin de l'Institut. Il demande s'il y a des motions à présenter au Comité des recommandations.

R. Halladay (Colombie-Britannique) mentionne que, à son avis, le groupe d'étude qui a été formé est très bien placé pour juger dans quelle mesure sa tâche est achevée. Comme il le comprend, sa tâche consistait à étudier les valeurs et le fonctionnement d'un institut, de façon que l'assemblée puisse décider s'il vaut ou non la peine d'encourager la création d'un institut et de l'appuyer peut-être de diverses façons. Une partie de cette tâche consistait à étudier les possibilités de financement. D'après lui, il est logique que le groupe d'étude ait le temps de terminer sa tâche. Il est peut-être regrettable qu'il n'ait pas pu le faire dans les délais impartis, mais c'est aussi compréhensible. Les membres du groupe étaient très occupés à bien d'autres choses. Il aimerait qu'on leur donne le mandat de continuer et d'achever leur tâche.

J.D. Roseborough demande si cette recommandation serait acceptable : que le groupe d'étude continue à examiner les objectifs, les buts, les raisons d'être et les possibilités de financement d'un institut et présente son rapport à la prochaine Conférence fédérale-provinciale sur la faune.

R.C. Goulden (Direction de la faune du Manitoba) mentionne qu'il accepte cette recommandation avec une petite modification, c'est-à-dire s'il serait possible que le groupe d'étude termine son travail suffisamment tôt pour distribuer son rapport à l'avance afin que, quand les membres viendront à la Conférence, ils aient déjà devant eux un genre de proposition pour ou contre et puissent prendre une décision à cet égard.

(Voir les recommandations 11 et 12.)

Rapport de mise à jour
Valeur de la faune (1)

MESURES PRISES À LA SUITE DES RECOMMANDATIONS

F.L. Filion
Service canadien de la faune

L'objectif de cette mise à jour est de décrire les mesures qui ont été prises à la suite des recommandations 9 et 10 (voir Annexe 1) de la 47e Conférence fédérale-provinciale sur la faune et d'offrir des recommandations pour les activités à venir.

1. Valeur de la faune dans le Nord (Recommandation 9)

Cette recommandation demandait que l'étude de faisabilité concernant les valeurs commerciales et de subsistance de la faune pour les autochtones, réalisée par M. P.J. Usher dans les Territoires du Nord-Ouest, soit étendue aux parties septentrionales et éloignées de Terre-Neuve, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

A. Étude de faisabilité

Au cours de l'été, on a retenu les services de M. Usher, en vertu d'un contrat, aux fins susmentionnées. Une réunion de tous les organismes concernés a été organisée pour le 3 août 1983, conformément aux conditions de la recommandation. La réunion a ensuite été annulée car une seule province pouvait y envoyer un représentant. M. Usher a obtenu l'information nécessaire sur le gibier et les prises d'animaux à fourrure en partie par courrier et par téléphone et en partie grâce à ses connaissances et à ses documents personnels.

Le rapport de M. Usher, intitulé "The use of official fur and game harvest statistics in evaluating the commercial and subsistence production of wildlife in northern Canada", a été présenté à la réunion du Comité des directeurs de la faune, en septembre 1983. Il comporte des commentaires sur l'existence, l'étendue et l'exactitude des dossiers existants sur le volume et la valeur des produits de la faune, comme la chair et les fourrures, pour les secteurs de compétence susmentionnés. Il étudie aussi la possibilité de quantifier la valeur économique de cette production et les coûts approximatifs de cette étude. Il donne une définition des zones septentrionales ou éloignées des provinces et mentionne que la plupart des activités de chasse à des fins commerciales et de subsistance, dans presque tous les secteurs de compétence, sont celles des autochtones. Il attribue également une cote approximative aux systèmes provinciaux de rapport sur les prises de gibier et d'animaux à fourrure, en vue d'évaluer les valeurs commerciales et de subsistance des prises de faune.

M. Usher a conclu que :

1) les dossiers de production des fourrures sont probablement suffisamment complets pour permettre d'évaluer la valeur commerciale dans tous les secteurs de

compétence sauf trois (à savoir la Colombie-Britannique, le Québec et Terre-Neuve) où il faudrait faire des travaux supplémentaires; et que

2) les dossiers sur les prises de gibier sont insuffisants pour évaluer les valeurs de subsistance et demandent donc des recherches supplémentaires considérables.

Comme on peut le voir à la colonne A du tableau 1, M. Usher a évalué le coût de la mesure des valeurs de la faune dans le Nord à au moins 350 000 à 400 000 $.

Tableau 1. Comparaison des estimations (en dollars de 1983) de la détermination de la valeur de la faune dans le Nord, d'après deux experts-conseils différents

Tâche	Évaluations	
	A. M. Usher	B) M. Feit
1) Amélioration de la qualité des données sur la production commerciale dans trois secteurs de compétence (3 x 5 000 $)	15 000 $	15 000 $
2) Évaluation des valeurs commerciales et de subsistance dans les provinces et le Yukon	200 000 (8 x 25 000)	320 000 (8 x 40 000)
3) Évaluation des valeurs commerciales et de subsistance dans les Territoires du Nord-Ouest (voir l'étude de faisabilité antérieure)	60 000	60 000
4) Atelier pour évaluer les valeurs de la chair de la faune consommée	25 000	25 000
5) Atelier sur l'évaluation du mode de vie	50 000 à 100 000	--
6) Détermination des indicateurs non économiques du mode de vie	--	100 000 (10 x 10 000)
7) Atelier pour l'évaluation d'indicateurs non monétaires du mode de vie, des activités et des valeurs des legs et des choix	--	25 000
8) Aide pour faciliter la participation des organismes non gouvernementaux autochtones	--	?
Total	350 000 à 400 000 $	545 000 $ et plus

* Le total des coûts ne comprend pas les frais supplémentaires d'une enquête postale sur les valeurs récréatives pour les non-autochtones des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, ni les frais de publication de tout rapport qui pourrait en résulter. Il faudrait alors ajouter 70 000 $ à l'évaluation totale de la colonne A ou de la colonne B.

B. Examen critique de l'étude de faisabilité

Étant donné la complexité et le coût de l'évaluation des valeurs susmentionnées, on a recommandé d'obtenir l'opinion d'un deuxième expert-conseil. Cette recommandation a été appuyée par le Comité des directeurs de la faune, lors de sa réunion de septembre 1983. On a demandé à M. Harvey Feit de faire un examen critique de la proposition de M. Usher, en tenant compte des points suivants :

1) l'utilité éventuelle des valeurs qui en résulteront;

2) les concepts présentés;

3) la possibilité de déterminer les valeurs recherchées;

4) la méthode pratique proposée; et

5) l'évaluation des coûts.

L'examen de M. Feit appuie, en général, la méthode de base et le cadre de M. Usher, qu'il qualifie de "propositions généralement excellentes". M. Feit propose des moyens d'améliorer l'étendue et l'exactitude de la recherche proposée par M. Usher en élargissant la portée afin :

1) d'inclure des indicateurs non monétaires (des descripteurs quantitatifs ou qualitatifs non monétaires qui permettent de mieux percevoir les valeurs du mode de vie);

2) d'obtenir des données plus détaillées sur la subsistance; et

3) d'obtenir la participation officielle des organismes non gouvernementaux autochtones afin d'optimiser l'utilité politique de l'information.

Ce projet d'intensification de la proposition de M. Usher a des répercussions sur l'échéancier prévu, les déplacements et les coûts nécessaires pour le programme. M. Feit fait remarquer que des enquêtes intensives sur les prises dans le Nord, semblables à celles qui ont été faites dans le nord du Québec, coûteraient probablement plus de 2 millions $ pour obtenir des données au cours de la première année pour les régions mentionnées dans la proposition de M. Usher. Partant de là, il indique, qu'à son avis, l'évaluation de M. Usher serait trop basse. M. Feit croit qu'il faudrait au moins 545 000 $ pour accomplir le travail. On trouvera dans la colonne B du tableau 1 une ventilation de son évaluation, par tâche.

2. Analyse exhaustive de l'Enquête nationale sur l'importance de la faune pour les Canadiens (Recommandation 10)

Cette recommandation demandait que les parrains de l'Enquête nationale sur l'importance de la faune pour les Canadiens soient invités à transmettre leurs commentaires sur la proposition d'analyse exhaustive des résultats de l'Enquête de 1981 sur l'importance de la faune pour les Canadiens et à réviser la proposition pour ensuite la présenter au Comité des directeurs de la faune lors de leur réunion du 14 septembre 1983.

Comme l'explique le tableau 2, une telle analyse permettrait d'examiner en profondeur les participants aux activités reliées à la faune, ainsi que les valeurs et les répercussions économiques connexes. Ces résultats seront très utiles pour défendre et planifier les programmes et pour mieux comprendre nos représentants élus et communiquer avec eux. En analysant les résultats de manière coopérative, nous pouvons effectuer un travail plus complet et plus rentable que si le travail était fait séparément de façon non coordonnée.

Tableau 2. Raisons de la nécessité d'une analyse exhaustive des données de Statistique Canada sur l'importance de la faune pour les Canadiens

---

1) Bon nombre de questions importantes de l'enquête et de ventilations n'ont pas encore été analysées ou publiées. Il est important que toute cette information soit analysée à des fins de gestion.

2) Étant donné les restrictiopns financières actuelles, il importe que les organismes de faune gouvernementaux et non gouvernementaux produisent le plus tôt possible des données socio-économiques crédibles qui confirment clairement et indiscutablement l'importance des programmes relatifs à la faune et connexes. L'enquête exhaustive à parrainage multiple réalisée en 1981 par Statistique Canada peut probablement s'avérer plus efficace que n'importe quelle autre enquête courante. Ses résultats pourraient même satisfaire les besoins de ceux qui préparent des stratégies ou des programmes fédéraux-provinciaux ou internationaux concernant la faune.

3) Une analyse coopérative est plus rentable et probablement plus utile qu'une série spéciale partielle d'analyses non coordonnées qui ne seraient peut-être pas complémentaires ou compatibles. Un certain nombre d'organismes ne sont pas en mesure de faire eux-mêmes des analyses supplémentaires et ne pourraient donc tirer pleinement profit des résultats.

4) Il faut rédiger un rapport sur les méthodes :

   a) pour aider les parrains qui utiliseront les résultats à expliquer et à défendre leur validité aux organismes qui les mettront en doute;

   b) pour expliquer les raisons pour lesquelles les résultats diffèrent de ceux d'autres sources connexes (données sur les permis, résultats d'enquêtes socio-économiques ou sur les prises...);

   c) pour faciliter toute analyse supplémentaire de cet ensemble complexe de données par les parrains; et

   d) pour permettre la répétition de l'enquête afin de contrôler les tendances de façon valable.

5) Il faut rédiger un rapport sur la valeur économique des activités reliées à la faune :

   a) pour déterminer les incidences sur l'économie des 4,2 milliards $ dépensés en 1981;

Tableau 2 (suite)

b) pour déterminer l'ampleur des avantages nets pour les usagers à partir des grands surplus à la consommation dont disposent apparemment les participants;

c) pour en tirer une méthode valable et acceptable de calcul des valeurs économiques qui sera comparable d'une province à l'autre; et

d) pour faire reconnaître la faune comme une ressource ayant une grande importance économique lors de la planification gouvernementale.

Les résultats préliminaires de l'importance économique des activités récréatives reliées à la faune au Canada figurent à l'Annexe 2, préparée par André Jacquemot.

6) Il faut rédiger un rapport sur les usages uniques et multiples de la faune par les participants :

a) pour confirmer les ressemblances et les différences reflétant les divers publics qui tirent profit de la gestion de la faune et pour mieux les comprendre;

b) pour définir les sources possibles d'appui et de financement pour les programmes existants ou proposés;

c) pour faciliter les communications entre les usagers et les aider à résoudre leurs conflits.

A. Commentaires sur la proposition

Étant donné les restrictions financières, il a été impossible d'organiser des réunions pour étudier la proposition. Les commentaires ont donc été transmis par courrier et par téléphone par tous les organismes de faune provinciaux. Les commentaires étaient en accord de principe avec la proposition ou indiquaient qu'il s'agissait d'un objectif valable et souhaitable. Par conséquent, la proposition non modifiée a été présentée au Comité des directeurs de la faune.

À sa réunion du 13 septembre 1983, la Conférence des ministres de la faune a approuvé, en principe, la recommandation voulant que les directeurs de la faune entreprennent une analyse coopérative plus exhaustive des résultats de l'enquête de Statistique Canada. Les représentants de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse étant absents à la réunion du Comité des directeurs de la faune du 14 septembre 1983, le Comité a choisi de retarder sa décision finale à ce sujet jusqu'à ce que ces provinces aient eu la chance d'étudier la décision des ministres et d'examiner le résumé de M. Filion sur les commentaires reçus jusqu'à maintenant des parrains.

Les commentaires écrits reçus des organismes provinciaux de la faune constituent un appui unanime à l'analyse exhaustive. Deux provinces (Québec et Alberta) ont engagé des fonds, conformément à la formule de financement coopérative contenue dans la proposition. Cinq autres provinces (Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba et Saskatchewan) ont mentionné qu'elles demanderaient l'autorisation d'affecter des fonds. Bien que l'Ontario et la

Colombie-Britannique aient indiqué ne pas pouvoir fournir de fonds, la Colombie-Britannique a quand même offert ses services techniques pour participer à l'analyse. On a demandé aux parrains de classer les rapports proposés par ordre d'importance au cas où il faudrait se contenter d'une version restreinte de l'analyse exhaustive proposée. Dans l'ordre d'importance décroissante, voici le classement des thèmes proposés :

1) méthodologie;

2) économique;

3) profils des participants à usages uniques et multiples;

4) dimensions géographiques et interprovinciales; et

5) évaluation critique et recommandations.

Étant donné les terribles restrictions financières que connaissent les parrains, il a été impossible de lancer l'analyse exhaustive proposée. En outre, comme M. Filion a participé à un projet de conservation de l'UICN à l'étranger, il a fallu remettre à plus tard la préparation du plan d'action révisé pour le lancement de l'analyse.

B. Vers une proposition restreinte

D'après les commentaires positifs émis par les parrains, on recommande une version restreinte de la proposition initiale d'analyse exhaustive des données de Statistique Canada. L'objectif serait de produire une version limitée aux trois premiers thèmes classés auparavant. Le tableau 2 résume certaines des raisons pour lesquelles il convient de faire une telle analyse.

Les rapports seraient terminés dans les douze mois suivant leur démarrage. Si le financement est suffisant, et s'il est possible de transférer rapidement les fonds des parrains, les trois rapports pourraient être préparés d'ici la prochaine Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Étant donné les coûts élevés de traitement de ce vaste ensemble de données et les autres coûts reliés à la consultation, à l'analyse, aux déplacements et à la publication, les trois rapports devraient coûter 200 000 $. Si le SCF peut recueillir 88 000 $ auprès d'organismes intéressés, il fournira le reste des ressources nécessaires (56 % du coût approximatif total) et produira les trois rapports, en collaboration avec les parrains, dans les délais susmentionnés. Conformément à cette proposition, le rapport des ressources du SCF et des autres organismes de soutien sera d'environ 1,3 pour 1. Si le SCF obtient moins que le montant total requis, il fournira des ressources complémentaires partielles ne dépassant pas le rapport susmentionné et produira autant de rapports que les ressources le permettront, conformément au classement des thèmes indiqué précédemment. Les lignes directrices sur l'importance relative des contributions financières des organismes provinciaux et non gouvernementaux figurent au tableau 1 de la proposition d'analyse exhaustive présentée en juin dernier. Les colonnes A et B de ce tableau pourraient être considérées comme les contributions minimales et maximales possibles par organisme parrain.

3 Recommandations

A. Valeur de la faune dans le Nord

Compte tenu de la nature et de la complexité des tâches et de l'ampleur des coûts de leur accomplissement, il est recommandé que les parrains fournissent des fonds suffisants pour entreprendre certaines parties du processus d'évaluation de l'utilisation de la faune dans le Nord. Ce travail devrait commencer par une partie ou l'ensemble des tâches sur lesquelles les experts-conseils s'entendent sur les coûts approximatifs (voir tâches 1, 3 et 4 au tableau 1 de la présente mise à jour). L'information et l'expérience obtenues en accomplissant ces tâches moins coûteuses pourraient servir à éclaircir les autres tâches, révéler des moyens de les accomplir de façon plus économique et donner le temps de définir des sources supplémentaires de financement pour terminer le travail.

B. Analyse exhaustive de l'Enquête nationale sur l'importance de la faune

Étant donné le grand intérêt que suscite une analyse exhaustive des résultats de l'enquête nationale et le classement global accordé aux cinq rapports proposés par les organismes de faune, il est recommandé que les organismes de faune intéressés informent le SCF, d'ici le 15 juillet 1984, des fonds qu'ils pourront affecter à cette analyse et de la date la plus proche à laquelle ils pourront transférer ces sommes au SCF afin qu'elles soient déposées dans un compte d'attente spécial. La contribution du SCF sera proportionnelle aux sommes engagées par les autres organismes de faune, dans un rapport de 1,3 pour 1. Au cours des douze mois suivant la réception des fonds, le SCF supervisera la production d'autant de rapports qu'il sera possible de réaliser avec les fonds engagés suivant l'ordre de préférence établi pour les rapports proposés.

ANNEXE 1

Recommandations concernant la valeur de la faune pour les Canadiens, 47e Conférence fédérale-provinciale sur la faune (1983)

Recommandation 9 (valeur de la faune dans le Nord)

Attendu qu'un rapport sur l'étude de faisabilité, préparé par M. P.J. Usher, a été présenté au Comité des directeurs de la faune conformément à la recommandation 16 (CFPF, 1982), et

attendu que ce rapport propose une méthode de mesure des valeurs commerciales et de subsistance de la faune chez les autochtones et des valeurs récréatives de la faune chez les non-autochtones du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest,

en conséquence, il est recommandé que l'étude soit étendue à la faisabilité de mesurer ces valeurs chez les autochtones et les non-autochtones résidant dans le nord de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, de Terre-Neuve et au Yukon. Un comité composé d'un représentant de chacune de ces provinces, du Yukon et du Fonds mondial pour la nature (Canada) sera créé et sera présidé par un représentant du Service canadien

de la faune. Le comité rencontrera M. Usher le 3 août 1983 pour évaluer la nature des données pertinentes et rendra compte de ses conclusions au Comité des directeurs de la faune en septembre 1983 pour obtenir une décision sur les mesures à prendre. Les provinces bénéficiaires, le Yukon et le Fonds mondial pour la nature (Canada) fourniront jusqu'à 1 000 $ chacun pour défrayer les services de M. Usher et une analyse de l'étendue de l'échantillon de Statistique Canada dans les régions éloignées des provinces.

Remarque : Les Territoires du Nord-Ouest s'abstiennent de voter.

Recommandation 10 (Analyse exhaustive de l'Enquête nationale de 1981 sur l'importance de la faune pour les Canadiens)

Attendu que la première enquête exhaustive du Canada sur l'importance de la faune pour les Canadiens est terminée, et

attendu que les points saillants de cette enquête ont été publiés, et

attendu que la nature et la portée des renseignements sont d'une importance vitale pour les organismes de gestion de la faune gouvernementaux et non gouvernementaux au Canada, et

attendu qu'une proposition d'analyse plus exhaustive des résultats de l'enquête sur l'importance de la faune pour les Canadiens a été présentée à la Conférence,

en conséquence, il est recommandé que la proposition soit envoyée aux organismes de faune gouvernementaux et non gouvernementaux normalement représentés à cette Conférence, et que ces organismes transmettent aux auteurs de cette proposition, d'ici le 15 août 1983, leurs commentaires par écrit sur cette proposition et sur la formule de partage des coûts. Les auteurs se réuniront à la fin d'août 1983 avec des représentants d'autres parrains de l'enquête intéressés pour étudier les commentaires et réviser la proposition, s'il y a lieu. Une proposition révisée sera présentée au Comité des directeurs de la faune en septembre 1983 pour décider des mesures à prendre par la suite.

ANNEXE 2

Importance économique des expériences récréatives reliées à la faune

Voici les résultats préliminaires, à l'échelle nationale, d'un rapport économique proposé, basé sur les résultats de l'enquête de 1981 de Statistique Canada sur l'importance de la faune pour les Canadiens.

On peut évaluer deux principaux types d'avantages économiques tirés de l'utilisation récréative de la faune. On exclut de cette évaluation les produits commerciaux de la faune (par ex. fourrures, oeufs, etc.), certaines valeurs intangibles (valeur d'option, valeur d'existence, etc.) et les répercussions économiques des dépenses des programmes gouvernementaux provinciaux et fédéraux reliés à la gestion de la faune.

1. Avantages primaires

Les avantages primaires représentent les avantages sur le plan de la satisfaction, de l'utilité, du plaisir, etc., tirés de l'utilisation à des fins récréatives de la faune (chasse, observation des oiseaux, etc.) par les usagers de la faune eux-mêmes.

Comme pour la plupart des biens et services (pommes, courses en taxi, conseils juridiques, etc.) d'une économie, les expériences relatives à la faune valent ce qu'on est prêt à leur sacrifier. Autrement dit, la valeur économique est égale à ce qu'on est prêt à payer pour l'obtenir. Cependant, il faut faire une distinction entre le montant maximal que les gens seraient prêts à payer pour une expérience et les montants (ou les coûts) qu'ils y investissent réellement. Les seconds sont indiqués au point 1 du tableau 3, tandis que le premier est illustré au point 2. La différence entre les coûts réels de participation pour une expérience et le montant maximal qu'on est prêt à payer permet d'évaluer la valeur nette, indiquée au point 3 du tableau. Chacun de ces trois types de valeurs peut être utilisé différemment dans le domaine de la gestion de la faune.

Les résultats de l'enquête de 1981 réalisée par Statistique Canada fournissent des données permettant d'évaluer chacune des valeurs. Une évaluation préliminaire des valeurs totales, nettes et brutes des expériences de plein air reliées à la faune, assignées par les participants, figure au tableau 3.

Tableau 3. Évaluation des valeurs économiques de toutes les expériences récréatives reliées à la faune

1) Sommes réelles investies par les participants à des activités reliées à la faune	4 235 millions $
2) Valeur brute des expériences (volonté maximale de payer pour participer)	4 999 millions $
3) Valeur nette (2-1) des expériences reliées à la faune pour les participants	764 millions $

Les données de la première ligne représentent les dépenses réelles des participants, telles qu'indiquées dans l'enquête, pour réaliser leur expérience. Cependant, les répondants auraient été prêts à payer 764 millions $ de plus pour leurs expériences avant de décider de les laisser tomber. Cette somme représente leur bénéfice net pour l'expérience reliée à la faune. Dans l'ensemble, la somme de près de 5 milliars $ (point 2) représente la volonté totale de payer ou la valeur brute pour le plaisir tiré des expériences récréatives reliées à la faune et pour les biens et services achetés à cette fin.

Ces énoncés de valeur et d'autres du même genre pourraient être déterminés par province et pour divers types d'activités reliées à la faune aux fins du rapport économique proposé.

2. Avantages secondaires

Les avantages secondaires sont les avantages ou les répercussions économiques des dépenses faites par les participants pour les activités fauniques afin de vivre des expériences reliées à la faune. Ces dépenses stimulent l'économie nationale, provinciale et régionale. Pour déterminer les répercussions économiques, à l'échelle nationale, des dépenses faites par les usagers de la faune, on s'est servi du modèle statique d'entrées-sorties de 1980 de Statistique Canada. Les répercussions économiques comportent des effets directs, indirects et induits. On peut les illustrer en envisageant ce qui se produit quand un chasseur achète un fusil dans un magasin, ce qui constitue un effet direct. Le détaillant doit refaire ses stocks auprès du grossiste, qui à son tour obtient le fusil du fabricant, qui a lui-même fabriqué le fusil à partir du métal fourni par l'industrie sidérurgique. Le revenu supplémentaire ainsi créé pour les quatre parties intéressées sert à payer les salaires, à acheter du matériel, à louer les locaux, etc., et représente les effets indirects de l'achat du fusil.

Mais l'histoire ne se termine pas là. L'ensemble des salaires payés, les bénéfices distribués, etc., aux ménages au cours du processus susmentionné seront dépensés pour des biens et services qui, à leur tour, produiront de nouvelles sources de revenus pour d'autres parties. Ces effets sont les effets induits. Le tableau 4 montre deux des nombreux indicateurs économiques préliminaires trouvés dans le modèle de simulation des effets de Statistique Canada, d'après les dépenses que les usagers de la faune ont indiquées dans l'enquête de 1981. Ces résultats comprennent les effets directs, indirects et induits susmentionnés des dépenses des participants et montrent que ces dépenses de 4 235 milliards $ ont eu des répercussions notables sur la production intérieure brute et l'emploi en 1981. Le tableau 4 révèle aussi que l'incidence des dépenses des usagers sur la production intérieure brute a dépassé 9,3 milliards $. On peut exprimer cette situation d'une autre façon au moyen du multiplicateur. Ainsi, chaque dollar consacré par les participants aux activités reliées à la faune a produit 2,21 $ d'activités économiques au sein de l'économie canadienne.

Les dépenses associées aux activités reliées à la faune ont aussi eu des incidences importantes sur l'emploi. En effet, pour chaque dollar dépensé par les participants à ces activités, 0,70 $ aurait été versé en revenu, ce qui représente plus de 2,9 milliards $ au total. On estime aussi que les dépenses occasionnées par les activités reliées à la faune ont entraîné la création de plus de 184 000 emplois (années-personnes) en 1981.

Pour avoir une meilleure idée des incidences de la faune sur l'économie, on pourrait appliquer un modèle semblable aux dépenses faites par les différents paliers de gouvernement relativement à la gestion de la faune.

Aux fins du rapport économique proposé, on pourrait faire des évaluations semblables des incidences économiques pour divers types d'activités reliées à la faune, pour les diverses industries concernées et pour chaque province.

Il convient de noter que ces répercussions économiques ne reflètent pas celles des dépenses faites par les usagers de la faune non résidents et qu'elles sont donc sous-estimées.

Tableau 4. Répercussions économiques des dépenses reliées à la faune de l'ordre de 4 235 millions $ (1981) sur l'économie canadienne

Indicateurs économiques	Répercussions totales approximatives incluant les effets directs, indirects et induits		
	Millions $	Emplois (années-pers.)	Multiplicateur
Production intérieure brute*	9 349		2,21
Emploi total**			
- Revenus	2 965		0,70
- Total des emplois créés		184 865	

* La production brute représente la valeur de la somme des ventes de biens (voitures, fer, cartouches, etc.) et de services (transport, pourvoyeurs, restaurants, etc.) produits au Canada.

** Emploi - Les "revenus" et le "total des emplois créés" représentent la somme des traitements et salaires et des revenus nets des entreprises non constituées en sociétés et le nombre d'emplois, en années-personnes, créés par les dépenses initiales. Les travailleurs indépendants sont exclus.

Valeur de la faune (2)

DANS LE NORD

J. Cinq-Mars
Service canadien de la faune

À la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de juin 1983, à Edmonton, à la suite d'une étude de faisabilité préparée par M. Usher et proposant de mesurer les valeurs commerciales et de subsistance chez les autochtones et les valeurs récréatives de la faune chez les non-autochtones du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, il a été recommandé que l'étude soit étendue de façon à mesurer ces valeurs dans le nord de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et de Terre-Neuve. Le financement de l'étude de faisabilité a été assuré par les provinces et les territoires bénéficiaires, ainsi que par le Fonds mondial pour la nature. M. Usher a par la suite présenté un rapport aux directeurs de la faune lors de leur réunion en septembre 1983, rapport intitulé "The use of official fur and game harvest statistics in evaluating the commercial and subsistence production of wildlife in northern Canada".

Les principales conclusions du rapport sur l'étude de faisabilité étaient les suivantes :

1) les données sur la production de fourrures sont suffisantes pour évaluer les valeurs commerciales dans tous les secteurs de compétence, sauf le Québec, Terre-Neuve et la Colombie-Britannique;

2) les données sur la chasse sont insuffisantes pour mesurer les valeurs de subsistance et il faudrait donc effectuer beaucoup d'autres travaux;

3) le prix de l'étude atteindrait entre 350 000 et 400 000 $.

Étant donné la complexité de l'étude et son coût, on a décidé de demander l'opinion de M. Harvey Feit, qui avait participé à l'évaluation de valeurs semblables dans la région de la baie James et dans le nord du Québec au cours de la préparation du projet hydro-électrique de la baie James. On a demandé à M. Feit d'évaluer le potentiel et l'utilité des valeurs qui résulteraient de l'étude, ainsi que la valeur de la méthode et du concept; en outre, la participation de M. Feit permettait de donner aux directeurs de la faune une seconde opinion sur le coût de l'étude proposée.

Le rapport de M. Feit a largement approuvé la méthode préconisée par M. Usher. Il propose d'inclure la mesure d'indicateurs non monétaires des valeurs de la faune et d'obtenir des données plus détaillées sur les valeurs de subsistance. Par ailleurs, pour accroître l'utilité de l'étude sur le plan politique, il serait bon que le coordonnateur du projet demande aux organismes non gouvernementaux d'autochtones de participer à la planification et à l'élaboration de l'étude. Le dernier commentaire important de M. Feit concerne le coût qui, d'après lui, serait d'au moins 545 000 $.

Proposition

L'étude proposée durerait environ 3 à 5 ans. Cinq provinces et deux territoires en seraient les bénéficiaires. Si toutes les parties acceptaient d'y participer, le Québec, la Colombie-Britannique et Terre-Neuve devraient s'attendre à verser chacun environ 78 500 $, les Territoires du Nord-Ouest environ 60 000 $ (une partie de l'information existant déjà), l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et le Yukon environ 73 500 $ chacun. La différence des coûts entre le Québec, la Colombie-Britannique, Terre-Neuve et les autres provinces est attribuable aux travaux supplémentaires nécessaires pour la préparation des rapports sur les prises d'animaux à fourrure.

Par l'entremise du SCF, le gouvernement fédéral s'occuperait de la gestion du projet et fournirait les compétences techniques nécessaires pour en assurer la surveillance, travaux qui s'élèveraient à 30 000 $.

La recommandation présentée à l'assemblée demande que les provinces et les territoires bénéficiaires obtiennent l'autorisation de dépenser les fonds et informent le SCF, d'ici le 15 juillet, de leur appui et de l'envergure de leurs engagements financiers. Le coordonnateur du projet pourra concevoir le projet en fonction des fonds reçus. Il ne sera pas nécessaire de verser tous les fonds d'un seul coup, mais selon une échéance annuelle afin de réduire les sorties de fonds.

Valeur de la faune (3)

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

M. Hummel (Fonds mondial pour la nature, Canada) indique qu'il ne veut pas empêcher les membres votants de faire des commentaires, particulièrement ceux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, mais il fait remarquer que le FMN a aussi participé financièrement à l'étude de faisabilité. Il veut tout simplement présenter une autre solution : s'il se révélait difficile de recueillir entre 350 000 et 545 000 $ pour l'étude, ce qui pourrait très bien arriver d'après lui, il vaudrait la peine d'envisager tout au moins une version réduite de l'étude. À son avis, si l'on se réfère au rapport de Peter Usher et à d'autres renseignements disponibles, on pourrait arriver à réaliser une étude suffisamment convaincante et valable sur le plan statistique sur l'importance de la faune pour ceux qui habitent au nord du 60e parallèle. Il n'est pas convaincu de la nécessité d'investir 550 000 $ pour prouver ce qui semble évident, ni de la nécessité d'une étude comparable à l'enquête de 1981, mais plutôt d'une étude complémentaire à l'enquête de 1981 pour définir la situation au nord du 60e parallèle.

Le Fonds mondial pour la nature (Canada) serait tout à fait incapable de participer à une étude de la taille et de l'envergure envisagées, mais si les secteurs de compétence mentionnés peuvent trouver les fonds nécessaires, tant mieux pour elles. Si elles n'y arrivent pas, il trouverait quand même intéressant de réaliser un projet un peu moins ambitieux sur le plan statistique, mais cependant utile en rassemblant les données existantes, en les publiant sous une forme attrayante comme document complémentaire à l'enquête de 1981 et en traduisant ce dernier dans tous les dialectes nécessaires pour diffusion dans le Nord. Il ajoute qu'il ne veut pas avoir l'air de présenter une solution de rechange, mais tout simplement que s'il s'avère difficile de réaliser le projet ambitieux qui vient d'être décrit, il espère que la partie importante du projet ne sera pas totalement abandonnée. Le FMN aimerait bien qu'il soit réalisé sous une forme ou une autre car, à son avis, l'information complémentaire est très importante.

J.D. Roseborough (Direction de la faune de l'Ontario) mentionne qu'il est inscrit dans le compte rendu que les provinces et territoires donneront leur réponse au SCF d'ici le 15 juillet concernant leur participation à l'étude sur la valeur de la faune dans le Nord.

Rapport de mise à jour

COLLOQUE SUR LA FORESTERIE ET LA FAUNE (1)

T.C. Dauphiné
Service canadien de la faune

Vous avez certainement entendu parler, si vous avez assisté à l'une ou l'autre des quatre dernières Conférences fédérales-provinciales sur la faune, d'un colloque sur l'intégration de la gestion des forêts et de la faune. J'aimerais vous en parler un peu, au nom des autres membres du Comité directeur qui a organisé le colloque et qui sont : K. Armson, J.C. Baird, F. Bunnell, D. Euler, P. Gilbert, D.R. Halladay, W. Young et D. Pollard.

Le colloque a eu lieu à l'Université de la Colombie-Britannique du 7 au 10 mai. Il comportait deux journées et demie de séances officielles, ainsi qu'un banquet et des excursions sur le terrain d'un et deux jours pour visiter des zones de gestion des forêts et de la faune dans le sud de la Colombie-Britannique. Environ 175 personnes y ont participé, dont un peu plus de la moitié provenant de la Colombie-Britannique. Les autres venaient de sept autres provinces, quatre États et un territoire. Les organisateurs du colloque s'attendaient à une plus grande participation, mais les restrictions gouvernementales applicables aux voyages ont constitué le principal empêchement. La crise économique dans le secteur forestier n'a pas favorisé les choses non plus. Les forestiers et les biologistes étaient cependant en nombre à peu près égal, la plupart provenant d'organismes gouvernementaux. Cependant, les universités, les sociétés forestières et d'autres organismes non gouvernementaux (par exemple la Fédération canadienne de la faune, le Fonds mondial pour la nature, la Fédération canadienne de la nature, le Sierra Club, les clubs de chasse et de pêche) étaient aussi représentés.

Quand on regarde en arrière, le colloque constituait le premier rassemblement national de forestiers et de biologistes du gouvernement, de l'industrie, des universités et des groupes environnementaux au Canada. La palette des participants était remarquable, d'après un des journalistes qui a constaté que bon nombre se trouvaient habituellement dans des camps opposés quand il y avait un débat sur des questions environnementales.

Meilleure intégration

Le thème du colloque était l'amélioration de l'intégration de la gestion des forêts et de la faune. En conséquence, il y a eu des séances sur la façon dont les lois et les politiques favorisent ou non l'intégration, la manière dont l'intégration devrait se faire d'après les spécialistes de terrain et la façon dont elle a été découragée par certaines forces économiques et sociales. Une série d'ateliers ont été réservés aux usagers des ressources forestières, tels que les trappeurs, les chasseurs et les bûcherons; ils ont défini les "produits" que devraient, d'après eux, leur fournir les gestionnaires des forêts. Puis on a décrit quatre exemples de tentatives de gestion intégrée, notamment celle du cerf dans l'île Vancouver, de l'orignal en Ontario, du tétras dans la forêt boréale et des aigles dans le nord-ouest des États-Unis.

Les séances ont été présidées par des personnes bien connues des deux professions : Monte Hummel du Fonds mondial pour la nature, Canada; David Munro, ces derniers temps de l'UICN; Al Brennan, sous-ministre adjoint des Forêts, Alberta; et Gordon Baskerville, doyen de la foresterie à l'Université du Nouveau-Brunswick. Deux autres personnages bien connus dans le domaine de la foresterie (Bill Young du ministère des Forêts de la Colombie-Britannique) et de la faune (Rich Goulden de la Direction de la faune du Manitoba) ont résumé le colloque. Ian McTaggart-Cowan a présenté une dernière vue d'ensemble.

Le discours thème a été prononcé par John Livingston de l'Université York qui, dans un document réfléchi, a tracé l'évolution de la gestion des ressources dans notre culture et a encouragé une intégration plus étroite des gestionnaires pour limiter, plutôt que pour accroître, l'utilisation de la technologie de gestion. Le conférencier invité au banquet était Jack Ward Thomas qui a été le chef de file lors de la mise au point d'une méthode perfectionnée de gestion intégrée des forêts et de la faune maintenant utilisée par l'US Forest Service. Il a présenté un exposé comportant une description humoristique des détours parfois utilisés par les gestionnaires des ressources pour éviter les exigences de leurs concurrents.

Le compte rendu sera publié dans le "Forestry Chronicle", revue professionnelle et technique de foresterie publiée par l'Institut forestier du Canada. Le "Chronicle" est envoyé à plus de 2 500 forestiers au Canada et à plus de 400 bibliothèques et universités dans 60 pays. En publiant les résultats dans cette revue, on s'assure qu'un bon nombre de gestionnaires et d'administrateurs forestiers au Canada en seront mis au courant. Le compte rendu devrait comprendre 24 documents qui seront publiés dans un numéro spécial du "Chronicle", en février prochain. La publication coûtera environ 13 000 $, dont 3 000 réimpressions qui seront distribuées gratuitement aux participants du colloque et à toutes les autres personnes intéressées. Pour financer la publication, le Comité dispose de subventions de 5 000 $ du Service canadien des forêts et de 3 500 $ du Service canadien de la faune. Le reste sera tiré des recettes de la conférence.

Les frais d'organisation du colloque ont été très limités car le temps et les déplacements des membres du comité d'organisation ont été défrayés par les sociétés et organismes employeurs. Les frais de publicité ont aussi été relativement restreints, puisqu'ils ont été assumés en grande partie par la Fédération canadienne de la faune et, dans une moindre mesure, par l'Institut forestier du Canada et l'Association forestière canadienne. Le coût des installations de réunion sur le campus de l'Université de la Colombie-Britannique a été très bas. De fait, le coût le plus important a été les déplacements des conférenciers, mais même celui-ci a été limité à un niveau raisonnable parce que bon nombre des conférenciers ont participé au colloque aux frais de leur employeur. Les recettes brutes, tirées en grande partie des droits d'inscription de 50 $, se sont élevées à environ 21 600 $. Les dépenses atteindront environ 15 400 $, ce qui nous laisse à peu près 6 000 $ pour la publication du compte rendu. Anthony Britneff, du ministère des Forêts de la Colombie-Britannique, mérite des remerciements tout particuliers pour sa gestion remarquable des finances du colloque.

Évaluation des objectifs

Le mandat du colloque, qui lui avait été conféré par la Conférence fédérale-provinciale sur la faune, était d'améliorer l'intégration; dans quelle mesure y

est-il arrivé? Le comité d'organisation ne peut qu'émettre un jugement partiel pour le moment, car il est évident que l'on ne connaîtra pas tous les effets du colloque avant la publication du compte rendu. Cependant. on peut faire une évaluation préliminaire de la réussite du colloque en vue d'atteindre les trois objectifs fixés par la Conférence fédérale-provinciale sur la faune.

Le premier objectif consistait à passer en revue les politiques et programmes existants. Le comité d'organisation croit que cet objectif a été assez bien atteint, car bon nombre des documents portaient spécifiquement sur ce point. En outre, il y a eu de nombreux commentaires sur les programmes des diverses provinces et de la Colombie-Britannique en particulier.

Le deuxième objectif consistait à recommander des améliorations à l'utilisation de la technologie existante. Le comité croit que le colloque n'a pas atteint cet objectif, car il a mis l'accent sur la philosophie de la gestion et non sur la technologie. La technologie demeure donc un sujet sur lequel on pourra se pencher lors d'un autre colloque.

Le troisième objectif consistait à encourager la sensibilisation des professionnels et du public aux points forts et aux points faibles des systèmes actuels d'intégration; cet objectif a été entièrement atteint pour plusieurs raisons. Toutes les parties, les forestiers comme les spécialistes de la faune, ont reconnu l'importance cruciale des attitudes personnelles dans la détermination du degré d'intégration. Malgré l'existence d'un certain nombre de politiques et de règlements, en dernier ressort ce sont les attitudes des gens qui déterminent s'ils sont appliqués efficacement. Les biologistes, pour leur part, ont compris l'immensité et la complexité de l'industrie forestière et se sont rendu compte que les forestiers avaient tellement de problèmes importants à résoudre qu'il leur restait parfois peu de temps pour s'occuper de la faune. Certains forestiers ont trouvé des moyens d'améliorer la situation de la faune en gestion forestière et ont présenté des recommandations précises, y compris de nouvelles politiques gouvernementales, une intégration plus officielle des professions dans les organismes et les universités, une définition plus précise de la "valeur" de la faune et une reconnaissance législative des "droits" des êtres vivants. Bon nombre de ces recommandations n'étaient pas nouvelles pour les biologistes, mais ils ne les avaient jamais entendues de la bouche des forestiers. Ainsi, les forestiers et les biologistes se sont rendu compte qu'ils avaient beaucoup de problèmes communs, par exemple la perte des mêmes territoires au profit d'une agriculture marginale et de l'urbanisation.

J'ai mentionné plus tôt la possibilité de tenir un autre colloque sur la technologie de gestion des forêts et de la faune. Il pourrait comporter des séances sur les pratiques courantes de gestion, sur les études et les recherches récentes et peut-être même sur les nouveaux perfectionnements en matière de technologie forestière qui pourraient avoir des effets sur la faune. Si l'idée est attrayante, je propose aux Directeurs de la faune que des représentants de trois ou quatre provinces, du gouvernement fédéral et des universités se rencontrent et préparent une proposition qui serait étudiée à la Conférence l'année prochaine. (Note du rédacteur : une recommandation pour la tenue d'un deuxième colloque a été acceptée par la suite par l'assemblée.)

En terminant, j'aimerais remercier de nombreuses personnes, j'en ai comptées au moins 25, qui ont participé à l'organisation du colloque. Je ne puis évidemment les mentionner toutes. Les organismes de foresterie de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du gouvernement fédéral nous ont apporté un grand

soutien. Le comité a aussi reçu l'aide de l'Association forestière canadienne et de l'Institut forestier du Canada. J'aimerais aussi remercier tous les membres du comité d'organisation, ainsi que Ray Halladay qui a accepté la tâche supplémentaire de présider le comité "hôte" de la Colombie-Britannique qui s'est occupé avec brio de tous les préparatifs locaux. Ed Telfer du SCF nous a fourni des conseils et des contacts inestimables. Enfin, je tiens à remercier Ken Brynaert et la Fédération canadienne de la faune pour leur appui financier et pour la brochure publicitaire qu'ils ont fournie pour le colloque.

En conclusion, j'ajouterai simplement que ce colloque a été le fruit d'un important effort d'équipe, conformément au thème de la présente Conférence. N'oubliez pas de vous procurer votre exemplaire du compte rendu l'hiver prochain.

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

G. Sheehy (Fédération canadienne de la nature) fait remarquer que le colloque a renforcé sa conviction qu'il y avait encore beaucoup à faire pour intégrer les activités dans le domaine des forêts et de la faune. Il pense que le rapport intéressant présenté à la 44e Conférence fédérale-provinciale parlait d'un groupe de travail chargé de s'occuper des questions courantes en matière de forêts et de faune et de chercher à atteindre cet objectif. Il lui semble que l'idée d'un groupe de travail ou de tout autre organe de travail serait excellente pour garantir que des efforts continuels sont déployés pour rapprocher ces deux groupes et obtenir des connaissances et de bonnes recommandations qu'il est impossible d'obtenir lors d'une conférence de trois jours. Il demande ce qu'il est advenu de cette recommandation en faveur d'un groupe de travail et quel autre genre de solutions ils envisagent.

T.C. Dauphiné (Service canadien de la faune), indique qu'il s'agit là d'une solution. Il y avait aussi, comme autre solution, la tenue du colloque. Les deux solutions ont été étudiées et on a décidé de tenir le colloque plutôt que de créer un groupe de travail. En général, on semble peu enclin à s'engager de façon continue à l'égard d'un comité ou d'un groupe de travail. Il est toujours convaincu que si les diverses parties concernées sont intéressées, une solution du genre pourrait donner des résultats. Cependant, à son avis, des colloques sur des aspects précis du problème global sont probablement la meilleure solution puisque l'objectif consiste réellement à faire participer les forestiers et à les intéresser vraiment. Leur groupe pourrait prendre des décisions, mais ensuite il leur faudrait aller rencontrer un groupe tout à fait différent de professionnels, beaucoup plus important que le leur, confronté à de nombreux autres problèmes beaucoup plus urgents qu'ils ne le pensent peut-être, et tenter de vendre à ce groupe l'idée de faire quelque chose pour la faune ou, avec eux, au sujet de la faune. À son avis, ce colloque est une façon d'attirer l'attention des forestiers.

J. Sloan (Ontario) fait remarquer que, comme ils le savent tous, l'Ontario a participé au colloque et l'a trouvé extrêmement valable. Franchement, l'Ontario est convaincu qu'ils n'ont fait qu'effleurer le problème au colloque et qu'il devrait y avoir d'autres colloques. L'Ontario serait prête à accueillir un colloque en 1986; il lance cette idée à l'assemblée pour qu'elle l'étudie.

J.D. Roseborough (Direction de la faune de l'Ontario) propose, étant donné les commentaires de l'Ontario, que l'idée du groupe de travail ne soit pas abandonnée et qu'ils préparent ensemble une recommandation à présenter au Comité des recommandations. Maintenant qu'ils ont commencé à rapprocher les forestiers et les biologistes de la faune, il ne voit pas de raison d'abandonner cette activité. Il veut tout simplement être certain que l'assemblée n'abandonnera pas cette idée jusqu'à l'année prochaine. Il demande si sa proposition est acceptable et s'ils veulent bien s'assurer qu'il y aura une recommandation, basée sur l'invitation du sous-ministre de l'Ontario ou sur toute autre proposition qui leur serait faite.

(Voir recommandation 15.)

Rapport de mise à jour

INSTITUT DE LA FOURRURE DU CANADA (1)

R. Daniel
Directeur administratif

Je sais que vous êtes intéressés à ce que nous avons fait au cours des six derniers mois, sans compter que c'est votre argent que nous avons depensé. J'ai ici un document exhaustif que je distribuerai après ma présentation; en attendant, je vais vous exposer les points saillants de nos travaux.

L'Institut de la fourrure du Canada (IFC) existe maintenant depuis six mois et, plutôt que de faire les choses à la suite, nous avons tenté d'accomplir un certain nombre de tâches en parallèle. Il était important d'établir une base pour la composition de l'Institut, pour des raisons politiques, financières et autres.

Nous avons rencontré les groupes constitutifs de l'Institut pour leur parler de ses objectifs, de ses politiques et de ses programmes, ainsi que de ses priorités, tels que les voyait le groupe d'étude et tels que les envisageaient les groupes constitutifs. J'ai rencontré des groupes qui s'occupent de faune dans tout le pays, dans chacune des provinces. J'ai en effet visité toutes les provinces, sauf le Yukon, et j'ai rencontré séparément la plupart des groupes de trappeurs.

Ensuite, nous avons organisé une série de conférences, d'abord avec les gestionnaires provinciaux des fourrures, puis avec les groupes d'autochtones, les associations de trappeurs et le Conseil canadien de la fourrure à l'Exposition internationale de la fourrure de Montréal. Tous les groupes nous ont fait comprendre que ce que nous avions cru être la priorité, à savoir la recherche concernant les pièges non cruels, était mal choisi. D'après eux, l'information du public devait être la priorité; c'est donc sur ce point que nous aurions dû mettre l'accent dans nos activités. J'y reviendrai plus tard car je crois que c'est davantage la perspective de nos activités qu'avaient les divers groupes qui créait un problème, plutôt que les priorités adoptées par l'IFC.

Tout en accomplissant ces activités, nous avons commencé à négocier avec le gouvernement de l'Alberta un accord prévoyant des travaux de recherche au Centre de l'environnement de l'Alberta. Nous espérons terminer ces négociations d'ici une semaine ou deux.

En outre, au cours des six derniers mois, nous avons formé les principaux comités de l'Institut : recherche et développement concernant les pièges non cruels, information du public, éducation des trappeurs, et nous avons élaboré et approuvé le mandat de ces groupes. Nous avons aussi essayé de communiquer régulièrement avec tous nos membres car la principale critique entendue au cours de nos déplacements et de nos réunions était le manque de communication efficace des groupes, par le passé, qu'il s'agisse du Comité fédéral-provincial sur le piégeage humanitaire ou d'autres groupes du secteur. Les critiques concernant la qualité des communications sont en général difficiles à éviter et elles servent souvent d'excuses à d'autres problèmes. Nous croyons que le seul moyen de résoudre ce problème est de transmettre notre information par écrit, le plus régulièrement possible, au plus grand nombre possible de personnes.

Poursuite d'un rôle

Je n'entrerai pas dans les détails de l'historique de l'IFC car la plupart d'entre vous savent qu'il découle du Conseil canadien de la fourrure et du Comité fédéral-provincial, en passant par le groupe d'étude qui est maintenant devenu l'Institut de la fourrure du Canada. Depuis longtemps, des organisations ont tenté de former et de définir les divers groupes impliqués dans l'industrie de la fourrure. Il semble que nous soyons présentement en bonne voie d'y arriver, mais je pense que notre succès est attribuable en grande partie au climat actuel. Sans les nombreuses crises qu'a connues ce secteur, je ne pense pas que les choses auraient été aussi faciles.

Nous avons adopté comme position de poursuivre le rôle d'un certain nombre d'autres groupes, particulièrement le Comité fédéral-provincial sur le piégeage humanitaire, dans le domaine de la recherche sur les pièges. Nous n'entreprenons rien de nouveau et il est important de le faire savoir. Nous ne nous engageons pas dans une nouvelle entreprise mais plutôt dans la poursuite d'efforts déployés depuis quelque temps avec un certain succès. Nous tentons simplement d'axer nos efforts en ce sens et nous allons obtenir des ressources supplémentaires qui, nous l'espérons, nous permettront d'aller de l'avant encore plus vite.

La crise qu'a connue le secteur de la fourrure au cours des dix à quinze dernières années s'est compliquée dernièrement. Elle a commencé avec l'Association canadienne pour le piégeage humanitaire et son film sur le bien-être des animaux en 1969, en passant par les droits des animaux et leur libération, l'interdiction de la chasse au phoque et les menaces de boycottage du poisson, pour en arriver aux menaces contre l'élevage en semi-captivité des animaux à fourrure. Tout cela a permis, je crois, de mettre en lumière ce que peut faire l'Institut et a peut-être même favorisé le regroupement de nos membres actuels.

Je pense qu'il serait utile que je vous lise les objectifs de l'Institut pour les commenter un peu plus tard :

- promouvoir un niveau d'excellence dans le domaine de la préservation et de l'exploitation optimale des ressources de fourrure du Canada;

- réaliser et encourager le développement et la mise en oeuvre des moyens les moins cruels possibles de chasser et d'élever les animaux à fourrure;

- préparer, compiler et distribuer, sur le secteur de la fourrure du Canada, de l'information pertinente qui contribuera à améliorer la compétence des personnes directement ou indirectement reliées au secteur primaire de la fourrure;

- promouvoir la compréhension des questions historiques, courantes et nouvelles qui ont une importance pour le secteur, le gouvernement et le public au Canada et à l'étranger;

- promouvoir un intérêt général pour la compréhension de la gestion et de l'utilisation des animaux à fourrure.

Intérêts nouveaux

Il était évident, dès le début, que l'accent était sur le producteur primaire, c'est-à-dire le trappeur. Ces dernières semaines, nous avons reçu des demandes spontanées d'adhésion des deux organisations nationales d'élevage d'animaux à fourrure en semi-captivité, les éleveurs de visons et les éleveurs de renards, et deux organismes provinciaux se sont joints à nous. D'après nos conversations avec diverses personnes, j'ai l'impression que le nombre des membres éleveurs va s'accroître. C'est plutôt inattendu mais nous n'avons pas l'intention de les en décourager. Comme l'accent de l'Institut devait être mis les premières années sur la recherche sur les pièges, nous avons cru que nous offririons peu d'intérêt pour les éleveurs.

Nous avons eu une autre surprise au cours d'une réunion avec Environnement Canada il y a environ six semaines. J'avais cru que leur intérêt se limiterait uniquement à la recherche sur les pièges non cruels et aux activités connexes. Cependant, les premières questions qu'ils m'ont posées ont été les suivantes : "Comment vous y prendrez-vous pour défendre les marchés outre-mer? Comment allons-nous protéger le gagne-pain des Canadiens qui oeuvrent dans ce secteur et nous occuper de ceux qui en tirent leur revenu de subsistance et leurs protéines dans le Nord du Canada?" Ces questions m'ont fait voir les choses sous un angle différent mais positif.

Mais la recherche sur les pièges est amorcée. Le Conseil de l'Institut a décidé qu'elle était aussi importante que l'information du public. Nous avons une difficulté cependant. Les fonds importants sont affectés à la recherche sur les pièges. Il nous faut donc trouver de nouvelles sommes pour les programmes d'information publique et d'autres activités, mais elles existent et ce qu'il faut faire c'est élaborer les programmes et nous assurer une crédibilié en tant qu'organisme et montrer que nous pouvons utiliser cet argent efficacement. La recherche est importante et l'Institut a accepté ce point comme étant davantage qu'une politique et plutôt un énoncé de ce qu'il juge véritablement nécessaire, c'est-à-dire que la recherche est le facteur de crédibilité. Sans recherche sur les pièges non cruels, nous n'aurons pas d'auditoire. Sans auditoire, il est inutile d'avoir des programmes d'information du public. Ce que je veux dire, c'est que personne, particulièrement sur les marchés européens, ne s'intéressera à nos messages sur les modes de vie dans le Nord et le droit à la survie, sur la valeur économique de ce secteur au Canada et, si nous pouvons le démontrer, que le piégeage fait partie intégrante d'une bonne gestion de la faune. Ces messages ne pourront passer que s'ils sont appuyés par une recherche bien visible sur les pièges non cruels et sur l'utilisation par les trappeurs de pratiques moins cruelles.

Membres

Cinquante et un organismes sont maintenant membres de l'Institut. En effet, l'Institut est un organisme composé d'organismes. Nous n'avons pas de membres particuliers. Je pense que, à l'exception de trois ou quatre sociétés, nos autres membres sont des organismes comme les gouvernements provinciaux. Il y a deux ministères du gouvernement fédéral, Affaires indiennes et Nord canadien et Environnement Canada; les douze provinces et territoires; les treize associations de trappeurs; trois groupes d'autochtones, le Conseil national des autochtones, un nouvel organisme appelé la Fédération des trappeurs autochtones du Canada et le Conseil des Indiens du Yukon; neuf groupes de l'industrie, la Compagnie de la

baie d'Hudson, le Conseil canadien de la fourrure, le Conseil des détaillants en fourrure, Woodstream, etc.; six groupes de conservation de la faune; une société de protection des animaux, l'Association canadienne pour le piégeage humanitaire; et les quatre groupes d'éleveurs d'animaux sauvages en semi-captivité que j'ai déjà mentionnés. Ainsi, nous représentons tous les secteurs de la fourrure.

Nous sommes un peu déçus par les groupes d'autochtones et le secteur du commerce de la fourrure. Nous aimerions compter environ 15 à 17 organismes du secteur commercial, incluant les syndicats et quelques-uns des petits organismes manufacturiers. Nous avons créé un comité très souple de représentants cadres du secteur privé pour qu'ils étudient la question avec nous. La situation des autochtones est très différente. Inuit Taparisat du Canada a décidé de nous assurer sa participation, pour le moment, par l'entremise de la Fédération des autochtones, et l'Assemblée des premières nations a actuellement des priorités, dont le piégeage et la participation à l'Institut ne font pas partie, mais elle nous a quand même indiqué très clairement qu'elle avait l'intention de travailler avec l'Institut et par son entremise.

Comités

Nous avons créé trois comités au sein de l'Institut. Ces comités sont les groupes de travail de l'Institut. Nous avons actuellement un personnel très restreint, c'est-à-dire moi-même, un adjoint et une réceptionniste. Nous avons l'intention de maintenir les choses ainsi, soit à peu près comme l'institut dont nous avons entendu parler ce matin. Si nous avons besoin de services professionnels, et ce sera sûrement le cas, nous accorderons des contrats de services. Les comités rendent compte de leurs travaux au Conseil et lui font des recommandations; mon travail consiste à veiller à ce que les comité exécutent les instructions du Conseil. Le premier comité créé a été le Comité de recherche et de développement concernant les pièges non cruels, présidé par Neal Jotham. Il a été assez facile à mettre en marche à cause des travaux fédéraux-provinciaux antérieurs et de la participation de Neal et de bon nombre des membres du comité à ces travaux. C'est ce qui a rendu le projet de recherche tellement visible et lui a donné une priorité apparente par rapport à l'information du public.

L'information du public a connu un mauvais départ. Le Conseil a jugé qu'il n'avait pas vraiment réfléchi à son mandat et a décidé de le faire lui-même avant de laisser les autres le faire, de sorte que le premier Comité d'information du public a été dissout. Nous procédons actuellement à sa restructuration. Le mandat a été préparé et accepté par le Conseil; nous aborderons toute la question de l'organisation de l'information du public d'une façon un peu différente. Je crois que Rich Goulden vous a décrit notre proposition, qui est encore à l'étude au Conseil et qui consiste à structurer le travail en trois ou quatre groupes d'étude.

Nous avons aussi un Comité de l'industrie qui, je l'espère, deviendra officiel avec le temps. Il s'occupe des membres du secteur privé et étudie la question des engagements financiers du secteur privé à l'égard de l'Institut.

Recherche

Comme je l'ai dit en parlant de la recherche, nous sommes sur le point de conclure un accord pour faire des recherches au Centre environnemental de

l'Alberta. Notre façon d'aborder le travail a changé depuis que le groupe de travail a commencé à songer aux efforts de recherche. À l'origine, on pensait procéder à peu près de la même façon que le Comité fédéral-provincial, c'est-à-dire donner des contrats de recherche à diverses institutions universitaires, comme celle de Guelph. Pour un certain nombre de raisons, nous sommes maintenant convaincus qu'il serait plus efficace, pour l'Institut, d'employer directement une équipe comptant jusqu'à cinq personnes pour travailler à temps plein à la recherche sur les pièges, en plus de l'équivalent de deux à trois années du Centre environnemental de l'Alberta, assumant les rôles de gestion du projet et de personnes ressources.

Nous devons donc préparer un plan de recherche pour la première année, d'ici la mi-septembre, et il nous faut mettre en oeuvre le plan d'information du public et son organisation. Nous avons créé un groupe de travail sur l'éducation des trappeurs qui nous remettra un rapport d'ici le 1er octobre.

Le financement de toutes les activités de recherche est suffisant et nous permettra de nous lancer dans un programme de trois à cinq ans. Il faut établir notre plan, embaucher l'équipe, et c'est ce à quoi nous consacrerons les six à huit prochaines semaines.

Le financement de l'information du public n'est pas encore assuré. Nous préparons actuellement des projets de discussion avec des groupes d'Ottawa, les provinces et le secteur privé. À première vue, nous prévoyons un programme d'environ un million de dollars sur trois ans. Tout cela doit toutefois être approuvé. Notre première tâche consiste à faire quelques recherches économiques fondamentales sur la structure du secteur, la valeur de la contribution du secteur et la contribution des divers éléments du secteur à l'ensemble du programme.

Conseil et Comité de direction

Il vaut peut-être mieux que j'abrège en ajoutant que bon nombre des tâches que nous avons accomplies jusqu'à maintenant sont de nature organisationnelle et administrative; inutile de vous dire que les efforts futurs ne seront pas orientés dans ce sens. Le 25 juin 1984, nous aurons une réunion des membres pendant laquelle nous élirons pour la première fois un Conseil de 24 personnes. Le lendemain, le Conseil élira un Comité de direction et la structure de l'Institut sera alors entièrement créée. Jusqu'à cette date, il nous était impossible d'élaborer une philosophie ou de définir des objectifs à long terme pour l'Institut; c'est pourquoi certains d'entre vous se demandent peut-être encore ce que nous faisons et où nous allons. Nous avons une organisation étendue, à plusieurs facettes. Les buts et objectifs doivent être valables pour tous les groupes constitutifs; c'est là la tâche difficile qui nous attend.

Dans l'avenir, l'Institut mettra l'accent sur la défense des marchés, les communications et la lutte pour la protection du secteur. Mais nos adversaires ont préparé attentivement une série de stratégies qui ont eu du succès jusqu'ici. Il nous faut établir notre position, car la leur est très bien définie et ils ont souvent recours à des faussetés et à des renseignements erronés ou incorrects pour prouver leur point. Mais je pense que si nous voulons leur faire la lutte, nous devons d'abord établir notre position par rapport à eux. Ce sujet fera donc l'objet de discussions difficiles au sein de l'Institut et nous espérons atteindre, si ce n'est un accord à cent pour cent, tout au moins un consensus solide au sein de tous les groupes quant à l'orientation que nous prendrons au cours des prochaines années.

Institut de la fourrure du Canada (2)

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

J.D. Roseborough (Direction de la faune de l'Ontario) fait remarquer que le rapport de mise à jour constitue à son avis un excellent résumé du travail de l'Institut depuis le 1er décembre et peut-être même avant. Depuis quelque temps, la participation des trappeurs et des autochtones, ainsi que des gestionnaires des animaux à fourrure des provinces, les ont aidés à mieux comprendre les objectifs de l'Institut et son orientation.

K.A. Brynaert (Fédération canadienne de la faune) mentionne qu'il a porté une attention particulière aux commentaires de Ron Daniel concernant les groupes d'opposition. À la Fédération canadienne de la faune, ils en sont venus à la conclusion que chaque fois qu'ils utilisent des expressions comme "anti-chasse au phoque, anti-chasse et anti-piégeage", ils donnent, d'une certaine façon, de la crédibilité à ces groupes. La population appuie certains des principes que ces groupes défendent. La FCF croit que, par définition, tous ces groupes pourraient être classés dans un mouvement anti-conservation. Si on se limite uniquement au principe numéro 3 de la Stratégie mondiale de la conservation, qui favorise l'utilisation avisée des ressources naturelles, quiconque encourage moins que cela est par définition, à leur avis, anti-conservation, cette désignation étant négative. Elle est d'ailleurs négative dans l'esprit de tous et la FCF encourage les gens à utiliser cette expression. Il mentionne avoir reçu de la correspondance des États-Unis où l'expression est utilisée. C'est tout simplement une autre façon de régler le problème.

D. Daniel (Institut de la fourrure du Canada) répond qu'il est d'accord avec Ken Brynaert et que toute la question est en grande partie sémantique; trouver une bonne expression comme "anti-conservation" est une étape importante.

Rapport de mise à jour

HABITAT FAUNIQUE CANADA

D.J. Neave

Avant de faire quelques observations sur la situation de cette nouvelle Fondation, j'aimerais remercier tous les directeurs de la faune fédéraux, provinciaux et territoriaux et leur personnel, ainsi que de nombreux représentants des organismes non gouvernementaux, pour leurs conseils et leur soutien lors de l'établissement d'Habitat faunique Canada. Je puis vous assurer qu'ils ont facilité mon travail et que les résultats en sont d'autant plus valables.

Depuis l'annonce de la création de la Fondation par le ministre fédéral de l'Environnement le 20 février 1984, nous avons franchi les étapes suivantes :

1) La demande d'approbation de la charte et des règlements internes a été préparée et présentée par un Comité fondateur. La Fondation a reçu l'approbation de sa charte et a obtenu son incorporation juridique le 24 février 1984.

2) Un Comité de nomination du Comité fondateur a formé le Conseil d'administration. Dans quelques instants, je demanderai à Jim Patterson, président de ce Comité, de nous faire un rapport sur la situation des nominations au Conseil, où sont représentés :

   - les intérêts fédéraux,

   - les intérêts provinciaux,

   - des intérêts fauniques non gouvernementaux.

   Deux autres administrateurs représentant, nous l'espérons, d'autres secteurs de ressources seront nommés lors de la première réunion du Conseil qui devrait avoir lieu en juillet.

3) Le gouvernement fédéral a fourni une subvention de départ de 1 million $ en 1983-1984 et nous a accordé 2 millions $ de plus en 1984-1985. Il a aussi engagé les recettes du timbre d'habitat associé au permis de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier en 1985-1986, pour la Fondation, qui rapporteront au début environ 2 millions $ par année.

4) Une proposition soumise au Conseil pour étude a été préparée, définissant avec plus de précision les objectifs de la Fondation, une politique de fonctionnement et un programme pour 1984-1985, ainsi qu'un budget. Bien qu'il soit trop tôt pour parler de cette proposition, puisque c'est au Conseil de l'étudier, j'ai quelques exemplaires du document de base concernant la Fondation, résumant son mandat et ses objectifs et définissant son rôle de catalyseur, banquier et surveillant.

Voilà les quatre points saillants. J'ai aussi préparé un examen des programmes relatifs à l'habitat au Canada, concernant les problèmes et les possibilités, comme documentation de base pour déterminer la place d'Habitat faunique Canada.

Je suis convaincu que cette Fondation pourra répondre aux attentes variées de tous, en encourageant les programmes coopératifs concernant l'habitat établis en vertu de stratégies plus exhaustives. Je puis vous assurer qu'on ne manque pas d'idées.

Encore une fois, j'aimerais féliciter les nombreuses personnes qui ont participé à la création de la Fondation et, plus récemment, à l'élaboration de travaux spécifiques concernant l'habitat pour cette année. À cet égard, j'ai rencontré la plupart d'entre vous, ou des membres de votre personnel, depuis l'annonce officielle en février et je serai heureux d'assister aux réunions prévues cet été concernant des projets coopératifs spécifiques relatifs à l'habitat. Je demanderai maintenant à Jim Patterson de nous parler de la composition du Conseil d'administration.

Nominations au Conseil d'administration

J. Patterson
Service canadien de la faune

Comme l'a mentionné Dave Neave, le Conseil de la Fondation Habitat faunique Canada comprendra neuf personnes. Trois seront nommées par le ministre de l'Environnement, deux représenteront les organismes environnementaux non gouvernementaux et il y aura deux représentants provinciaux. Les deux autres membres constitueront, nous l'espérons, un lien entre les intérêts de protection de l'habitat et les intérêts industriels tels que l'agriculture, la foresterie, etc.

Les trois personnes nommées par Environnement Canada et les représentants des organismes non gouvernementaux seront annoncés le plus tôt possible. Je pense qu'il est très approprié que cette assemblée présente les personnes qui représenteront les provinces et les territoires au sein du premier Conseil d'administration. Je suis heureux de vous annoncer qu'Arthur Smith de l'Île-du-Prince-Édouard représentera les provinces de l'Est et que Rich Goulden du Manitoba représentera les provinces et les territoires de l'Ouest.

Rapport (points saillants des programmes)

DIVISION DE LA FAUNE AQUATIQUE ET TERRESTRE DE L'ALBERTA

Loi sur la faune

La refonte de la Loi sur la faune en est à sa dernière étape et elle devrait être présentée à l'Assemblée législative pendant la session d'automne.

Dommages causés par les oiseaux aquatiques et indemnisation

Deux accords quinquennaux à coûts partagés ont été conclus avec le gouvernement fédéral (au début de 1984) pour la période allant d'avril 1983 à mars 1988. L'un des accords, qui prévoit des paiements compensatoires aux agriculteurs pour les pertes de récolte, a porté le paiement maximum pour les pertes de 50 à 65 $ l'acre. L'accord sur la prévention des dommages, qui prévoit la création de lieux de diversion (champs de nourrissage et cultures de diversion) et une aide aux agriculteurs pour l'effarouchement des oiseaux, facilitera la planification annuelle et à long terme.

Accord avec le SCF

Des entretiens préliminaires ont porté sur la réduction du dédoublement des efforts déployés par les organismes de faune fédéraux et provinciaux pour certains aspects de la gestion des oiseaux migrateurs. La clarification des rôles et des fonctions de chacun des deux paliers de gouvernement accroîtra l'efficacité de la planification et de la gestion réalisées par les deux organismes.

Les terres humides de demain

Plusieurs des 20 marécages clés mentionnés dans l'accord conclu avec Canards Illimités (Canada) sont en cours d'aménagement. Cinq régions marécageuses connaissent une planification assez avancée, tandis que deux autres en sont à l'étape de la mise en oeuvre, les lacs Tyrrell-Rush étant en cours d'aménagement et une partie de l'acquisition des terres étant terminée à Kleskun.

Institut de la fourrure du Canada

La Division de la faune aquatique et terrestre de l'Alberta achève de s'entendre avec le ministère de l'Environnement de l'Alberta pour abriter l'Institut de la fourrure au Centre d'Environnement Alberta à Vegreville.

Élevage du gibier

On prépare actuellement une politique concernant les moyens de garder la faune en captivité. Ce document décrira diverses installations pour la garde de la faune en captivité, comme les parcs zoologiques publics et privés, les installations de recherche et d'éducation et les fermes d'élevage de gros gibier.

On envisage d'apporter d'importantes modifications aux textes législatifs concernant l'élevage du gros gibier, en particulier la vente des produits des animaux élevés en captivité, y compris la vente de la viande. Ces dispositions législatives n'en sont qu'à l'étape d'une ébauche préliminaire et ne seront pas mises en oeuvre avant qu'on ait sondé l'opinion publique.

Réintroduction du bison d'Athabaska

La Division de la faune aquatique et terrestre de l'Alberta participe, avec le SCF, à un programme de réintroduction du bison d'Athabaska dans son ancien territoire dans la région de Hay-Zama. Les bisons seront gardés sur les lieux de leur libération pendant un à deux ans avant d'être relâchés. Cette tentative vise à réduire les migrations hors de la zone de libération.

Rapport (points saillants des programmes)

DIRECTION DE LA FAUNE AQUATIQUE ET TERRESTRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Bien que la controverse publique au sujet du programme de lutte contre le loup en Colombie-Britannique ait presque supplanté les autres activités de la Direction de la faune aquatique et terrestre de la province, celle-ci s'est occupée de la conservation et de la protection de la faune dans bien d'autres secteurs. Quelques points jugés positifs ou intéressants pour nos collègues du reste du Canada sont décrits brièvement dans les notes qui suivent

Biométrie

Amélioration du système de chasse à accès limité

Le système informatisé de traitement et de tirage des demandes de chasse à accès limité a été grandement amélioré pour la saison de chasse 1984. Dans le passé, les candidats devaient inscrire un certain nombre de codes distincts pour la zone de chasse, des données précises et le genre d'animal (mâle adulte, jeune seulement, etc.). Ce système entraînait un taux d'erreur élevé (10 à 12 %) attribuable aux mauvaises inscriptions des codes par les chasseurs. En outre, les chasseurs devaient acheter une formule de demande d'une certaine couleur spécifique à l'espèce qu'ils avaient l'intention de chasser. Ceci posait des problèmes de répartition et exigeait l'impression de huit formules de demande distinctes.

En vertu du nouveau système, tous les aspects d'une chasse donnée, y compris l'espèce, sont définis par un seul code de quatre chiffres. Le taux d'erreur est passé à 1 % et les formules de demande sont maintenant générales. Il en est donc résulté d'importantes économies de temps et d'argent. On s'attend à recevoir environ 60 000 demandes pour le tirage de cette année.

Numéro de chasseur

En 1981, a été mis en oeuvre un système attribuant un seul numéro d'identité à chaque chasseur. Les problèmes qui se sont posés au début ont été résolus et le système fonctionne maintenant sans heurts. Il fournit une liste d'envoi facile à mettre à jour, des renseignements sur l'application des règlements, un registre des achats de permis et d'étiquettes et d'autres données importantes. En outre, le système nous a permis de fusionner facilement des données provenant de tous nos dossiers informatisés. La programmation est présentement en cours en vue de produire des rapports intégrés réguliers de tous nos systèmes de données. Ces rapports n'auraient pas été possibles sans le dossier des numéros d'identité de chasseur.

Étude sur le grizzli des régions côtières

Un projet de recherche sur le grizzli des régions côtières a été entrepris en avril 1982. Ce projet est financé conjointement par les ministères de l'Environnement et des Forêts et obtient en outre un appui supplémentaire de

l'Université de la Colombie-Britannique, de l'industrie forestière et de la Fédération canadienne de la faune.

Les objectifs du projet consistent à déterminer les habitudes d'utilisation saisonnière de l'habitat, à évaluer les incidences des pratiques forestières sur le grizzli dans les forêts côtières et à répondre à certaines questions concernant la population.

Deux saisons d'observation sur le terrain avant la coupe ont permis d'atteindre le premier objectif. Les activités de coupe sont maintenant en cours dans la région à l'étude et les incidences négatives de la coupe sur les grizzlis sont notées. On procèdera cette saison à des traitement pour évaluer l'importance des vieux peuplements et des couvertures de protection pour les grizzlis des régions côtières. Les travaux sur le terrain devraient se poursuivre pendant encore deux ans.

Les résultats de ce projet permettront aux gestionnaires des forêts et de la faune de définir le rapport de rentabilité de divers programmes de coupe en présence de grizzlis dans les forêts côtières.

Augmentation des droits de permis

Au cours des dix dernières années, deux augmentations des droits ont touché tous les permis de chasse et de pêche en eau douce en Colombie-Britannique. En outre, une surtaxe de 3 $ a été imposée à tous les permis de chasse et de pêche de base, les revenus de cette source allant directement au Fonds de conservation de l'habitat.

La hausse des droits a entraîné une diminution immédiate des ventes de permis mais une augmentation considérable des revenus. Dans le cas des augmentations antérieures, le nombre de chasseurs et de pêcheurs était revenu à la normale après deux ou trois ans mais on s'attend, dans le cas de la dernière hausse de 1982, qui a doublé la plupart des droits, à un rétablissement plus lent, surtout dans le cadre de la conjoncture économique actuelle.

Le nombre de permis vendus et les revenus pour les années financières 1981 et 1982 figurent au tableau 1. Les données finales sur les revenus pour l'année de permis 1983, qui s'est terminée le 31 mars 1984, ne sont pas encore disponibles mais devraient être sensiblement les mêmes que pour 1982.

Tableau 1. Vente de permis de chasse et de pêche sportive en C.-B., 1981 et 1982

Genre de permis	1981		1982	
	Nombre	Revenus	Nombre	Revenus
Chasse, résidents	174 088	2 774 141 $	154 102	4 729 839 $
Chasse, non-résidents	5 065	1 246 294	4 305	1 292 583
Pêche, résidents	365 503	1 775 986	315 378	2 746 356
Pêche, non-résidents	113 818	868 414	85 005	1 083 032

Espèces menacées et menacées d'extinction

Chouette de terrier

La Chouette de terrier (Athene cunicularia) a été pratiquement déracinée en tant qu'espèce reproductrice en Colombie-Britannique au cours des années 70. Elle a été désignée officiellement espèce menacée d'extinction dans la province en mars 1980. Dans le cadre du plan de rétablissement, 17 Chouettes de terrier ont été réintroduites à deux endroits en 1983. Un couple de chouettes et leurs neuf oisillons, encore sans plumes, ont été amenés de Washington et libérés dans le sud de l'Okanagan. Par ailleurs,la Fondation pour la recherche en vue du rétablissement de la chouette en Ontario a fourni 7 oiseaux d'un an, élevés en captivité, qui ont été libérés près de Douglas Lake. Des terriers artificiels, des cages temporaires et de la nourriture ont été fournis aux deux endroits.

Dans l'Okanagan, les adultes ont réussi à élever la plupart des oisillons qui se sont dispersés peu après l'emplumement. Aucun oiseau ne semble être retourné dans l'Okanagan pour y nicher en 1984. Environ 30 oiseaux seront relâchés en 1984.

À Douglas Lake, aucune chouette n'a niché mais deux y sont demeurées jusque vers la fin de l'été. Nous croyons que les cages ont été retirées trop tôt. En 1984, nous avons l'intention de garder les oiseaux plus longtemps dans les enclos.

Marmotte de l'île Vancouver

Des relevés intensifs effectués en 1982 et 1983, afin de déterminer les territoires des marmottes, ont montré qu'il existait au moins trois populations distinctes comprenant 13 colonies. On dispose également d'informations sur six autres colonies individuelles. En outre, 21 autres régions sont utilisées activement par des marmottes mais ne satisfaisaient pas aux critères pour une colonie viable. En tout, on a aperçu 165 marmottes en 1983. L'objectif des relevés consistait à recueillir des renseignements sur les zones utilisées, plutôt que sur les populations. En 1984, nous procéderons encore une fois au relevé de nouveaux secteurs pour déterminer la présence ou l'absence de marmottes, mais nous concentrerons aussi nos efforts sur le dénombrement des populations dans les zones que l'on sait occupées par des marmottes.

Sondages sur les demandes des chasseurs et des non-chasseurs

Une analyse préliminaire du sondage sur les demandes des chasseurs a débuté en 1983. Ce sondage visait à obtenir des données sur les préférences, le taux d'activité, les coûts et les valeurs associés à la chasse en Colombie-Britannique. Un sondage auprès des utilisateurs non chasseurs a aussi été entrepris en 1983 pour obtenir des données comparables. Certaines questions avaient été établies en parallèle avec l'enquête nationale, ce qui nous permet de faire des comparaisons directes. Les résultats des deux sondages seront rendus publics en 1984.

Gestion des loups

Situation

Les loups sont maintenant revenus à des densités modérées à élevées dans 80 % de leur territoire traditionnel en Colombie-Britannique. Des populations faibles et des populations en expansion sont évidentes dans le reste de la partie continentale méridionale, sauf dans les régions utilisées intensivement par l'homme.

Conflits avec l'agriculture

Environ 120 loups ayant causé des dommages au bétail ont été éliminés en 1983 par l'utilisation localisée d'appâts 1080 à dose létale unique ou par le piégeage et la chasse. On soupçonne l'utilisation illégale d'appâts empoisonnés dans certaines régions d'élevage du bétail où la collaboration avec les éleveurs a été interrompue au cours d'un moratoire sur le programme d'appâts du gouvernement en 1979.

Lutte contre les loups au profit de la faune

En Colombie-Britannique, la gestion des loups est tout à fait conforme à nos objectifs de gestion à long terme visant à maintenir des populations viables de loups et d'ongulés sauvages. La lutte n'est pratiquée que là où l'on observe des baisses radicales des populations d'ongulés ou bien là où la capacité de l'habitat pour les ongulés n'est pas réalisable à cause du nombre inhabituellement élevé de loups.

1) Nord de l'île Vancouver : vallée de la Nimpkish
   On a pratiqué la lutte contre les loups par la chasse et le piégeage pendant trois hivers consécutifs en vue d'évaluer l'efficacité d'un programme de lutte limité dans le temps et dans l'espace comme moyen d'arrêter et de renverser une grave baisse des populations de cerfs (environ 75 %) et d'évaluer les méthodes de lutte. À l'heure actuelle, on observe une baisse de la population de loups parallèlement à une augmentation de la survie des faons.

2) Projet Kechika (nord-est de la C.-B.)
   Le personnel gouvernemental a fait la chasse aux loups en hélicoptère pendant trois hivers consécutifs. Le programme a pour but d'évaluer l'efficacité de la lutte comme moyen d'arrêter et de renverser les baisses des populations de mouflons et d'orignaux et d'accroître les populations de wapitis. En ce moment, le taux de survie des jeunes orignaux dans les zones d'élimination est 10 fois celui constaté dans les zones de contrôle (sans élimination). On observe une réponse positive semblable chez les populations de mouflons.

3) Projet Muskwa (nord-est de la C.-B.)
   Un programme actif de lutte contre les loups a été mis en oeuvre dans la région de Muskwa, avec les mêmes moyens que dans la région de Kechika, en vue d'accroître les faibles populations de wapitis et les populations décroissantes d'orignaux. La densité des loups a augmenté constamment, atteignant des densités locales d'un loup par 25 km^2.

Dans les deux régions des projets du nord-est, on a imposé des restrictions pour la chasse aux ongulés, notamment des contingents pour les guides et l'élimination des saisons de chasse aux jeunes et aux femelles.

Fonds de conservation de l'habitat

Le Fonds de conservation de l'habitat de la Colombie-Britannique a été créé en 1980 par une modification à la Loi sur la faune en vue de financer les activités de mise en valeur et d'acquisition d'habitats critiques pour la préservation de la faune aquatique et terrestre. Les revenus pour les projets de mise en valeur proviennent d'une surtaxe de 3 $ imposée à tous les permis de chasse, de pêche, de guide et de piégeage. On accepte aussi les dons et les legs. Depuis 1981, environ 3,5 millions $ ont été affectés à des projets dans la province.

Environ 8 % de ce budget ont été dépensés pour des projets visant à promouvoir et à stimuler l'intérêt pour le Fonds; 43 % ont été consacrés à des projets relatifs aux pêches, comme le dégagement de cours d'eau pour améliorer l'accès aux frayères et aux aires de croissance, l'amélioration des frayères pour accroître le rétablissement des populations, l'aération des lacs en vue de fournir un habitat viable à l'année longue pour le poisson de sport, le rétablissement de l'équilibre chimique des lacs infestés d'espèces de poissons communs et l'aménagement de frayères artificielles pour favoriser les populations de poissons de sport naturalisés; par ailleurs, 49 % ont été affectés à des projets d'utilisation de techniques de mise en valeur, comme les incendies contrôlés pour rajeunir le territoire hivernal des ongulés sauvages, l'éclaircissage mécanique et la plantation d'espèces préférées pour améliorer les conditions de broutage, l'amélioration des marécages pour les oiseaux aquatiques et les oiseaux des hautes terres, et la réintroduction d'espèces comme le wapiti, la chèvre de montagne et la Chouette de terrier dans leurs territoires d'antan.

Environ 90 projets sont soumis chaque année à l'examen des conseillers techniques de la Faune aquatique et terrestre et du Conseil consultatif public.

Les revenus affectés à l'acquisition d'habitats critiques proviennent d'une subvention du compte des terres de la Couronne. Chaque terrain dont l'achat est approuvé fait l'objet de négociations souvent longues avec les propriétaires concernés. Jusqu'à maintenant, un million $ ont été dépensés pour l'achat de cinq propriétés représentant 700 ha d'habitat pour la faune aquatique et terrestre.

Un troisième compte a été créé en 1983 permettant d'accepter les "dons d'indemnisation" provenant de sociétés ou de particuliers intéressés à financer la mise en valeur ou l'acquisition d'habitats pour remplacer des valeurs fauniques perdues à cause de l'expansion industrielle. Jusqu'à maintenant, des contributions de l'ordre de 250 000 $ ont été reçues de Cominco Copper Ltd. Des entretiens sont en cours en vue d'élaborer un programme de mise en valeur près de l'emplacement de la mine.

Rapports (points saillants des programmes)

DIRECTION DE LA FAUNE DU MANITOBA

En cette période de réduction des budgets et de la main-d'oeuvre, la collaboration et le travail d'équipe sont devenus des éléments essentiels d'une bonne gestion de la faune. À cet égard, le Manitoba a eu la chance de pouvoir travailler en étroite collaboration avec des organismes gouvernementaux et des organisations et groupes privés pour assurer le succès d'un certain nombre d'entreprises. Sans l'esprit de collaboration qui règne, bien des projets valables, comme la transplantation du bison d'Athabaska, les programmes d'interprétation de la faune et l'acquisition d'habitats critiques, auraient été relégués aux oubliettes.

Vulgarisation du sujet de la faune

Le programme de la Semaine de la conservation de la faune a continué de prendre de l'ampleur au Manitoba, de nouvelles activités ayant été ajoutées, ainsi que de nouvelles entreprises visant à sensibiliser davantage le public à la faune. Le thème adopté cette année, "La faune des terres humides", a été utilisé pour de nombreuses activités de la Semaine de la conservation de la faune, incluant un concours d'affiches, de prose et d'affiches à colorier, un concours de projets de préservation de la faune pour les jeunes, des expositions dans les centres commerciaux, un programme avec film et orateur et la production d'un livre de dessins et d'activités sur la faune des terres humides.

Ce fut la plus réussie de toutes les Semaines de la conservation de la faune grâce à l'enthousiasme et à la participation active, à toutes les étapes du programme, de Canards Illimités (Canada), du Service canadien de la faune, de la Fédération de la faune du Manitoba, de la Manitoba Naturalists' Society, de l'Association forestière du Manitoba, du Centre for Environmental Education de Fort Whyte, de la ville de Winnipeg, de la Société d'histoire naturelle de Brandon, de la Direction de la faune, du centre commercial Polo Park et du Musée de l'homme et des sciences naturelles du Manitoba.

En 1983, la Direction de la faune et le SCF ont entrepris un programme coopératif d'interprétation de la nature dans la zone de gestion de la faune du marais Oak Hammock.

Le SCF a donné l'élan à ce programme en y affectant un biologiste d'interprétation de la nature à l'essai. Dans le cadre du nouveau programme, le personnel a produit le premier numéro d'un bulletin et jeté les bases d'un programme exhaustif d'interprétation de la nature. Plus de 40 000 personnes ont visité la zone en 1983; 3 000 visiteurs ont profité de visites guidées et 4 000 ont été abordés par des naturalistes itinérants. Cette même année, le programme a reçu 133 000 $ du ministère du Tourisme pour aménager des installations à l'intention des touristes dans la zone. Les aménagements comprendront un centre d'accueil des visiteurs, un barrage en boucle surmonté d'un sentier et de la documentation publicitaire.

Des efforts particuliers ont été faits pour présenter aux groupes intéressés le rapport quinquennal sur la faune destiné à l'Assemblée législative, avec des explications des prévisions, des tendances et des préoccupations relatives à la

faune. En particulier, on a déployé des efforts pour expliquer et justifier l'information sur les problèmes des prises de la faune aux bandes d'Indiens assujettis à un traité et aux conseils tribaux. En outre, le ministre des Ressources naturelles a entrepris une série de "dialogues sur la faune" dans divers centres du Manitoba. Des particuliers et des organismes ont été invités à exprimer leur opinion et à connaître la réponse du Ministère sur diverses questions reliées à la faune.

Trois directions du Ministère, la Direction de la faune, la Direction des services régionaux et la Direction de l'examen et des affaires économiques, ont entrepris en commun un relevé des propriétaires terriens de la province afin de connaître leurs opinions et leurs propositions concernant le comportement des chasseurs, les lois sur la chasse et l'application de ces lois. Le taux de réponse des propriétaires terriens au sondage a dépassé 33 % et a permis d'obtenir des renseignements très intéressants sur leurs préoccupations. Un comité directeur sera créé pour étudier les préoccupations exprimées lors du sondage et un groupe de travail sera formé pour préparer le programme.

Programmes de chasse

Une chasse à l'orignal par des personnes âgées, la première du genre au Manitoba, a eu lieu au cours de l'hiver 1983. Quatre-vingts résidents de plus de 65 ans ont eu l'occasion de capturer un mâle ou un jeune orignal dans l'île Hecla au lac Winnipeg. Les permis ont été délivrés suivant le principe des deux chasseurs pour une boucle et tous les candidats choisis ont été invités à assister, avant la chasse, à une séance d'information et d'explication de la biologie de l'orignal organisée par la Direction. Bien qu'un seul orignal ait été capturé pendant la semaine, la plupart des chasseurs sont demeurés optimistes et enthousiastes tout au long de la semaine, ce qui a fait de la chasse un succès retentissant sur le plan des relations publiques. D'ailleurs, étant donné son succès, cette chasse se poursuivra en 1984.

Gestion des fourrures

La station de Tramping Lake, située à environ 80 milles au nord-est du Pas, dans le nord du Manitoba, a été achevée et est devenue entièrement fonctionnelle en 1983-1984. À cette installation, le personnel de la Direction de la faune a mis à l'essai sur le terrain des dispositifs de piégeage, certifiés moins cruels par le Comité fédéral-provincial sur le piégeage humanitaire, et a organisé des séances de formation du personnel et d'éducation des trappeurs. En outre, la station a servi de lieu de réunion pour le personnel des Ressources naturelles et de la Registered Trappers' Association du Manitoba.

Des spécialistes de la fourrure ont continué à donner des conseils spécialisés pour la planification et la mise en oeuvre de programmes de piégeage dans des régions du Manitoba visées par l'Accord sur la lutte contre les inondations dans le Nord, accord de mise en valeur des ressources conclu par le Canada, le Manitoba, la société Manitoba Hydro et cinq collectivités d'autochtones.

Gestion des oiseaux aquatiques

Le Manitoba a maintenant préparé son plan d'action relatif à la sauvagine dans le cadre d'un plan national destiné à fournir une orientation et des directives à long terme pour la gestion des oiseaux aquatiques. Les buts et objectifs des gestionnaires de la sauvagine au Manitoba ont été définis et insérés dans le plan en fonction de la population d'oiseaux aquatiques, des habitats marécageux et des aspects socio-économiques. La Direction de la faune a assumé le rôle de chef de file pour la rédaction du plan, le SCF y ayant apporté sa contribution.

Les gestionnaires et les spécialistes de la sauvagine ont aussi organisé des réunions publiques et distribué des questionnaires afin de connaître les opinions du public concernant la chasse à la sauvagine par les non-résidents, la chasse à l'oie en matinée seulement et d'autres questions connexes.

Lutte contre les dommages causés par la faune

Le Manitoba et le Canada ont signé un Accord quinquennal sur la prévention des dommages causés par les oiseauyx aquatiques. En vertu de l'accord, le coût de la prévention des dommages causés par les oiseaux aquatiques sera partagé également par la province et le Canada, comme auparavant, mais la nouvelle durée prolongée de l'accord permettra également de réaliser la planification à long terme et l'évaluation du programme, ainsi que des études techniques en vue de mettre au point des méthodes et des procédés de prévention plus efficaces.

Le personnel a aussi terminé ses travaux sur une politique globale de lutte contre les loups. Le programme doit respecter les critères sévères définis dans la politique afin de garantir la prise de mesures cohérentes et sérieuses pour éliminer les loups nuisibles et pour s'assurer, par ailleurs, que les loups ne sont pas indûment harcelés ou tués.

Gestion de l'habitat

Des progrès importants ont été réalisés sur le plan du maintien de l'habitat de la faune au Manitoba au moment de l'annonce du Programme du patrimoine des habitats du Manitoba; une somme de 1,5 million $ a été affectée à diverses entreprises qui assureront le maintien et la mise en valeur de l'habitat de la faune aquatique et terrestre de la province au cours des quatre prochaines années. Un conseil consultatif public, composé de représentants de groupes universitaires, de naturalistes, de chasseurs, de propriétaires terriens et de pêcheurs, sera nommé par le ministre des Ressources naturelles afin d'examiner et de recommander des projets de mise en valeur de l'habitat qui seront entrepris par les Directions de la faune et des pêches. Le conseil se réunira quatre fois par an pour remplir ses fonctions; le public sera alors encouragé à apporter sa contribution et à soumettre des propositions.

L'établissement de la base de terre pour la faune a continué d'avoir la priorité au sein de la Direction en 1983. Les négociations en vue d'obtenir des bandes de terres privées et de la Couronne se sont poursuivies, 1 300 ha ayant été choisis pour être désignés comme des zones de gestion de la faune (ZGF), en grande partie grâce aux efforts coopératifs des associations locales de chasse et de pêche et du Ministère. En 1984, les ZGF, les terres de la Couronne réservées à la conservation et à la gestion de la faune et leurs habitats représentaient une

superficie totale de 3 millions ha, soit à peu près 5,5 % de la superficie des terres de la province. On a aussi découvert un autre moyen d'acquisition de terres pour la faune : il s'agit d'un programme de legs de terres fauniques qui a beaucoup de succès. Le premier de ces dons fauniques privés à la province est une parcelle de 65 ha dans le sud-ouest du Manitoba, maintenant désignée comme Refuge de faune John McPhail en l'honneur du père du donateur. Une autre parcelle de 32 ha a aussi été acquise et doit être officiellement désignée comme Refuge de faune Harry Cox.

Un système grâce auquel la province paiera des subventions annuelles aux administrations locales pour les terres fauniques se trouvant dans leur secteur de compétence, au lieu de taxes, a été mis au point; il facilitera l'acquisition future par la province de terres pour la faune. Dans le passé, quand des terres passaient de l'agriculture à la faune, les administrations locales perdaient des recettes sous forme de paiements de baux agricoles; pour compenser cette perte, elles imposaient des taxes à la province. Cependant, le paiement de taxes par la province n'était pas compatible avec les idéologies gouvernementales; par conséquent, pour résoudre la situation, la province paiera environ 180 000 $ en subventions annuelles aux administrations locales, au lieu de taxes, à compter du 1er janvier 1985.

Encore une fois, le Manitoba a affecté des ressources considérables au relevé des habitats en réalisant, par l'analyse des données numériques du satellite Landsat, 20 des 49 cartes nécessaires pour définir l'habitat de l'orignal dans les 152 000 km^2 de la zone de l'Accord sur la lutte contre les inondations dans le Nord. Les cartes et les tables connexes ont été utilisées comme normes de référence pour faire un relevé aérien de l'orignal dans les districts de pièges déclarés de Cross Lake et Norway House dans la zone de l'Accord. On a aussi commencé un relevé de l'habitat du cerf dans le sud de la province au moyen des données Landsat afin de répertorier la couverture d'arbres et d'arbustes du territoire du cerf de Virginie au Manitoba (environ 100 000 km^2).

Services biologiques

En 1983-1984, la Direction de la faune a collaboré avec le Fonds mondial pour la nature (Canada) à des études d'espèces rares et menacées d'extinction au Manitoba. Ces études ont été entreprises afin de déterminer la situation et la répartition dans la province de la Chouette de terrier, du couguar, de la couleuvre à nez retroussé, du Pélican blanc et de la Chouette cendrée.

Le Ministère a aussi conclu un accord triennal avec l'US Fish and Wildlife Service en vue de faire des relevés des nids d'aigles au Manitoba. En retour de ses efforts, l'organisme américain recevra au moins six oisillons du Manitoba qui seront libérés, à un moment donné, au Massachusetts et au New Jersey dans le cadre des programmes de repeuplement de ces États.

L'élevage des jeunes Faucons pélerins dans la région de Winnipeg s'est poursuivi pour la troisième année consécutive. Trois faucons ont été libérés au début d'août à partir d'un immeuble du campus de l'Université du Manitoba. Ce programme a bénéficié d'un intérêt et d'un appui considérables du public depuis ses débuts en 1981.

Une étude de faisabilité relativement à la réintroduction du renard véloce dans le sud-ouest du Manitoba s'est achevée en 1983. Les résultats indiquent qu'il serait possible de le faire à deux endroits. Les renards pourront être obtenus auprès du SCF et libérés dans le cadre d'un accord quinquennal conclu entre la province et le Canada.

On a déployé des efforts particuliers pour trouver des documents historiques sur la faune dans divers périodiques locaux remontant jusqu'à la fin du 19e siècle. Près de 2 500 documents sur la faune tirés de neuf journaux locaux imprimés dans le sud-ouest du Manitoba entre 1880 et 1950 ont été catalogués. L'information sera analysée afin de déterminer les tendances à long terme des populations fauniques du Manitoba en l'absence de données scientifiques.

Le baguage des oiseaux aquatiques s'est poursuivi dans le sud du Manitoba et plus de 14 000 canards ont été bagués par la Direction de la faune en collaboration avec le SCF à quatre grandes stations de baguage de la province.

La Direction de la faune collabore avec le SCF et le ministère des Ressources renouvelables des Territoires du Nord-Ouest à des études portant sur la biologie de la reproduction de l'ours blanc, son comportement en tanière, son comportement dans les dépotoirs et la prévention des dommages dans la région de Churchill pendant toute l'année. Les résultats de ces travaux sont venus appuyer directement la gestion permanente de l'ours blanc dans la région.

Rapport (points saillants des programmes)

MINISTÈRE DES RESSOURCES RENOUVELABLES DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Le défi que représente la gestion de l'utilisation des ressources renouvelables dans les Territoires du Nord-Ouest est unique, en partie à cause de l'étendue du territoire et du grand nombre d'espèces très réputées. Cependant, le plus grand défi consiste à gérer ces ressources dans une région où la subsistance des résidents en dépend encore directement.

Bien que ce lien direct présente un défi de gestion, il offre aussi des possibilités de gestion coopérative puisque cette étroite dépendance encourage inévitablement une bonne protection. Dans cette perspective, le Ministère, au cours de l'année qui vient de s'écouler, a mis davantage l'accent sur la participation des utilisateurs des ressources à la gestion de la faune.

Participation du public

Le principal outil de participation du public à la détermination et à l'orientation des programmes du Ministère a été le plan stratégique qui, après sa mise au point, a été soumis à l'examen public. Ayant pour objectif de permettre au Ministère de faciliter un équilibre approprié entre les possibilités d'exploitation des ressources renouvelables et non renouvelables, compte tenu de l'évolution des profils d'utilisation des ressources, le plan a fait l'objet de consultations intensives avec les collectivités et les associations régionales de chasseurs et de trappeurs, ainsi que d'autres groupes d'intérêt public. D'après cet apport public, le plan stratégique, qui constituera l'orientation du Ministère au cours des prochaines années, est en cours de révision et sera diffusé sous peu.

Dans le cadre de ses programmes courants, le Ministère a pris des mesures importantes. Une des grandes réalisations a été l'établissement d'une Fédération des chasseurs et des trappeurs des Territoires du Nord-Ouest assurant une représentation centralisée à chacune des associations communautaires de chasseurs et de trappeurs. Ce groupe a déjà joué un rôle important dans le soutien de l'Institut de la fourrure et a étudié plusieurs domaines qui intéressent ses membres, comme les problèmes fiscaux et les programmes d'aide à l'exploitation des ressources. En outre, il a étudié les lois et règlements, les politiques et les programmes proposés qui auraient des répercussions sur les chasseurs et les trappeurs.

La Commission de gestion du caribou de Beverly-Kaminuriak constitue un bon exemple de la participation des utilisateurs des ressources à des questions cruciales de gestion. La Commission, établie en collaboration avec plusieurs gouvernements et des utilisateurs traditionnels, continue de s'attaquer aux problèmes difficiles de la gestion à long terme, tout en apportant les changements qu'elle juge nécessaires aux lois et règlements et aux politiques à court terme du gouvernement. L'une de ses tâches les plus importantes a probablement été dans le domaine de l'éducation du public, avec la génération actuelle de chasseurs et avec la prochaine.

L'obtention de données statistiques fiables sur les prises a toujours été un grand problème pour les gestionnaires de la faune. Depuis plusieurs années, cette information nécessaire a été obtenue, pour une partie des Territoires du Nord-Ouest, grâce à des accords contractuels conclus avec les organisations de faune régionales et autochtones, tout particulièrement l'Association des Inuit de la région de Baffin et la Fédération de la faune du Keewatin. Au cours de l'année dernière, ce processus et l'information qu'il a permis de recueillir ont été évalués par les organismes concernés, en collaboration avec les organisations d'autochtones et avec l'aide de M. Peter Usher. Les recommandations qui en ont résulté portent sur la poursuite des programmes avec quelques modifications mineures, ainsi que sur la mise en oeuvre d'études coopératives semblables sur les prises basées sur la collecte de données par les organisations d'utilisateurs dans les régions qui ne sont pas actuellement visées.

Les plans de gestion par espèce sont considérés comme un outil essentiel de la gestion des populations fauniques des Territoires du Nord-Ouest. Ils servent à consolider les connaissances actuelles, à assurer une approche coordonnée permettant d'accroître notre compréhension des espèces et à définir des techniques de gestion qui permettront le mieux d'atteindre les buts et objectifs convenus. Mieux encore, les plans permettent et même encouragent la participation de la collectivité grâce à un processus de consultation du public visant à garantir qu'ils auront un grand soutien du public dans leur forme finale. Le Ministère est actuellement en pleine consultation publique au sujet de la première ébauche de son plan de gestion du bison d'Athabaska du Mackenzie. Un processus semblable sera bientôt mis en oeuvre pour connaître la réaction du public à l'ébauche du plan d'action des Territoires du Nord-Ouest pour la sauvagine.

Même si le Ministère a recours, chaque fois que possible, à la participation des utilisateurs aux études et aux enquêtes sur la faune, la tâche principale demeure sa propre responsabilité. Cependant, ce printemps, grâce à un programme financé par l'entremise d'un accord d'expansion économique, le Ministère aide le Conseil régional de Baffin à concevoir et à mettre en oeuvre un relevé des nids de rapaces aux environs de plusieurs collectivités de Baffin. Ce programme pluriannuel est basé sur la connaissance qu'ont les résidents de leurs territoires de chasse traditionnels et permettra de recueillir des données bien avant que le Ministère puisse les obtenir lui-même.

Études de gestion de la faune

D'importantes études du Caribou sur le terrain, au cours de l'année écoulée, ont porté sur les hardes de Bluenose et de Kaminuriak. On a eu recours aux techniques de photographie aérienne et de relevés visuels pour évaluer le nombre de femelles reproductrices dans les aires de mise bas. Le relevé de Kaminuriak a confirmé l'évaluation de 1982 qui avait noté une augmentation substantielle par rapport aux années précédentes. Les résultats de la photographie aérienne, une fois analysés et combinés aux résultats d'enquêtes semblables ayant eu lieu au cours des dernières années, ont montré qu'un nombre substantiel de caribous avaient échappé aux observateurs. Cependant, cette défaillance n'affecte pas nos conclusions à propos de la tendance de la taille des hardes.

Le principal élément du projet concernant l'ours blanc continue d'être l'étude des populations le long de la côte nord-est de l'île de Baffin, bien que nous ayons l'intention de commencer une grande étude dans le bassin de Foxe cet

automne. Avec le SCF et l'USFWS, nous participons à une étude de radiorepérage dans la mer de Beaufort afin de déterminer de quelle façon la population d'ours y est partagée entre le Canada et les États-Unis, ainsi que leur comportement en tanière et leur utilisation des différents types de glaces. Cette information servira à réduire les répercussions du développement industriel dans la mer de Beaufort, ainsi qu'à mieux gérer cette population. Enfin, en collaboration avec le SCF, nous prélevons des échantillons de tissus dans la moitié ouest des Territoires du Nord-Ouest afin d'analyser leur teneur en métaux lourds et en organochlorés. Ces échantillons nous permettront de constituer une base à partir de laquelle seront mesurés les changements de la qualité de l'environnement.

Notre programme des rapaces continue d'être orienté principalement sur le gerfaut, une zone d'étude ayant été établie dans le centre de l'Arctique où on a pu déterminer l'abondance et le genre de proies, ainsi que l'étendue des populations reproductrices. Des études de production et de baguage ont été réalisées dans les régions de Baffin et de Kitikmeot au cours de l'été, tandis que le baguage des oiseaux de passage a eu lieu cet automne. Deux associations de communautaires de chasseurs et de trappeurs ont reçu des permis les autorisant à capturer 12 gerfauts. Deux oiseaux en phase blanche ont été capturés à la fin de septembre dans la baie Spence et on a délivré deux permis CITES pour leur exportation. Les autres tentatives de capture ont échoué.

Programme éducatif de conservation

Un des points saillants de l'année a été la participation enthousiaste des élèves du Nord aux activités liées à la Semaine de la conservation de la faune, particulièrement au concours d'affiches. Cette année, il y a eu 1 800 inscriptions et trois étudiants ont reçu des prix à l'échelle nationale.

Au cours de l'année, on a produit de la documentation, sur plusieurs supports, décrivant les activités du Ministère dans la plupart des langues autochtones. Le Ministère a aussi offert son aide à la Commission de gestion du caribou de Beverly et de Kaminuriak pour la production de son programme scolaire, un programme complet en cinq éléments destiné au niveau élémentaire et aux premières années du secondaire. Bien qu'il ait été conçu à l'origine pour être utilisé dans les collectivités se trouvant dans le territoire de ces hardes, il est probable qu'on en élargisse l'utilisation dans le Nord.

Exploitation des ressources

Enfin, le Ministère a réorganisé son personnel de l'administration centrale et de terrain afin d'aider les utilisateurs des ressources à développer une économie des ressources renouvelables. Le principal élément, qui est basé sur un accord d'expansion économique régionale, vise à mettre en valeur les possibilités économiques basées sur les ressources renouvelables qui pourraient assurer une base économique à long terme pour les collectivités du Nord. Des projets sont mis au point avec les associations communautaires de chasseurs et de trappeurs, ainsi qu'avec des particuliers et des groupes régionaux.

Rapport (points saillants des programmes)

MINISTÈRE DES TERRES ET DES FORÊTS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Animaux à fourrure

La Nouvelle-Écosse a maintenant des instructeurs-trappeurs prêts à donner des cours aux trappeurs. On prépare actuellement un programme de cours pour les nouveaux trappeurs qui constituera bientôt un prérequis pour l'obtention d'un permis de chasse aux animaux à fourrure. Le cours portera sur le code d'éthique du trappeur, le piégeage humanitaire et les éléments fondamentaux de la gestion des animaux à fourrure du point de vue des obligations du trappeur.

L'expansion rapide des populations de coyotes en Nouvelle-Écosse depuis l'identification du premier en 1977 a été surveillée étroitement. Les coyotes occupent maintenant toute la province. La perte de moutons attribuable aux coyotes est devenue un problème particulier dans l'est de la partie continentale de la province. Un programme de lutte contre les dommages a été mis en oeuvre pour aider les éleveurs de moutons aux prises avec des problèmes de coyotes.

Faune non chassée

Des études sur l'Aigle à tête blanche, y compris ses aires de nidification, sa productivité, ses aires d'hivernage et ses déplacements, ont permis d'évaluer la population reproductrice et la production annuelle de jeunes oiseaux, et aussi de recueillir des renseignements sur les déplacements de l'aigle et les aires d'hivernage importantes dans la province. En se basant sur ces études, qui indiquent la présence d'une population reproductrice stable et raisonnablement productive, dix oisillons ont été offerts aux États-Unis qui les libéreront, un peu plus tard, au New Jersey et au Massachusetts.

Un projet de relocalisation de l'Aigle pêcheur, entrepris en 1979-1980, a réussi à réduire le nombre de ces oiseaux reproducteurs sur les poteaux des lignes électriques sans réduire énormément le succès de la nidification. Ces techniques sont maintenant utilisées ailleurs dans la province.

Une autre réalisation récente a été l'achèvement d'un recensement, à l'échelle de la province, des Grands cormorans et des Cormorans à aigrette. Les résultats ont révélé une augmentation substantielle des deux espèces. Une étude parallèle sur les habitudes alimentaires a montré que les cormorans se nourrissent principalement de poissons marins et d'eau douce sans grande valeur économique.

Terres humides

La province possède et administre actuellement environ 4 860 ha d'habitat faunique marécageux mis en valeur avec la collaboration de Canards Illimités.

Des cartes de planification ont été préparées pour les importants habitats fauniques côtiers et marécageux d'eau douce. Un atlas des terres humides de la Nouvelle-Écosse a été produit en 1983 en collaboration avec le SCF.

Les populations reproductrices de Canards huppés et de Bernaches du Canada ont été établies avec succès dans l'île du Cap-Breton.

Environ 50 îles appartenant à la Couronne ont été désignées pour la gestion de la faune. Ces unités contiennent environ 40 % des populations reproductrices d'Eiders, ainsi que des populations de plusieurs autres oiseaux nicheurs coloniaux.

L'évaluation des données sur l'habitat de reproduction a permis de mettre au point des modèles préliminaires de prédiction de l'habitat du Canard noir.

Gros gibier

Les études sur l'ours noir indiquent une baisse de la population, un faible taux de reproduction et une forte exploitation. On envisagera donc des méthodes visant à limiter les prises afin de maintenir la population. Environ 425 ours noirs ont été capturés en 1983.

Une suite d'hivers doux et des changements dans les pratiques de gestion forestière ont provoqué une augmentation substantielle de la population de cerfs. Cette situation a entraîné une baisse de la condition physique de la harde, ce qui laisse entrevoir des possibilités de problèmes graves de surpopulation s'il survenait un hiver habituel limitant la mobilité. On envisage donc de prendre des mesures afin d'augmenter les possibilités de chasse et, on l'espère, les prises de cerfs afin de réduire les risques de détérioration grave de l'habitat et d'effondrement de la population. Environ 44 500 cerfs ont été abattus en 1983.

Programme de sécurité des chasseurs

En 1981, le programme de sécurité des chasseurs a été révisé, devenant obligatoire pour toutes les personnes qui ne détenaient pas un certificat de chasse aux armes à feu. Au 31 décembre 1983, 31 507 personnes avaient terminé avec succès le cours de sept heures.

Les chasseurs à l'arc doivent suivre un cours et 1 306 personnes y ont participé jusqu'ici.

Système de permis pour guides

Un nouveau système de permis pour guides a été mis en place en 1984 afin d'améliorer les services offerts aux chasseurs et aux pêcheurs visiteurs.

Le nouveau règlement précise le genre de permis existants, les aptitudes requises et la procédure d'évaluation.

Le système de classification comprend cinq catégories de permis de guides : pêche, chasse, récréation, permis de guide chevronné et permis spécial.

On a établi des conseils d'examen des guides chargés de faire passer les tests aux candidats et de faire des recommandations au Ministère.

Application des règlements

En 1983-1984, environ 450 personnes ont été reconnues coupables d'infractions en vertu de la partie IiI de la Loi sur les terres et forêts portant sur la faune.

Ventes de permis (1983)

Gros gibier	- 90 141
Petit gibier	- 31 221
Pêche	- 91 697
Animaux à fourrure	- 4 000

Rapport (points saillants des programmes)

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DE L'ONTARIO

L'accent mis sur la collaboration entre tous les groupes d'utilisateurs des ressources et les organismes intéressés, ainsi que sur le partage des tâches, continue d'améliorer régulièrement l'efficacité de la gestion de la faune en Ontario. Cette nouvelle attitude est manifeste dans bon nombre des domaines suivants.

Nouvelle entente coopérative pour la protection des terres humides

Le personnel du Ministère, avec l'aide des ministères de l'Habitation, de l'Agriculture et de l'Alimentation, ainsi que de l'Environnement, a préparé de nouvelles lignes directrices provinciales de gestion et de protection des terres humides de l'Ontario. Les nouvelles lignes directrices, présentées à l'Assemblée législative en avril, aboutiront à l'établissement d'un énoncé de politique en vertu de la Loi provinciale sur la planification et seront finalisées après essai, amélioration et consultation de tous les ministères visés et du public. La base des lignes directrices est un système normalisé d'évaluation des terres humides qui divise les régions en sept catégories selon leur importance. Les lignes directrices mises au point conjointement par Environnement Canada et notre Ministère, avec l'aide de la Federation of Ontario Naturalists et de Canards Illimités, aideront les administrations municipales, les autorités de conservation et les organismes chargés de la gestion de l'utilisation des terres.

Étude coopérative et programmes de réintroduction

En 1983-1984, l'Ontario a financé la préparation de quatre rapports de situation portant sur des espèces préoccupantes afin de les faire désigner comme espèces rares, menacées ou menacées d'extinction. Ces rapports ont ensuite servi à la préparation de quatre rapports supplémentaires préparés grâce aux "fonds équivalents" du Fonds mondial pour la nature.

L'Ontario a aussi collaboré avec la Federation of Ontario Naturalists à la préparation de l'atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario, avec la Fédération nationale de la faune à la réalisation de son relevé annuel de l'Aigle à tête blanche au milieu de l'hiver et avec le Royal Ontario Museum pour recueillir des données sur l'invasion, en hiver, de la Chouette cendrée.

L'année qui vient de s'écouler a aussi été marquée par la confirmation de la nidification des premiers Faucons pèlerins dans la province depuis le début des années 60. Le nid était situé à Arnprior, près d'Ottawa, et montre que les efforts canadiens visant à réintroduire l'espèce pourraient être couronnés de succès. Whitney, un des Faucons pèlerins libérés en 1981 de la tour de l'édifice Whitney du Ministère, à Queen's Park, est revenu de sa migration en 1982 et en 1983. Le personnel du ministère des Ressources naturelles (MRN), avec l'aide d'employés et d'élèves des écoles, a aussi libéré trois Faucons pèlerins femelles de la tour de l'horloge de l'Upper Canada College, l'année dernière.

L'Ontario a aussi entrepris un programme de réintroduction du Dindon sauvage, avec l'aide de plusieurs États américains et de l'Ontario Federation of Anglers

and Hunters, ainsi que de la Federation of Ontario Naturalists. Dans l'est de l'Ontario, le programme de libération des dindons est surveillé de près avec enthousiasme par la Quinte Wild Turkey Association.

Le personnel du MRN tente également de réintroduire, à l'échelle expérimentale, le Cygne trompette. Des oeufs de Cygnes trompettes de la région de Grande Prairie en Alberta ont été expédiés en Ontario par le SCF et la Division de la faune aquatique et terrestre de l'Alberta et placés dans des nids de Cygnes muets qui sont inconsciemment devenus des parents adoptifs. Un couple de Cygnes trompettes d'une portée de 1982 était actif cette année à Ontario Place. Deux oiseaux couvés et élevés l'année dernière près de Whitby ont migré jusque dans la région de la baie Chesapeake et au moins un de ces oiseaux est retourné dans la région de Whitby.

En 1983, la province a aussi demandé instamment aux chasseurs de canards de réduire volontairement leurs prises de Canards noirs dont le nombre a diminué d'environ 25 % depuis 1968. On s'attend à des réductions des limites de prises de Canards noirs pour 1984.

Le Ministère collabore également avec le SCF à la préparation de plans nationaux et provinciaux de gestion de la sauvagine.

Dans le cadre d'un accord quinquennal signé en avril 1983, Canards Illimités affectera 15 millions $ et le Ministère un million au maintien, au rétablissement et à la création de 16 000 ha d'habitat de la sauvagine dans le nord et le sud de l'Ontario.

Le Ministère, en collaboration avec le SCF, Ontario Place et le service des Parcs du Toronto métropolitain, a aussi commencé à déplacer des Bernaches du Canada des rives de Toronto en 1978. En 1982, 440 oeufs de bernaches ont été recueillis et expédiés dans les districts de Fort Frances et de Pembroke du MRN, ainsi qu'en Nouvelle-Écosse. En outre, 1 677 Bernaches du Canada ont été rassemblées et envoyées dans les districts d'Owen Sound et de Huronia du MRN, ainsi qu'en Arkansas et dans l'Ohio. On s'attend à ce que la population nicheuse de 1985 atteigne presque l'objectif de 50 couples le long des rives.

Nouvel accord fédéral-provincial sur la faune

Le MRN a signé en 1983-1984 un accord canado-ontarien pour des projets conjoints et coopératifs concernant la faune, comme des répertoires de faune ou des projets de gestion des propriétés publiques aux fins d'utilisation par la faune. L'accord favorise des mesures coordonnées dans les domaines d'intérêt commun et contribue ainsi à réduire le dédoublement des efforts.

Accord canado-ontarien sur la mise en valeur des ressources

Depuis 1949, le Canada et l'Ontario aident les peuples indiens inscrits à utiliser les ressources naturelles renouvelables, auxquelles ils ont accès, pour leur bien-être économique. Chaque année, les deux gouvernements dépensent jusqu'à 500 000 $ pour aider les autochtones de l'Ontario dans leurs activités de piégeage des animaux à fourrure, de pêche sportive, de pêche commerciale, de rassemblement de peaux de cerfs et d'orignaux, de culture du riz sauvage, de tourisme et de foresterie. L'année dernière, les chasseurs de l'Ontario ont

rapporté 15 000 peaux de cerfs et d'orignaux qui ont été tannées et distribuées à des artisans indiens.

Changements concernant les ours noirs de l'Ontario

En collaboration avec les pourvoyeurs locaux, les chasseurs, l'Ontario Federation of Anglers and Hunters et d'autres groupes, l'Ontario se prépare à apporter des changements à ses règlements et à ses politiques de gestion concernant l'ours noir. Une étude à long terme réalisée par le personnel du MRN indique que les populations d'ours sont très sensibles aux pressions exercées par les chasseurs et que la productivité est assez basse chez les ours. Les premiers changements aux règlements concernant la chasse à l'ours devraient être apportés à l'automne 1984.

... Et surveillance des ours blancs

En vertu de l'Accord international sur la conservation des ours blancs, le personnel du MRN a surveillé les ours blancs. Au cours de l'automne 1983, 204 ours ont été aperçus, dont 159 en Ontario et 45 au Manitoba. C'est là le total le plus élevé depuis le début des relevés il y a 20 ans. Le MRN évalue à environ 400 ours blancs la population en Ontario. Pour améliorer les méthodes de dénombrement et mieux connaître les déplacements des ours, les biologistes du MRN prévoient capturer des ours blancs cette année et leur mettre des colliers émetteurs.

Création coopérative d'emplois pour aider la faune

Au cours des dix derniers mois, des projets concernant la faune, d'une valeur de plus de 1,7 million $, ont été financés sous les auspices du Programme spécial d'emploi canado-ontarien (PSE).

Les projets comprennent la gestion de l'habitat du cerf, des études sur la prédation par les ours, des relevés des terres humides, des études sur l'habitat de l'orignal, l'amélioration des activités de nidification de la sauvagine et la préparation de plans de gestion de l'habitat. Ces projets favorisent la gestion des ressources et révèlent le potentiel d'innovation.

Les parrains des projets comprennent les municipalités, les centres éducatifs et les groupes d'utilisateurs des ressources. Les projets ont aussi fourni 3 739 semaines de travail et d'expérience inestimables aux chômeurs.

Lutte informatisée contre la rage

Un programme informatique aidant les scientifiques du MRN à vacciner les renards contre la rage a été réalisé en 1983-1984 à la station de recherche du Ministère, à Maple, avec la collaboration de l'Université Queen's.

Le programme sera mis à l'essai sur le terrain dans le sud-ouest de l'Ontario à l'automne 1984. En se servant de données informatisées afin de déterminer où peuvent se trouver les renards et jusqu'où ils peuvent se déplacer, les chercheurs du MRN sauront où placer les appâts qui contiennent le vaccin contre la rage.

L'information mise sur ordinateur, qui consiste en un modèle de simulation d'épidémies de rage, pourrait à un moment donné être convertie en un programme de distribution du vaccin à l'échelle provinciale pour toute la faune.

Multiplication de l'orignal de l'Ontario

Depuis plusieurs années maintenant, le MRN travaille avec l'Ontario Federation of Anglers and Hunters, les pourvoyeurs, les chasseurs particuliers et d'autres groupes à un programme visant à doubler le nombre d'orignaux dans la province d'ici l'an 2000. Grâce à une meilleure gestion et à un nouveau programme de chasse sélective instauré en 1983 par le MRN, les spécialistes de la faune espèrent pouvoir faire passer la harde d'orignaux de 80 000 bêtes aujourd'hui à 160 000.

En vertu du nouveau programme, les chasseurs résidents font une demande d'étiquette spéciale de validation et, s'ils sont choisis au cours d'un tirage au sort informatisé, ils peuvent capturer une femelle ou un mâle dans une zone de gestion spécifique. Un nombre limité d'étiquettes est distribué pour chaque zone. Il n'y a aucune limite sur la chasse aux jeunes, mais les femelles et les mâles font l'objet d'une protection spéciale grâce au nombre limité d'étiquettes délivrées pour les animaux adultes.

Le nouveau programme offre aussi une place particulière aux pourvoyeurs de l'Ontario : 10 % des captures de mâles et de femelles de la province sont accordées à l'industrie touristique pour leurs clients résidents et non résidents.

... Et étude des tiques

Une étude des orignaux en captivité infestés par les tiques, ainsi que de la productivité des tiques dans différents habitats, a permis de recueillir de nouvelles données sur les relations entre l'orignal et les tiques d'hiver, dans les aires de mise bas, et sur le nombre de nouveau-nés.

Aide à la multiplication des cerfs

Le nombre de cerfs dans le territoire central des cerfs de l'Ontario a augmenté d'environ un tiers depuis 1980, année de l'introduction des principaux éléments d'un nouveau programme. Ce programme permet de limiter les prises, tout particulièrement celles des cerfs sans bois, et le nombre de chasseurs. L'entretien des territoires d'hiver du cerf, y compris des compléments alimentaires, se poursuit dans la plupart des territoires du cerf. Les nouvelles normes et lignes directrices concernant la gestion du cerf portent sur la gestion de l'habitat, la chasse limitée, l'affectation des étiquettes de chasse aux cerfs sans bois, les relevés des populations et la lutte contre les prédateurs.

... Et amélioration des techniques de relevé

Les spécialistes de la faune ont aussi analysé de nouveau l'information tirée d'une série de données de 31 ans sur la population du cerf de Virginie. Les résultats préliminaires indiquent que les prises des chasseurs par unité

d'effort, basées sur des mesures intensives recueillies localement, pourraient être une bonne indication des niveaux de population. Ces niveaux doivent toutefois être ajustés au moyen de techniques statistiques pour tenir compte des variables climatiques et autres qui ont des répercussions sur le succès des chasseurs.

Gestion des fourrures

L'Ontario met en oeuvre son programme de piégeage sur les terres privées, semblable au système de pièges déclarés utilisé sans problème depuis plus de 30 ans. Des lois et des règlements sur le piégeage non cruel ont été adoptés. D'autres améliorations sont à l'étude avec les trappeurs et les groupes préoccupés par le traitement sans cruauté des animaux.

Le MRN s'occupe aussi de breveter de nouveaux pièges en plus du collet à patte Novak breveté en 1981. On a fait des essais sur le terrain de nouveaux dispositifs tout au long de l'année dernière.

Le MRN a aussi conclu un accord avec l'Association des trappeurs de l'Ontario. L'ATO imprime et met en vente du matériel éducatif à l'intention des trappeurs. Les recettes des ventes servent à acheter des outils d'enseignement pour les programmes éducatifs destinés aux trappeurs. De nombreuses commissions scolaires de l'Ontario ont aussi demandé des pochettes éducatives destinées aux trappeurs.

Éducation des chasseurs

Le MRN a mis au point un nouveau guide éducatif à l'intention des chasseurs, avec l'aide de la province de l'Alberta et de la National Rifle Association. Les nouveaux guides sont imprimés et distribués par la Federation of Anglers and Hunters de l'Ontario en vue de faciliter l'achat des outils d'enseignement éducatifs à l'intention des chasseurs.

L'Ontario a aussi accru les exigences pour l'obtention d'un permis de chasse de résident. Les non-résidents qui deviennent résidents de l'Ontario doivent maintenant passer l'examen nécessaire pour obtenir un permis de chasse de résident.

Nous recevons des demandes...

D'information sur la faune, par milliers. En 1983, environ 660 000 résumés des règlements de chasse et 25 000 résumés des règlements de piégeage ont été préparés en français et en anglais.

Les membres du personnel s'occupent aussi chaque année de kiosques lors de deux expositions importantes à l'intention des sportifs, le Sportsmen Show de Toronto et l'Out-of-doors Hunting Show de l'Ontario, ainsi que dans des foires et des expositions locales de la province.

Pour célébrer la Semaine de la conservation de la faune, en avril 1983, le ministère de l'Éducation a envoyé des pochettes spéciales à tous les enseignants des 4e, 5e et 6e années de la province. Les pochettes ont été préparées par la Fédération canadienne de la faune avec l'aide du MRN. Le personnel du MRN a fait

des exposés au sujet de la gestion de la faune à des centaines d'élèves au cours de la Semaine, leur laissant des appliques-souvenirs pour maillots, des casse-tête et des signets, de même qu'une meilleure compréhension de la gestion de la faune en Ontario.

Une nouvelle affiche illustrant et décrivant les espèces fauniques menacées d'extinction de l'Ontario a aussi été produite. Elle remplace l'ancien numéro de l'Ontario Fish and Wildlife Review sur les espèces menacées, le numéro le plus recherché de cette revue jamais produit. La nouvelle affiche comprend des renseignements à jour et une espèce supplémentaire, l'Isotrea medeoloides.

Rapport (points saillants des programmes)

DIVISION DE LA FAUNE AQUATIQUE ET TERRESTRE DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Les activités de la Division de la faune aquatique et terrestre sont orientées vers la conservation et la protection de la faune aquatique et terrestre de la province. La conservation et la protection sont assurées par de bonnes activités de gestion de la faune et d'application des règlements.

L'intérêt pour ces ressources est démontré par des ventes collectives annuelles d'environ 22 000 permis de pêche, de chasse et de piégeage. Il convient de noter que ces données ne reflètent pas la véritable participation des utilisateurs à des fins de consommation (pêcheurs, chasseurs, trappeurs). En effet, sont exemptés de l'achat d'un permis de pêche ou de chasse les pêcheurs commerciaux résidents, les agriculteurs résidents, les ouvriers agricoles et leurs conjoints, ainsi que les moins de 16 ans.

L'intérêt pour les ressources fauniques et le poisson de sport est aussi évident chez les utilisateurs à des fins autres que la consommation comme les amateurs de randonnée, les skieurs, les photographes, les observateurs d'oiseaux et ceux qui aiment bien pratiquer des activités de plein air orientées vers la nature.

Les points saillants des programmes pour l'année financière 1983-1984 comprennent les éléments suivants.

Pêche

À la suite de la construction d'une nouvelle structure de régularisation du débit, d'une passe migratoire et d'une structure d'abaissement dans l'étang de Carragher à Emyvale, le niveau d'eau antérieur de l'étang a pu être rétabli comme habitat pour le poisson de sport, les oiseaux aquatiques et les animaux à fourrure aquatiques. Canards Illimités (Canada) a fourni une aide technique et financière.

L'addition de pierre à chaux agricole dans les eaux du lac Glenfinman, à Tarantum, a permis d'élever le pH du lac, améliorant ainsi la qualité de l'eau pour la survie de la truite arc-en-ciel. Le contrôle continu du pH dans le lac O'Keefe, à Avondale, a confirmé l'efficacité de cette technique en vue d'améliorer la qualité de l'eau pour la survie de la truite.

L'utilisation de passes migratoires par la truite et le saumon en migration a été étudiée à quatre structures de régularisation provinciales, en collaboration avec Pêches et Océans Canada. Les lieux étudiés comprenaient l'étang Bell à New Glasgow, l'étang MacPherson à Flat River, l'étang Knox à Montague et l'étang Strickland à Murray River.

On a accordé un soutien au niveau des finances et de la surveillance à un projet RELAIS parrainé par la Fédération de la faune de l'Île-du-Prince-Édouard. Le projet comprenait l'amélioration de trois cours d'eau de la province, la rivière Wilmot dans le comté de Prince, la rivière Pisquid dans le comté de Queens et la rivière Murray dans le comté de Kings. En outre, les travaux d'été d'étudiants chargés de l'amélioration de certains cours d'eau dans chaque comté ont été

surveillés. Ces programmes d'étudiants étaient parrainés par les membres des sections locales de la Fédération de la faune de l'Île-du-Prince-Édouard.

Gibier des hautes terres

Un nouveau programme d'élevage et de libération de faisans a été entrepris dans la région de Kensington jusqu'à Victoria, auquel ont participé les membres de sept clubs 4-H. Le programme visait à faire connaître la gestion de la faune aux membres des clubs par la participation directe.

Les premiers appels d'offres ont été lancés pour la coupe de bois sur des terres administrées par la Division de la faune aquatique et terrestre, en 1983, en collaboration avec la Division des forêts. La Division évalue présentement toutes les propriétés qu'elle administre afin d'établir des plans de gestion valables qui en assureront l'accès et l'utilisation par le grand public et l'amélioration de l'habitat pour la faune.

Les études de la productivité et des populations se sont poursuivies, comme au cours des années précédentes, l'enquête sur les prises de gibier en étant un exemple.

Oiseaux aquatiques

Un relevé de 3 000 terres humides de l'Île-du-Prince-Édouard a été achevé en mai 1983. Une fois terminé, ce relevé a servi de base à une étude des couples reproducteurs d'oiseaux aquatiques et des couvées. L'étude portant sur 100 endroits permettra de recueillir des données valables sur la production qui seront utilisées pour la préparation de programmes de gestion des terres humides. Le programme a été entrepris en collaboration avec le SCF.

Au cours de la migration printanière des oiseaux aquatiques, on a tenté de capturer vivantes et de baguer des Bernaches du Canada en migration afin de connaître leurs habitudes migratoires au printemps et à l'automne. Ce programme a été réalisé avec la collaboration du SCF.

L'année 1983 marquait la dernière année d'une étude quinquennale visant à déterminer le calendrier d'abaissement de l'eau le plus efficace dans les bassins d'eau douce, afin d'assurer une productivité maximale.

Le dénombrement des bécasses reproductrices, qui est fait chaque année par les États et les provinces se trouvant dans leur territoire, a révélé une augmentation de l'indice de la population reproductrice à l'Île-du-Prince-Édouard qui est passé de 1,2 à 2,1 oiseaux par route comparable.

Animaux à fourrure

L'augmentation favorable de la population de castors a amené avec elle des problèmes, les castors bloquant les canalisations situées le long des routes. En collaboration avec le ministère des Transports et des Travaux publics, un programme efficace visant à régler les problèmes a été mis en oeuvre en 1983.

La Division a continué à travailler avec l'Association des trappeurs de l'Île-du-Prince-Édouard à l'amélioration des techniques de piégeage et de préparation des peaux des animaux à fourrure sauvages. Ces animaux capturés dans la province ont encore une fois rapporté des gains intéressants aux trappeurs, la valeur des fourrures sauvages recueillies en 1983 ayant presque atteint 164 000 $. Ceci représente une baisse substantielle par rapport à 1982 à cause de la baisse des prix payés pour les fourrures offertes et non pas de la diminution des prises.

Sécurité des chasseurs

À la suite d'une modification apportée à la Loi sur la protection du gibier et du poisson, tous les nouveaux chasseurs et ceux de moins de 16 ans seront tenus de prouver qu'ils ont suivi avec succès un cours de maniement sécuritaire des armes à feu avant de pouvoir obtenir un permis de chasse dans la province, à compter du 1er septembre 1984.

Grâce à l'aide d'instructeurs bénévoles et d'enseignants intéressés, 402 chasseurs nouveaux ou expérimentés ont pu suivre les cours donnés en 1983 sur le maniement sécuritaire et l'entretien des armes à feu.

Application des règlements

Les efforts d'application des règlements ont permis de constater 63 infractions en vertu des diverses lois régissant la conservation et la protection de la faune aquatique et terrestre dans la province.

Grâce à une modification apportée à la Loi sur la protection du gibier et du poisson, le ministre chargé de la Division de la faune aquatique et terrestre a maintenant le pouvoir d'élaborer des règlements valables concernant les soins à dispenser à la faune en captivité.

Rapport (points saillants des programmes)

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FAUNE DU QUÉBEC

Coordination en milieu amérindien et inuit

Administration du secrétariat du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage. Préparation, en conformité avec une résolution du Conseil des ministres, du projet de loi sur le programme d'aide aux Inuit bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage. Octroi d'un montant de 1,6 million $ à l'Administration régionale Kativik pour le programme relié aux activités de chasse, de pêche et de piégeage des Inuit. Versement d'un montant de 90 000 $ à la Société de développement des Naskapis pour leur programme d'aide à ces trois mêmes activités. Versement d'une subvention de fonctionnement de 50 000 $ à l'Association des trappeurs cris. Versement de 90 000 $ à l'Administration régionale Kativik pour le développement des activités de loisir dans les villages nordiques.

Participation active aux réunions mensuelles des coordonnateurs des autres ministères et du Secrétariat aux activités gouvernementales en milieux amérindien et inuit (SAGMAI). Participation à des rencontres avec les conseils de bande de Restigouche, de Maria, de Sept-Îles--Maliothénam et avec le Conseil Attikamek-Montagnais sur les modalités d'exploitation de certaines rivières à saumon. Participation, en collaboration avec le SAGMAI, à des réunions préparatoires et aux négociations globales avec le Conseil Attikamek-Montagnais concernant ses revendications territoriales et l'exercice des droits en matière de chasse, de pêche et de piégeage.

Direction de la faune terrestre

Participation à la révision de la Loi sur la conservation de la faune à la suite de la tenue de la Commission parlementaire de novembre 1982. Coordination des activités d'inventaire aérien du gros gibier et, en particulier, de la réalisation par les régions concernées de la dernière phase du plan quinquennal; communication aux personnes impliquées des normes concernant ces travaux et des normes de sécurité.

Service du gros gibier

Évaluation des aires de répartition du gros gibier; étude du loup et des relations prédateur-proie dans certaines régions du sud québécois où il existe des répartitions mixtes de cerf de Virginie et d'orignal. Évaluation des récoltes de la chasse sportive par zones de chasse et modification de la réglementation spécifique à celles-ci; évaluation des récoltes provenant des chasses de subsistance sur les territoires où il y a convention entre le Gouvernement et les autochtones.

Étude des répercussions sur le caribou de la mise en eau des réservoirs hydro-électriques dans le Nord québécois; étude des causes de mortalité de faons caribous; mesure dans les zones de chasse du sud du Québec des taux d'ovulation et de mise bas de l'orignal; estimation de l'influence des diverses pressions de

chasse sur la densité d'orignaux. Étude comparative du taux de survie et de l'utilisation de l'habitat chez les faons orphelins et les faons accompagnés de leur mère au cours de leur premier hiver d'existence; suivi accordé à la dispersion d'un certain nombre d'orignaux immatures (1-2 ans).

Mise en projet de deux pratiques de gestion faunique, les îlots de dispersion et la densité uniforme, afin d'optimiser la récolte d'orignaux. Démarrage d'un processus de consultation pour le choix d'une modalité permettant une récolte limitée de biches ou de faons selon l'une des éventualités suivantes : le contingentement des permis ou une courte période de chasse à la fin de la saison sans contingentement des permis. Évaluation du régime alimentaire et de la population d'ours noir dans le sud-ouest du Québec; conservation de muscles et de crânes de loups et de coyotes en vue de préciser les critères de différenciation.

Service du petit gibier

Animaux à fourrure

Révision des modalités de piégeage de concert avec les directions régionales du Ministère et l'Association provinciale des trappeurs indépendants. Proposition de solutions à la problématique des chiens de chasse. Révision du statut des animaux à fourrure et modification de la réglementation concernant le piégeage selon l'évolution des besoins et des connaissances; études des modalités d'exploitation éventuelle du lynx du Canada et de la martre. Expérimentation de nouveaux modèles de pièges pour un prélèvement plus humanitaire de l'ours noir et du rat musqué; proposition de modifications à la réglementation sur les types de pièges à utiliser. Élaboration d'un document sur les normes d'occupation des terres publiques par les trappeurs.

Avifaune

Préparation, conjointement avec le Service canadien de la faune, de la première version du plan de gestion des oiseaux aquatiques portant sur les problèmes reliés à leur protection et à leur exploitation, sur les solutions possibles et sur une meilleure concertation entre les intervenants. Coordination des études écologiques entreprises dans la plaine inondable de Baieville, en collaboration avec la région de Trois-Rivières, le Service canadien de la faune, le Service canadien des terres et la société Canards Illimités; évaluation prochaine des impacts du projet d'endiguement de ces terres.

Démarches en vue de la création de réserves fauniques dans les marais de Kamouraska et de Rivière-du-Sud (Iberville); suivi de l'évaluation par le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement des frais d'acquisition; délimitation au canal Beauharnois d'un sanctuaire (site où la chasse des oiseaux migrateurs est interdite).

Études écologiques

Préparation d'un projet de politique sur la conservation des habitats fauniques au Québec. Préparation de documents d'information sur la nécessité de protéger les habitats fauniques. Étude sur les techniques d'inventaire et de classification des habitats fauniques. Développement de techniques de restauration et d'amélioration de cours d'eau. Préparation de la "Liste de la

faune vertébrée du Québec". Préparation d'un guide méthodologique de l'analyse des études d'impact sur la faune et son habitat. Étude des répercussions sur la faune et ses habitats de certains projets majeurs de développement. Analyse des paramètres obtenus par la "Fiche du gros gibier" afin d'inventorier les quantités d'animaux prélevés.

Direction de la faune aquatique

Préparation de normes de régie sanitaire pour les établissements piscicoles. Élaboration d'un document sur l'harmonisation du développement du secteur piscicole aux fins de consultation. Développement de techniques de reconditionnement des géniteurs du saumon atlantique et de la ouananiche. Prophylaxie des établissements gouvernementaux de pisciculture et recherche de certaines maladies des poissons dans les plans d'eau du Québec. Développement de traitements contre la bactérie Aeromonas salmonicola (furonculose) dans le but de protéger les salmonidés.

Publication du répertoire des déversements de poissons et des résultats de pêche dans les parcs et réserves. Élaboration des plans de production piscicole. Identification des caractéristiques biophysiques des ruisseaux pépinières. Estimation de la durée de protection que procure, aux alevins d'omble de fontaine, le vaccin inactivé contre le virus de la nécrose pancréatique infectieuse. Étude par photo-interprétation de 30 rivières de la Côte-Nord. Exploitation de structures de contrôle pour les jeunes saumons et les saumons adultes dans trois rivières témoins : Saint-Jean (Gaspésie), Baie Trinité (moyenne Côte-Nord) et Bec-Scie (Anticosti). Évaluation du potentiel de production piscicole de la rivière des Escoumins. Étude du saumon atlantique du Fleuve George (Nouveau-Québec). Relevés hydro-morphologiques de la rivière Éternité.

Participation aux audiences publiques sur les arrosages d'insecticides contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Établissement d'un plan de travail pour l'étude des conséquences sur la faune de l'acidification des plans d'eau. Inventaire physico-chimique et ichtyologique des plans d'eau de certaines zones d'aménagement et de conservation (ZAC) du Québec. Étude de la distribution des espèces de poissons exotiques au Québec. Étude chrono-séquentielle de la reproduction du poulamon atlantique de la rivière Sainte-Anne-de-la-Pérade. Définition de la problématique d'exploitation des anoures. Suivi des populations d'écrevisses du lac Saint-Pierre exploitées commercialement. Guide d'utilisation de la pêche à l'électricité pour inventorier les saumons juvéniles.

Direction des territoires fauniques

Préparation d'un cadre d'intervention dans les réserves fauniques. Développement d'hypothèses de fonctionnement avec la collaboration des organismes du secteur privé concernant leur implication dans la gestion de la faune sur leur propriété. Application de la réglementation dans les territoires structurés : les réserves, les zones d'exploitation contrôlée (ZEC), les pourvoiries et les terrains de piégeage. Révision de 152 baux de pourvoirie. Traitement de 98 nouvelles demandes de permis de pourvoirie, émission de 30 nouveaux permis et transfert de 25 permis existants. Développement d'une formule de tarification permettant l'autofinancement des ZEC-faune. Élaboration d'une méthode de préparation des plans de gestion des ZEC.

Émission et contrôle de 175 permis de commerçants de fourrure hors de la région de Montréal. Perception de la redevance sur les fourrures hors de la région de Montréal (170 302 $). Émission de 156 baux de piégeage dans la région 07.

Application du programme Forma-Faune : 10 sessions de formation s'adressant aux responsables de ZEC et de pourvoiries. Implantation de nouvelles formules de gestion des rivières à saumons où se situaient des clubs privés, telles la mise en opération de la Société de gestion de la rivière Grande Cascapédia et la révision de la gestion du bassin de la rivière Ristigouche et des rivières Sainte-Marguerite, Mistassini, Franquelin et des Anglais.

Direction de la conservation de la faune

Participation au processus de modification de la Loi sur la conservation de la faune et de nombreux décrets concernant la chasse, la pêche et le piégeage. Émission de 57 400 certificats du chasseur, dont 46 500 émis au nom de nouveaux inscrits. Vente de 2 120 700 permis de chasse, de pêche et de piégeage par quelque 1 700 dépositaires. Analyse de 550 échantillons, effectuée par le groupe des expertises médico-légales sur le matériel biologique, en réponse aux demandes régionales.

Élaboration d'un guide administratif pour orienter et encadrer les actions des agents de conservation de la faune lors de l'inspection des commerces de fourrure. Collecte de données pour l'élaboration d'un modèle mathématique d'affectation des ressources humaines en protection de la faune; quantification de plusieurs variables susceptibles d'expliquer le braconnage et les pressions qu'il exerce sur la faune. Vérification d'environ 4 000 armes.

Formation de plus de 150 moniteurs pour les modules suivants : vérification et ajustement des armes de chasse (50), sécurité dans le maniement des armes à feu (50), survie et orientation en forêt (25), traitement et préservation des viandes de gibier et de poisson (25). Recyclage de 500 moniteurs en sécurité dans le maniement des armes à feu et de 75 en vérification et ajustement des armes de chasse. Formation de base de dix agents de conservation de la faune, dont cinq autochtones, de quinze moniteurs de tir et d'une centaine de moniteurs en chasse à l'arc. Perfectionnement de 50 agents de conservation de la faune et signature, avec le Cegep de Hauterive, d'une entente afin que celui-ci offre un programme d'attestation d'études collégiales en techniques d'aménagement cynégétique et halieutique.

Réalisation et diffusion des brochures "Vivre avec la faune" et "Vivre avec la faune en protégeant les habitats", dans le cadre du programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune (PESCOF); traduction de documents en langue anglaise. Création d'un programme d'information sur la faune à l'intention de 3 000 jeunes campeurs et formation de 75 moniteurs pour les camps d'été. Conception d'un programme de premiers soins en forêt en collaboration avec la Patrouille canadienne de ski.

Conclusion

Parmi les grandes préoccupations autour desquelles le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche articule son action, les réalisations de 1982-1983, de même que plusieurs travaux actuellement en cours, ont mis l'accent sur la coordination

des intervenants en matière de loisir. Le Ministère a suscité une participation accrue de tous ses partenaires grâce à une consultation soutenue. Plus précisément, les consultations que le Ministère mène actuellement avec le milieu associatif au plan national l'amèneront, en 1983-1984, à proposer et à adopter une politique de reconnaissance et de financement des organismes nationaux de loisir.

Dans le domaine des parcs, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche est désormais prêt à proposer au gouvernement du Québec un plan quinquennal de développement des parcs québécois. La réflexion commune du Ministère et de ses partenaires favorisera également la proposition d'un règlement-cadre sur les parcs.

En matière de développement du ski alpin, l'année 1983-1984 sera certainement témoin de l'adoption d'une politique relative aux infrastructures de ski alpin. Par ailleurs, les conditions climatologiques et les requêtes pressantes des gens d'affaires conduiront logiquement le Ministère à opter pour un système d'enneigement artificiel au Mont Sainte-Anne et pour des investissements susceptibles d'accroître la capacité d'accueil en montagne.

En matière de gestion des ressources fauniques, une large consultation, actuellement en cours, permettra d'arrêter une politique sur le piégeage des animaux à fourrure, dans le but d'assurer un meilleur accès des Québécois à cette activité, tant à des fins de revenus, que de loisir. Les travaux de consultation déjà amorcés conduiront sans doute, en cours d'année, à la mise au point et à la proposition au Gouvernement d'un projet de loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

À l'égard des municipalités du Québec, les travaux et les préoccupations du Ministère déboucheront vraisemblablement sur l'adoption d'un plan national d'équipements lourds et intermédiaires et à la mise au point d'une politique sur les parcs en milieu urbain.

Rapport (points saillants des programmes)

DIRECTION DE LA FAUNE DE LA SASKATCHEWAN

Une des grandes réalisations de 1983 a été l'élaboration d'un Plan d'action pour la gestion de la faune en Saskatchewan pour les années 80. Ce document définit les objectifs, les principes généraux et les priorités par espèce qui guideront les activités et les réalisations du Ministère pour la prochaine décennie. Il détermine également les quatre grands problèmes à résoudre si l'on veut atteindre les objectifs de la faune, ainsi que les orientations générales que doit prendre le Ministère pour résoudre ces problèmes. Les programmes fauniques sont divisés en stratégies visant à résoudre un ou plusieurs de ces quatre problèmes.

Problème 1. Pénurie de faune

Activités liées à l'habitat

1) Loi sur la protection de l'habitat de la faune - Le gouvernement de la Saskatchewan est en train d'adopter une loi visant à préserver les habitats fauniques critiques sur les terres de la Couronne provinciale. Ces terres, identifiées par Parcs et Ressources renouvelables, seront protégées de la vente ou des modifications et administrées principalement pour la faune. Cette loi, qui protégera plus de 1,2 million ha d'habitat vital, est la plus importante mesure de conservation adoptée en Saskatchewan depuis l'achèvement de la recherche de propriétés.

2) Répertoire des habitats - Le Répertoire des habitats fauniques terrestres a été achevé en 1983. Ce projet, d'une durée de huit ans, comportait la cartographie des terres agricoles de la Saskatchewan, la délimitation de l'utilisation des terres, la définition des systèmes agraires et des sols, les régimes fonciers et les habitats fauniques vitaux. Le Répertoire a été largement utilisé pour l'élaboration de la Loi sur la protection de l'habitat faunique.

3) Patrimoine marécageux - Le lac Ponass, premier marécage du patrimoine de la Saskatchewan, a été officiellement inauguré le 4 octobre 1983. Ce marais de 2 835 ha représente la première de cinq terres humides qui seront réservées à la faune aquatique et à l'appréciation de la nature dans la province. D'autres organismes, y compris Canards Illimités, la Fédération de la faune de la Saskatchewan et la Société d'histoire naturelle de la Saskatchewan, ont contribué à l'aménagement de ce marais.

4) Fonds de mise en valeur de la faune - Le Fonds a encore acquis 1 070 ha d'habitat terrestre. L'accent est demeuré sur l'habitat du cerf de Virginie; 355 ha ont aussi été acquis pour un futur emplacement du patrimoine marécageux. La superficie totale des terres du Fonds de mise en valeur de la faune atteint maintenant 28 348 ha.

5) Lieu d'interprétation de la nature du marais Nicolle - Officiellement inauguré le 27 août 1983, ce lieu se trouve à l'extrémité est du lac Buffalo Pound dans la vallée de la Qu'Appelle. L'endroit combine deux objectifs : préserver l'habitat des terres humides et offrir un lieu d'interprétation à proximité du grand centre urbain de Regina et de la route transcanadienne. L'aménagement du marais est un projet fédéral-provincial réalisé en vertu de l'accord de mise

en valeur de la Qu'Appelle avec l'appui de Canards Illimités. L'endroit est fréquenté par diverses espèces fauniques des terres humides et des hautes terres des Prairies, y compris le Pélican blanc, le cerf de Virginie et le cerf mulet, le castor, la tortue Chrysemis picta, le Grand héron et des concentrations d'oiseaux aquatiques.

6) Plan directeur de Fort-à-la-Corne - Cette étude a été déclenchée par le projet d'aménagement d'un barrage hydro-électrique sur la rivière Saskatchewan, barrage qui aurait des répercussions sur la zone de gestion de la faune de Fort-à-la-Corne. Le plan directeur vise à réduire ces incidences et offrira des lignes directrices pour la gestion future conjointe des activités forestières, récréatives, halieutiques et fauniques. L'accent a été mis sur la gestion du wapiti et de l'ours noir.

Activités visant à accroître la survie de la faune

1) Zone de rétablissement de l'orignal - La prolifération des chemins et des sentiers forestiers dans les forêts de la province a facilité l'accès aux chasseurs et a entraîné une baisse des populations d'orignaux. Pour rétablir la population, plus de 250 petits chemins et sentiers forestiers ont été interdits à la circulation des véhicules. Le long de quatre grands chemins, des réserves de gibier linéaires ont été établies sur 400 m de chaque côté du chemin et une autre réserve de gibier plus étendue a été désignée.

2) Programme de nourrissage hivernal - Un programme de nourrissage hivernal est prêt à être mis en oeuvre pendant les hivers rigoureux. Le nourrissage se déroule parallèlement au Programme d'aide aux propriétaires terriens visant à éviter les dommages causés aux récoltes par les cerfs, les wapitis et les ours affamés.

3) Accès limité des véhicules - L'accès aux chemins et sentiers de certains territoires du cerf de Virginie a été interdit l'automne dernier. Cette restriction visait à réduire les prises de cerfs de 10 à 20 %, à améliorer la qualité de la chasse et à réduire les conflits entre chasseurs et propriétaires terriens. Ce nouveau projet a reçu un accueil favorable et la collaboration du public a été excellente.

4) Maniement des armes à feu/éducation des chasseurs - Un nouveau cours d'éducation des chasseurs et de maniement des armes à feu, ainsi qu'un manuel, ont été introduits en 1983. Des chapitres portant sur les aspects fondamentaux de la conservation de la faune, l'identification du gibier, les déplacements et la survie en plein air, les lois sur la conservation, le code d'éthique des chasseurs et l'apprêt de la viande de gibier ont été ajoutés. Ce cours est maintenant obligatoire pour tous les jeunes et les nouveaux chasseurs. L'année dernière, 4 228 personnes ont suivi ce cours avec succès.

Problème 2. Faune menacée et menacée d'extinction

Réintroduction

1) Renard véloce - Cinquante ans après avoir été déraciné de la province, le renard véloce a été réintroduit dans les prairies du sud-ouest de la Saskatchewan. Ce programme est réalisé en collaboration avec le SCF.

2) Aigle à tête blanche - Douze oisillons ont été recueillis dans le nord de la Saskatchewan pour rétablir les populations d'Aigles à tête blanche aux États-Unis. Les biologistes de la Saskatchewan ont collaboré étroitement avec ceux de la Pennsylvanie pour capturer et transporter les oisillons.

3) La surveillance des populations et la préservation de l'habitat des espèces menacées et menacées d'extinction se poursuivent.

Problème 3. Conflits entre les propriétaires terriens et les utilisateurs de la faune

1) Programme d'aide aux propriétaires terriens - Il s'agit d'un programme continu qui met l'accent sur la prévention des dommages causés par la faune. On offre des matériaux pour la construction de clôtures, de la farine de sang et des mangeoires d'interception comme moyens de réduire les dommages causés par les ongulés, tandis que les clôtures électrifiées autour des ruchers servent à réduire les dommages causés par les ours. Quand ces mesures de prévention ne suffisent pas, on offre des paiements compensatoires aux propriétaires. Un nombre de plus en plus grand de propriétaires terriens profitent de ce programme à mesure qu'ils en prennent connaissance.

2) Programme de lutte contre les dommages causés aux récoltes par les oiseaux aquatiques - On continue, dans le cadre de ce programme, à fournir des canons pour effrayer les oiseaux, à semer des cultures de diversion et à aménager des stations de nourrissage pour éloigner les oiseaux aquatiques des terres privées dans les régions touchées. Un accord quinquennal prévoyant le partage des coûts de prévention a été conclu avec Environnement Canada.

3) Lutte contre les castors problèmes - Un nouveau programme visant à régler des problèmes causés par les castors, sur une grande échelle, a été élaboré cette année en collaboration avec les municipalités rurales. Les systèmes de drainage sont surveillés afin d'identifier tous les barrages de castors et les points cruciaux. On fait sauter les barrages, on installe des canalisations à l'épreuve des castors et on fait venir des trappeurs expérimentés pour réduire la population. Les municipalités sont chargées d'obtenir la permission des propriétaires terriens pour entrer sur leurs terres, tandis que le personnel du Ministère réalise le travail.

4) Paiements compensatoires pour le bétail - Les propriétaires continuent de recevoir des paiements compensatoires pour le bétail blessé ou tué par les chasseurs. En 1983, le Ministère a versé 14 057 $ en indemnités pour la perte de 27 bêtes.

5) Règlements concernant les véhicules - De nombreux propriétaires terriens ont accueilli favorablement la restriction de l'accès des véhicules tout terrain à certaines périodes du jour dans des régions du nord et la limitation de l'accès de tous les véhicules aux chemins et aux sentiers dans certaines régions du sud. Il semble que ces règlements pourraient contribuer à réduire le grand nombre d'affiches sur les terres dans la province.

6) Éducation des chasseurs - L'addition de l'éducation des chasseurs au cours de maniement sécuritaire des armes à feu permet de mettre l'accent sur le code d'éthique des chasseurs et le respect de la propriété privée. À long terme, on espère améliorer les relations entre chasseurs et propriétaires terriens.

7) Enquête sur la faune auprès des agriculteurs - Un certain nombre d'agriculteurs de la Saskatchewan ont été interrogés à l'aide d'un questionnaire structuré concernant la faune, les utilisateurs de la faune et l'habitat faunique. Les attitudes des agriculteurs à l'égard de la faune, leurs problèmes et leur évaluation des programmes courants seront déterminés quand l'analyse des données sera terminée en 1984.

Problème 4. Avantages non réalisés de la faune

1) Information et éducation - L'information du public au sujet de la faune est importante pour résoudre les quatre problèmes mais elle l'est tout particulièrement si l'on veut tirer profit au maximum des avantages de la faune. Il existe de nombreuses possibilités que les gens ignorent dans toute la province, particulièrement dans le cas d'utilisations à des fins autres que la consommation.

2) Aménagement d'installations - Des lieux d'interprétation répartis dans toute la province améliorent l'observation de la faune et favorisent des activités sans consommation. L'aménagement du centre d'interprétation du marais Nicolle dans la vallée de la Qu'Appelle, à proximité de Regina et de la route transcanadienne, est un exemple de ce genre de mise en valeur. L'endroit comprend un trottoir accessible en fauteuil roulant jusque dans le marais, une ancienne exploitation rurale et des aires de nourrissage des oiseaux aquatiques et du cerf.

Information et éducation

Le règlement des quatre grands problèmes susmentionnés dépend largement de la collaboration et de la compréhension du public de la Saskatchewan. Pour cette raison, l'information et l'éducation sont devenues de véritables priorités. Des films et des annonces publiques sont réalisés pour rejoindre le plus grand auditoire possible et les médias sont avisés chaque fois qu'il y a un événement méritant de faire la manchette. Des brochures et des dépliants sont aussi publiés, surtout à propos des programmes, de sorte que les résidents connaissent ceux dont ils peuvent profiter. Des films et des diapositives sont également prêtés sur demande à des orateurs invités à s'adresser à divers groupes.

Projet WILD

Les travaux de base ont été réalisés en 1983 pour faire du projet WILD un programme éducatif sur la faune au niveau élémentaire que peuvent se procurer toutes les écoles intéressées. Sa mise en oeuvre commencera en 1984.

Rapport (points saillants des programmes)

MINISTÈRE DES RESSOURCES RENOUVELABLES DU YUKON

Vers la fin de l'année financière 1983-1984, la réorganisation du ministère des Ressources renouvelables était terminée et on espère que la nouvelle structure sera mise en oeuvre d'ici août 1984. Le Ministère compte maintenant quatre directions : Administration; Chasse et Pêche; Terres, Parcs et Ressources; Politiques et Planification. Même si toutes ces directions auront quelques liens indirects avec la faune, la gestion de cette ressource, de même que l'application de la Loi sur la faune et de ses règlements, sont assurées par le même organisme, à savoir la Direction de la chasse et de la pêche. La nouvelle structure prévoit également la régionalisation des efforts de gestion des ressources. Jusqu'à maintenant, l'application réglementaire avait été déléguée aux régions, tandis que la gestion était assurée par l'administration centrale.

Le Ministère est chargé de la gestion des mammifères terrestres et des oiseaux non migrateurs; il a aussi pour mandat de veiller à l'application des règlements concernant la pêche en eau douce. Le SCF complète ce travail par des projets sur les oiseaux aquatiques et des études coopératives sur la harde de caribous de la Porcupine. La GRC contribue aux efforts d'application des règlements.

En matière de gestion de l'habitat, le Yukon connaît des problèmes semblables à ceux des Territoires du Nord-Ouest. Contrairement aux provinces, c'est le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), qui a compétence sur la plupart des terres. Ainsi, sa section de l'utilisation des terres, qui a ses bureaux à Whitehorse, est chargée de délivrer les permis d'utilisation des terres pour la prospection et l'expansion industrielle. Cette organisation et ce partage des compétences peuvent avoir des répercussions importantes sur la conservation de la faune et de son habitat. Les représentants du gouvernement du Yukon jouent le rôle de conseillers en matière de faune au sein du Comité fédéral sur l'utilisation des terres et le ministère des Ressources renouvelables a lui-même établi une petite section de l'utilisation des terres et de l'habitat.

Par ailleurs, la question des droits des Indiens et les négociations au sujet des revendications territoriales des Indiens compliquent encore davantage ce recoupement de l'autorité fédérale et territoriale. La Loi sur le Yukon permet aux Indiens de chasser la faune sur les terres de la Couronne inoccupées, s'il ne s'agit pas d'animaux menacés d'extinction. Par conséquent, les règlements de chasse ne s'appliquent pas à une importante proportion de la population locale. Dans le cadre des négociations sur les revendications territoriales avec les Indiens du Yukon, on tente présentement d'annuler ces dispositions et la Loi sur le Yukon en échange d'autres privilèges compensatoires, comme des droits exclusifs sur certaines terres, des droits préférentiels pour le piégeage, la pêche et la chasse dans d'autres secteurs, un contingent garanti pour certaines espèces de gros gibier et des compensations monétaires.

La participation du public à la gestion de la faune est encouragée par le Conseil consultatif sur la faune créé en 1980. Les membres de ce Conseil sont des représentants de divers groupes d'intérêt, comme la Fish and Game Association, la Trappers' Association, l'Outfitters' Association et la Yukon Conservation Society. Le Conseil se réunit régulièrement, surtout quand des changements aux règlements sont prévus.

Personnel

Au total, 12 agents de conservation, postés dans trois régions, sont chargés de l'application des lois concernant la pêche et la chasse, ainsi que d'un certain nombre d'autres règlements fédéraux et territoriaux reliés aux ressources naturelles. Ces agents ont aussi des responsabilités dans les domaines de l'éducation, des relations publiques et de l'aide aux projets de gestion de la faune, mentionnés ci-après.

La section technique de la Direction de la chasse et de la pêche compte présentement 15 employés permanents (biologistes et techniciens) qui sont chargés de gérer la faune et d'effectuer un certain nombre d'études sur le gros gibier, les animaux à fourrure et les espèces d'oiseaux, mentionnés ci-après.

Projets en cours

Orignal

Des relevés aériens réalisés à l'automne ont confirmé des rapports faibles jeunes-femelles (6-31 pour 100), ainsi que des populations stables ou à la baisse dans le sud du Yukon depuis 1981. Une étude a été entreprise en 1983 afin de déterminer le taux et la cause de la mortalité des jeunes et des femelles, ainsi que la productivité de la harde. Soixante femelles adultes et 76 nouveau-nés ont été munis de colliers émetteurs; 89 % des femelles étaient gravides et 20 % portaient des jumeaux. Un rapport de femelles de 30-40 pour 100 a été confirmé dans cette région. De toutes les femelles munies de colliers émetteurs, 7 % sont mortes au cours d'une période de sept mois (de mars à novembre). Elles ont toutes été tuées par des prédateurs. Les loups sont responsables de la moitié des morts, les grizzlis du quart et les loups ou les grizzlis du dernier quart. Entre la mise bas et le 1er novembre , 82 % des nouveau-nés sont morts de diverses causes. La mort des jeunes est attribuable dans 67 % des cas au grizzli, dans 23 % des cas au loup, dans 2 % des cas à l'ours noir, dans 2 % des cas à des prédateurs inconnus et dans 5 % des cas à des causes autres que les prédateurs. Les causes de mortalité changent avec le temps, les grizzlis et les loups étant respectivement responsables de 63 et de 7 % des mortalités entre la mise bas et la fin de juin. Entre juillet et novembre, par ailleurs, les grizzlis n'ont été responsables que de 29 % des mortalités et les loups de 59 %.

Ces résultats constituent partiellement la base des programmes actuels de lutte contre les prédateurs dans le sud du Yukon. Cinq zones ont été délimitées pour l'expérience de lutte contre les prédateurs. Dans l'une d'elles, les loups ont été éliminés, dans la seconde les grizzlis, dans la troisième les loups et les grizzlis et dans les deux autres les prédateurs n'ont pas été touchés. On espère que ce genre de manipulation des prédateurs permettra de jeter quelque lumière sur les questions de concurrence entre les prédateurs et, en même temps, d'améliorer suffisamment la survie des jeunes pour stabiliser ou accroître les populations locales d'orignaux. Les zones de manipulations représentent environ 30 % de l'effort annuel de chasse à l'orignal. L'importance de cette région pour les chasseurs d'orignaux résidents et l'étendue limitée des zones d'élimination constituent l'autre partie de la base du programme de lutte.

Caribou

Le projet de gestion de la harde de caribous de Finlayson, programme comprenant des activités de lutte contre les prédateurs afin d'accroître la taille d'une population de caribous des bois intensivement exploitée, a contribué à éliminer 50 % des loups de la région par des méthodes de chasse aérienne. À l'automne suivant, le rapport de jeunes a été le double de celui de l'année précédente. Les efforts d'élimination pendant l'hiver 1983-1984 ont servi à réduire encore davantage la population de loups de 75 %. La situation de la harde de caribous de Finlayson continuera d'être surveillée et l'objectif de gestion est d'en accroître la taille à ses niveaux antérieurs qu'on suppose supérieurs d'environ 20 à 30 % aux niveaux actuels.

Les programmes coopératifs concernant la harde de caribous de la Porcupine, entrepris par le Yukon, le SCF, l'USFWS et le ministère de la Chasse et de la Pêche de l'Alaska, continuent de recueillir des données sur la mortalité des jeunes, les aires de mise bas et le harcèlement dû aux mouches. On procède périodiquement à l'évaluation de la taille, de la composition et de l'exploitation de la harde de la Porcupine à cause de sa répartition internationale, de sa taille qui dépasse 120 000 têtes et de son importance économique et culturelle, particulièrement pour les autochtones de la région.

Loup

La gestion et la recherche concernant les loups ont commencé en 1983 dans le sud-ouest du Yukon, dans le cadre d'une étude sur les prédateurs de l'orignal. Le relevé des loups a porté sur une région de 6 500 km^2 en mars 1983 et de 15 000 km^2 en 1984. Les études, par radiotélémétrie, de 28 loups marqués dans 11 meutes distinctes nous ont permis de recueillir des données sur le taux de prédation, la dynamique territoriale et la densité de la population. Une étude intensive des liens entre le mouflon et le loup a été entreprise, en vue d'examiner les liens écologiques entre le mouflon de Dall et le loup. D'après un rapport orignal-loup de 8-12 pour 1, le Ministère a entrepris un programme de réduction aérienne afin d'éliminer 40 à 50 % des loups sur une superficie de 10 000 km^2 en 1983-1984.

Gestion des animaux à fourrure et des pièges déclarés

Le Ministère a entrepris des études sur le rat musqué dans la région du marais d'Old Crow dans le nord du Yukon. Il a aussi commencé une étude démographique sur le carcajou dans la région du lac Klouane, dans le sud-ouest du Yukon.

Les cadavres de castors et de carcajous ont été recueillis et analysés pour en déterminer l'âge, le sexe et la productivité.

Un questionnaire annuel destiné aux trappeurs a été préparé afin d'obtenir leur opinion sur les niveaux et les tendances des populations d'animaux à fourrure du Yukon. Ces résultats seront complétés par des relevés sur les animaux à fourrure (dénombrement en hiver d'après les pistes, relevé aérien du castor et du rat musqué) dans le bassin du fleuve Yukon et dans la région de Canol Nord.

La section des animaux à fourrure participe régulièrement à des activités d'éducation des trappeurs, surtout en ce qui a trait aux méthodes de piégeage non cruelles, à la préparation des peaux et à la commercialisation des fourrures.

Le Ministère participe à la création et au soutien de l'Institut de la fourrure du Canada. La mise au point de pièges humanitaires est l'un des principaux points du mandat de l'Institut.

Oiseaux

Cette année, plusieurs projets concernant les oiseaux de proie ont été poursuivis, plusieurs autres entrepris et quelques-uns terminés. Les projets de gestion en cours comprennent la réintroduction du Faucon pélerin et des relevés de population dans le cours inférieur du fleuve Yukon, des relevés des oiseaux aquatiques (principalement des oies et bernaches) dans le bassin hydrographique de la rivière Peel et le contrôle des populations de Gerfauts. Chaque année, des relevés du lagopède ont lieu à Haines Summit, dans la passe North-Fork, et aux environs de Cantung Road Summit; on a aussi fait des relevés de la Gélinotte à queue fine dans les hautes terres de Burwash.

Les nouveaux projets comprennent une expérience d'adoption de Faucons pélerins Tundreus par des parents Gerfauts sur le versant nord et une évaluation du potentiel d'interprétation de la route de Dempster, en mettant l'accent sur les oiseaux de proie. L'étude de l'aire de repos des oiseaux aquatiques dans la baie Nistlin, dans le cadre de l'étude du bassin du fleuve Yukon, s'est terminée cette année.

Analyse en laboratoire

Le laboratoire a participé à la collecte de données pour plusieurs projets.

Des crânes, des cornes et des données sur les captures ont été recueillis pour les espèces de gibier pour lesquelles leur soumission est obligatoire. Des mâchoires de mouflons et de chèvres ont encore été recueillies chez tous les animaux abattus pour continuer à évaluer les maladies des dents et des os.

Des cadavres de loups et de carcajous ont été disséqués et analysés afin de déterminer la structure de composition des sexes et des âges, la taille des portées, le potentiel de reproduction, les poids et les mesures du corps, le contenu stomacal et l'état physique général. Des échantillons ont été prélevés sur les animaux abattus par les loups pendant l'hiver afin d'en déterminer l'espèce, l'état, le sexe et l'âge.

Le laboratoire offre un service au grand public en déterminant l'âge des animaux abattus et en répondant aux questions concernant les maladies et les parasites.

Information et éducation

Cette section de la nouvelle Direction des politiques et de la planification est chargée de la production et de la diffusion au grand public d'informations concernant la faune, ainsi que des programmes de maniement sécuritaire des armes à feu. En 1983, à la suite d'un remaniement de personnel, le poste d'agent d'information et d'éducation est demeuré vacant pendant quatre mois.

Depuis octobre, l'accent a été mis sur l'information du public grâce à une série de bulletins réguliers et à des présentations audio-visuelles et des réunions

publiques. Une nouvelle brochure intitulée "Be bear aware" a été préparée sous forme d'un livre d'exercices et de coloriage pour les enfants des écoles primaires. Une présentation sur ruban et diapositives de 35 mm intitulée "Yukon moose: In decline?" a été préparée par le personnel de la gestion de la faune en vue d'informer le public du Yukon au sujet de la gestion des ongulés et de leurs prédateurs. Cette présentation a été suivie par un rapport de 30 pages imprimé en mars 1984 et intitulé "Current management of ongulates and their predators in the Yukon Territory".

Application réglementaire

L'application des lois sur la faune, la surveillance de l'entretien des terrains de camping territoriaux et de la perception des droits, l'aide à la gestion de la faune et les relations publiques ont été assurées par 13 agents de conservation permanents et 2 agents saisonniers dans les trois régions et les sept districts du Yukon. Les agents de conservation surveillent également les budgets d'exploitation des régions et des districts, veillent à l'administration des pièges déclarés et à la vente des permis de chasse, de pêche sportive, de piégeage, de guides pour la chasse au gros gibier et de pourvoyeurs. Dans six districts clés, on emploie aussi des commis dactylos permanents à mi-temps.

Rapport

CANARDS ILLIMITÉS CANADA

D.S.Morrison
Vice-président administratif

Message du vice-président administratif

En 1983, Canards Illimités Canada a atteint et même dépassé tous ses objectifs. Il a réalisé des progrès importants sur le plan de l'acquisition de nouveaux habitats, terminé de nouveaux projets, collaboré étroitement avec les gouvernements provinciaux et d'autres organismes de faune, sensibilisé davantage les Canadiens de toutes les couches sociales et facilité leur participation.

Sur le plan de l'aménagement de l'habitat, les équipes de construction de CI ont dépassé leur objectif de 1983 de 300 projets englobant 16 200 ha. En tout, ils ont travaillé à 380 projets distincts. Ainsi, ils ont terminé l'aménagement de 18 312 ha et de 1 318,6 km de rivage de nouvel habitat. En outre, 47 097 ha ont été mis en réserve pour aménagement ultérieur.

Bien que le programme de construction ait été une preuve tangible du succès des activités de l'année, les résultats de nos entretiens continus avec les gouvernements provinciaux afin d'obtenir leur appui ont été aussi importants. Nous avons été particulièrement heureux que le gouvernement de la Colombie-Britannique devienne le huitième gouvernement provincial à conclure un accord conjoint à long terme de mise en valeur de l'habitat. Cet accord représente un potentiel de mise en valeur de 40 500 ha de nouvel habitat au cours des 30 prochaines années.

Bien que le gouvernement du Manitoba n'ait pas encore entériné le projet du programme de patrimoine marécageux, sa décision, en 1983, de renouveler notre accord concernant la zone de gestion de la faune de Saskeram, près du Pas (Manitoba), malgré les pressions constantes d'un petit groupe d'agriculteurs, a réaffirmé son engagement à l'égard des oiseaux aquatiques.

Au cours de l'année, nous avons aussi été encouragés par la détermination du gouvernement fédéral à élaborer avec les États-Unis un plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques qui définirait plus équitablement les responsabilités des deux pays pour la conservation de cette ressource continentale vitale. Pour appuyer cet effort, notre biologiste en chef, Sandy Macaulay, a été détaché au SCF pendant 18 mois pour aider aux négociations fédérales-provinciales nécessaires pour préparer le plan canadien de gestion des oiseaux aquatiques.

En 1983, nous avons connu une hausse de 51 % du nombre de contributeurs, qui a atteint un total de 29 500, et une augmentation de 44 % des contributions canadiennes se chiffrant à 1,76 million $. Même si le nombre constitue en lui-même une marque de succès, l'enthousiasme et le dévouement de ceux qui ont organisé et assisté à l'un des 126 événements de CI Canada dans le pays l'année dernière constitue une autre preuve de la haute estime qu'ont les Canadiens pour CI Canada et ses efforts de préservation.

Les réalisations mentionnées dans le présent rapport annuel de 1983 constituent un hommage à de nombreuses personnes. Nous remercions le président de CI Canada,

Herb Cowburn, pour son généreux appui, le conseil d'administration, nos donateurs au Canada et aux États-Unis, les propriétaires terriens et les représentants gouvernementaux qui ont travaillé avec nous, en nous fournissant les terres sur lesquelles nous travaillons, ceux de Ducks Unlimited Inc., dont la générosité et l'appui sont si essentiels à nos activités, et le personnel de CI Canada pour son travail et son dévouement.

Grâce à leurs efforts, l'année écoulée a été marquée par le progrès et par des réalisations valables permettant à Canards Illimités de maintenir une tradition commencée il y a 46 ans.

Programme de 1983

En 1983, le programme de construction de CI Canada a permis de terminer la mise en valeur de 18 312 ha et de 1 318,6 km de rivage de nouvel habitat pour la sauvagine au Canada.

En tout, on a travaillé à 421 projets dans 254 zones marécageuses au cours de l'année. De ce nombre, 380 projets ont été terminés et mis en oeuvre ou devaient être mis en oeuvre au début de 1984. En outre, 41 autres projets étaient en construction à la fin de l'année.

Le personnel de terrain de CI a procédé à 868 études de reconnaissance technique sur 98 030 ha, afin d'en évaluer les possibilités d'aménagement futur. On a fait des relevés de 470 projets, dont 84 projets existants qui ont été réexaminés en vue d'en déterminer les améliorations possibles.

Les travaux techniques ont englobé l'entretien et des réparations mineures à 511 projets existants, des travaux d'excavation sur 86,1 km et la construction de 496 îlots standards ou non de nidification.

Le personnel biologique de CI Canada a examiné 2 089 lieux de projets possibles représentant 131 863 ha au cours de l'année 1983 et a déterminé que 43 %, soit 900 bassins, avaient un certain potentiel de mise en valeur. Par ailleurs, 559 autres lieux examinés précédemment ont été évalués et jugés appropriés, ce qui représente un total de 1 459 lieux distincts pour aménagement futur.

Dans tout le Canada, le personnel biologique a aussi participé à des activités comme l'installation de nichoirs, des relevés de population, des programmes de baguage et de repeuplement en collaboration avec divers gouvernements et organismes privés.

En 1983, les réalisations de CI Canada sont demeurées conformes à l'engagement de l'organisme à l'égard de l'amélioration, de la préservation et de la création d'habitat pour les oiseaux aquatiques au Canada.

Au 31 décembre 1983, 1 355 828 ha avaient été mis en réserve et protégés pour aménagement futur. Jusqu'à maintenant, CI Canada a investi près de 180 millions $ pour mettre en valeur 726 111,5 ha et 22 383,6 km de rivage pour préserver les ressources de sauvagine de l'Amérique du Nord.

Tableau 1. Résumé du programme de 1983

Projets	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qué.	Atl.	Total
Projets commencés antérieurement, terminés en 1983	12	43	5	7	11	3	1	82
Nouveaux projets terminés	28	62	29	16	19	11	35	200
Projets mis en oeuvre au printemps 1984	-	13	3	19	16	-	2	53
Améliorations de projets	2	7	4	15	1	5	9	43
Modifications de projets ou réparations majeures	-	1	1	-	-	-	-	2
Projets en construction	9	3	15	1	7	2	4	41
Total des projets (à l'exclusion de l'entretien et des réparations mineures)	51	129	57	58	54	21	51	421
Nouvel habitat mis en valeur (ha)	1 486	5 711	4 701	1 926	1 484	1 571	1 418	18 297
Nouveaux rivages mis en valeur (km)	121,5	378,0	336,4	200,5	78,2	71,9	132,1	1 318,6
Entretien	59	229	63	21	20	4	29	425
Réparations mineures	1	20	21	27	2	11	4	86

Remarques :

1) Incluant les régions de hautes terres adjacentes aux marécages mis en valeur dans les zones administrées à bail par CI ou mis en réserve.

2) Incluant les zones et les rivages d'habitat au niveau maximal pour la gestion de l'eau (PNM).

Programme de 1984

Poursuivant son élan de croissance régulière, autant en nombre de projets de mise en valeur de l'habitat terminés que d'hectares d'habitat aménagés, qui a caractérisé les activités de CI Canada au cours de la dernière décennie, l'organisme entreprendra 325 projets représentant 19 643 ha de nouvel habitat en 1984, sa 47e année d'exercice. On procédera également à des améliorations de projets représentant 6 075 ha.

Les accords coopératifs d'aménagement des habitats marécageux conclus par CI Canada et la plupart des gouvernements provinciaux sont maintenant en place. Ils permettront de définir certains des grands secteurs d'activité de CI en 1984, notamment en Alberta en vertu du programme "Les terres humides de demain" et en Saskatchewan où le programme du patrimoine marécageux a déjà donné lieu à d'importants aménagements coopératifs de terres humides.

Bien qu'un accord conjoint de préservation de l'habitat n'ait pas encore été conclu avec le gouvernement du Manitoba et d'autres groupes de conservation du Manitoba, la décision du gouvernement de renouveler notre accord concernant la zone de gestion de la faune de Saskeram près du Pas constitue une occasion d'aménagement intensif d'habitat dans le triangle de la rivière Carotte de 46 575 ha. La première phase de ce programme à long terme commencera en 1984.

Les études biologiques et de reconnaissance technique visant à déterminer et à évaluer le potentiel d'aménagement futur se chiffrent à 2 000 et 1 000 respectivement en 1984.

Service des dons

Des gains tout aussi impressionnants ont été réalisés dans le service des dons, où au moins 50 nouveaux comités devraient être créés. Ces comités devraient obtenir l'appui de 35 000 donateurs au cours de l'année, soit une augmentation de 20 % par rapport à 1983. Le total des dons canadiens pour 1984 devrait dépasser 2,6 millions $, soit une augmentation de près de 50 % par rapport à 1983.

Plusieurs nouveaux événements à l'intention des "parrains" seront organisés pour les donateurs qui donneront 200 $ ou plus à CI chaque année. Certaines des localités où des repas pour les parrains sont prévus englobent Vancouver (C.-B.), Regina (Sask.), Kenora et Sault-Sainte-Marie (Ont.) et Halifax (N.-É.).

Les comités de bénévoles de CI travailleront encore une fois avec des clubs locaux de tir au pigeon d'argile, des groupes affiliés à la Fédération canadienne de la faune et d'autres groupes d'activités de plein air pour organiser environ huit compétitions-bénéfices de tir, 25 journées "Greenwing" et d'autres activités qui intéressent les amis de CI.

Le deuxième banquet de CI Canada "réservé aux femmes" aura lieu à Winnipeg en avril. Ce banquet, organisé par les "Waterhens" de Winnipeg, devrait arriver à maintenir et peut-être même à dépasser l'élan donné par le premier événement de CI Canada "réservé aux femmes" à Regina en 1983, et attirer plus de 400 donateurs.

Colombie-Britannique

En 1984, le programme de mise en valeur de l'habitat de la Colombie-Britannique comprend un total de 33 nouveaux projets représentant 1 134 ha et l'amélioration de deux projets sur 95 ha.

Dans la partie continentale inférieure, on procédera à la mise en valeur de la pointe Addington, qui sera une des premières régions côtières du programme. Ce projet de 162 ha consistera à remplacer une vieille structure de régularisation et une section de la digue d'origine construites pour protéger le secteur pour l'agriculture. La pointe Addington a été acquise par le National Century Fund de la Colombie-Britannique afin de permettre à CI d'en réaliser le potentiel pour la faune aquatique.

Dans la vallée de l'Okanagan, le marais Vaseux deviendra un paradis de 57 ha pour les oiseaux aquatiques dans l'une des régions les plus sèches de la province. Sur des terres fournies par le SCF, le projet permettra d'accueillir divers oiseaux aquatiques tels que le Canard malard, le Canard siffleur, la Sarcelle à ailes vertes, la Sarcelle à ailes bleues, la Sarcelle cannelle, le Canard souchet, le Canard pilet, le Petit morillon, le Petit garrot, le Garrot de Barrow, le Canard chipeau, le Canard huppé et la Bernache du Canada.

Le complexe Alixton, situé au sud de Williams Lake, comprendra la construction de cinq barrages en terre à crête variable et de quatre structures de régularisation pour mettre en valeur environ 100 ha d'habitat de première qualité. Ce projet est réalisé en collaboration avec la bande d'Indiens Alkali, principal propriétaire terrien du projet.

Dans le nord de la Colombie-Britannique,le complexe de 60 ha du lac Heart, situé au sud de Vanderhoof, sera mis en valeur. Les travaux consisteront à construire quatre structures de régularisation de l'eau et à excaver 3,2 km de fossés. Les niveaux d'eau dans ces régions sont actuellement réglés par des barrages de castors, ce qui a entraîné un manque d'eau, de façon continue, dans certains bassins et une combinaison inappropriée d'eau libre et de couverture limitant la production des oiseaux aquatiques.

Alberta

En 1984, le programme de l'Alberta comprendra des travaux sur 85 projets menant à l'aménagement de 5 264 ha de nouvel habitat. En outre, des améliorations de projets représentant 441 ha seront entreprises.

Le projet du ruisseau Sucker, près du Petit lac des Esclaves, un des plus grands du programme de l'Alberta, permettra d'aménager plus de 972 ha. La construction des structures dans le cadre de ce projet devrait commencer au moment du gel à l'automne 1984. En plus de la sauvagine, le projet aura des répercussions favorables sur la production de foin et sur diverses autres espèces fauniques, y compris le rat musqué et le gros gibier.

Dans les douces collines de pré-bois du centre-est de l'Alberta, le projet de Killam Coulee permettra de hausser les niveaux d'eau de 0,5 m et donnera 162 ha de nouvel habitat. La régularisation du niveau de l'eau permettra de réduire les peuplements trop denses de quenouilles et favorisera l'existence d'un habitat excellent pour la plupart des espèces d'oiseaux aquatiques.

Les projets Fowler I et II, au nord de Hanna, élimineront les menaces de drainage et utiliseront l'eau de drains agricoles d'amont pour créer cinq bassins distincts et 106 ha d'habitat réservé. Quand ce projet sera terminé, il devrait provoquer de grandes augmentations de la production du Canard pilet, du Canard malard, du Canard chipeau, de la Sarcelle à ailes bleues, du Canard siffleur et de la Bernache du Canada.

Les autres activités prévues en Alberta comprennent la réparation ou l'entretien de 280 projets, des relevés de plus de 100 nouveaux secteurs, des études biologiques sur plus de 460 emplacements et des études techniques dans 230 endroits.

Saskachewan

En 1984, on travaillera en Saskatchewan à 52 projets représentant 6 075 ha nouveaux : de ce nombre, 47 sont des nouveaux projets et cinq impliquent l'achèvement de travaux déjà commencés. Par ailleurs, quatre autres projets doivent être améliorés.

La construction dans le réseau de 567 ha du lac Ross, situé au nord-est de Meadow Lake, sera entreprise pendant le premier trimestre de 1984. Ce réseau comprend cinq bassins isolés qui, à cause des profondeurs excessives de l'eau, de la bordure marécageuse minimale et de la mauvaise qualité des conditions de nidification dans les hautes terres, n'atteignent pas leur potentiel de production. La mise en valeur permettra d'améliorer le développement de la végétation du marais pour les oiseaux aquatiques et assurera une protection contre les crues dans les pâturages et les cultures de foin adjacents, tout en maintenant l'approvisionnement en eau pour le bétail.

En 1984, on commencera aussi la construction de 1 458 ha dans le cadre du projet Chaplin du patrimoine marécageux. Ce grand marécage des Prairies, situé à l'ouest de Moose Jaw en bordure sud de Missouri Couteau, s'assèche actuellement tous les étés, ce qui entraîne des pertes importantes de couvées. En construisant des digues sur 14,5 km et en installant des structures de régularisation, il y aura de l'eau pendant toute l'année pour produire 5 000 oiseaux de plus par an.

Les 890 ha du projet du marais Range, au sud-ouest de Melfort, seront aussi mis en valeur. Par le passé, les oiseaux aquatiques et les autres populations fauniques ont souffert des fluctuations rapides et extrêmes des niveaux d'eau. Les inondations en bordure des terres humides ont aussi réduit le succès de la nidification des oiseaux dans les hautes terres et ont créé de graves problèmes de crues pour les propriétaires terriens voisins. Pour éliminer ces graves inondations et assurer la gestion du niveau d'eau, le canal de décharge sera amélioré et on installera des structures de régularisation de l'eau.

Étant donné le succès du programme actuel du patrimoine marécageux. des négociations seront entreprises en 1984 avec la province de la Saskatchewan, la Fédération de la faune de la Saskatchewan et la Société d'histoire naturelle de la Saskatchewan afin d'établir une liste du patrimoine marécageux à ajouter à l'accord actuel.

Manitoba

En 1984, 54 projets nouveaux et déjà commencés et 32 projets d'améliorations seront entrepris au Manitoba. En outre, un programme spécial d'élevage et de libération du Canard huppé sera lancé dans la région de Winnipeg et de la vallée de la rivière Rouge.

À la suite de la signature d'un accord avec le gouvernement du Manitoba en 1983, les travaux commenceront dans le triangle de la rivière Carotte. La construction sera étalée sur une période de quatre ans, les travaux de nettoyage du ruisseau Paul devant commencer immédiatement.

L'aménagement du complexe de Narcisse et du lac Jimmie, près de Stonewall, qui représente 1 036 ha, est aussi prévu pour cette année. À Brandon, les travaux commenceront dans le cas de sept projets, ceux de Dutkywich (210 ha) et de Pockett et Tolton (81 ha) étant les plus vastes; par ailleurs, 13 nouveaux projets sont prévus dans la région de Dauphin.

Les travaux d'amélioration se poursuivront au marais Oak Hammock, ainsi que d'autres importantes améliorations aux projets du lac Mac and Bone, près de Brandon.

Les négociations se poursuivront avec le gouvernement provincial, la Fédération de la faune du Manitoba et la Manitoba Naturalists' Society pour la poursuite du programme du patrimoine marécageux du Manitoba.

L'équipe des projets spéciaux s'occupera de la conception finale du complexe Portia et du triangle de la rivière Carotte.

Ontario

En Ontario, 49 nouveaux projets représentant 1 960 nouveaux ha sont prévus pour 1984. Un des points saillants du programme provincial sera le complexe de Big Creek, de 1 417,5 ha, qui constitue une aire de repos et de production essentielle pour les oiseaux aquatiques du lac Érié et qui, à l'heure actuelle, est bien en deçà de son potentiel.

On aura davantage recours à un engin excavateur amphibie permettant d'aménager des canaux dans les marais étouffés par la végétation, afin d'accroître la capacité de nidification des marais et d'améliorer la qualité de l'habitat.

Des études réalisées sur le terrain dans la ceinture d'argile du nord de l'Ontario confirment le potentiel de plusieurs terres humides importantes dans la région de Kirkland Lake et de Timmins. Les travaux commenceront en 1984 à deux endroits importants de cette nouvelle limite de CI Canada.

Ailleurs dans la province, des négociations sont en cours avec des organismes gouvernementaux et des propriétaires terriens privés pour divers projets d'aménagement moins vastes. Étant donné le niveau de collaboration étroite de CI Canada avec ces groupes par le passé, l'avenir de la mise en valeur de l'habitat semble prometteur.

Québec

Les équipes de construction du Québec commenceront leur nouvelle saison d'aménagement de l'habitat en 1984 par l'achèvement du projet du lac Sainte-Anne, situé à environ 129 km au sud-est de Québec près de la frontière du Maine. En tout, les équipes du Québec aménageront six nouveaux projets représentant 652 ha de nouvel habitat. En outre, quatre projets d'amélioration portant sur 202,5 ha seront réalisés.

On commencera les travaux pour divers projets éparpillés dans la province, y compris celui de Rivière des Eaux Mortes près de Trois-Rivières, ceux de Parguière, de Stadacona et du lac Georges, tous dans la région de Rouyn-Noranda, dans le nord-ouest du Québec, et la phase II du projet de l'Île-aux-Oies, en aval de Québec. Des six nouveaux projets entrepris au cours de l'année, cinq ont déjà reçu l'approbation du gouvernement qui a délivré des certificats valides d'incidences environnementales.

La province de Québec commencera à acquérir des terres en 1984, pour le projet de la rivière Sud situé à l'extrémité sud de la rivière Richelieu à la limite de l'État de New York, préparant la voie pour l'aménagement par Canards Illimités de ces terres humides de grande valeur.

Le public a été davantage sensibilisé à Canards Illimités à cause des réalisations de notre service des dons et de l'amélioration de notre image au Québec, renforçant nos perspectives d'aménagement futur important de l'habitat et d'accroissement du soutien des donateurs dans la province.

Provinces de l'Atlantique

En 1984, le programme d'aménagement de l'habitat dans l'Atlantique canadien comprendra 45 projets individuels représentant 944 ha de nouvel habitat.

Presque toutes les activités seront centrées sur de petits marais dispersés, deux importants projets étant cependant prévus pendant l'année. Le projet de Musquash au Nouveau-Brunswick, situé dans la zone des marées de la baie de Fundy, sera agrandi de 53 ha. Cette zone est un excellent habitat pour le Canard noir.

Le projet de 53 ha d'Eddy Road Cove, situé près d'Amherst (Nouvelle-Écosse) dans le réseau de la rivière Laplanche, sera aussi achevé en 1984.

D'autres travaux d'aménagement de CI Canada seront réalisés un peu partout dans les quatre provinces de l'Atlantique : 18 projets sont prévus en Nouvelle-Écosse, 17 au Nouveau-Brunswick, six à l'Île-du-Prince-Édouard et un à Terre-Neuve.

On prévoit des travaux intensifs au moyen d'un engin excavateur amphibie dans le complexe des marais d'Amherst dans la région de Chignectou, en Nouvelle-Écosse, et pour plusieurs petits projets des provinces de l'Atlantique où la prolifération de la végétation étouffe l'habitat. Le personnel examinera également certains projets existants afin de trouver les moyens d'améliorer la productivité.

Budget 1984

Recettes

Demande à Ducks Unlimited, Inc.	31 500 000 $
Contributions	2 600 000
Divers	150 000
Plus somme excédant les dépenses en 1983	82 000
Total pour 1984	34 332 000 $

Dépenses

Mise en valeur de l'habitat de la sauvagine	28 017 000 $
Exploitation et entretien des habitats	2 822 000
Inventaires des populations d'oiseaux aquatiques	331 000
Relations publiques et Service des dons	2 269 000
Planification et gestion	893 000
Total	34 332 000 $

Rapport

FONDS MONDIAL POUR LA NATURE

Scène internationale

Le Fonds mondial pour la nature (FMN) est un réseau de 24 organismes nationaux du monde entier qui a maintenant recueilli plus de 100 millions $ pour appuyer près de 4 000 projets de conservation de la faune. Depuis 1961, le FMN a aidé à sauver plus de 100 espèces d'oiseaux et de mammifères dont près de la moitié étaient sur le point de disparaître. Il a créé ou contribué à créer 260 parcs nationaux. Les priorités du FMN sont définies par l'autorité de conservation scientifique, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), qui représente plus de 1 500 scientifiques et de 500 membres gouvernementaux et non gouvernementaux.

Les objectifs fondamentaux du FMN, énoncés dans l'Acte de fondation (révisé en 1972), consistent :

> À recueillir et administrer des fonds et à les utiliser, par l'entremise d'organismes nationaux ou internationaux ou de particuliers appropriés, pour la préservation à l'échelle mondiale, pour le bien de l'humanité, de l'environnement naturel, notamment la faune, la flore, les paysages, l'eau, le sol et d'autres ressources naturelles, par tous les moyens appropriés incluant l'acquisition et la gestion de terrains, la recherche et les études, l'éducation à tous les niveaux, l'information et la publicité, la coordination des efforts et la collaboration avec d'autres parties intéressées.

Canada

Le rôle fondamental du FMN (Canada) est de préserver les animaux, les plantes et les habitats sauvages pour leur propre bien-être et pour le bien-être de l'humanité à long terme. Pour remplir ce rôle, il faut mettre en oeuvre la "Stratégie mondiale de conservation" au Canada afin d'atteindre les objectifs suivants :

- le maintien des processus écologiques et des systèmes vitaux essentiels;
- la préservation de la diversité génétique;
- l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes.

Activités

Pour ce faire, le FMN (Canada) :

- provoquera une sensibilisation aux préoccupations canadiennes et internationales pressantes sur le plan de la conservation et recueillera des fonds à cet égard;
- financera des projets de recherche, d'éducation et d'action concernant la faune ou aidera à trouver des fonds;

- utilisera ses fonds comme catalyseurs pour obtenir de l'aide ou des fonds supplémentaires;

- coordonnera les politiques de subvention du FMN et celles d'autres organismes;

- assurera le suivi de tous les projets pour garantir l'obtention par chacun de résultats précis sur le plan de la conservation;

- aidera les décisionnaires à formuler et à mettre en oeuvre de bonnes politiques de conservation;

- fournira aux étudiants et au grand public des renseignements scientifiquement valables sur les préoccupations canadiennes concernant la faune;

- portera les questions internationales de conservation à l'attention des Canadiens et les préoccupations canadiennes à l'attention de la communauté internationale;

- collaborera avec les principaux groupes de conservation de la nature, au Canada et à l'étranger, par l'entremise de l'UICN.

Priorités de financement

Dans chacun des domaines susmentionnés, le FMN (Canada) donnera la priorité :

- aux espèces ou aux habitats fauniques qui sont rares, menacés, menacés d'extinction ou déracinés;

- aux espèces ou aux populations fauniques qui méritent des mesures spéciales de conservation en raison de leur importance à titre de ressource naturelle;

- aux préoccupations de conservation dans l'Arctique canadien, région désignée prioritaire par la Stratégie mondiale de conservation;

- aux projets internationaux dirigés par le Canada ou auxquels participent des groupes de conservation canadiens.

Aperçu du programme de conservation

En 1983, 70 projets du FMN ont été financés dans quatre principales catégories : Arctique, espèces menacées, conservation de l'habitat et éducation. Le FMN (Canada) a affecté 653 769 $ à ces projets et à d'autres activités connexes. Nous avons doublé les sommes affectées à la conservation en seulement deux ans. En 1983, nos frais d'administration et de collecte de fonds ont représenté 15 % de notre revenu total. Dans l'ensemble, le défi a consisté à appuyer non seulement les travaux importants, mais les travaux les plus importants.

Outre le financement des projets hautement prioritaires, le FMN (Canada) entreprend un grand nombre d'autres activités importantes pour obtenir des résultats sur le plan de la conservation :

- ses membres font partie des conseils de plus de 20 autres organismes de conservation importants;

- le directeur administratif a été nommé au Comité consultatif des évaluations environnementales et au Conseil consultatif canadien de l'environnement qui conseillent directement respectivement le ministre de l'Environnement de l'Ontario et le ministre fédéral de l'Environnement;

- le FMN conseille d'autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui accordent des subventions. Nous insistons pour que notre financement serve de catalyseur et soit égalé ou dépassé par d'autres sources dans un rapport moyen de 3:1. Ainsi, chaque dollar donné au FMN en représente trois autres pour la conservation de la faune;

- nous faisons fréquemment des exposés dans des universités choisies, lors de conférences et devant les médias, dans tout le Canada, et nous faisons des commentaires sur les questions d'actualité et offrons des solutions constructives basées sur des renseignements scientifiquement justes.

Rapport

LA SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION DES SITES NATURELS/NATURE CONSERVANCY OF CANADA

L.H.Mayeda
Directeur administratif

Objectifs

La Société pour la conservation des sites naturels (du Canada) est le seul organisme de conservation des sites naturels national, sans but lucratif, apolitique, administré par un conseil d'administration, dont les ressources sont consacrées uniquement à la préservation de terres ayant une importance écologique et environnementale. Ses projets sont répartis dans tout le Canada. Grâce à lui, des milliers d'hectares de terrains boisés, de marais, de marécages, de prairies, d'îles et de rivages sont préservés.

Les buts et les objectifs de la Société pour la conservation des sites naturels sont les suivants :

1) recueillir des fonds pour aider à acheter des zones naturelles;

2) accepter des cadeaux et des legs de terres, d'obligations, de fonds et de propriétés immobilières;

3) aider les collectivités à préserver des zones naturelles pour l'habitat de la faune, les activités récréatives et l'éducation en plein air;

4) donner des conseils spécialisés sur les sujets liés à la préservation des zones naturelles;

5) sensibiliser le public à la valeur des zones naturelles;

6) encourager les études scientifiques dans les zones naturelles;

7) encourager les organismes gouvernementaux et privés à créer des réserves naturelles.

Changements au sein de la direction et du Conseil en 1983

Charles Sauriol a démissionné du Conseil et de son poste de directeur administratif; il est maintenant conseiller spécial auprès de Conservancy; Lloyd H. Mayeda a remplacé Charles Sauriol au poste de directeur administratif (en octobre); Anna L. Martin, adjointe administrative, est décédée le 17 décembre 1983. Les nouveaux membres du Conseil d'administration sont : Tom Beck, de Calgary, J. Stuart MacKay, de Toronto, et George M. Mitchell, C.R., de Halifax. Paul J.G. Kidd, de Windsor a remis sa démission.

Donateurs

Au cours de l'année 1983, la Société a reçu l'appui financier de 20 fondations, 90 sociétés et environ 400 particuliers. L'organisation a aussi reçu des appuis

sous la forme de temps d'antenne gratuit à la télévision et à la radio, d'espace pour ses annonces dans les journaux et les revues et d'autres services qui lui ont été offerts.

Acquisitions de terrains

En 1983, la Société pour la conservation des sites naturels a aidé à l'achat ou à la donation de 14 propriétés, utilisant 308 373 $ généreusement offerts par les sociétés, les fondations et les particuliers. Ces mesures ont libéré tant d'autres fonds que la valeur globale des 544 ha acquis en vue de la conservation des sites naturels était de 868 912 $. Les 14 propriétés étaient les suivantes :

Marécage Greenock

- 162 ha près de Walkerton (Ont.);

- avec une couverture forestière dominée par l'érable rouge et le frêne noir; cette bande est située au milieu du marécage Greenock de 7 290 ha;

- acquis par la Saugeen Valley Conservation Authority, avec l'appui de la Société, grâce à une subvention de la Richard Ivey Fondation.

Fleetwood Creek

- 324 ha entre Orono et Pontypool (Ont.);

- candidat pour une réserve naturelle à cause de ses caractéristiques géologiques et naturelles inhabituelles;

- acquis par l'Ontario Heritage Foundation avec l'appui de la Société grâce à une subvention fournie par des donateurs privés.

Sud-est de l'île Wooded Pine

- 4,7 ha, baie Go Home, baie Georgienne (Ont.);

- don de la succession de feu John Howard Robinson à la Société; connue comme île ayant servi de modèle à des artistes et à des photographes, y compris des membres du Groupe des Sept.

Île-aux-asperges

- 15,4 ha près de Montréal (Québec) dans le Saint-Laurent;

- fait partie du projet en cours "Un fleuve, un parc", dont l'objectif est de préserver 110 îles du fleuve Saint-Laurent, entre Montréal et Sorel;

- achetée par la Société au moyen de fonds provenant d'une fondation anonyme;

- le SCF a aussi acquis plusieurs autres îles dans le cadre de ce projet.

Marais Hay

- 40,5 ha près d'Exeter (Ont.);

- le plus grand et le plus important marais situé au centre du bassin de la rivière Ausable;

- acquis par l'Ausable-Bayfield Conservation Authority avec l'appui de la Société grâce à une subvention de la Richard Ivey Foundation.

Marais Beverly

- 39,7 ha au nord-ouest de Dundas (Ont.);

- fait partie de terres humides boisées de 1 944 ha; zone de réapprovisionnement et d'amont pour trois autorités de conservation des sites naturels; parmi les terres humides les plus importantes du sud de l'Ontario;

- acquis par la Hamilton Region Conservation Authority avec l'aide de la Société grâce à une subvention du Hamilton Naturalists' Club.

Hautes terres de la plage Botanical

- 1,2 ha près de Port Renfrew sur la côte ouest de l'île Vancouver (C.-B.);

- terre boisée située derrière la plage Botanical qui est bien connue pour ses caractéristiques biologiques, géologiques et panoramiques; a été utilisée pendant de nombreuses années pour étudier la vie marine; offre un écosystème unique; préservation recommandée à titre de parc marin pour la recherche scientifique;

- la Fondation Van Dusen, grâce à la Fondation Vancouver et au National Second Century Fund de la Colombie-Britannique, a donné à la Société les fonds nécessaires pour l'achat. La Société a cédé la propriété au Second Century Fund pour location ultérieure au gouvernement de la Colombie-Britannique qui se chargera de la gestion.

Réserve naturelle de la baie Misery

- 38,5 ha, île Manitoulin (Ont.);

- 1 000 ha ont été achetés par la Société et la province entre 1977 et 1982; la propriété acquise est adjacente à d'autres propriétés dans le secteur de la baie de Mac de la réserve;

- la réserve est administrée par le ministère ontarien des Ressources naturelles, Division des parcs;

- la Société a aidé l'Ontario Heritage Foundation à obtenir la première servitude de patrimoine naturel de la Fondation auprès de l'Ontario Paper Company pour 121,5 ha adjacents à la réserve naturelle de la baie Misery.

Refuge de faune Birdsall

- 15,4 ha au lac Rice près de Peterborough (Ont.);

- projet en cours de la Société; cette superficie servira de zone tampon pour la héronnière et protègera les aires de reproduction et les escales des oiseaux aquatiques en migration; bon territoire d'été et d'hiver du cerf;

- 227 ha ont déjà été achetés avec l'aide de la McLean Foundation. L'Otonabee Region Conservation Authority a acquis cette propriété avec l'appui de la Société grâce à une subvention d'un donateur privé.

Ruisseau Cedar

- 5,3 ha, près de Harrow (Ont.);

- zone fortement boisée avec forêt carolinienne; des cerfs, des renards, des coyotes et de petits animaux et des oiseaux ont été observés sur la propriété qui se trouve dans une zone principalement agricole;

- acquis par l'Essex Region Conservation Authority avec l'appui de la Société grâce à une subvention d'un donateur privé.

Marais Minesing

- 87 ha, à l'ouest de Barrie (Ont.);

- projet en cours depuis 1972; 1 863 des 6 480 ha du marais ont été acquis; il s'agit d'une des dernières rares terres humides dont la grande étendue en a fait l'habitat principal de nombreuses communautés végétales et animales; sert de zone importante de retenue des crues pendant les périodes de fort ruissellement;

- comme pour toutes les acquisitions précédentes au marais Minesing, la Nottawasaga Valley Conservation Authority a acquis la propriété grâce à une subvention de la Société qui avait été fournie par le Canadian National Sportsmen's Fund.

Terra Cotta

- 36 ha, au nord-ouest de Georgetown près du mont Caledon (Ont.);

- bande stratégique de l'escarpement du Niagara reliant la zone de conservation des sites naturels de Terra Cotta et la zone de conservation des sites naturels du ruisseau Silver; facilite l'accès du public au sentier Bruce dans cette région;

- acquis par la Credit Valley Conservation Authority avec l'appui de la Société grâce à une subvention de la Richard Ivey Foundation.

Zone de gestion Allan Park

- deux propriétés de 28 ha chacune, au sud-est de Hanover (Ont.);

- ajoutée à 116 ha appartenant déjà à la Saugeen Valley Conservation Authority; utilisée pour la préservation des terres humides, la gestion de la faune et des lots boisés; l'acquisition a empêché l'achat éventuel par une coopérative d'élevage de poisson dont les activités auraient menacé l'étang à truites de la zone de gestion Allan Park;

- acquis par la Saugeen Valley Conservation Authority avec l'appui de la Société grâce à une subvention de la Richard Ivey Foundation.

Marais de la rivière Canard

- 16 ha, près de Windsor (Ont.);

- situé sur la rivière Detroit, près de l'embouchure de la rivière Canard; fait partie intégrante du marais de la rivière Canard d'une superficie de 405 ha; premier pas de l'Essex Region Conservation Authority vers l'acquisition et la préservation de tout le marais; habitat de petits mammifères et d'oiseaux; excellente aire de repos pour les canards et les oies et bernaches;

- acquis par l'Essex Region Conservation Authority avec l'appui de la Société grâce à une subvention d'un donateur privé.

Programmes d'emplois relais

En 1983, la Société a participé avec le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario à deux programmes d'emplois relais. Le principal objectif des deux programmes consistait à élargir les études de planification dans le domaine de la conservation des sites naturels pour les zones d'intérêt culturel, naturel et scientifique. Ces études incluaient des relevés sur le terrain, l'établissement de cartes et l'entrée des données recueillies dans un ordinateur.

Les efforts visant à sensibiliser le public à la nécessité de la conservation des sites naturels et au travail de la Société dans ce domaine ont pris la forme d'un diaporama audio-visuel de huit minutes et d'une brochure mise à jour.

Au total, 24 personnes ont été employées pour des périodes allant de 4 à 32 semaines. Les fonds ont été fournis par les gouvernements fédéral et provincial (Ontario).

Prix D^{r} Robert Stanley Brodey

Ce prix est parrainé par la Société pour la conservation des sites naturels et est attribué chaque année à un étudiant de troisième année en sciences naturelles à l'Université de Toronto, afin de lui permettre de faire des recherches spéciales avant de faire sa dernière année. Timothy Williams, étudiant du collège Trinity, a été choisi comme premier gagnant du prix. Il a l'intention, après avoir obtenu son diplôme, d'entreprendre un programme de maîtrise portant sur la conservation des sites naturels et l'environnement.

Le prix est accordé en mémoire de feu D^{r} Brodey, anciennement de Toronto, par sa veuve qui a présenté à la Société les fonds nécessaires pour créer le prix.

Publications

Bulletin : semestriel (printemps et automne).
Rapport annuel : disponible au printemps de l'année suivante.

Rapport

FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA NATURE, 1983

Membres

Le nombre de membres de la Fédération canadienne de la nature (FCN) a augmenté pendant l'année, pour atteindre 20 500 membres individuels et 95 groupes environnementaux et de conservation ayant au total environ 185 000 affiliés bénévoles.

Le revenu brut a augmenté de 27 % et, à la fin de l'année, la Fédération de la nature affichait un bilan positif.

Publications

Notre principale publication est la revue trimestrielle "Nature Canada", seule revue nationale concernant la nature publiée au Canada.

Notre deuxième publication régulière, le "Canadian Conservation Directory", contient la liste des nombreux organismes qui travaillent dans les domaines de la préservation et de l'environnement : groupes de citoyens, organismes gouvernementaux et ministères, centres de la nature et musées, cabinets d'experts-conseils et organisations professionnelles.

En outre, nous publions en collaboration le calendrier canadien de la nature et un choix de cartes de Noël exclusives. Le programme de la FCN comprend également des reproductions d'oeuvres de la nature réalisées par des peintres canadiens.

Librairie Nature Canada

Notre librairie de vente au détail à Ottawa est maintenant ouverte six jours par semaine. Cependant, l'élément principal du programme demeure les envois postaux aux membres et au grand public des petites localités et des collectivités rurales qui n'ont pas facilement accès aux ouvrages sur la nature et l'environnement. Bien que les livres demeurent la principale activité de la librairie, l'addition de nouveaux produits axés sur la nature a eu beaucoup de succès.

Toutes les recettes des ventes vont au soutien de nos activités de conservation.

Excursions dans la nature canadienne

En collaboration avec la Federation of Ontario Naturalists, la FCN offre à ses membres des occasions extraordinaires de découvrir de nombreuses régions sauvages vierges du Canada. Ces excursions s'adressent aux amateurs de randonnées pédestres et équestres, aux amateurs de canotage et de photographie et à tous les autres. Des Everglades, en Floride, et des îles des Bahamas jusqu'aux icebergs du Groenland et aux volcans de l'Islande, nous offrons une grande diversité d'expériences inhabituelles et attrayantes.

Bourses destinées aux artistes canadiens de la nature

Le Fonds de bourses d'études qui peut atteindre 5 000 $ par année vise à encourager de jeunes artistes de la nature prometteurs. Chaque année, la FCN reçoit des inscriptions d'artistes qui cherchent à perfectionner leurs talents; les projets ne sont limités que par les besoins et l'imagination des artistes.

Le prix 1983 a été accordé à Melinda Brewer de Bellefeuille (Québec) pour encourager son projet d'étude des oiseaux dans les régions de l'ouest du Québec et de l'est de l'Ontario.

Réserves naturelles

La réserve naturelle Clifford E. Lee de la FCN (à 30 km d'Edmonton) a été largement agrandie cette année par l'acquisition de terres supplémentaires. Les études initiales de la faune et de la flore de la réserve sont maintenant terminées et des trottoirs et des plates-formes d'observation ont été aménagés.

On procède actuellement à la planification de programmes d'interprétation pour les écoliers et les adultes afin de faire connaître aux visiteurs l'histoire naturelle de la réserve.

Une petite section de la plage de Conrad (Nouvelle-Écosse) a aussi été acquise, s'ajoutant à la liste de nos réserves naturelles.

Conférence annuelle de 1983

Un des points saillants de l'année a été la Conférence annuelle qui a eu lieu à Sackville, en août dernier, et dont l'hôte était la Fédération des naturalistes du Nouveau-Brunswick.

Un colloque de deux jours sur "Les estuaires : rencontre des cours d'eau et de la mer" a permis de faire ressortir la beauté et la diversité de la région, mais nous a aussi fait prendre conscience des défis particuliers qu'elle présente.

Pour alléger l'atmosphère, il y a eu de nombreuses réunions sociales, y compris un dîner de homard et diverses excursions intéressantes à des endroits aussi variés que les gisements de fossiles près de Joggins, les maisons à faible consommation d'énergie, les parcs nationaux et provinciaux et l'île Grand-Maman.

La conférence de 1984 aura lieu à Vancouver au cours de la première semaine de juillet. Le thème en sera : "Notre province sur le Pacifique : le défi du partage et de la préservation" et les excursions promettent d'être spectaculaires : les îles Reine-Charlotte, l'Okanagan et le Yukon avec des excursions en bateau pour l'observation des oiseaux pélagiques et des épaulards.

Programme d'action sur la scène de l'environnement

Les activités de conservation de la Fédération de la nature ont été empreintes d'un intérêt marqué pour la protection des régions sauvages, la gestion de la faune et les espèces rares et menacées d'extinction. Nous avons continué de participer activement à des activités concernant l'Arctique, y compris la

préservation du détroit de Lancaster et de la pente septentrionale du Yukon, où des projets d'exploitation d'hydrocarbures menacent les écosystèmes fragiles du Nord. Nous avons encouragé la protection de zones naturelles par notre adhésion au Conseil canadien des aires écologiques et par un certain nombre de présentations à Parcs Canada et aux ministères provinciaux des Parcs. La FCN a appuyé financièrement d'importants travaux de conservation d'autres organismes, y compris l'Arctic International Wildlife Range Society et la Coalition pour la préservation de l'escarpement de Niagara.

Voici quelques-uns des points saillants de nos activités en 1983 :

1) Gestion de la faune

Nous avons participé à diverses activités touchant la faune au Canada.

Nous avons été satisfaits des résultats de l'enquête sur l'importance de la faune pour les Canadiens. Cette enquête, réalisée avec l'appui de la Fédération de la nature et d'un certain nombre d'autres organismes, montre bien la grande importance économique de la faune. Nous avons utilisé les résultats de l'enquête dans un certain nombre de présentations à des représentants des gouvernements et à des organisations privées.

La controverse au sujet des programmes de lutte contre le loup au Yukon et en Colombie-Britannique a amené la FCN a rédiger un énoncé de position sur la gestion des loups au Canada. Ce document a été publié en décembre.

2) Espèces rares et menacées d'extinction

La Fédération canadienne de la nature est représentée au sein du Comité sur le statut des espèces menacées d'extinction au Canada (COSEWIC), participant chaque année à ses évaluations de la situation d'un certain nombre d'espèces fauniques. La librairie Nature Canada sert de centre de diffusion des rapports du COSEWIC.

Parmi les espèces qui nous ont préoccupés le plus en 1983, citons le Pluvier siffleur, qui est menacé par les utilisations récréatives des plages, et l'ail des bois qui connaît des pressions de plus en plus grandes exercées par l'exploitation commerciale.

3) Parcs et zones protégées

Nous avons participé activement à l'examen public des projets de gestion de la réserve du parc national Nahanni et nous avons fait des recommandations pour la gestion du parc national Kouchibouguac (Île-du-Prince-Édouard) et de celui des îles de la baie Georgienne.

4) Gestion des forêts

La Fédération de la nature soutient que nos forêts doivent être administrées d'une manière acceptable sur le plan de l'environnement pour assurer un habitat abondant pour la faune et pour accueillir divers utilisateurs des

terres forestières. En 1983, nous avons transmis ce message aux organismes fédéraux et provinciaux.

Nous avons présenté un mémoire à la Commission royale d'enquête de la Nouvelle-Écosse sur les forêts et nous avons participé à un examen public de la gestion forestière sur les terres de la Couronne dans le cadre de l'évaluation environnementale par le gouvernement de l'Ontario.

En novembre, des représentants de la FCN ont participé à un colloque parrainé par le Service canadien des forêts sur les préoccupations des naturalistes en ce qui a trait à la gestion forestière.

5) Pluies acides

Nos travaux dans le cadre de la lutte contre les pluies acides ont englobé cette année la participation à une conférence au Minnesota visant à organiser un réseau américain de lutte contre les pluies acides, organisme formé pour échanger des renseignements entre groupes et particuliers américains préoccupés par les pluies acides.

Nous avons continué à participer activement aux travaux de la Coalition canadienne contre les pluies acides. En 1983, les activités ont englobé la préparation et la diffusion d'un rapport sur les possibilités de réduction des émissions de la fonderie INCO de Sudbury.

1983 a été une autre année remplie de réunions et de discussions avec des représentants gouvernementaux et des groupes de conservation; par ailleurs, nous avons aussi eu à répondre aux préoccupation nombreuses et variées de nos membres.

Rapport

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS CANADIENNES D'ASSISTANCE AUX ANIMAUX

N.R. Jotham
Directeur administratif

Les principes généraux suivants servent de lignes directrices à la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux (FSCAA) pour énoncer ses positions à l'égard de l'utilisation des animaux par l'homme :

1) La FSCAA reconnaît que tous les animaux ont une valeur intrinsèque, une complexité remarquable, une dignité inhérente et sont des objets de préoccupation morale.

2) La FSCAA n'est pas opposée à l'utilisation appropriée des animaux par l'homme.

3) La FSCAA croit que personne n'a le droit de faire indûment du mal à un animal ou de le faire souffrir ou d'utiliser les animaux sans discernement ou sans égard pour leur bien-être. S'il y a un doute au sujet de la souffrance d'un animal contrôlé par l'homme, il faut accorder à l'animal le bénéfice du doute.

4) Tous les animaux contrôlés par l'homme devraient être gardés ou transportés dans des circonstances appropriées à leur espèce.

Introduction

Les animaux font partie intégrante de la culture canadienne depuis plus de 300 ans. Ils ont été utilisés pour l'alimentation, l'habillement, le transport, l'art, l'amusement, la recherche, comme animaux domestiques, sources de divers sous-produits importants et, dans le cas de certains, leur interaction avec l'homme a été une véritable symbiose. Aujourd'hui, il n'y a à peu près rien dans la vie quotidienne des Canadiens qui ne soit directement ou indirectement relié aux animaux.

Les Canadiens utilisent chaque année, pour diverses raisons, quelque 400 millions d'animaux et les industries qui utilisent des produits animaux emploient des centaines de milliers de personnes, apportant ainsi des milliards de dollars au PNB.

Fort probablement parce que la plupart des Canadiens croient que les animaux ont une certaine sensibilité, sans compter qu'ils constituent une ressource importante, des lois ont été adoptées pour leur assurer une certaine protection. En général, ces mesures ont été réclamées par des personnes qui se considéraient comme des "porte-parole des animaux" et qui ont par la suite organisé des sociétés de protection des animaux ou de prévention de la cruauté envers les animaux au Canada il y a environ 120 ans. Aujourd'hui, il existe au Canada 128 sociétés de protection des animaux dans les villes et, au cours de la dernière décennie, de nombreux autres groupes sont apparus pour défendre des causes reliées aux animaux, y compris, pour illustrer le contraste, des groupes contre la dissection et des groupes en faveur de la chasse.

La FSCAA est un organisme de bienfaisance sans but lucratif qui a reçu sa charte fédérale en 1957. Elle compte 36 sociétés membres au Canada, représentant collectivement quelque 150 000 personnes.

Créée pour s'occuper des questions touchant le bien-être des animaux à l'échelle nationale, la FSCAA traite, à divers moments, avec dix ministères fédéraux différents et souvent avec leurs homologues provinciaux dont la compétence s'étend d'une façon ou d'une autre aux animaux. La FSCAA s'engage fermement à l'égard des questions liées à l'utilisation des animaux par l'homme et, grâce à ses relations avec le gouvernement, l'industrie et le milieu scientifique, elle a réussi, au cours des 24 dernières années, à faire des contributions importantes aux diverses lois régissant l'utilisation des animaux (voir annexe A).

Bien que la FSCAA ne soit pas contre la dissection ni, en général, une organisation végétarienne, elle a tout de même comme code d'éthique le "respect de la vie". Cependant, à l'heure actuelle, les animaux sont considérés, en vertu de la loi canadienne, comme un bien meuble, même si avec l'évolution de nos valeurs culturelles et de nos habitudes de vie, il y a de plus en plus d'indices de l'amélioration prochaine du statut des animaux. Ceux-ci seront considérés comme des ressources de la même façon que les humains sont considérés comme des ressources et ils seront par conséquent des objets de plus grande préoccupation morale.

Poussant cette prédiction un peu plus loin, la FSCAA considère que le sentiment d'humanité au sens large comporte une certaine sentimentalité équilibrée à l'égard de toute forme de vie, élargissant ainsi les préoccupations morales pour y inclure toute l'écosphère. Toutefois, puisque le mandat de cette conférence est limité à la faune, la suite de mon exposé portera sur les programmes de la FSCAA reliés à l'utilisation que font les Canadiens des animaux sauvages.

Piégeage

Depuis sa création en 1957, la FSCAA a manifesté ses préoccupations au sujet des pièges et des dispositifs de piégeage utilisés pour capturer quelque 4,5 millions d'animaux à fourrure chaque année. Les programmes de la FSCAA et son rôle de chef de file dans le domaine de la recherche sur les dispositifs de piégeage moins cruels ont été et continuent d'être une priorité.

Au début des années 60, la FSCAA, en collaboration avec le SCF, a stimulé suffisamment l'intérêt du Conseil national de recherches pour que celui-ci entreprenne de mettre au point des pièges moins cruels. Après plusieurs années, un prototype, le piège Mohawk, a pu être produit, mais les essais subséquents effectués sur des animaux en laboratoire et en partie sur le terrain ont montré que le dispositif n'était pas satisfaisant.

À la suite des efforts du CNR, la FSCAA a commencé ses propres programmes de recherche et de développement aux universités de Guelph et McMaster. Quelque 60 000 $ ont été recueillis par la FSCAA pour ce projet et cette somme a été dépensée sur une période de cinq ans. Bien que les recherches n'aient pas donné naissance à des dispositifs de piégeage viables, elles ont permis de mettre au point d'importantes méthodes de recherche et une technique d'essai des pièges qui se sont révélées d'une grande valeur lors des efforts récents de mise au point de dispositifs de piégeage humanitaire.

Les résultats du programme de la FSCAA ont été transmis au Comité fédéral-provincial sur le piégeage humanitaire (CFPPH) en 1974 et la FSCAA a appuyé le travail du Comité, moralement et financièrement, tout au long de son mandat de sept ans. De fait, Neal Jotham, directeur administratif de la FSCAA, a été membre du sous-comité scientifique et technique du CFPPH de 1975 à 1981, et a aussi occupé le poste de directeur administratif à temps partiel de ce Comité.

M. Jotham a aussi fait partie du Comité consultatif sur le piégeage humanitaire formé par le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique.

Au cours de la dernière décennie, la FSCAA, grâce à M. Jotham, a fait des douzaines de présentations sur le piégeage non cruel à des organismes de protection des animaux et de l'environnement, des organismes gouvernementaux et des associations de trappeurs. M. Jotham a également participé, à titre de conférencier, à plusieurs colloques sur l'éducation des trappeurs. En outre, de nombreux articles ont été préparés sur le sujet et publiés dans la presse écrite pour faire connaître au public et aux législateurs la participation de la FSCAA à la question du piégeage.

Plus récemment, en 1983, la FSCAA a parrainé un colloque scientifique spécial, à Calgary, afin d'examiner et d'expliquer en détail les programmes de recherche et autres qui ont mené aux recommandations incluses dans le rapport final du CFPPH en 1981. La FSCAA a fait une contribution de 3 000 $ à la réunion.

Après la présentation du rapport du CFPPH, l'assemblée de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune a convenu qu'il fallait faire davantage d'efforts pour concevoir et mettre en oeuvre des dispositifs de piégeage moins cruel; un groupe de travail a donc été formé pour établir un mécanisme permettant de réaliser ce mandat à long terme. Les délibérations du groupe de travail ont provoqué la création de l'Institut de la fourrure du Canada (IFC). La FSCAA a accepté que M. Jotham participe au groupe de travail et a fourni 7 000 $, sur deux ans, pour couvrir ses dépenses lorsqu'il assistait aux réunions du groupe. Bien que la FSCAA ait choisi de ne pas devenir membre directement de l'IFC, M. Jotham a accepté la présidence du Comité de recherche et de développement pour les pièges non cruels de l'Institut.

En résumé, la FSCAA appuie tout effort valable visant à faire des systèmes de piégeage non cruel une réalité au Canada et est prête à travailler avec tout organisme à cette fin.

Chasse au phoque et chasse à la baleine par les autochtones

1) Chasse au phoque

La question de la chasse au phoque à capuchon et au phoque du Groenland a soulevé bien des controverses et des émotions depuis le début des années 60 et la FSCAA y a participé depuis ce moment. Sur le plan de l'éthique, la FSCAA n'a jamais excusé le massacre des phoques, surtout des nouveau-nés. Cependant, nonobstant son opposition à la chasse commerciale, la FSCAA a envoyé des observateurs dans les régions du Golfe et du Front au cours des années. Elle a ensuite fait des recommandations, directement ou par son appui au Comité ministériel sur l'étude des phoques et de leur chasse, qui ont entraîné l'interdiction de l'utilisation des hélicoptères et des avions à voilure fixe pour transporter les chasseurs de phoque sur la glace, un système de contingent réduisant le nombre de phoques

abattus, l'amélioration des systèmes d'abattage pour réduire la "cruauté" de l'activité et d'autres recommandations visant à favoriser l'application des règlements.

S'efforçant de mettre un peu d'ordre dans le chaos d'émotion qui entourent la chasse au phoque chaque année, la FSCAA a parrainé en 1982 un colloque sur "La chasse au phoque, problème moral". Le compte rendu constituait un document philosophique valable et raisonné expliquant pourquoi la chasse aurait dû être éliminée graduellement pour des raisons morales.

La FSCAA n'est toutefois reliée d'aucune façon au récent boycottage du poisson encouragé par d'autres organismes de protection des animaux.

Plus récemment, la FSCAA a dirigé son attention vers le programme d'élimination du phoque gris parrainé par le ministère des Pêches et des Océans. Elle se pose des questions bien légitimes quant à la nécessité d'une telle élimination et aux possibilités de souffrances encore plus grandes pour bien des phoques puisque la majorité devront être tirés dans l'eau à une certaine distance.

Le Traité relatif à l'otarie à fourrure des îles Pribilof est un autre domaine auquel s'intéresse présentement la FSCAA. Certains organismes américains de protection des animaux tentent actuellement de faire modifier le traité pour faire désigner les îles Pribilof comme refuge de l'otarie à fourrure. Ces organismes ont demandé à la FSCAA d'appuyer leurs efforts. Cependant, les résultats préliminaires des études indiquent qu'il y a des raisons sérieuses de croire que l'interdiction de tuer un nombre limité d'otaries non adultes pourrait, à long terme, avoir des incidences négatives sur un nombre encore plus grand d'otaries et peut-être même sur certains stocks de poissons. Par ailleurs, certains stocks d'otaries sont à la baisse et l'une des principales raisons de cette situation est le nombre d'otaries qui meurent après s'être prises dans les filets. La FSCAA se préoccupe aussi du stress subi par les otaries à fourrure qui sont amenées des colonies jusqu'à terre où elles sont frappées et saignées. La FSCAA continue ses études sur cette question.

2) Chasse à la baleine par les autochtones

Un problème difficile et complexe est celui de la chasse au béluga et au narval par les autochtones. Les fusils modernes et les bateaux à moteur permettent aux autochtones de chasser et de tuer un bien plus grand nombre de baleines que ne leur permettraient les méthodes traditionnelles. Les rapports indiquent que bon nombre de bélugas et de narvals sont blessés et perdus et que les narvals mâles sont capturés principalement pour leurs défenses.

Les rapports démontrent également que certains autochtones poursuivent les bélugas sur de longues distances uniquement pour les épuiser et pour pouvoir les tirer de plus près. Il ne fait aucun doute que certains jeunes ne peuvent supporter la poursuite et en meurent. Il semble ironique que ce système soit nécessaire quand on a porté à l'attention de la FSCAA le fait que des biologistes peuvent approcher suffisamment les bélugas pour les marquer.

Pour ajouter une note positive, mentionnons que la FSCAA a appris qu'il existait dans le nord du Québec un programme intéressant en vertu duquel des fonctionnaires travaillent en collaboration avec les autochtones et leur montrent de meilleures méthodes de capture du béluga. Ces efforts coopératifs sont apparemment très bien accueillis et devraient favoriser une meilleure préservation des

baleines et l'utilisation de méthodes de chasse relativement moins cruelles. On espère que ce programme pourra être mis en oeuvre dans d'autres collectivités du Nord canadien.

Élevage du gibier en captivité

La FSCAA est au courant de l'intérêt exprimé par un certain nombre de gouvernements provinciaux, d'entrepreneurs et d'autochtones pour l'établissement de fermes d'élevage du gibier. Elle a communiqué avec tous les gouvernements provinciaux pour obtenir leurs règlements sur la question et les plans qu'ils auraient préparés pour permettre l'élevage du gibier en captivité. Un rapport préliminaire a été préparé et est distribué sur demande.

La FSCAA a exprimé ses préoccupations à propos d'un engouement trop rapide pour ce genre d'exploitation des animaux. Tout d'abord, sur le plan de l'éthique, il faut songer qu'on retire les animaux de leurs écosystèmes naturels et qu'on les maintient, à divers degrés, dans un environnement qui n'est "pas naturel". Par exemple, les raisons de l'établissement de fermes d'élevage du gibier justifient-elles son retrait du milieu sauvage? Les fermes d'élevage offriront-elles en fin de compte une "meilleure" vie à l'animal que s'il était laissé dans son milieu? Pour bien des pays, l'élevage du gibier n'est pas nouveau, mais il l'est relativement au Canada. Par conséquent, il est important de se poser les questions d'éthique dès maintenant.

Les autres points de préoccupation de la FSCAA sont les méthodes de capture et de transport des animaux, les systèmes de réclusion et la densité des stocks. Tous ces points sont très importants pour l'élevage intensif du bétail domestique.

Les fermes d'élevage créeront-elles un plus grand problème d'élimination des prédateurs? Les animaux seront-ils abattus de façon non cruelle et les fermes seront-elles créées uniquement pour constituer des réserves de chasse pour les chasseurs de salon?

La FSCAA s'inquiète aussi des méthodes cruelles de prélèvement du velours des bois de cerf et de wapiti dans les fermes pour approvisionner le commerce des aphrodisiaques orientaux.

Faune en captivité

La FSCAA est en faveur des jardins zoologiques, des aquariums ou autres enclos pour la faune seulement quand les animaux peuvent y vivre une vie relativement normale sans contraintes évitables. Les bâtiments doivent satisfaire les besoins émotifs et de comportement des animaux.

La FSCAA ou ses société membres continuent de recevoir des plaintes au sujet de la négligence ou des mauvaises conditions d'élevage des animaux dans un certain nombre de parcs zoologiques et fauniques au Canada. Les prétendus jardins zoologiques en bordure de route ou refuges d'espèces menacées, dont le seul objectif est de faire des bénéfices pendant la saison touristique, sont les pires contrevenants. En fait, les animaux sont très mal nourris pendant la saison morte. Certains en meurent et sont mangés par leurs compagnons d'infortune. Souvent, ces entreprises font faillite et les animaux sont abandonnés.

La réclusion d'animaux faisant preuve d'une plus grande "intelligence", comme les cétacés et les primates autres que les humains, est maintenant suivie de plus en plus près par un public sensibilisé par des émissions de télévision et des articles dans la presse écrite ayant une grande crédibilité scientifique. En réponse, la FSCAA a commencé à communiquer avec l'Association canadienne des parcs zoologiques et des aquariums afin de travailler avec cet organisme à la mise au point de normes et d'un système d'accréditation.

Gestion de la faune

Comme nous l'avons déjà mentionné, la FSCAA croit que les animaux ont une valeur intrinsèque et que sa définition du sentiment d'humanité mène à une plus grande préoccupation morale pour l'écosphère. Par conséquent, si l'on tient compte de ces principes fondamentaux, l'intérêt de la FSCAA pour les programmes de gestion de la faune est considérable. Cependant, il est important de mentionner que la FSCAA croit que, à quelques exceptions près, la gestion de la faune existe non pas dans l'intérêt des animaux, mais parce qu'il y a un marché pour les sous-produits qu'on en tire. Il ne faut pas en conclure que les animaux sauvages sont généralement surexploités au Canada, mais il convient de se pencher sur les principes qui régissent la gestion de la faune.

L'Enquête nationale sur l'importance de la faune pour les Canadiens a montré que la plupart des Canadiens aiment bien observer la faune quand ils font des sorties à l'extérieur, et même à partir de leur salon ou dans un jardin zoologique, mais ne sont pas intéressés à tuer des animaux sauvages. Ces attitudes nous amènent à nous poser de très sérieuses questions sur les raisons de tuer des animaux sauvages et, par la suite, si ces raisons sont valides, sur les moyens de le faire sans cruauté.

La FSCAA partage les préoccupations des responsables de la faune et d'autres groupes non gouvernementaux de protection de la faune et de l'environnement en ce qui a trait à la destruction de l'habitat de la faune à des fins agricoles, industrielles et d'expansion des populations urbaines. La FSCAA est donc intéressée à participer aux entretiens concernant ce problème et à aider à apporter une sentimentalité (humanité) équilibrée aux questions.

Malheureusement, même si la plupart des Canadiens se servent et profitent de la faune d'une certaine façon, les engagements financiers pour la recherche faunique qui n'est pas directement reliée à un gain économique immédiat sont insuffisants. Il n'existe hélas pas de bonnes banques de données sur le comportement de la faune et son utilisation de l'habitat, ni de données précises sur les interactions entre espèces.

Malheureusement, il y a une tendance au Canada à couper les fonds de recherche quand il n'y a pas d'utilisation commerciale pour certaines espèces de faune ou que, pour une raison ou pour une autre, cette utilisation est interrompue. Puisque le Canada continue de financer des recherches fondamentales dans d'autres domaines scientifiques, il devrait aussi y avoir toujours des engagements prioritaires envers une meilleure compréhension de notre écosphère et de la faune qui la partage avec l'homme.

La FSCAA croit qu'il faut recueillir des données biologiques sûres pour pouvoir prendre des décisions intelligentes, sur les plans social et économique, concernant l'utilisation ou la non-utilisation de la faune. Sans ces connaissances, on

prend trop souvent des décisions basées sur des raisons émotives et la gestion de la faune devient une activité très aléatoire.

Conclusion

Bien que la FSCAA ait assisté à un certain nombre de Conférences fédérales-provinciales sur la faune, c'est la première fois qu'elle a l'occasion de présenter un rapport. Il est donc, par nécessité, beaucoup plus élaboré qu'il ne le sera dans les années à venir.

La FSCAA est heureuse d'avoir pu présenter ses opinions sur diverses questions reliées à la faune et d'avoir participé quelque peu aux délibérations qui ont mené à la préparation des "Lignes directrices pour une politique de la faune au Canada". Après la présentation de la première ébauche de la politique, la FSCAA a présenté une critique philosophique basée sur sa conviction que la faune (les animaux tout au moins) a une valeur intrinsèque. La FSCAA a donc été heureuse de constater que la valeur intrinsèque de la faune était reconnue dans le principe n° 7 de la politique et que quelques éléments de la politique elle-même reflétaient cette conviction.

La FSCAA est intéressée à participer aux entretiens courants concernant la gestion de la faune. Mis à part les aspects des techniques de traitement non cruel des animaux sauvages, la FSCAA est convaincue que les questions d'éthique concernant l'utilisation de la faune auront une grande priorité.

ANNEXE A

La Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux a participé directement aux activités suivantes :

1960 établissement de la Loi fédérale sur l'abattage, sans cruauté, des animaux destinés à l'alimentation,
1965 établissement du premier règlement sur la chasse au phoque,
1960-1975 élaboration du premier programme scientifique de recherche et de développement concernant les dispositifs de piégeage non cruel,
1969 établissement de modifications au Code criminel du Canada, section de la cruauté envers les animaux,
1969- participation continue à l'évaluation des installations de recherche dans le cadre du programme du Conseil canadien de protection des animaux,
1971-1973 élaboration de dispositions sur le transport non cruel des animaux dans la Loi sur les maladies et la protection des animaux,
1971 établissement d'un Comité consultatif sur l'étude des phoques et de leur chasse,
1974-1980 participation au Comité national sur les animaux exotiques,
1975 parrainage d'un mini-colloque sur l'élevage intensif du bétail,
1975-1981 participation au Comité fédéral-provincial sur le piégeage humanitaire,
1976, 1979, 1982 coparrainage de trois colloques nationaux sur les animaux domestiques dans la société,
1977 parrainage d'un colloque sur les animaux et la production alimentaire,
1978 parrainage d'un mini-colloque sur l'éducation humanitaire,

1978 soutien à la préparation d'une bibliographie annotée sur les méthodes d'abattage des baleines,
1978- participation au Comité fédéral sur l'abattage des animaux sans cruauté,
1979, 1980,
1981 soutien aux programmes de recherche sur le comportement des porcs,
1979 parrainage d'un colloque sur les animaux et la recherche,
1979 parrainage d'un colloque sur l'éducation humanitaire,
1980 réalisation d'une enquête nationale sur l'utilisation des animaux lors des essais de substance toxiques,
1980, 1981, 1982,
1983 administration de réunions visant à rédiger des codes de pratique pour la manutention du bétail,
1980- participation au Comité consultatif sur l'étude des baleines et de leur chasse,
1981 parrainage du premier colloque national sur l'élevage en captivité des animaux à fourrure,
1981 soutien à la section du rétablissement du faucon de la Fondation de recherche et de protection de la faune aviaire,
1981 parrainage d'un colloque sur l'amélioration du statut des animaux,
1982 parrainage du premier Congrès canadien sur le bien-être des animaux avec des séances spéciales sur l'élevage intensif du bétail et l'utilisation des animaux en recherche,
1982 parrainage d'un colloque sur "La chasse au phoque au Canada, une question morale",
1982 soutien financier au film "Companions" sur les animaux domestiques et les personnes de l'âge d'or,
1983 établissement d'un Bureau national du film qui fixera des normes d'utilisation des animaux dans les films.

Rapport

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE DU CANADA (1983-1984)

D.M. Lavigne
Président

La Société de la faune du Canada (SFC) a été créée en 1980 par un groupe de personnes qui ont perçu la nécessité d'une forte représentation des biologistes de la faune travaillant au Canada. Les objectifs de la Société consistent à :

- susciter et encourager la gestion des ressources fauniques, y compris les écosystèmes où vit la faune;

- jouer un rôle actif dans la prévention de la détérioration de l'environnement par l'homme;

- accroître la sensibilisation et l'appréciation des valeurs de la faune; et

- chercher à atteindre les normes les plus élevées dans toutes les activités de la profession reliées à la faune.

Comme toute nouvelle entreprise, la SFC a dû faire face à quelques difficultés au cours des premières années et ses réalisations ont été plutôt modestes. Son conseil exécutif s'est occupé des détails bureaucratiques que suppose la création d'un tel organisme. L'enthousiasme du début aidant, les membres furent nombreux; évidemment, il a baissé un peu au cours des années suivantes, laissant un nombre raisonnable de membres pour bâtir l'avenir.

Malgré les problèmes de croissance, la SFC a commencé à atteindre quelques-uns de ses objectifs. Par exemple, elle a préparé des énoncés de position sur l'exploitation du Gerfaut dans les Territoires du Nord-Ouest et sur la gestion intégrée de la faune, des forêts et des ressources agricoles sur les terres de la Couronne.

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par le changement et les transitions pour la SFC. En octobre 1983, David Lavigne, de l'Université de Guelph, a succédé à David Euler au poste de président et, en janvier 1984, Scott Jones, du ministère des Ressources naturelles de l'Ontario, de Lindsay, a été élu vice-président. Le rédacteur en chef Michael Dorrance a publié son premier numéro du bulletin de la SFC en janvier 1984; un autre est actuellement en préparation. Le club de la faune de l'Université de Guelph est devenu la première section d'étudiants de la SFC.

Activité récentes

Les plus importantes activités de la SFC au cours des derniers mois ont été sa participation à la production de deux énoncés de position supplémentaires et le lancement de plusieurs autres projets reliés à des questions fauniques courantes au Canada. Le premier énoncé de position, publié en février 1984, concernait le fondement biologique des programmes de lutte contre les loups dans le nord-est de la Colombie-Britannique; le deuxième portait sur les changements proposés à la politique touchant la possession d'oiseaux à des fins privées au Canada et aux

États-Unis. Les deux énoncés de position ont été produits grâce à la collaboration de la SFC et de la Section des biologistes de la faune de la Société canadienne des zoologistes (SBF/SCZ).

D'autres projets, à divers stades d'achèvement, comprennent une évaluation des interactions entre les phoques (en particulier les phoques du Groenland, les phoques gris et les phoques communs) et les pêches dans l'est du Canada (aussi en collaboration avec SBF/SCZ), une évaluation de la décision d'aménager le mont Allen pour les compétitions de ski alpin des Jeux olympiques d'hiver de 1988 à Calgary et l'élaboration d'un énoncé de position sur l'élevage du gibier en semi-captivité.

À long terme, la SFC a entrepris d'élaborer une politique générale sur les programmes de lutte contre les prédateurs. La nécessité d'une politique nationale de lutte contre les prédateurs a été désignée prioritaire par certains membres de la SFC dès 1982. Elle a d'ailleurs été confirmée au cours de notre évaluation des programmes de lutte contre le loup en Colombie-Britannique et par les programmes de lutte contre les prédateurs entrepris ou étudiés au pays. Il y a, par exemple, une controverse continue au sujet des programmes de lutte contre le loup et le grizzli au Yukon. En outre, d'autres provinces envisagent apparemment la mise en oeuvre ou l'intensification de programmes de lutte contre les loups et la situation des loups en Colombie-Britannique n'est pas encore résolue.

Les préoccupations au sujet des activités des prédateurs ne sont pas limitées aux habitats terrestres. Au cours des derniers mois, il y a eu des demandes répétées d'introduction de programmes de lutte visant à réduire les répercussions observées de diverses espèces de phoques sur les pêches commerciales dans l'Atlantique canadien.

Jusqu'à maintenant, un certain nombre de biologistes canadiens ont accepté de participer à l'élaboration d'une politique de lutte contre les prédateurs et la SBF/SCZ a accepté de participer à cette entreprise. Le SCF a manifesté son intérêt et a offert de coordonner la participation des gouvernements provinciaux intéressés à la préparation d'une telle politique.

Ainsi, nous avons commencé à recueillir l'information de base nécessaire pour une entreprise de ce genre. La SFC a aussi communiqué avec plusieurs ministères provinciaux pour obtenir des renseignements sur les politiques existantes de lutte contre les prédateurs et, bien que certains se soient montrés très coopératifs, d'autres ne l'ont pas été du tout.

Au cours de l'année prochaine, la SFC a donc l'intention, avec les autres parties intéressées, de rédiger un énoncé de politique fonctionnel sur les programmes de lutte contre les prédateurs au Canada. Une telle politique devrait tout au moins constituer une base pour l'élaboration de politiques régionales et nationales améliorées pour régler ce problème de gestion complexe et controversé.

Tribune sur la gestion

En mai 1984, la SFC, sur invitation de la SBF/SCZ, a participé à une tribune sur la gestion passée, présente et future de la faune au Canada. La tribune, qui a eu lieu lors de l'assemblée annuelle de la SCZ à Wolfville (N.-É.), comportait un débat sur les "Lignes directrices pour une politique de la faune au Canada", document produit par la Conférence fédérale-provinciale sur la faune entre 1980

et 1982 et approuvé par la Conférence des ministres de la Faune le 30 septembre 1982. La tribune a favorisé des échanges utiles d'information et a stimulé la discussion. Plusieurs participants ont insisté sur la nécessité pour les biologistes de participer plus activement aux discussions sur les politiques qui touchent leur profession.

Un des résultats importants de la tribune a été une proposition d'évaluation critique par la SBF/SCZ des lignes directrices à l'intention de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune au cours de son examen quinquennal prévu pour 1987. La SBF/SCZ a accepté cette proposition et est en train de former un comité national à cette fin.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, la SFC a donc pris des mesures pour participer plus activement aux questions de gestion de la faune au Canada. Nous avons trouvé extrêmement productif de travailler avec d'autres groupes, en particulier la Section des biologistes de la faune de la SCZ. Les communications limitées que nous avons eues avec le SCF et le ministre de l'Environnement, ont été des plus encourageantes. La SFC appuie donc le thème de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de 1984. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que les gouvernements, les organismes non gouvernementaux et le secteur privé arriveront à résoudre les questions urgentes concernant la faune au Canada.

Rapport

FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA FAUNE (1)

Membres

La Fédération canadienne de la faune (FCF) offrira ses services à ses membres dans les deux langues officielles à compter de septembre cette année. Notre publication officielle "International wildlife" qui comprend le "Wildlife report" sera publiée en français. Le premier numéro paraîtra en janvier 1985. Notre revue pour les jeunes "Ranger Rick nature magazine" devrait paraître en français un peu plus tard.

Cette mesure reflète bien notre engagement à promouvoir le message de la conservation de la faune auprès de tous les citoyens du Canada. En devenant un organisme véritablement bilingue, nous offrirons un service inestimable aux Canadiens qui préfèrent communiquer avec nous dans l'une ou l'autre des deux langues officielles.

Au cours de l'année écoulée, le nombre de membres de la FCF a continué d'augmenter. Nous comptons maintenant environ 528 000 membres individuels au Canada. Nous prévoyons une augmentation considérable de nos membres et partisans au cours de l'année à venir. D'après un récent sondage réalisé aux États-Unis, la FCF est classée, d'après le nombre de ses membres, comme le deuxième organisme de conservation au monde. Si l'on se base sur le nombre d'habitants, nous sommes le premier.

Service d'éducation et d'information

Notre service d'éducation et d'information continue de répondre à des milliers de demandes d'information sur divers sujets reliés à la faune, y compris les pluies acides, la gestion de la faune, les terres humides et de nombreuses questions concernant des sujets particuliers. Pour ne pas faire double emploi avec l'information existante, nous distribuons un grand nombre de publications, comme les feuillets de "La faune de l'arrière-pays" et les fiches du COSEWIC, en plus de nos publications.

Semaine de la conservation de la faune

Ce programme fait l'objet d'un rapport distinct présenté à la Conférence (voir dans le présent compte rendu).

Projet WILD

L'année dernière, la FCF a présenté un rapport sur le Projet WILD à la Conférence, en réponse à la recommandation 19 de la 46e Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Cette recommandation reconnaissait la nécessité d'accroître les programmes éducatifs dans le domaine de la faune de façon continue à l'intention des écoles et d'autres organismes tout au long des années.

Le Projet WILD (Wildlife In Learning Design) est conçu pour réunir deux éléments de la société qui jouent des rôles clés dans la préparation de l'avenir des ressources naturelles renouvelables : la gestion des ressources et l'éducation. Le Projet WILD est un programme d'apprentissage comprenant un ensemble de documents d'enseignement qui peuvent s'appliquer à tous les niveaux scolaires et à tous les sujets en classe ou ailleurs. Les éducateurs professionnels désignent ces documents comme un programme éducatif, interdisciplinaire, complémentaire visant à donner aux jeunes des niveaux élémentaire et secondaire des expériences d'apprentissage.

L'objectif du Projet WILD est d'aider les élèves de tout âge à acquérir une meilleure connaissance et compréhension, à développer leurs aptitudes et à prendre des engagements afin de pouvoir prendre des décisions avisées, avoir un comportement responsable et prendre des mesures constructives concernant la faune et l'environnement.

La FCF a préparé une proposition de stratégie nationale de mise en oeuvre qui doit être présentée à la Conférence à titre de rapport distinct. Le programme sera donc expliqué en détail à ce moment.

Programme des pluies acides

Au cours des cinq dernières années, la FCF a maintenu un programme permanent concernant les pluies acides qui se poursuivra en 1984. Notre objectif est d'encourager l'adoption de lois et règlements fermes au Canada et aux États-Unis afin qu'on en arrive à une solution permanente. Pour être efficaces, les lois et règlements doivent être appuyés par une application rigide des règlements concernant la pollution atmosphérique. Notre priorité consiste à trouver une solution appropriée et à garantir que le public canadien et américain sera sensibilisé à la question et comprendra la nécessité de réduire les pluies acides.

Aux États-Unis, nous avons obtenu des résultats considérables et mesurables en travaillant avec des groupes américains de conservation et de faune à sensibiliser le public et à encourager la prise de mesures. Nous avons réussi, par la distribution de dépliants d'information et de décalques pour pare-chocs, produits en vertu d'un marché passé avec Environnement Canada, à éveiller l'opinion publique. Cette entreprise s'est ajoutée à notre participation active à plusieurs activités avec les organismes de conservation, sous la tutelle de la National Wildlife Federation, pour faire des représentations directes aux décisionnaires du gouvernement américain sur la nécessité de réduire les émissions et de collaborer à l'échelle internationale à l'établissement d'un accord valable sur la pollution transfrontalière à grande distance avec le Canada.

Au Canada, notre programme éducatif pour les Canadiens continue de progresser de façon satisfaisante. En plus des 200 000 pochettes d'information produites l'année dernière, nous avons préparé 5 000 trousses d'analyse des pluies acides pour les jeunes et les adultes intéressés.

Au cours de l'année écoulée, la FCF a consacré beaucoup de temps à faire des exposés au Canada et aux États-Unis sur les pluies acides. Nous prévoyons étendre nos activités au cours de l'année à venir.

Mémoires, présentations et conférences

Après la présentation de notre mémoire sur l'intégration de la gestion des forêts et de la faune, en 1983, à la Commission royale d'enquête de la Nouvelle-Écosse sur la foresterie, la FCF a accepté de coparrainer un colloque sur la gestion des forêts et de la faune au Canada qui a eu lieu du 7 au 10 mai 1984 à Vancouver (Colombie-Britannique), en collaboration avec l'Association forestière canadienne. Lors de cette conférence, nous avons présenté un mémoire sur les utilisations culturelles et récréatives des forêts. Nous avons accepté de coparrainer la conférence pour raffermir et améliorer la collaboration avec et entre les organismes de gestion des ressources et pour promouvoir l'intégration de la gestion des forêts et de la faune sur les terres de la Couronne au Canada.

En réponse à une demande de l'Ontario Federation of Anglers and Hunters, la FCF a préparé un mémoire pour la Commission royale d'enquête de l'Ontario sur l'environnement du Nord, qui nous a donné une nouvelle occasion de réitérer notre position sur la gestion intégrée des ressources, dans le domaine des forêts et de la faune. En outre, notre opposition au projet d'accord sur les pêches, préparé et signé par la province de l'Ontario et diverses organisations d'Indiens du nord de l'Ontario, a été officiellement notée. À notre avis, cet accord serait anticonstitutionnel, particulièrement sur le plan de la délégation de compétence en matière de pêche. Nous avons noté que le gouvernement fédéral n'avait pas encore signé l'accord. La FCF a présenté des recommandations conformes aux dispositions des règlements de pêche respectifs applicables aux Indiens dans les provinces autres que l'Ontario et nous continuerons à surveiller étroitement l'évolution du dossier.

Au début de l'année, la FCF a présenté quatre mémoires supplémentaires lors de la Conférence canadienne sur la pêche sportive de 1984 qui a eu lieu en février. Ils portaient sur les affectations de poissons aux pêcheurs, la question de l'affectation dans le domaine des pêches en eau douce, la limitation de l'accès à la pêche dans une perspective canadienne sur la côte du Pacifique et l'affectation du saumon de l'Atlantique.

Nos efforts intensifs pour présenter une perspective substantielle et approfondie sur la question des pêches à la Conférence est représentative de l'engagement ferme de la FCF à l'égard des problèmes pressants auxquels fait face cette ressource. Au cours de l'année qui vient, nous avons l'intention d'élaborer des programmes en vue de représenter les intérêts de la pêche sportive dans nos recommandations aux gouvernements en ce qui a trait aux politiques et aux stratégies de gestion des pêches.

Sommet sur la Stratégie mondiale de conservation

La FCF a entrepris de tenir un sommet mondial en janvier 1986 sur l'examen et l'évaluation de la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale de conservation (SMC). La conférence donnera l'occasion aux pays et aux organismes qui ont commencé à élaborer et à mettre en oeuvre la stratégie de rendre compte de leurs progrès, de comparer leurs expériences et de profiter de ces comparaisons. La FCF a eu la chance d'obtenir les services de David Munro à titre de coordonnateur.

En juillet 1983, une réunion a eu lieu à Gland (Suisse) en présence des organismes qui avaient convenu de parrainer et de préparer cette conférence : l'UICN, le Fonds mondial pour la nature (international), le PNUE, la FAO, la FCF

et Environnement Canada. La réunion visait à étudier la proposition et à commencer à former le comité d'organisation du sommet.

À l'échelle internationale, 35 pays ont commencé à mettre en oeuvre la SMC. Dans certains pays, les mesures sont bien définies et on entreprendra bientôt la phase de mise en oeuvre. Le Royaume-Uni a publié une stratégie en juin 1983. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont aussi été très actives, ainsi que plusieurs pays en développement. En novembre, l'UICN a tenu une réunion en Suisse pour tous les représentants clés des pays en développement qui ont préparé des stratégies.

Au Canada, des mesures ont été prises au niveau fédéral par l'entremise d'Environnement Canada. Certaines ont déjà été prises dans les provinces. Le rôle des provinces est crucial sur le plan de la mise en oeuvre d'une stratégie de conservation.

L'annonce publique de la conférence a été faite l'automne dernier pour donner suffisamment de temps pour les préparatifs. La FCF a publié une stratégie provinciale de conservation indiquant les aspects souhaitables de la planification et de la mise en oeuvre d'une stratégie, établie à partir des principes de la SMC. On vous distribuera des exemplaires de notre stratégie provinciale de conservation au cours de la conférence. Nous espérons que les différents secteurs de compétence seront encouragés à rendre compte de leurs progrès lors de la conférence internationale. La conférence de 1986 offrira une occasion utile de constituer un groupe à orientation canadienne qui se réunira, dans le cadre de son programme, juste avant ou à la fin de la conférence. Cette journée supplémentaire pourrait être consacrée aux expériences canadiennes de mise en oeuvre.

La FCF demande que la Conférence fédérale-provinciale sur la faune appuie et encourage cette entreprise et recommande aux organismes de faune de participer à cette réunion valable.

Habitat faunique Canada

La FCF est heureuse de constater la création d'Habitat faunique Canada, qui constituera une tribune nationale pour la protection des habitats fauniques au Canada. Habitat faunique Canada comble un vide important à l'échelle nationale pour stimuler les programmes concernant l'habitat.

Nous avons été très heureux de participer activement à la création de cette fondation. Nous avons eu la chance d'obtenir les services de M David Neave, coordonnateur du nouvel organisme, et d'offrir au SCF sa compétence en gestion et en administration de l'habitat, à contrat, pour jeter les bases de la fondation et en diriger le lancement. L'avenir de la fondation nous semble très prometteur.

Prix et bourses d'étude

La FCF a accordé "quatre bourses d'études Orville Erickson Memorial" en 1983-1984 à : Joyce Andrew, qui termine actuellement son programme de maîtrise en sciences à l'Institute of Animal Resource Ecology à l'Université de la Colombie-Britannique; à David Hervieux, qui termine sa maîtrise en sciences à l'Université du Nouveau-Brunswick; à Hugh MacIsaac qui termine sa maîtrise en sciences à l'Université de Toronto et à Ian Fleming qui termine sa maîtrise en sciences à l'Université Simon Fraser.

Le prix de conservation Roland Michener, qui a été créé en l'honneur de l'ancien Gouverneur général du Canada et ex-président honoraire de la FCF, le Très honorable Roland Michener, a été remis à David Munro. Tous les membres de l'assemblée connaissent bien les réalisations impressionnantes de M. Munro dans le domaine de la conservation de la faune. Nous avons été très heureux de lui rendre ainsi hommage.

Notre prix Doug Clarke Memorial, créé en 1982 en mémoire d'un ancien directeur de la FCF, feu C.H.D. Clarke, est présenté chaque année à un groupe affilié de la FCF pour le plus remarquable projet de conservation réalisé par un groupe affilié, ses clubs ou ses membres. Nous avons donc eu le plaisir de remettre ce prix à la Fédération de la faune du Nouveau-Brunswick pour son programme de rétablissement de la rivière Petitcodiac.

La FCF a aussi accordé une aide financière totale de 46 205 $ à douze projets de faune incluant des recherches et des études sur les mammifères marins, les pluies acides, les grizzlis, les Aigles à tête blanche, les Faucons pélerins et le corégone d'Acadie.

Fédération canadienne de la faune (2)

Suite du PROJET WILD

L'année dernière, la Fédération canadienne de la faune a présenté une "Ébauche de projet national éducatif dans le domaine de la faune" en réponse à la recommandation 19 de 1982. La proposition que nous avions faite était le projet WILD.

La plupart des participants à la conférence savent déjà ce que peut offrir le projet WILD aux organismes qui s'occupent de ressources et au secteur de l'éducation en matière de faune. Cependant, au fil de mes observations sur la façon de mettre en oeuvre ce programme à l'échelle nationale, je décrirai les objectifs et les antécédents pour ceux qui ne connaissent pas le projet.

Les premières démarches en vue d'élaborer le projet WILD ont eu lieu il y a environ quatre ans, quand la Western Association of Fish and Wildlife Agencies des États-Unis a conclu un accord avec le Western Regional Environmental Education Council (WREEC) en vue d'établir un programme éducatif global dans le domaine de la faune. (Incidemment, le WREEC a aussi mis au point le projet LEARNING TREE, que certains d'entre vous connaissent probablement. Le projet WILD est un projet parent du projet LEARNING TREE qui lui sert de modèle.) L'accord entre la Western Association et le WREEC incluait la conception, l'élaboration, les essais, l'évaluation, la révision et la première impression de la documentation supplémentaire pour les enseignants.

La FCF a participé à ce processus dès le début, en 1982, à titre de parrain organisateur associé, et a acquis les droits canadiens du programme. Présentement, nous terminons les guides canadiens d'activités du projet WILD, pour l'élémentaire, qui seront prêts sous peu dans les deux langues officielles.

Notre participation active à l'introduction du programme au Canada résulte de nos préoccupations et de celles qui ont été exprimées par de nombreuses personnes dans le domaine des ressources, selon lesquelles une grande partie du public (y compris de nombreux enseignants) n'ont aucune éthique en matière de conservation, ni même une compréhension fondamentale du rôle de la faune dans notre société. Cette lacune au niveau des connaissances ou de la compréhension de la valeur des ressources naturelles est attribuable aux systèmes d'éducation dans lesquels les ressources naturelles sont considérées comme un sujet d'enseignement non traditionnel.

Guides d'activités

Notre participation à l'élaboration du projet WILD nous a convaincus que ce programme serait un excellent moyen de remédier à cette situation et servirait à d'autres fins utiles. Sa principale fonction pratique, à notre avis, est sa capacité inhérente de satisfaire les besoins quotidiens des enseignants par l'utilisation et l'application appropriée d'activités présentées dans un "guide d'activités". J'ai joint à votre intention un exemple d'activité tiré du guide.

Toutes les activités du guide sont conçues pour être intégrées à toutes les matières traditionnelles, à tous les niveaux, sans nuire à un programme déjà surchargé. Comme vous le savez déjà, la faune peut rarement être rajoutée au programme comme matière distincte. Si on veut l'enseigner, il faut l'intégrer aux

matières fondamentales. C'est ce que fait le projet WILD. Ainsi, il offre une méthode toute prête et présente les lignes directrices permettant aux enseignants d'intégrer les notions de conservation de la faune aux matières obligatoires.

Pour le moment, il n'y a pas de grand programme éducatif national complet en matière de faune au Canada. Bien qu'il existe de nombreux groupes excellents dans le domaine des ressources fauniques, les enseignants et les étudiants disposent de peu de documentation adaptée au programme dont ils peuvent se servir immédiatement. Pour utiliser la documentation dans ce domaine, la plupart des enseignants doivent prévoir une matière supplémentaire. Par conséquent, cette forme de documentation "supplémentaire" a eu un succès limité dans les écoles. Les enseignants ont évité la documentation narrative en faveur de celle qui exige des recherches, des questions, la collecte de données, une réflexion critique et l'aptitude à évaluer. C'est ce qu'offre le projet WILD, en plus du processus d'intégration nécessaire pour que la documentation existante sur la faune soit plus facilement utilisable par les enseignants. Les activités du projet, comme il est évident dans l'exemple que je vous ai donné, ne constituent pas des prises de position sur des sujets comme la lutte contre les prédateurs ou la chasse. Elles offrent cependant aux enseignants et aux étudiants un moyen d'étudier ces questions, d'interpréter leurs résultats et d'en arriver à leurs propres conclusions.

Le programme fait plus que stimuler un processus d'interprétation des questions et qu'encourager l'utilisation de l'information et du personnel existants en matière de ressources. Les activités du projet sont basées sur un cadre de notions qui commencent avec une simple sensibilisation à la faune qui nous entoure et qui vont jusqu'aux programmes de gestion et aux interactions culturelles. Le but du programme est de développer chez les élèves de tous les âges une sensibilisation, des connaissances, des compétences et un engagement pouvant les aider à prendre des décisions éclairées, à avoir un comportement responsable et à prendre des mesures constructives à l'égard de la faune et de l'environnement. Autrement dit, le but ultime est de former des citoyens responsables et d'enseigner aux élèves comment penser et non pas quoi penser.

Les guides d'activités du projet WILD ne seront pas distribués sur simple demande. L'expérience acquise aux États-Unis, où le programme est déjà en place depuis plus d'un an, a démontré l'importance vitale de fournir aux enseignants une introduction bien planifiée au projet WILD. Les ateliers constituent le meilleur moyen de la faire car les éducateurs, ainsi que le personnel du domaine de la faune aquatique et terrestre, peuvent travailler ensemble et montrer aux enseignants comment utiliser pleinement le programme.

Mise en oeuvre

Les questions qui se posent sont les suivantes : comment arriver à produire et à distribuer en quantité les guides d'activités du projet WILD et comment se fera l'intégration du projet WILD aux systèmes éducatifs provinciaux et locaux? Ces deux aspects primordiaux constituent la base d'une stratégie nationale de mise en oeuvre qu'a préparée la FCF. Un projet approfondi a déjà été envoyé à tous les organismes qui s'occupent des ressources en vue d'obtenir leurs commentaires. Cependant, j'aimerais profiter de l'occasion pour vous exposer les points saillants de notre proposition.

Pour que le programme réussisse à la base, nous croyons que les organismes de faune aquatique et terrestre doivent y participer directement, en collaboration avec la FCF, et jouer un rôle central dans la mise en oeuvre du programme au sein d'une province ou d'un territoire. Notre stratégie de mise en oeuvre explique comment une province ou un territoire peut y participer et ce que la FCF offre en tant que coordonnatrice nationale.

À la fin de mon compte rendu, il y a deux tableaux qui résument l'essentiel de la structure que nous proposons et décrivent brièvement le rôle de la FCF et le rôle que nous envisageons pour les organismes de faune aquatique et terrestre participants. Nous demandons à chaque province et territoire de nommer au moins une personne ressource à laquelle nous pourrions envoyer l'information sur l'évolution du programme. Une fois que la province ou le territoire a décidé de participer activement au programme, nous demandons la nomination d'un coodonnateur provincial/territorial ayant pour fonction spécifique la mise en oeuvre du projet WILD dans son secteur de compétence. La première tâche d'un coordonnateur serait d'établir un comité consultatif composé de membres des domaines des ressources et de l'éducation, ainsi que d'autres personnes provenant d'organisations privées, d'établissements d'enseignement, d'autres ministères, etc.

Il faudrait aussi établir un plan de mise en oeuvre du programme et ce que nous appelons des "ateliers d'animateurs" visant à former des personnes clés qui faciliteraient l'application du programme à l'échelle locale. Les animateurs ou si vous aimez mieux les instructeurs constituent le noyau pour animer les ateliers. Au cours de ces ateliers, ils montrent aux enseignants, aux éducateurs de plein air, aux instructeurs de camps, etc., la meilleure façon d'utiliser le projet WILD. Le processus sera bien sûr continu, les "ateliers d'animateurs" étant organisés en fonction des besoins.

Le rôle de la FCF consistera à fournir les services administratifs, à assurer un contrôle qualitatif de l'utilisation du programme et à veiller à la production et à la distribution massive des "guides d'activités". Les services administratifs comprendront :

1) une aide pour l'élaboration de plans provinciaux distincts, au besoin;

2) l'établissement d'un mécanisme permettant de partager les idées et les expériences;

3) une source de conseils et d'orientations tout au long de la mise en oeuvre;

4) un agent servant à faire connaître le projet à d'autres organismes et organisations;

5) un organisme central de tenue de dossiers pour suivre les progrès, compiler les rapports annuels, analyser l'information statistique, etc.;

6) l'établissement des exigences de base et des lignes directrices des ateliers;

7) la mise au point d'un réseau de communications; et

8) l'organisation des conférences de coordonnateurs.

En plus de ce qui précède, la FCF organisera un atelier d'animation initial à l'intention de tous les coordonnateurs désignés, des personnes ressources et

d'autres personnes clés qui voudraient prendre une part active ou passive au programme. Au cours de cet atelier, les participants apprendront comment introduire le programme. Ces participants formeront un noyau d'animateurs, à l'échelle du pays, et organiseront des ateliers d'introduction dans leur secteur de compétence. La date de la tenue de cet atelier sera annoncée plus tard.

Un projet pilote expérimental a déjà été mis en oeuvre en Alberta et a démontré que le plan d'action proposé est réalisable et efficace.

Mise en marche

La FCF imposera un droit nominal de 1 000 $ par année à toutes les provinces et à tous les territoires participants pour les trois premières années. De cette façon, vous aurez la possibilité d'évaluer et de renouveler votre participation de temps à autre. Tous les membres participants recevront 100 guides d'activités gratuits chaque année, en plus de profiter des services administratifs de la FCF. Les commandes d'autres guides d'activités se feront selon le principe de la récupération des coûts.

Nous espérons que le programme sera bientôt lancé officiellement, mais cela dépend du degré d'engagement et de participation active de toutes les provinces et des territoires. Quand vous nous aurez donné votre engagement, nous serons en mesure d'organiser l'atelier d'animation initial, un peu plus tard cette année, pour commencer la mise en oeuvre du projet WILD.

Les avantages d'avoir un public qui connaît et appuie tous les programmes fauniques sont incalculables. En participant à ce programme, les organismes de faune aquatique et terrestre peuvent s'assurer que les écoles, les enseignants et les éducateurs de plein air auront un outil supplémentaire pour motiver encore davantage les jeunes à apprendre. Comme tout processus éducatif, le projet WILD est un investissement à long terme dans l'avenir de la jeunesse canadienne. Pour connaître un véritable succès, il exige patience et persévérance pendant plusieurs années.

La Fédération canadienne de la faune a déjà investi du temps, des efforts et des sommes considérables pour introduire le projet WILD au Canada, pour préparer les guides d'activités canadiens et pour mettre au point un programme disponible à l'échelle du pays. Nous croyons que le projet WILD a tout ce qu'il faut pour faire une contribution inestimable à l'éducation en matière de conservation au Canada. Votre participation active est essentielle à son succès. Nous vous encourageons donc fortement à y participer.

Enfin, avant que nous ajournions cette conférence, je demanderai à l'assemblée de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de reconnaître la valeur de ce programme et d'encourager sa mise en oeuvre dans tout le Canada au cours de l'année qui vient.

Illustration 1. Organigramme du projet de mise en oeuvre par la FCF

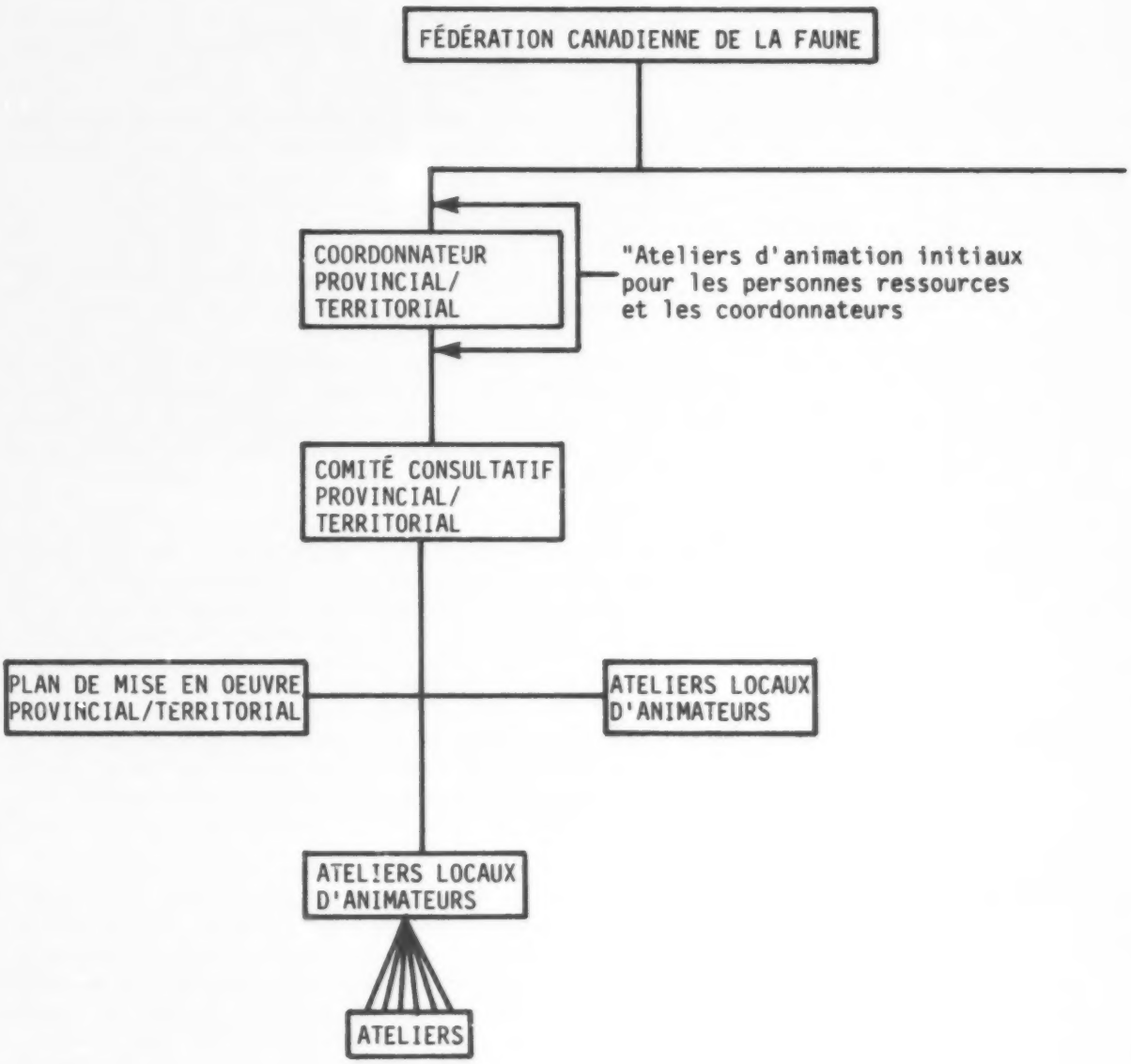

Illustration 2. Organigramme du processus de mise en oeuvre

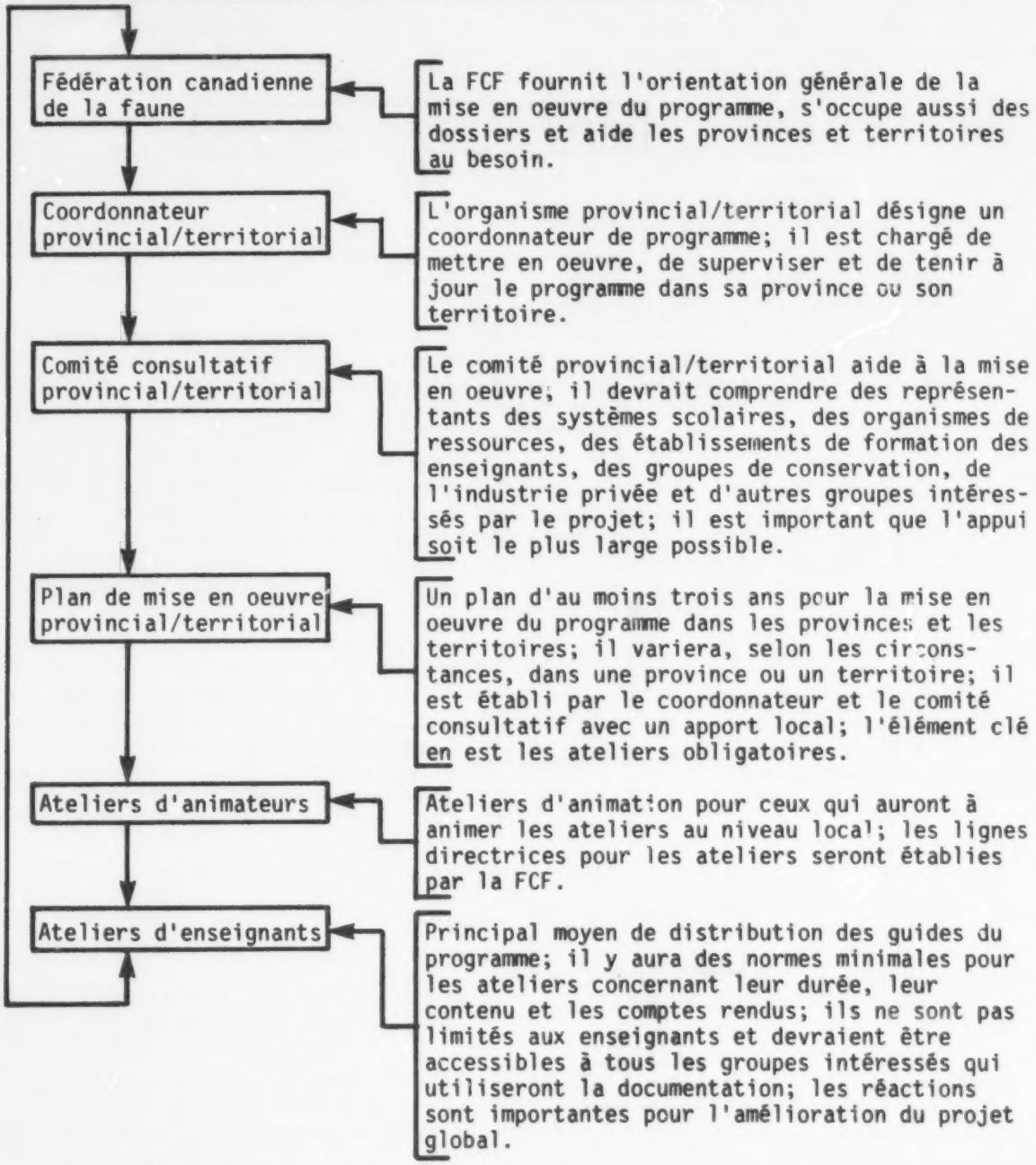

Rapport

SEMAINE DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE

Nous avons été très heureux de la réaction positive à notre programme de la Semaine de la conservation de la faune (SCF) de 1984 manifestée cette année par les secteurs de compétence qui ont participé à cet événement annuel. Les commentaires reçus indiquaient dans presque tous les cas que le sujet "La faune des terres humides" était à la fois opportun par rapport aux priorités actuelles des organismes de faune et bien accueilli par les étudiants et les enseignants.

Notre pochette éducative comportait 24 pages, un livret en quatre couleurs, un guide d'activités pour les enseignants et une affiche annonçant la Semaine. En outre, nous avions inclus un dépliant sur les canards publié par Canards Illimités, ainsi que des fiches sur diverses espèces des terres humides et sur les techniques de gestion, encore en collaboration avec Canards Illimités.

La taille du livret et la présentation du guide d'activités des enseignants différaient par rapport aux années précédentes. Le livret est passé de 16 à 24 pages pour donner plus de renseignements et d'informations visuelles. Le guide d'activités mentionnait plusieurs façons d'utiliser le matériel en classe, ainsi que des activités pratiques sous la forme d'un casse-tête et d'un jeu questionnaire.

Seulement 85 000 pochettes éducatives en anglais ont été publiées cette année. En raison des difficultés rencontrées avec la Direction de la faune du Québec au sujet de la qualité linguistique du manuscrit traduit, il n'a pas été possible de produire une pochette identique en français sur la faune des terres humides à cause du manque de temps nécessaire pour réviser le manuscrit. Nous avons cependant eu une série d'entretiens avec le personnel de la Direction de la faune du Québec et nous espérons que ce genre de situation pourra être évitée à l'avenir si nous collaborons plus étroitement afin de satisfaire aux exigences linguistiques. Néanmoins, nous avons offert de collaborer par tous les moyens possibles et nous avons donc fourni 25 000 affiches, livrets, dépliants et timbres pour compléter les programmes régionaux.

La FCF a donné plus de 6 000 pochettes françaises à d'autres secteurs de compétence qui les distribuent dans les deux langues officielles. Les pochettes comprenaient un dépliant sur les terres humides publié par le SCF, une lettre adressée aux enseignants et le dépliant sur les canards dont la traduction a été assurée par Canards Illimités.

Participation

L'année dernière, nous avions mentionné que nous appréhendions l'avenir à cause de l'orientation et de l'attitude décelées chez certains secteurs de compétence concernant la participation au programme. Nos appréhensions ont été confirmées cette année. Dans certaines provinces, les commandes ont encore diminué; dans d'autres, la participation a été annulée complètement, par exemple en Saskatchewan.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la Semaine de la conservation de la faune est un programme coopératif parrainé par la Conférence fédérale-provinciale

sur la faune. La Fédération canadienne de la faune a entrepris de préparer, de produire et de distribuer les pochettes éducatives au nom de la Conférence. En ne profitant pas pleinement du programme, vous allez à l'encontre de vos propres efforts, de sorte que les enseignants et les élèves disposent de moins en moins de matériel éducatif sur la faune.

Étant donné la progression des mouvements anticonservation, j'ajouterais que tous les organismes de faune et les organisations de conservation devront faire plus d'efforts, non pas moins, pour profiter de toutes les occasions de se faire entendre des jeunes Canadiens. Ceci est particulièrement vrai pendant la Semaine de la conservation de la faune, occasion unique la plus importante de promouvoir nos travaux et notre message.

De fait, nous irons encore plus loin en disant que nous avons une responsabilité commune, celle de nous assurer que les sentiments anticonservation n'influencent pas les Canadiens au point de mettre en danger l'avenir des efforts de conservation de la faune au pays. À l'heure actuelle, les groupes qui persistent à promouvoir des attitudes anticonservation gagnent du terrain et continueront à gagner des appuis à moins que nous unissions nos efforts pour renverser le mouvement. Nos jeunes sont très influençables. Il est donc crucial que nos futurs décisionnaires soient bien informés au sujet de la faune et de la nécessité de préserver ces ressources.

Prix

Nous sommes heureux d'annoncer que Gerald Hardisty, de Fort Simpson dans les Territoires du Nord-Ouest, a été déclaré gagnant national du concours d'affiches. La Fédération canadienne de la faune a eu le plaisir de remettre un prix à Gerald la semaine dernière, lors de son assemblée annuelle 1984 tenue à Saskatoon.

L'an dernier, je vous ai fait part des changements que nous avions l'intention d'apporter à notre programme de prix et qui seront en vigueur pour l'année qui vient. Jusqu'ici, le concours ne reconnaît que les efforts des étudiants gagnants ou d'un seul étudiant. Rien n'est prévu pour récompenser les écoles ou les efforts des enseignants. Cette année, nous avons modifié notre méthodologie de façon à accroître la participation des écoles, des enseignants et des étudiants. Au lieu d'encourager le concept du concours, nous avons transformé l'événement en un projet de "réalisation pour la Semaine de la conservation de la faune".

Dans le cadre du programme de la SCF, les enseignants organiseront une séance d'affiches et soumettront leurs affiches aux ministères respectifs de la Faune des territoires et des provinces. Les ministères continueront de choisir l'affiche la plus remarquable mais étendront leur reconnaissance à l'enseignant, à l'école et à l'étudiant. L'expression de cette reconnaissance et l'aboutissement des affiches dépendront bien sûr de chaque organisme participant. La FCF exigera cependant au moins dix inscriptions de chaque province et territoire. Nous choisirons un gagnant national et nous présenterons un trophée à son école, ainsi qu'une plaque à l'étudiant et un certificat à l'enseignant responsable. Des plaques et des mentions honorables seront aussi remises aux autres gagnants. Le trophée sera appelé "Prix de la réalisation de la Semaine de la conservation de la faune". Il portera les noms des lauréats et séjournera chaque année dans l'école gagnante.

Nous espérons que ce système encouragera les ministères de la Faune provinciaux et territoriaux à élargir la portée des programmes d'activités admissibles pour une reconnaissance provinciale, territoriale et nationale. Nous avons noté qu'au moins un gouvernement provincial, celui du Manitoba, a déjà pris des mesures en ce sens en incluant un concours d'affiches et de prose, un concours d'affiches à colorier et un projet de conservation de la faune pour les jeunes dans le cadre des activités qu'il parraine. Le projet de conservation pour les jeunes englobe des projets d'étudiants qui ont des effets positifs directs et significatifs sur la faune et qui impliquent une amélioration des conditions de la faune, comme l'aménagement de buissons et d'arbres, la construction de nichoirs et le rétablissement d'un marécage.

Rapport (points saillants des programmes)

SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

B. Tétreault
Directeur général

Il m'a été demandé de préparer un rapport sur les points saillants des activités du Service canadien de la faune (SCF) constituant de bons exemples de projets conjoints de gestion de la faune. Lorsque l'on tente de définir le sens de l'expression "projet conjoint", on arrive aux concepts "d'efforts combinés" ou de "coopération organisée", tendant vers un but commun. Dans ce sens, pratiquement toutes les activités du SCF peuvent être rangées dans cette catégorie. Travail conjoint signifie prendre en considération les idées de tous les groupes intéressés. Cela peut parfois être fastidieux mais permet une analyse approfondie de l'apport de tout un chacun et assure une meilleure représentation des intérêts et des valeurs de toutes les parties. Les projets conjoints en gestion de la faune embrassent les niveaux national et international. J'ai, comme vous vous en apercevrez, regroupé les divers points traités sous ces deux rubriques, bien qu'en réalité ces deux niveaux se recoupent inévitablement.

Projets conjoints au niveau national

Politique fédérale sur la faune

Dans le rapport de mise à jour que je donnais à la conférence de l'an passé, j'ai souligné que nous avions décidé de procéder à un examen très rigoureux du rôle joué par le gouvernement fédéral en matière de gestion de la faune. Cela pourrait nous amener à modifier nos relations vis-à-vis des provinces. Le fruit de cet exercice sera probablement l'élaboration et la mise en oeuvre d'une nouvelle politique fédérale sur la faune. Les consultations intra et interministérielles à ce sujet ont déjà commencé et devraient aboutir à la soumission de l'ébauche de cette politique au Cabinet. Ces étapes seront suivies de consultations provinciales et territoriales. J'espère que nous serons prêts à soumettre cette politique à l'approbation du Cabinet au début de 1985.

Habitat faunique Canada

Un des grands événements de l'année pour le Service canadien de la faune a été l'annonce, en février, de la création d'Habitat faunique Canada, une nouvelle fondation dont la vocation sera de promouvoir et d'appuyer les efforts de conservation et de gestion des habitats fauniques dans tout le Canada. Le gouvernement fédéral a accordé une subvention de 3 millions $ pour l'administration de cette fondation et autorisé la mise à la disposition de celle-ci des recettes provenant d'une hausse du tarif des permis de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier. En octobre 1983, le SCF a conclu un accord avec la Fédération canadienne de la faune (FCF) pour pouvoir utiliser les services de D. Neave, à titre de coordonnateur d'Habitat faunique Canada. Au cours des derniers mois, les statuts et règlements de la fondation ont été établis par son comité fondateur, composé de représentants d'organisations fauniques fédérales, provinciales et non gouvernementales, tandis qu'un

sous-comité se voyait chargé de la nomination des membres de son premier conseil d'administration. Au moment de la rédaction de ce rapport, on en était à établir les différents points d'une proposition qui pourrait compter parmi les activités d'Habitat faunique Canada en 1984-1985. Celle-ci devra être étudiée au cours de la première réunion du conseil d'administration prévue pour début juillet 1984.

MM. Neave et Patterson présenteront d'ailleurs un rapport sur les dernières activités d'Habitat faunique Canada au cours de la Conférence.

Étude sur l'importance de la faune

L'enquête menée en 1982 par Statistique Canada, avec le parrainage des organismes fauniques des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et d'un certain nombre de groupes non gouvernementaux, pour déterminer l'intérêt que les Canadiens portent à la faune, a révélé que celle-ci représente une ressource très précieuse aux yeux de la nation. Fort de ces résultats, le SCF a étudié les possibilités d'aller plus loin, d'approfondir et d'élargir ce type d'enquêtes.

La faisabilité d'une enquête visant à déterminer l'importance de la faune, en tant que ressource au plan commercial et moyen de subsistance pour l'économie des parties septentrionales des provinces du Canada et pour les Territoires du Nord-Ouest, a été étudiée. Cette enquête porterait sur les populations autochtones et non autochtones. La possibilité d'entreprendre une analyse conjointe et exhaustive des données recueillies lors de l'enquête nationale sur la place de la faune dans les loisirs des Canadiens a également été examinée. Ces questions seront traitées par J. Cinq-Mars au cours de cette Conférence.

Programme de réintroduction du Faucon pèlerin (forme Anatum)

La première ébauche du Plan canadien de réintroduction du Faucon pèlerin (forme Anatum) est terminée et a été soumise à l'étude de tous les bureaux régionaux du SCF et des organismes fauniques des provinces et territoires. Une seconde version de ce plan sera préparée au cours de cet exercice financier et c'est sur celle-ci que seront basées l'élaboration et la mise en oeuvre de ce programme.

Recherches sur la harde de caribous des toundras de Beverly

Une étude quinquennale sur les effets des feux de forêts sur les déplacements et la condition de la harde de caribous des toundras de Beverly dans les Territoires du Nord-Ouest est maintenant dans sa deuxième année. La qualité des aires d'hivernage boisées abritant cette population de caribous est évaluée par des observations de l'état physique de ces animaux du début et à la fin de l'hiver. Il s'agit d'un programme coopératif auquel la Fort Smith Hunters and Trappers Association apporte une aide sur le terrain en ce qui concerne le suivi de l'état de santé de cette harde. Pendant toute la saison hivernale, les déplacements de la harde en fonction des aires brûlées et des conditions nivales sont évalués sur une base mensuelle et, en été, la biomasse des lichens et des autres sources de fourrage est mesurée en fonction de l'âge des forêts étudiées et d'autres facteurs environnementaux.

Les études sur les causes de mortalité des nouveau-nés de la harde de caribous des toundras de Beverly ont touché à leur fin en juin 1983. Celles-ci portaient sur 5 000 km^2 de l'aire de mise à bas de cette harde.

Études sur l'ours blanc

Des études sur le terrain des polynies de l'île de Dundas ont été effectuées au début du printemps afin d'observer les relations écologiques entre les ours blancs, les phoques et les morses et d'étudier les répercussions des variations de la qualité de la glace de ces eaux de mer sur ces espèces. Une évaluation de la méthode de dénombrement et d'étude de la répartition des phoques hivernant dans le Haut-Arctique à partir des sons émis sous l'eau par ces animaux a également été effectuée.

Le SCF a constitué un centre de rassemblement des données obtenues au cours des recherches sur l'ours blanc et de planification et coordination des études entreprises par les organismes fédéraux, provinciaux, territoriaux et privés en ce domaine.

M. Ian Sterling présentera le rapport du Comité administratif du groupe de recherche et de gestion de l'ours blanc au cours de cette Conférence.

Piégeage humanitaire

Un comité directeur interministériel sur le piégeage humanitaire a été constitué afin d'assurer la coordination des efforts déployés par Environnement Canada, les ministères des Affaires Indiennes et du Nord, des Affaires extérieures et de l'Expansion industrielle régionale. Environnement Canada fournira une aide financière de 1,5 million $ répartie sur une période de 4 ans à la recherche pour la mise au point et en marché de pièges et de méthodes de piégeage non cruels. Ces fonds seront versés à l'Institut de la fourrure du Canada, dont le Comité de recherche et développement sera chargé de la direction de ces recherches.

Projets conjoints à l'échelon international

Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques

Cette initiative représente un exemple de projet conjoint à l'échelle nationale et internationale. Un ensemble de politiques et de lignes de conduite d'une grande portée, devant servir de base aux discussions qui auront lieu avec les États-Unis pour l'établissement d'un Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques, a été préparé par un groupe de travail composé de représentants des juridictions fédérale, provinciales et territoriales. Le SCF a fait circuler le document à ce sujet à tous ces échelons en mars 1984.

Une série de discussions préliminaires avec les États-Unis fut entamée en février 1984, afin d'assurer une solide base aux discussions de fond qui commenceront en juin 1984 et afin que celles-ci se traduisent par la préparation de l'ébauche de ce plan d'ici septembre 1984. Cette ébauche, qui consistera principalement en un amalgame, aux plans technique et administratif, des documents produits par chacun des deux pays, devra ensuite servir de base à la préparation et à la mise en oeuvre du Plan nord-américain.

Protocole

Un protocole permettant d'amender les dispositions se rapportant à la chasse à des fins de subsistance de la Convention concernant les oiseaux migrateurs a été signé par le Canada et les États-Unis en 1979 mais, étant donné qu'il n'a pas été ratifié par les États-Unis, il ne peut pas encore entrer en vigueur. Les points d'un autre accord entre les deux pays, qui fixera le mode d'application de ce protocole et apportera des précisions sur certains de ses aspects, sont en train d'être établis. Nous espérons pouvoir fournir aux parties intéressées un document de travail sur cet accord au cours de l'année 1984. Nous nous attendons à ce qu'une fois cet accord négocié, les États-Unis acceptent de ratifier le protocole.

La signature de cette formule d'amendement par les États-Unis et le Canada sera citée à titre d'exemple et d'important précédent dans les discussions sur les projets conjoints qui auront lieu au cours de la Conférence.

Programme d'Amérique latine

Après quatre ans d'existence, le Programme d'Amérique latine entre maintenant dans une phase de consolidation de ses bases et directions. Les activités et projets déjà mis sur pied devraient être poursuivis.

Nous avons, dans le cadre de ce programme et en collaboration avec l'US Fish and Wildlife Service et les principales organisations oeuvrant dans le domaine de la conservation, participé à l'évaluation de terres marécageuses de certains pays d'Amérique latine. Ce projet, échelonné sur une période de deux ans, vise à établir un inventaire, à classifier et évaluer les principales étendues de terres marécageuses de chacun des pays visés par cette étude, et est coordonné par le Bureau international de recherches sur la sauvagine (BIRS). Les données qu'il aura permis de réunir seront présentées au cours de la prochaine réunion du BIRS au Pérou en 1985. Les autres projets financés par les fonds affectés à ce programme comprenaient un travail de rassemblement de proies constituant l'alimentation du Faucon pèlerin au Pérou et en Équateur et de données et spécimens d'oiseaux de rivage en Argentine pour analyses génétiques et détermination du degré de contamination par les produits chimiques toxiques. Des lettres d'agrément (c'est-à-dire des accords non officiels) ont été signées avec le Brésil, le Venezuela et l'Équateur et une est sur le point d'être signée avec le Pérou.

Programme de protection de la Grue blanche d'Amérique

Dans le but de poursuivre les efforts déjà déployés de protection et de sauvegarde de la Grue blanche d'Amérique, le SCF a effectué en 1983 des enquêtes aériennes de surveillance des grues et de leurs nids dans le Parc national Wood Buffalo et la région avoisinante. Ces enquêtes ont permis de noter qu'au moins 24 nids avaient été bâtis par ces oiseaux, ce qui battait le record annuel des 19 nids répertoriés en 1979 et 1980. Trois de ces nids ont été détruits par des bêtes de proie; 19 oeufs ont été prélevés des nids qui en contenaient deux; il restait donc dans ces nids 21 oeufs que l'on a laissé couver par les parents "naturels". Les observations effectuées au cours de l'été ont permis de noter la présence d'au moins 14 oisillons nés de ces nids parmi la population de Wood Buffalo.

Les 19 oeufs prélevés ont été soumis à diverses analyses et 18 d'entre eux, qui contenaient des embryons vivants, ont été expédiés au Refuge national de faune de Gray's Lake, dans l'Idaho, dans le cadre d'un programme conjoint de nids nourriciers entre le Canada et les États-Unis. Parmi eux, 16 ont été placés dans les nids de Grandes Grues canadiennes à Gray's Lake et deux ont été donnés au Centre de recherche Patuxent dans le Maryland. Onze oisillons nés des oeufs provenant de Wood Buffalo ont atteint l'âge de l'envol et ont émigré avec leurs "parents adoptifs" vers les aires d'hivernage du Nouveau-Mexique.

Les oisillons nés des nids de Wood Buffalo n'ont pas connu la même chance. Sur 14 d'entre eux, 7 seulement ont fini par émigrer au Refuge national de faune d'Aransas au Texas. Les causes de ce taux de mortalité sur les lieux mêmes de leur naissance n'ont pas été déterminées, mais le rôle joué par les bêtes de proie n'aura probablement pas été négligeable.

CITES

L'esprit coopératif qui règne entre les parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) constitue un autre exemple particulièrement édifiant de projet conjoint à l'échelle nationale et internationale. Cet esprit de coopération a été particulièrement bien démontré au cours de la quatrième réunion des parties, tenue à Gaborone au Botswana du 19 au 30 avril 1983, à laquelle j'ai eu la chance d'assister à la tête de la délégation canadienne. Cette dernière, composée de 10 membres, comprenait un député fédéral, deux représentants du SCF en plus de moi-même, trois du ministère des Pêches et Océans, un du ministère des Affaires indiennes et du Nord et un des Affaires extérieures. Le représentant des provinces et territoires pour le SCF venait de la Direction de la faune aquatique et terrestre de la Colombie-Britannique. En plus de cette délégation officielle, une douzaine de personnes représentaient les organismes non gouvernementaux suivants : l'International Primate Protection League (Canada), l'Inuit Circumpolar Conference, l'Inuit Tapirisat du Canada, l'Assemblée des premières nations, l'Association canadienne des parcs zoologiques et des aquariums, le chapitre canadien de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, l'Association de chasseurs de phoques du Canada, l'Association canadienne du commerce de la fourrure et le Conseil du Canada de mode en fourrure.

Examen annuel

La plupart des points couverts dans ce rapport sont également traités dans le rapport annuel 1983-1984 du SCF qui sera distribué à la Conférence . J'ai de plus remarqué, en consultant l'ordre du jour, qu'en plus des rapports déjà mentionnés par moi-même, qui constitueront d'excellents exemples de projets conjoints, un rapport sur le Colloque sur la gestion des forêts et de la faune vous sera également présenté.

Je n'ai pas tenté, au cours de la présentation de ce rapport, de dresser un tableau exhaustif de toutes les manières dont le SCF conjugue ses efforts à ceux des autres organismes gouvernementaux et privés oeuvrant dans le domaine de la faune mais, à l'aide d'exemples bien choisis, j'ai, je crois, bien illustré ce que l'on entend par "projets conjoints" en gestion de la faune.

Rapport (points saillants des programmes)

US FISH AND WILDLIFE SERVICE

L'United States Fish and Wildlife Service (USFWS) a participé entre juin 1983 et mai 1984 à un certain nombre de grandes activités concernant les ressources susceptibles d'intéresser le Canada. Parmi les points saillants mentionnés plus loin, citons :

- la poursuite des recherches sur les incidences et les répercussions des pluies acides;

- la grande réorganisation des priorités nationales en matière de pêcheries;

- un financement accru pour les programmes clés concernant les espèces menacées, tel le rétablissement de la Grue blanche d'Amérique; et

- de nouveaux efforts dans le domaine de la gestion des oiseaux aquatiques et de la protection des terres humides.

Pluies acides

L'USFWS et le SCF ont été les coauteurs d'une communication intitulée "Acid stress on forest habitats: Implications for terrestrial wildlife" présentée à la Conférence sur les pluies acides et les ressources forestières, au Québec, en juin 1983. La participation à la conférence nous a permis d'acquérir une meilleure perspective de l'expérience du Canada dans le domaine des répercussions des pluies acides.

Des membres du Columbia National Fishery Research Laboratory, du Patuxent Wildlife Research Center et de l'Eastern Energy and Land Use Team ont participé à un comité d'examen du Programme de recherche canado-américain sur les pluies acides. On avait demandé aux membres du comité d'examen de commenter cinq aspects du programme :

1) l'orientation et la surveillance du programme;

2) les ressources financières et humaines;

3) la portée géographique des études;

4) la qualité scientifique; et

5) le contrôle à long terme de la qualité de l'eau.

Les observations du comité d'examen ont été présentées à la Société royale du Canada.

Incidences des contaminants sur les oiseaux aquatiques et les poissons des Grands lacs

Le Patuxent Wildlife Research Center commencera bientôt une étude sur les incidences des contaminants industriels sur les oiseaux aquatiques coloniaux dans

la région des Grands lacs. Ces travaux se feront en collaboration avec le SCF et d'autres biologistes canadiens. L'accent sera mis au début sur l'évaluation de la productivité de la Sterne commune en relation avec les résidus de contaminants dans les oeufs.

Les analyses d'échantillons d'oiseaux et de poissons des Grands lacs, visant à déterminer la présence et les incidences des résidus de dioxine et de furanne, se poursuivent au cours de l'année financière 1984. Les échantillons de deux colonies de Sternes de Forster dans la région de Green Bay ont révélé des anomalies de reproduction associées à des niveaux élevés de résidus de ces produits chimiques. Les échantillons de poissons des cinq Grands lacs contenaient des niveaux de l'ordre de 40 à 1 000 parties par billion. Les résidus étaient les plus élevés dans la rivière Tittabawassee et dans un affluent du fleuve Niagara.

Les études sur le transport atmosphérique du toxaphène dans les Grands lacs se poursuivent et le Service prévoit terminer cette année les analyses des échantillons de poissons et de pluies. Les profils des résidus dérivés du toxaphène dans les poissons des Grands lacs seront comparés aux résidus contenus dans les précipitations.

L'année écoulée a été une période à la fois de réalisations et d'introspection pour le Programme des ressources halieutiques du Service. En effet, le Service a redéfini sa mission dans le domaine des pêches, dans le contexte de l'austérité financière et du réexamen gouvernemental général des relations de l'Administration fédérale avec les États. La nouvelle mission pour le reste de la décennie met l'accent sur la participation dans six domaines :

1) le rétablissement des ressources anadromes épuisées et des ressources halieutiques des Grands lacs;

2) l'atténuation des incidences de diverses entreprises fédérales sur les ressources halieutiques;

3) la mise en valeur d'espèces actuellement ou éventuellement menacées et menacées d'extinction;

4) l'aide à la gestion des ressources halieutiques sur les terres fédérales;

5) le maintien d'un rôle fédéral de chef de file dans le domaine des ressources halieutiques en général; et

6) l'encouragement de la sensibilisation du public à l'importance des ressources halieutiques du pays.

Ces six domaines ne sont pas tout à fait nouveaux. Les activités antérieures y étaient presque toutes reliées. Maintenant, le Service a cependant l'intention de mettre l'accent sur les ressources dont il est spécifiquement chargé.

Pêche dans les Grands lacs

Dans les Grands lacs, les efforts soutenus entrepris de longue date avec le Canada se sont poursuivis, les États, les provinces et les gouvernements nationaux ayant mis l'accent sur les questions halieutiques. Les comités de la Commission des pêcheries des Grands lacs ont travaillé à établir des objectifs de

rétablissement du touladi. La lutte contre la lamproie marine continue d'avoir la priorité et un cinquième centre piscicole a commencé à produire des touladis pour faciliter les efforts de rétablissement. On fait des recherches pour améliorer le taux de reproduction du touladi.

Saumon du Pacifique

Les populations de saumons du nord-ouest du Pacifique pourraient profiter énormément du programme de faune aquatique et terrestre mis en oeuvre en vertu de la Pacific Northwest Electric Power Planning and Conservation Act (Loi sur la conservation et la planification de l'électricité dans le nord-ouest du Pacifique). D'importantes dispositions concernant le débit pourraient donner un élan important à la survie des migrateurs vers l'aval, bien que la question tout aussi importante de l'affectation des prises demeure aussi difficile à résoudre que jamais. Dix-sept centres piscicoles et autres installations connexes du Service participent à la production de saumons sur la côte du Pacifique. Par ailleurs, le Service et l'État de l'Idaho ont fait des progrès considérables sur le plan de la construction de centres piscicoles pour contribuer au rétablissement des remontes de saumons et de truites arc-en-ciel anadromes dans le cours inférieur de la rivière Snake.

En outre, dans le nord-ouest des États-Unis, il y a eu une immense déception à la fin de l'hiver 1984 quand les négociations concernant le Traité canado-américain d'interception du saumon ont été interrompues. D'importants progrès avaient été réalisés avant que les pourparlers soient suspendus. De graves problèmes continuent d'exister dans ce domaine et il faudra bien les résoudre un jour.

Unité de dérivation de la Garrison (Dakota du Nord)

Le Bureau of Reclamation et l'État du Dakota du Nord, en collaboration avec l'USFWS, préparent actuellement un plan général de gestion des terres acquises en vue d'atténuer les dommages reliés à l'Unité de dérivation de la Garrison. Les possibilités d'atténuation et les recommandations ont été établies dans le cadre d'un effort conjoint de l'Administration centrale et de l'État et ont été suivies de la publication, en décembre 1982, du plan de mise en valeur et d'atténuation pour la faune aquatique et terrestre. Les activités d'atténuation proposées pour la première étape de l'Unité de dérivation de la Garrison visent environ 42 000 acres, bien que ce chiffre puisse changer quand toutes les évaluations des incidences seront terminées. Pour tenir compte des préoccupations soulevées par le Canada au sujet du projet de la Garrison, des représentants canadiens et américains se rencontrent régulièrement. Un comité technique mixte, créé en novembre 1983, étudie présentement divers aspects du plan d'atténuation, y compris ceux qui ont trait aux répercussions sur la faune aquatique et terrestre. Dans ce cas, on porte une attention particulière aux oiseaux migrateurs et aux incidences possibles, sur le bassin de la baie d'Hudson, des poissons et de leurs maladies et parasites provenant du réseau du fleuve Missouri.

Au cours d'une réunion des représentants américains et canadiens à Washington (D.C.) le 25 avril 1984, les participants ont conclu que les études se déroulaient de façon satisfaisante. Ils ont demandé au Comité technique mixte de continuer son évaluation de ces questions et de présenter un rapport lors de la prochaine consultation des parties. Le Comité doit continuer d'accorder une attention particulière aux préoccupations techniques du Canada.

Grue blanche d'Amérique

La collaboration entre les États-Unis et le Canada continue à jouer un rôle clé pour la conservation de la Grue blanche d'Amérique. Cette espèce est devenue un symbole des efforts déployés en vue de sauver des espèces menacées d'extinction en Amérique du Nord. Au printemps de 1983, seize oeufs fécondés du parc national Wood Buffalo et douze de la volée captive du Patuxent Wildlife Research Center ont été confiés à des Grues du Canada adoptives au refuge national de Grays Lake en Idaho.

Le projet coopératif canado-américain qui consiste à surveiller la migration des Grues blanches d'Amérique par radiotélémétrie s'est poursuivi en 1983. Les renseignements fournis par ce projet, lancé en 1981, offrent une nouvelle perspective des habitudes migratoires printanières et automnales de ces oiseaux.

Projet coopératif canado-américain concernant l'Aigle à tête blanche

En 1983, 22 aiglons du Canada ont été relocalisés aux États-Unis dans le cadre d'un programme de rétablissement des populations d'Aigles à tête blanche dans l'est des États-Unis. Six oisillons de la Nouvelle-Écosse et du Manitoba ont été envoyés au New Jersey, 12 de la Saskatchewan en Pennsylvanie et 4 du Manitoba au Massachusetts. Les 22 oiseaux ont grandi sans problèmes dans leur milieu adoptif. Le Service remercie ces organismes pour leur aide en vue de rétablir le symbole national de notre pays.

Collaboration dans le cadre de la CITES

L'USFWS et le SCF ont travaillé étroitement à des questions techniques et administratives reliées à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Ensemble, nous avons encouragé le Mexique à adhérer au groupe de membres de la CITES et, à cette fin, nous avons invité le Mexique aux différentes réunions régionales nord-américaines concernant la CITES. L'apport du Mexique aux questions de la CITES qui ont une importance pour notre région n'est pas seulement approprié, mais essentiel à la gestion de nos ressources végétales et fauniques communes.

Harde de caribous de la Porcupine

Un programme international de gestion de la harde de caribous de la Porcupine, qui conviendrait à toutes les parties concernées, demeure un sujet d'intérêt et de préoccupations aux États-Unis comme au Canada. L'élaboration d'un tel programme a été retardée dans les deux pays par des points de vue divergents quant à sa forme. Cependant, de récents développements survenus au Canada ont stimulé de nouveaux efforts aux États-Unis. Nous sommes conscients, par exemple, des récents progrès accomplis en vue de résoudre les revendications territoriales des autochtones et de la tendance accrue en faveur de l'exploration et de l'exploitation du pétrole et du gaz dans la région du delta du Mackenzie.

Ces derniers mois, l'USFWS et le ministère de la Chasse et de la Pêche de l'Alaska ont eu de nouveaux entretiens concernant la harde de caribous de la Porcupine, particulièrement au sujet des accords de gestion avec les États-Unis.

Nous avons appris qu'une ébauche d'accord de gestion est à l'examen au Canada et pourrait bientôt être adoptée par les divers organismes et groupes canadiens préoccupés par la harde de la Porcupine. Nous espérons en apprendre davantage à ce sujet bientôt. En attendant, nous avons l'intention de continuer nos pourparlers avec l'État de l'Alaska jusqu'à ce que nous puissions, bientôt espérons-le, nous joindre à nos homologues canadiens pour mettre en oeuvre un programme d'intérêt commun pour la conservation et l'utilisation de cette ressource naturelle de grande valeur.

Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques

La gestion des oiseaux aquatiques en Amérique du Nord est une entreprise partagée à l'échelle internationale. C'est pourquoi l'USFWS et le SCF ont entrepris de mettre au point un Plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques. Nous espérons que le Mexique se joindra à nous un peu plus tard. Ce plan a pour but de définir les principaux problèmes de gestion, à l'échelle du continent, et d'établir des objectifs communs et des programmes et stratégies appropriés en vue de les atteindre. Un Comité directeur, composé de membres du Comité d'examen du programme de faune SCF/FWS, ainsi que de représentants des organismes provinciaux et d'État, a été créé pour faciliter la mise en oeuvre du plan. Des coordonnateurs canadiens et américains ont été nommés pour travailler en étroite collaboration avec le Comité directeur, les Conseils des voies migratoires et les organisations privées de conservation afin de faciliter l'élaboration du plan. Une ébauche acceptable pour toutes les parties sera présentée au public et la version finale tiendra compte des commentaires du public. Ce sujet fait partie de nos priorités et nous espérons réaliser de gros progrès en 1984.

Évaluation des règlements de stabilisation de la chasse au canard

Le programme coopératif canado-américain des règlements de stabilisation de la chasse au canard a continué de faire des progrès. En vertu de ce programme, les saisons de chasse (durée et limites de prises) n'ont pas changé depuis la saison 1979-1980. Des études canado-américaines conjointes sur le Malard ont été entreprises en 1981 pour évaluer le lien entre les populations de canards et les prises de canards sans changer la durée des saisons ou les limites de prises. Le programme permet également de connaître les rôles de la mortalité attribuable ou non à la chasse et des recrues pour le contrôle des populations de canards. Ces travaux ont permis d'intégrer de nouvelles études aux programmes en cours dans les deux pays. L'évaluation se poursuivra jusqu'en 1985. Nous croyons que ce programme coopératif nous aidera à trouver une meilleure formule de gestion du canard en Amérique du Nord.

Gestion du Canard noir

Le Canard noir continue de susciter de graves inquiétudes aux États-Unis. La population continentale de Canards noirs a diminué considérablement au cours des 25 dernières années. D'après les dénombrements hivernaux, la population est actuellement inférieure de 40 % à celle du milieu des années 60.

Malgré les études intensives, on n'a pas encore bien compris les facteurs qui seraient à la base de cette baisse. Le sujet a donc suscité et continue de susciter des débats publics et des désaccords aux États-Unis. Une grande partie

du débat porte sur le rôle de la mortalité attribuable à la chasse que certains observateurs considèrent comme le principal facteur. Pourtant, les dernières analyses des données sur la population de Canards noirs n'ont pas révélé de lien direct entre les niveaux des prises et la situation de la population.

Pour améliorer notre compréhension de la situation du Canard noir, nous croyons qu'il faut examiner plus attentivement d'autres facteurs comme l'expansion vers l'est de la population de Malards. Les Malards occupent actuellement une grande partie du territoire du Canard noir et semblent s'y étendre encore davantage chaque année. En même temps, les Canards noirs diminuent et leur centre d'abondance se déplace vers l'est. La situation se complique encore davantage par l'hybridation entre Canards noirs et Malards.

La situation du Canard noir semble bien plus complexe qu'on ne l'avait d'abord pensé et il est peu probable que l'on réussisse à la comprendre en s'arrêtant à un seul facteur comme la mortalité attribuable à la chasse. Néanmoins, nous ne sommes pas encore en mesure d'écarter totalement l'idée que ce facteur puisse influencer la situation d'une certaine partie de la population. Pour cette raison, des restrictions supplémentaires ont été imposées à la chasse au Canard noir aux États-Unis au cours de la dernière saison de chasse. Nous avons l'intention de maintenir ces restrictions et d'évaluer les résultats au cours des trois à cinq prochaines années. Nous espérons que des mesures semblables seront prises au Canada pour renforcer l'évaluation. Entre temps, l'USFWS prévoit travailler en collaboration étroite avec le SCF pour explorer d'autres facettes de ce problème complexe.

Chasse de subsistance aux oiseaux migrateurs

Au cours de Conférences fédérales-provinciales sur la faune précédentes, nous avons indiqué la situation aux États-Unis du protocole visant à modifier les dispositions concernant la chasse de subsistance du Traité canado-américain concernant les oiseaux migrateurs. La ratification de la modification a été retardée jusqu'à ce que soient résolus les problèmes concernant la façon dont sera administrée la chasse de subsistance en vertu des nouvelles dispositions du Traité.

On a proposé d'élaborer un accord avec le Canada qui exposerait de façon plus détaillée la façon dont le protocole serait interprété et mis en oeuvre dans les deux pays. La réponse à cette proposition a été généralement favorable, à condition que l'accord lie les deux pays. On nous a informés que ceci pouvait être fait par un échange de notes diplomatiques officielles. L'USFWS est en faveur de cette démarche et nous espérons bientôt pouvoir entamer des entretiens avec le SCF pour étudier les détails d'un accord.

Législation concernant les terres humides

On continue de faire des progrès au Congrès américain pour élaborer une nouvelle législation pour la protection des terres humides et pour améliorer et établir de nouveaux moyens de financer les programmes de protection des terres humides. Trois importants projets de loi concernant la conservation des terres humides ont été soumis au Congrès. Bien qu'il y ait des différences clés dans les trois, ils comportent tous des dispositions concernant :

- la prolongation de dix ans de la Wetlands Loan Act (Loi sur les prêts concernant les terres humides);

- le pouvoir d'imposer des droits d'entrée dans les refuges, dont les recettes iraient au Fonds de conservation des oiseaux migrateurs;

- une augmentation du prix du timbre pour la chasse au canard qui passerait de 7,50 $ à 15 $.

En attendant que soient prises des mesures législatives à cet égard, le ministère de l'Intérieur cherche à accroître le budget pour l'année financière 1985 afin de poursuivre nos engagements à l'égard de la conservation des terres humides. Le Ministère a demandé des fonds supplémentaires venant s'ajouter aux recettes tirées des ventes de timbres pour la chasse au canard, en vue d'accroître la protection des terres humides par l'Administration fédérale et les États, de faire une étude sur l'incidence des subventions fédérales sur les terres humides et d'achever le répertoire national des terres humides.

Rapport

SITUATION DES OISEAUX AQUATIQUES AU CANADA EN 1984

F.G. Cooch et S. Wendt
Service canadien de la faune

Résumé

Région de l'Atlantique - Aucun signe d'écart par rapport à la situation normale de l'habitat de reproduction et du nombre d'oiseaux aquatiques reproducteurs pour le moment.

Québec - La saison de reproduction a été légèrement retardée par rapport à la période habituelle. Le ruissellement printanier a été faible dans bien des régions. Les conditions d'eau sont maintenant bonnes pour les oiseaux aquatiques qui se reproduisent dans presque toute la région.

Ontario - Début de la reproduction normal dans le sud, peut-être un peu avancé dans le nord. Au début, les conditions tendaient à être plutôt sèches dans certaines régions dans le sud, mais des précipitations ont ensuite rétabli les niveaux d'eau. Les populations reproductrices seront probablement normales. Dans le nord de l'Ontario, le nombre de Canards malards semble avoir augmenté, certains oiseaux pouvant s'être reproduits dans les Prairies.

Région des Prairies - Les conditions de l'habitat et son attrait pour les canards reproducteurs sont faibles dans toutes les Prairies. De Winnipeg aux Rocheuses, la terre était très sèche pendant les débuts de la reproduction. Dans les régions du sud de l'Alberta et du sud-ouest de la Saskatchewan, on rapporte des niveaux d'eau d'une faiblesse record. Les conditions de sécheresse s'étendent à la région de pré-bois au nord des Prairies. Il faudra évaluer les conditions de sécheresse continue ainsi que les pratiques d'utilisation des terres qui ont amené des changements de drainage au cours des dernières années de sécheresse. Ainsi, presque toutes les faibles réserves d'eau disponibles se trouvent dans des fossés ou des abris qui sont de peu d'utilité pour les oiseaux aquatiques reproducteurs. Dans presque toute la région, la dernière année au cours de laquelle les conditions d'habitat ont été bonnes pour les oiseaux aquatiques reproducteurs a été 1979. (On trouvera ci-après plus de détails sur les résultats des études en cours.)

Région du Pacifique - Cette année, le début de la reproduction a été quelque peu avancé en Colombie-Britannique. Les conditions de l'habitat sont bonnes et les populations reproductrices sont normales.

Régions de reproduction des oies et bernaches dans le Nord - L'Oie blanche est arrivée tôt à Pond Inlet cette année. Les évaluations détaillées de l'habitat de reproduction de l'Oie blanche ne seront pas terminées avant la fin juin, mais il semble que la couverture de neige soit légère et que la reproduction devrait être bonne. La plupart des populations d'oies et de bernaches sont en relativement bonne condition au début de cette saison.

Ventes de permis de chasse l'année dernière - À l'échelle nationale, les ventes de permis de chasse ont encore diminué en 1983-1984, suivant la tendance à la baisse amorcée en 1979. Le total des ventes de permis, par zone à l'intérieur des provinces, figure au tableau 1.

Tableau 1. Ventes des permis de chasse

Province		1983	1982
T.-N.	01	28 335	28 209
	02	2 642	3 006
Î.-P.-É.		5 898	5 461
N.-É.	01	9 064	9 071
	02	4 404	4 657
N.-B.	01	8 621	8 835
	02	4 137	3 924
Qué.	01	52 859	57 008
	02	14 841	15 842
Ont.	01	38 194	39 420
	02	76 001	78 680
	03	25 374	26 336
Man.	01	33 304	37 678
	02	7 139	7 595
Sask.	01	17 854	17 974
	02	8 251	8 453
	03	19 278	20 809
Alb.	01	25 927	27 780
	02	35 815	37 188
C.-B.	01	10 711	11 562
	02	13 459	14 960
T.-N.-O.		750	800
Yukon		474	572
		443 332	465 820

Résultats des relevés d'oiseaux aquatiques dans la région des Prairies

Quelques points saillants des relevés coopératifs courants sur les oiseaux aquatiques figurent au tableau 2.

Tableau 2. Populations reproductrices de Canards malards (en milliers)

Prov./État	Strate	1984	1983	1982	1981
Man.	36-40	183,7	337,2	389,4	350,9
	24	139,7	250,3	275,0	445,6
	25	47,2	63,0	87,5	98,8
Sask.	31-35	1 396,3	1 713,7	1 944,4	1 504,6
	21	103,0	100,7	134,7	110,5
	22	77,0	132,4	135,8	138,7
	23	145,2	120,6	162,5	230,8
Alb. (sud)	-	667,0	845,5	765,8	947,0
Mont.	-	189,4	230,0	323,5	245,8
Dak. N.	-	548,9	398,9	466,5	308,6
Dak. S.	-	334,4	314,9	291,6	186,7

Les lecteurs qui ne connaissent pas très bien les désignationsa de strates des relevés coopératifs des aires de reproduction devraient savoir que les résultats figurant au tableau 2 portent sur toute la région du relevé sauf pour les secteurs les plus septentrionaux dont on n'a pas encore obtenu les résultats.

Les résultats figurant au tableau 2 sont préliminaires. D'après les relevés terminés jusqu'ici cette année, il y a eu déplacement de certaines populations de Canards malards à partir des Prairies canadiennes vers le sud jusqu'à l'est des Dakotas et du Minnesota et vers l'est jusqu'au nord de l'Ontario. Le succès de la reproduction chez les oiseaux qui se sont déplacés sera faible.

Nouveau règlement concernant le Canard noir

Le nouveau règlement restrictif s'appliquant aux chasseurs de Canards noirs sera en vigueur cet automne. Le SCF a produit un dépliant expliquant la base du nouveau règlement aux chasseurs. Ce dépliant sera distribué dans les emplacements de vente de permis dans l'est du Canada. La Division de la biométrie du SCF donne présentement des conseils sur la méthodologie d'échantillonnage des populations reproductrices de Canards noirs par relevé aérien coordonné. Les conditions de l'habitat de reproduction sont satisfaisantes cette année dans presque tout le territoire du Canard noir.

Récents dénombrements du Canard noir au milieu de l'hiver

L'US Fish and Wildlife Service coordonne les relevés d'oiseaux aquatiques au milieu de l'hiver. Le tableau 3 contient les résultats obtenus pour les Canards noirs dans la voie migratoire de l'Atlantique au cours des dernières années.

Tableau 3. Canards noirs

1979	264 200
1980	221 000
1981	301 400
1982	217 600
1983	170 200
1984	165 700

Prises d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier

Les résultats préliminaires des enquêtes nationales sur les prises d'oiseaux migrateurs considérés comme gibier sont maintenant disponibles. Il y a encore à peu près 1 000 questionnaires à ajouter pour avoir une analyse complète, de sorte que les résultats finals pourraient différer quelque peu. La ventilation des prises par province figure au tableau 4.

Pour certaines espèces d'oiseaux aquatiques, le statut indiqué est "inconnu". Parmi celles-ci, citons la Sarcelle cannelle et les populations de l'est du Garrot de Barrow et du Canard arlequin.

Tableau 4. Résultats préliminaires des enquêtes sur les prises d'oiseaux considérés comme gibier

Province	Canards	Bernaches du Canada	Autres oies et bernaches	Bécassines	Bécasses
T.-N.	114 637	14 131	--	15 959	--
Î.-P.-É.	36 842	14 671	--	207	784
N.-É.	115 566	10 087	40	2 102	3 386
N.-B.	81 421	6 506	1 514	1 606	7 748
Qué.	452 276	32 284	49 817	24 598	37 164
Ont.	904 405	62 663	10 775	8 351	56 690
Man.	296 838	75 016	83 023	1 586	--
Sask.	384 099	120 445	87 240	1 145	--
Alb.	506 832	94 854	23 817	8 803	--
C.-B.	195 394	13 533	1 097	3 414	--
T.-N.-O.	13 110	1 429	1 508	--	--
Yukon	2 768	249	106	--	--
Total	3 104 188	444 187	260 618	67 787	105 772

Rapport

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION (CITES)

La réputation de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) en tant qu'entente internationale de premier plan n'a fait que s'accroître en 1983. La ratification de la Convention par la Belgique, qui joue un rôle prépondérant dans le commerce de la faune et des produits de la faune, a eu une importance particulière. Depuis la fin de mars 1984, 83 pays appliquent les dispositions de la Convention

La CITES est une entente internationale capitale, non seulement parce qu'un grand nombre de pays y participent, mais surtout à cause de l'esprit de coopération qui règne entre les pays membres. Cet esprit était particulièrement manifeste au cours de la quatrième assemblée générale de la Conférence des parties à la Convention qui s'est tenue à Gaborone (Botswana) du 19 au 30 avril 1983 et à laquelle 59 pays membres ont participé. En plus des échanges amicaux auxquels elle a donné lieu, cette assemblée fut très fructueuse à cause d'une caractéristique assez unique de la Convention qui autorise la participation de tout groupe manifestant un intérêt pour la CITES. La participation de trois groupes des Nations-Unies ou organismes gouvernementaux d'envergure internationale, de trois États non membres et de 68 organismes non gouvernementaux a certainement contribué à son succès.

La délégation canadienne officielle de dix membres était la plus importante jamais envoyée; elle comprenait un député, trois membres du Service canadien de la faune (SCF), dont le directeur général était à la tête de la délégation, trois représentants du ministère des Pêches et Océans, un du ministère des Affaires indiennes et du Nord et un du ministère des Affaires extérieures. Le représentant provincial/territorial avait été délégué par la Direction générale de la faune aquatique et terrestre de la Colombie-Britannique. En plus de la délégation officielle, douze autres personnes ont participé à la Conférence. Elles y représentaient les neuf organismes non gouvernementaux canadiens suivants : la Ligue internationale de protection des primates (Canada), l'Inuit Circumpolar Conference, l'Inuit Tapirisat of Canada, l'Assemblée des Premières nations, l'Association canadienne des parcs zoologiques et des aquariums, le Comité canadien de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, l'Association des chasseurs de phoques du Canada, l'Association canadienne du commerce de la fourrure et le Conseil du Canada de mode en fourrure.

L'importance du contingent canadien à la Conférence du Botswana était due à deux propositions, l'une soumise par la Gambie et l'autre par la République fédérale d'Allemagne. La Gambie proposait d'élargir la portée de l'entente de la CITES en interdisant tout commerce de spécimens d'espèces réglementées par la CITES si ceux-ci ont été obtenus par des modes de piégeage cruel, notamment le piège à patte. Cette proposition a été rejetée à une séance plénière de la Conférence par 30 voix contre 6, surtout parce que les membres considéraient qu'elle dépassait le champ d'application de la Convention. La République fédérale d'Allemagne proposait que tous les phoques phocidés (sans pavillon auditif) pas encore inscrits à l'Annexe I le soient à l'Annexe II. Cette proposition a également été rejetée car les pays membres estimaient qu'elle ne reposait pas sur des bases scientifiques, tel qu'exigé par la CITES, mais qu'elle revêtait plutôt un caractère politique.

Certains changements

C'est surtout à l'occasion des assemblées de la Conférence des parties, tenues tous les deux ans, que les participants ont l'occasion de modifier les annexes de la Convention, c'est-à-dire la liste des espèces contrôlées. Sur les 10 propositions du Canada, les cinq espèces suivantes ont été retirées des annexes :

1) l'esturgeon de lac (Acipenser fulvescens), de l'Annexe II;

2) le cisco à grande bouche (Coregonus alpenae), de l'Annexe I;

3) le doré bleu (Stizostedion vitreum glaucum), de l'Annexe I;

4) le renard véloce du Nord (Vulpes velox hebes), de l'Annexe I;

5) le mouflon d'Amérique (Ovis canadensis, population canadienne), de l'Annexe II.

Bien que les cinq autres propositions concernant l'esturgeon à museau court (Acipenser brevirostrum) et les populations canadiennes d'ours bruns ou grizzlis (Ursus arctos), de loups (Canis lupus), de lynx (Lynx canadensis) et de lynx roux (Lynx rufus) aient été retirées, il a été clairement indiqué aux membres que les populations canadiennes de ces espèces ne sont pas menacées et qu'elles ne sont sur la liste qu'en raison de leur apparente ressemblance à des espèces menacées ou menacées d'extinction dans d'autres pays.

Le 30 avril 1983, s'est tenue à Gaborone la deuxième assemblée extraordinaire de la Conférence des parties. Les membres ont examiné et approuvé, par un vote de 27 voix contre 9, une modification de l'Article XXI de la CITES permettant à "... toute organisation ayant pour but une intégration économique régionale, constituée d'États souverains" d'adhérer à la CITES. Cet amendement ne peut entrer en vigueur que 60 jours après que les deux tiers, c'est-à-dire 54, des États membres l'aient ratifié ou accepté au cours de l'assemblée extraordinaire. Une fois en vigueur , il permettra à une organisation comme la Communauté économique européenne (CEE) de faire partie de la Convention.

En novembre 1983, trois réunions ont eu lieu pour discuter de la Conférence du Botswana. Il y a été question de la façon d'appliquer les diverses résolutions qui y ont été prises, des propositions qui pourraient être traitées pendant la prochaine Conférence et de la direction générale adoptée par la CITES aux niveaux national et international. En sa qualité de vice-président, le représentant du Canada a assisté à une réunion du Comité permanent de la CITES, à Gland, en Suisse, du 1er au 4 novembre. Les 14 et 15 novembre, une assemblée régionale nord-américaine s'est tenue à Hull (Québec) et a réuni principalement des membres du Service canadien de la faune et de l'US Fish and Wildlife Service. Les 16 et 17 novembre, les autorités administratives et scientifiques canadiennes de la CITES se sont réunies également à Hull.

Information et formation

Les membres de la CITES du Service canadien de la faune ont pour première tâche d'informer le public sur la Convention. Des milliers de demandes par lettre et par téléphone sont reçues chaque année de l'étranger et du Canada de personnes provenant de milieux très divers : courtiers en douane, transitaires de fret,

personnel des parcs zoologiques et des aquariums, marchands d'animaux domestiques, importateurs et exportateurs d'orchidées et de cactus, hommes et femmes d'affaires, touristes, diplomates canadiens et étrangers, autorités scientifiques et administratives des provinces et des territoires, agents des douanes et de la GRC, agents des organismes de la faune à l'étranger, Secrétariat international de la CITES et, bien sûr, d'autres ministères comme Pêches et Océans, Affaires extérieures et Agriculture Canada.

Afin de répondre aux besoins de formation des responsables chargés de l'application des règlements de la CITES, des séminaires sur la Convention sont offerts aux agents des douanes et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) depuis 1981. Le programme de formation s'est poursuivi en 1983 et, à la fin de l'année, 31 séminaires regroupant environ 480 agents des douanes et de la GRC avaient été organisés. En plus des sessions tenues à Ottawa et à Rigaud (Québec) dans le cadre des cours officiels aux agents de la GRC et des douanes, des séminaires ont eu lieu "sur le terrain" à Coutts, Calgary et Edmonton en Alberta, à Yarmouth et Halifax en Nouvelle-Écosse et à Montréal, Regina et Toronto. À la fin de 1983, environ 1 280 agents chargés de l'application des règlements avaient suivi plus de 110 séminaires de formation donnés depuis le début du programme

Dans la mesure du possible, des sessions d'information sont organisées à la demande de groupes désirant des renseignements plus détaillés sur la CITES. En mars 1983, une conférence a été donnée à quelque 40 agents de la conservation du ministère des Ressources naturelles de l'Ontario à Cornwall et, le 17 septembre 1983, deux présentations ont été effectuées à l'Association canadienne des parcs zoologiques et des aquariums à l'occasion de son assemblée annuelle à Victoria en Colombie-Britannique. Mais le fait saillant de l'année aura sans doute été les deux semaines d'atelier sur la CITES à Washington (D.C.) en août, qui ont permis aux représentants de la CITES des pays d'Amérique centrale et du Sud, ainsi que d'un certain nombre de pays des Caraïbes, de l'US Fish and Wildlife Service et du Service canadien de la faune, de se rencontrer.

Les participants canadiens sont intervenus à trois occasions, une fois pour décrire l'organisation politique canadienne, une autre fois pour décrire le programme de sensibilisation du public et enfin pour expliquer en détail les aspects juridiques de l'application de la CITES au Canada. L'atelier a été suivi par les représentants de 23 pays.

En 1983, un nouvel élément a été ajouté au programme de sensibilisation du public. On connaît déjà la brochure intitulée "Noé n'avait pas besoin de permis. Mais vous?" et la série de messages télévisés visant à informer le public des restrictions imposées par la CITES. De plus, certaines brochures distribuées par Revenu Canada (Douanes et Accises), Agriculture Canada et les Affaires extérieures contiennent des informations sur la CITES.

En juin et juillet, des expositions préparées par les membres de la CITES du SCF, de concert avec le Musée national des sciences naturelles, ont été installées dans les halls des aéroports internationaux de Mirabel, Toronto (Terminal II) et Vancouver. Intitulées "Souvenirs d'extinction", ces expositions expliquent les conséquences, pour les espèces menacées, de l'achat de spécimens vivants, de parties et de produits de ces spécimens. Une attention particulière a été accordée au commerce de l'ivoire d'éléphant, des produits du crocodile et de l'alligator, des perroquets, des léopards et des tortues marines.

Permis

En 1983, les autorités fédérales, provinciales et territoriales de la CITES ont délivré 3 474 permis d'exportation d'espèces menacées d'extinction, principalement d'espèces inscrites à l'annexe II. Au cours de la même période, l'autorité fédérale a approuvé 55 demandes de permis d'importation d'espèces menacées d'extinction pour des spécimens inscrits à l'annexe I, 39 certificats de transit, principalement pour l'entrée temporaire au Canada d'animaux de cirque, et 48 certificats scientifiques pour le prêt non commercial, la donation ou l'échange de spécimens scientifiques préparés.

Rapport

COMITÉ SUR LE STATUT DES ESPÈCES FAUNIQUES MENACÉES D'EXTINCTION AU CANADA

J.A. Keith
Président

Voici le septième rapport annuel du Comité sur le statut des espèces fauniques menacées d'extinction au Canada (COSEWIC), présenté à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Le Comité a été chargé par l'assemblée de déterminer le statut au Canada des espèces fauniques dont l'avenir peut être menacé et de diffuser l'information à l'appui de sa décision.

Mesures de classification

Le Comité, dont la fonction principale est de classer les espèces, en a classées 24 le 4 avril 1984. Le statut de deux autres espèces avait été déterminé précédemment (10 novembre 1983) par le comité administratif, suivant les instructions des membres lors de l'assemblée générale de 1983. Ceci porte le nombre des espèces classées pour l'année à 26, soit le plus grand nombre depuis le début des travaux du Comité.

Voici les décisions du Comité, fondées sur les rapports de situation et les définitions des catégories approuvées :

Rares :	Ariséma dragon (Arisaema draconitium) Chêne de Shumard (Quercus shumardii) Orme de Samarie (Ptelea trifoliata) Fauvette orangée Merle bleu à poitrine rouge Effraie Caribou des bois de l'Ouest (continent à l'ouest de la baie James) Hermine de l'archipel de la Reine-Charlotte
Menacées :	Sabatia de Kennedy (Sabatia kennedyana) Carmantine d'Amérique (Justicia americana) Épipactis géant (Epipactis gigantea) Azolla du Mexique (Azolla mexicana) Pinson de Henslow Caribou des bois des Maritimes (au sud du Saint-Laurent) Chabot à tête courte
Menacées d'extinction :	Adiante cheveux de Vénus (Adiantum capillus-veneris) Coréopsis rose (Coreopsis rosea) Magnolia à feuilles acuminées (Magnolia acuminata) Polygala incarnat (Polygala incarnata) Corégone d'Acadie
Dans aucune catégorie :	Fausse proserpinie (Floerkea proserpinacoides) Aigle à tête blanche Caribou des bois du Nord-Est (à l'est de la baie James, au nord du Saint-Laurent) Caribou des bois de Terre-Neuve (Terre-Neuve) Castor des montagnes

Éteinte : Caribou des bois de Dawson (archipel de la Reine-Charlotte)

Le total des espèces classées par le Comité atteint, avec le nombre qui a été ajouté cette année, 90 espèces qui se répartissent comme suit :

Tableau 1. Classification

Catégorie	Oiseaux	Mammifères (terrestres)	Mammifères (marins)	Poissons	Plantes	Amphibiens et reptiles	Total
Rares	12	7	1	8	4	-	32
Menacées	6	3	1	1	8	-	19
Menacées d'extinction	5	4	3	1	7	1	21
Déracinées	-	2	-	-	-	-	2
Éteintes	-	1	-	-	-	-	1
Dans aucune catégorie	6	7	-	1	1	-	15
Total	29	24	5	11	20	1	90

Une liste combinée des espèces mentionnées au tableau 1 est donnée à l'annexe 1.

Autres points importants soulignés par le Comité

1) Les présidents des sous-comités ont disposé des moyens nécessaires pour dresser un état de la situation nationale en ce qui concerne les espèces de faune (mammifères, oiseaux, amphibiens, reptiles et poissons) et de flore du Canada jugées en péril. Ils estiment que 60 rapports de situation devront être préparés au cours des trois prochaines années et que le Comité aura besoin d'un apport de fonds de 120 000 $ pour s'acquitter de cette tâche. Une fois la préparation de ces rapports terminée, les besoins financiers des sous-comités seront bien moindres. Ils n'auront plus besoin que de 15 000 $ par an à titre de fonds d'entretien pour les sept années suivantes, principalement pour la mise à jour des rapports déjà existants. Ceci constitue une évaluation précise de l'envergure des travaux qui doivent encore être accomplis par le Comité et, à une période où la production de ces rapports est en plein essor, où un grand élan lui a été donné, tous les efforts possibles devraient être déployés par les membres de la CFPF pour assurer au Comité l'obtention de ces 120 000 $ au cours des trois prochaines années.

2) Le Comité entre maintenant dans la troisième phase de son organisation financière. Les rapports de situation fournis au Comité étaient auparavant préparés par le personnel même des organismes membres ou par contrats, mais cela devint par la suite impossible en raison de pressions économiques. Le Fonds mondial pour la nature (Canada) parvint alors à obtenir un don de 49 500 $ de la Fondation Richard Ivey pour financer les travaux du Comité pendant une période de trois ans avec une répartition uniforme. Le directeur administratif du FMN, Monte Hummel, décida ensuite de puiser à même les ressources du Fonds pour subventionner les travaux du Comité pour une autre

période de trois ans. Cette aide a été accordée de la manière suivante : le Fonds devait fournir aux secteurs de compétence des montants égalant leurs dépenses, jusqu'à concurrence de 20 000 $ pour la première année, 15 000 $ pour la deuxième et 10 000 $ pour la troisième (c'est-à-dire l'année en cours). Encore aucune autre source de financement n'a été trouvée pour la préparation des rapports sur le statut des espèces actuellement étudiées. Les bons offices du FMN, qui se dévoue encore une fois pour trouver des fonds pour les travaux du Comité, n'ont, jusqu'à ce jour, pas été fructueux.

3) C'est avec gratitude que le Comité annonce que, grâce à la diligence du Sous-comité sur les plantes, dirigé par M. Erich Haber de la Division de la botanique du Musée national des sciences naturelles, le statut de 12 espèces de plantes et d'arbres a pu être déterminé. Ces travaux nous ont permis d'atteindre cette année le chiffre record de 26 désignations, c'est-à-dire le double de la moyenne accuelle jusqu'à présent.

4) Le Comité annonce avec regrets la démission de M. Nicholas Novakowski du poste de président du Sous-comité pour les mammifères. Il était auparavant au service du gouvernement fédéral et a pris sa retraite en 1983.

M. Novakowski est bien connu des membres du Comité. Il a d'abord participé à la formation du Comité, en a été son premier secrétaire permanent, puis le premier président du Sous-comité pour les mammifères. Il a aussi été une des premières autorités scientifiques du Canada pour les travaux sur les espèces en danger dans le cadre de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

Une grande partie de sa carrière a été consacrée, directement ou indirectement, à la protection des espèces menacées d'extinction et de leur habitat. Il a découvert les vestiges d'un troupeau de bisons des bois, espèces que l'on croyait éteinte, et conçu et mis sur pied à son intention un programme de réintroduction. Ce programme donne maintenant de très bons résultats et M. Novakowski a travaillé à la préparation d'une monographie sur le bison des bois dont le manuscrit est maintenant prêt. Après des recherches sur le terrain, il a été l'auteur du premier rapport de la série sur le statut des espèces menacées d'extinction préparé par le Service canadien de la faune. Celui-ci portait sur la Grue blanche d'Amérique. Il a également participé à des travaux et programmes visant à réintroduire d'autres espèces menacées d'extinction, telles que le renard véloce et le putois d'Amérique, et à l'élaboration du Programme de remise en valeur des grandes plaines.

Le Comité a donc l'honneur de souligner et de porter au crédit de M. Novakowski d'importantes contributions à la cause de la protection des espèces de faune menacées d'extinction au Canada.

5) M. Merlin Shoesmith, de Winnipeg, qui représente le Manitoba au sein du Comité depuis ses premières réunions, a accepté d'exercer les fonctions de président du Sous-comité pour les mammifères.

6) Le Comité a le plaisir d'annoncer la création récente d'un système automatisé de données sur les espèces étudiées, grâce aux bons offices et aux fonds fournis par Pêches et Océans Canada (POC), le Musée national des sciences naturelles et Environnement Canada et aux efforts du personnel de ces organismes. Il faut, à ce sujet, souligner les contributions de M. Robert Campbell de Pêches et Océans et de M. Don McAllister des Musées nationaux du Canada.

7) Le Comité a également le plaisir d'annoncer la publication imminente dans le Canadian Field Naturalist des manuscrits des rapports de situation préparés par le Comité sous une forme révisée. M Francis Cook des Musées nationaux du Canada (MNC) et M. Robert Campbell de POC ont activement participé à ce projet. Cela représente une voie prometteuse pour la diffusion à un assez grand public des dernières réalisations dans le domaine de la protection des espèces menacées d'extinction et de leur classification.

8) Au cours des discussions très fructueuses tenues pendant son assemblée générale d'avril 1984, dirigée par la région de l'Ontario, le Comité a décidé de faire préparer un guide décrivant son mode de fonctionnement et ses activités. Il a aussi été décidé, au cours de cette assemblée, de supprimer le comité exécutif du Comité et de simplement organiser des réunions des présidents de ses sous-comités afin de simplifier ses opérations.

Annexe 1

LISTE DES ESPÈCES AVEC LEUR STATUT DÉSIGNÉ AU MOIS D'AVRIL 1984

Mammifères

Espèce	Statut
Taupe à queue glabre	Rare
Marmotte de l'île Vancouver	Menacée d'extinction
Chien de prairie	Rare
Écureuil fauve	Aucune catégorie
Gaufre brun	Rare
Baleine franche	Menacée d'extinction
Baleine boréale	Menacée d'extinction
Renard véloce	Déracinée
Renard gris	Rare
Ours brun (grizzli)	Aucune catégorie
Martre d'Amérique	Aucune catégorie
Putois d'Amérique	Déracinée
Blaireau	Aucune catégorie
Loutre de mer	Menacée d'extinction
Couguar de l'Est	Menacée d'extinction
Caribou de Peary	Menacée
Bison des bois	Menacée d'extinction
Carcajou	Rare
Belette à longue queue (Prairies)	Menacée
Rorqual à bosse	Menacée
Beluga du Saint-Laurent	Menacée d'extinction
Rorqual bleu	Rare
Castor des montagnes	Aucune catégorie
Hermine de l'archipel de la Reine-Charlotte	Rare
Caribou des bois : (par population)	
Caribou des bois de Dawson	Éteinte
Caribou des bois de l'Ouest	Rare
Caribou des bois du Nord-Est	Aucune catégorie
Caribou des bois des Maritimes	Menacée
Caribou des bois de Terre-Neuve	Aucune catégorie

Oiseaux

Espèce	Statut
Pélican blanc	Menacée
Cormoran à aigrettes	Aucune catégorie
Cygne trompette	Rare
Buse rouilleuse	Menacée
Gerfaut	Aucune catégorie
Faucon pèlerin	
Pealei	Rare
Tundrius	Menacée
Anatum	Menacée d'extinction
Poule des Prairies	Menacée d'extinction
Grue blanche d'Amérique	Menacée d'extinction
Grande Grue du Canada	Aucune catégorie
Pluvier siffleur	Menacée
Courlis esquimau	Menacée d'extinction
Mouette blanche	Rare
Sterne caspienne	Rare
Chouette de terrier	Menacée
Chouette cendrée	Rare
Fauvette de Kirtland	Menacée d'extinction
Pinson d'Ipswich	Rare
Mouette rosée	Rare
Grèbe jougris	Aucune catégorie
Faucon des Prairies	Aucune catégorie
Buse à épaulettes rousses	Rare
Épervier de Cooper	Rare
Fauvette orangée	Rare
Pinson de Henslow	Menacée
Merle bleu à poitrine rouge	Rare
Effraie	Rare
Aigle à tête blanche	Aucune catégorie

Poissons

Espèce	Statut
Esturgeon à museau court	Rare
Naseux moucheté	Rare
Épinoche géante	Rare
Alose d'été	Aucune catégorie
Lépisosté tacheté	Rare
Meunier tacheté	Rare
Méné-miroir	Rare
Suceur ballot	Rare
Épinoche sans armure	Rare
Corégone d'Acadie	Menacée d'extinction
Chabot à tête courte	Menacée

Reptiles et amphibiens

Espèce	Statut
Tortue luth	Menacée d'extinction

Plantes

Espèce	Statut
Pédiculaire de Furbish (Pedicularis furbishiae)	Menacée d'extinction
Cypripède blanc ((Cypripedium candidum)	Menacée d'extinction
Saule de l'intérieur (de Tyrrell) (Salix planifolia tyrrellii)	Menacée
Arméria maritime de l'Athabaska (Armeria maritima interior)	Menacée
Isotria medeoloides	Menacée d'extinction
Chicot (Gymnocladus dioica)	Menacée
Frêne bleu (Fraxinus quadrangulata)	Menacée
Thélyptéride hexagonal (Phegopteris hexagonaptera)	Rare
Adiante cheveux de Vénus (Adiantum capillus-veneris)	Menacée d'extinction
Arisèma dragon (Arisaema draconitium)	Rare
Sabatia de Kennedy (Sabatia kennedyanna)	Menacée
Coréopsis rose (Coreopsis rosea)	Menacée d'extinction
Fausse proserpinie (Floerkea proserpinacoides)	Aucune catégorie
Carmantine d'Amérique (Justicia americana)	Menacée
Chêne de Shumard (Quercus shumardii)	Rare
Orme de Samarie (Ptelea trifoliata)	Rare
Épipactis géant (Epipactis gigantea)	Menacée
Magnolia à feuilles acuminées (Magnolia acuminata)	Menacée d'extinction
Polygala incarnat (Polygala incarnata)	Menacée d'extinction
Azolla du Mexique (Azolla mexicana)	Menacée

Rapport

COMITÉ ADMINISTRATIF DE L'OURS BLANC

Ian Stirling
Service canadien de la faune

La réunion de 1984 a eu lieu le 17 juin. Les représentants du Québec, du Yukon, de Terre-Neuve et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien étaient absents.

Le procès-verbal du Comité technique de l'ours blanc a été distribué d'avance et il mentionnait qu'un bon nombre des recommandations sur la recherche et la gestion avaient été exécutées. Les recherches sur les systèmes de dissuasion des ours blancs ont été productives et les essais au moyen de cartouches de caoutchouc ont été assez prometteurs. Ce projet devrait se poursuivre pendant encore deux ans. On recueille des spécimens pour effectuer les études de base sur les produits chimiques toxiques dans plusieurs régions différentes de l'Arctique.

Le Comité technique et un certain nombre de spécialistes invités du Canada, des États-Unis et de la Norvège ont aussi participé à un atelier sur la modélisation des populations d'ours blancs. Plusieurs systèmes d'analyse ont été acceptés et seront diffusés à tous les secteurs de compétence pour améliorer la normalisation de la manipulation des données. On a reconnu comme prioritaire l'établissement d'indices peu coûteux de l'état de la population et des paramètres de reproduction.

Plusieurs modifications ont été apportées aux limites des zones actuelles de gestion de l'ours blanc afin de tenir compte des résultats des recherches effectuées jusqu'à maintenant. On a convenu qu'il fallait élaborer des principes pour la division des contingents dans le cas des populations partagées. Le Comité administratif recommande que des représentants des États-Unis et du Canada se rencontrent pour coordonner la gestion de la population d'ours blancs qu'ils se partagent dans le sud de la mer de Beaufort et pour établir des contingents.

La situation de l'ours blanc en vertu du COSEWIC est encore à l'étude, mais l'espèce ne sera probablement classée dans aucune catégorie. Quelques expériences récentes réalisées au moyen du Télazol pour immobiliser des ours ont été très réussies. Cette drogue n'est pas encore disponible à l'échelle commerciale, mais elle promet d'être d'une grande valeur pour la recherche sur les ours quand elle le sera.

Lors de la réunion de septembre dernier, les ministres de la Faune ont appuyé un programme de recherche coordonné sur l'écologie de la population d'ours blancs dans le bassin de Foxe, le détroit d'Hudson, la baie d'Hudson et la baie James. Les organismes participants à l'heure actuelle comprennent le Service de la faune des Territoires du Nord-Ouest, le SCF, la Direction de la faune de l'Ontario et la Direction de la faune du Manitoba. Il a été convenu d'étudier la possibilité d'élaborer un accord coopératif pour la durée du projet.

Le Programme d'initiatives pétrolières et gazières du Nord (NOGAP) a été approuvé pour les régions marines de la mer de Beaufort et du chenal Parry. Des études de gestion et des études de population seront entreprises par le Service de la faune

des Territoires du Nord-Ouest, la Direction de la faune du Yukon et le SCF, en collaboration avec l'USFWS.

Un plan d'intervention d'urgence en cas de déversement de pétrole, à l'intention des ours blancs, a été élaboré et des exemplaires en ont été distribués à tous les secteurs de compétence.

Rapport

COMITÉ CANADIEN DE GESTION DES ONGULÉS

D.A. Hagan

Le but du Comité canadien de gestion des ongulés est de permettre aux gestionnaires des ongulés d'échanger des renseignements sur des sujets d'intérêt commun. Le premier point à l'ordre du jour de notre dernière réunion était le nourrissage complémentaire des ongulés, surtout des cerfs. Howard Smith, de l'Ontario, a fait une présentation dans laquelle il a exposé certains des problèmes rencontrés et quelques projets de recherche entrepris au sujet du nourrissage complémentaire. Nous espérons que les gestionnaires des ongulés pourront mettre à profit cette information dans un avenir proche.

La question de la lutte contre les prédateurs était aussi à l'ordre du jour et on a demandé au groupe de présenter une liste des principes aux directeurs de la faune.

Nous avons reporté à plus tard l'étude des communications entre les biologistes et les usagers de la faune et nous avons commencé les échanges d'information sur les projets de recherche, qui se poursuivront à mesure que d'autres secteurs de compétence remettront leurs renseignements tout au long de l'année.

Nous avons aussi parlé des lois régissant l'élevage du gibier en captivité, sujet qui suscite de plus en plus d'intérêt, particulièrement dans l'Ouest. Nous avons passé en revue les politiques concernant les perceptions et les opinions au sujet de l'élevage du gibier en captivité. Nous recueillerons des renseignements auprès des divers secteurs de compétence et nous présenterons une compilation de cette information aux directeurs de la faune, auxquels nous rendons compte de nos activités.

Nous avons aussi commencé l'étude des techniques de régulation des prises de gros gibier, ce qui nous a amenés à nous pencher sur divers programmes, y compris le programme de gestion de l'orignal de l'Ontario, les couloirs de refuge le long des routes publiques (technique appliquée par une province de l'Ouest) et la "détérioration accrue" des chemins de coupe.

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION SUR LES POINTS SAILLANTS DES PROGRAMMES

K.A. Brynaert (Fédération canadienne de la faune) mentionne, pour ce qui est du sujet du programme de la Semaine de la conservation de la faune de 1985, que la FCF recommande "Un code d'éthique pour la conservation de la faune : le secret d'une intendance judicieuse", étant donné la fréquence, ces dernières années, de fausses informations sur les buts et objectifs de la conservation de la faune. La FCF se préoccupe sérieusement de la mesure dans laquelle cette information, considérée comme anticonservation, a pénétré et influencé le système éducatif au Canada. La FCF croit fermement qu'il faut un énoncé clair au sujet de la conservation de la faune : sa philosophie, les normes requises pour atteindre les objectifs de conservation et ce qu'on attend des gens sur le plan des attitudes et des mesures concernant les ressources naturelles renouvelables. Si la recommandation est acceptée, leur objectif au moment de la préparation des pochettes de 1985 pour la Semaine de la conservation de la faune serait de créer une pochette qui, en langage simple et facilement compréhensible, définirait un code d'éthique pour la conservation de la faune. Ils insistent sur le code d'éthique à cause de ses répercussions inhérentes pour l'élève sur le plan du respect d'une norme et d'un code.

Comme 1985 marque également le centenaire des parcs, ils aimeraient inclure une référence appropriée au rôle des parcs dans la protection et la conservation de la faune et de l'habitat, afin de marquer cet anniversaire. L'année prochaine sera "l'Année internationale de la jeunesse". Il serait également approprié de souligner ce thème dans la pochette, puisque le principal public du programme de la Semaine de la conservation de la faune est composé de jeunes Canadiens. En poursuivant au sujet du programme de "l'Année internationale de la jeunesse", il indique que chaque mois de l'année a été consacré à un domaine scientifique. Avril est consacré à la faune. La Fondation canadienne Science Jeunesse a demandé à la FCF d'encourager ses organismes membres à recommander des programmes et des projets que les élèves pourraient entreprendre, à fournir des juges spécialisés afin d'évaluer les programmes et les projets que les élèves réaliseront et à offrir des prix et des marques de reconnaissance, le cas échéant, pour souligner certaines réalisations. Il espère que toute l'assemblée encouragera cette activité en avril l'année prochaine.

B. Têtreault (Service canadien de la faune) croit que le sujet proposé est intéressant. Il est convaincu que tous appuient l'idée, mais se demande quels publics vise la FCF et comment elle a l'intention de s'adapter aux divers publics s'ils sont effectivement différents dans des secteurs différents.

K.A. Brynaert répond qu'il ne devrait pas y avoir de problème à cet égard. Ils connaissent les groupes d'âge. Ses propres enfants comprennent bien ce qu'est un code d'éthique à 7 et 8 ans et c'est en fait le moment d'établir des codes d'éthique. À son avis, ce serait un sujet très intéressant et invitant pour ce groupe d'âge. Il offre aussi un intérêt pour ce qu'il envisage depuis de nombreuses années, c'est-à-dire étendre les projets de la Semaine de la faune au-delà de la pochette destinée aux écoliers. Il croit bien que Rich Goulden avait encouragé cette mesure il y a deux ans et que le Manitoba avait pris les devants. Maintenant qu'ils sont lancés dans le domaine des adultes, si quelqu'un voulait poursuivre en ce sens, le code d'éthique est encore une fois un sujet très intéressant. (Voir la recommandation 9.)

M. Hummel (Fonds mondial pour la nature, Canada) dit avoir manqué le rapport de la Colombie-Britannique et il est curieux de savoir ce qui a pu se dire au sujet de la lutte contre les prédateurs, en cette année où le sujet soulève tant d'intérêt parmi le public de la province. Quand on a mentionné, un peu plus tôt, un nouveau format pour la Conférence pour étudier les questions nationales, ils ont eu l'impression, au FMN, qu'il ne s'agissait que d'une partie infime du sujet, compte tenu de l'intérêt du public, et qu'il y aurait peut-être de nouvelles propositions dans ce domaine venant d'autres secteurs de compétence. Sans lancer de débat sur les avantages et les inconvénients de la lutte contre les prédateurs, qu'il s'agisse des grizzlis, des loups, des coyotes ou autres, il tient à appuyer la proposition de la Colombie-Britannique voulant qu'on étudie assez en détail la lutte contre les prédateurs lors de la réunion de l'année prochaine. À son avis, il pourrait s'agir d'une étude de cas dans le cadre des autres thèmes proposés, soit "communiquer au sujet de la faune" et peut-être même "une stratégie concernant la faune". Il tient à ce qu'on note qu'ils aimeraient beaucoup qu'il y ait des discussions publiques et ouvertes à ce sujet car il s'agit d'une question qui attire de plus en plus l'attention sur le Canada à l'échelle nationale et peut-être même internationale.

Le deuxième point qu'il soulève est un commentaire au sujet du rapport de la FCF, en particulier la deuxième partie portant sur le projet WILD, l'annexe. Selon le FMN, il s'agit là d'une excellente proposition sur la manière de procéder avec le projet WILD et ils appuient ces documents et en garantissent la qualité. Ils ont hâte de collaborer avec la FCF sur ce point. En réalité, ils avaient lancé l'idée d'avoir des membres participants qui fourniraient 1 000 $. Ils aimeraient être le premier membre participant de ce projet. Il aimerait faire une recommandation au Comité des recommandations demandant aux secteurs de compétence de collaborer avec la FCF à la distribution et à l'utilisation de ces documents éducatifs. Il remarque qu'on a proposé, comme geste initial, de désigner une personne ressource, puis il y a eu par la suite une autre procédure et on est passé à la formation de comités, etc. Il voudrait appuyer l'idée et demander à d'autres de commencer à prendre les mesures proposées dans ce rapport et à participer.

L.H. Mayeda (Société pour la conservation des sites naturels) annonce qu'il aimerait ajouter quelques mots au rapport soumis par son organisme. Puisque le thème de la conférence de cette année est le travail d'équipe, il tient à dire publiquement à M. Eldridge de la Nouvelle-Écosse, par exemple, combien sa Société a apprécié son hospitalité et celle de son ministre concernant certains de leurs projets dans cette province; aussi à Art Smith, qui l'a aidé à l'Île-du-Prince-Édouard, et à MM. Pope et Sloan et à leur personnel, en Ontario. Grâce aux activités de Charles Sauriol, ils ont déjà entrepris plus de 22 projets très importants en Ontario et un nombre à peu près égal dans d'autres parties du Canada; en outre, ils tiennent à remercier l'Ontario avec qui c'est si facile de travailler. Ils remercient également la Fédération canadienne de la nature pour avoir permis à leur Société de régler les factures juridiques concernant certains terrains qui posaient des problèmes en Nouvelle-Écosse, à Conrad Beach, et aussi pour leur avoir permis d'accumuler des frais juridiques, jusqu'à 6 000 $, pour aider à l'acquisition de propriétés juste en dehors d'Edmonton.

Il tient aussi à remercier le gouvernement fédéral et la province de l'Ontario pour deux programmes fédéral-provinciaux provisoires d'emploi qui ont aidé la Société à employer, au cours des dernières années, entre 4 et 24 employés pour des sommes d'environ 150 000 $. Ceci les a aussi aidés à réduire leurs dépenses d'exploitation d'environ 30 000 $. Il remercie le SCF, pour son appui à de nombreuses activités de la Société, et le Fonds mondial pour la nature, pour lui

avoir permis de participer au Projet canadien des forêts caroliniennes. Il s'excuse également auprès de Ed Begin de la Saskatchewan car, bien que sa Société ait mentionné qu'il ne s'agissait pas d'une obligation, elle avait dit qu'elle ferait son possible pour les aider à recueillir des fonds pour le programme du patrimoine marécageux de la Saskatchewan, mais elle ne l'a pas encore fait. Cependant, ce point figure encore à leur programme.

Le seul autre message commercial d'importance nationale qu'il veut faire passer est que M. Sauriol a démissionné de son poste de directeur administratif de la Société le 30 septembre 1983 et que lui-même occupe ce poste depuis le 1er octobre. Charlie est heureusement demeuré avec eux à titre de conseiller spécial, mais à mi-temps seulement, afin de pouvoir publier cinq ouvrages et participer à des émissions télévisées et prendre du bon temps.

Le dernier point qu'il veut soulever est que le Conseil canadien des aires écologiques (CCAE) tient sa réunion annuelle à l'Université York, à Toronto, les 28, 29 et 30 août, et qu'un certain nombre d'entre eux sont intéressés à établir un répertoire national des sites écologiques, dont certains pourraient évidemment constituer des habitats pour les espèces fauniques. Ainsi, les personnes intéressées pourraient en parler à Tim Lash ou à lui-même. En outre, sachant qu'il faudrait 5 à 10 ans pour faire entrer quoi que ce soit dans l'ordinateur et pour obtenir un consensus des provinces et du gouvernement fédéral sur le format informatique utilisé, la Société a décidé de décrire la situation verbalement, quant aux aires prioritaires à protéger au Canada. Elle tiendra une série de réunions régionales. La première réunion d'organisation aura aussi lieu lors de la réunion du CCAE, à la fin d'août à l'Université York, pour établir les priorités régionales pour la protection des aires naturelles et écologiques à l'échelle du Canada.

J.D. Yeo (Conseil des parcs provinciaux de l'Ontario) mentionne qu'il se sent comme un étudiant âgé en plein apprentissage au sujet de la faune canadienne et qu'il espère pouvoir appliquer en partie ses connaissances à la faune des parcs provinciaux de l'Ontario. Il a toutefois quelques questions à poser. Dans le rapport du Manitoba, on mentionne un programme de chasse à l'orignal pour les citoyens de l'âge d'or. Il se demande comment on peut organiser une telle chasse avec des gens de sa génération sans qu'ils se tirent eux-mêmes ou les uns les autres. Il a dû abandonner la chasse il y a quelques années parce que sa vue était moins bonne. Ensuite, quand un orignal a été tué, comment ces citoyens réussissent-ils à tirer de là un animal de 400 kg et plus.

R. Thompson (Direction de la faune du Manitoba) répond que le Manitoba reconnaît depuis longtemps la contribution de ce groupe auguste de citoyens et, à cette fin, la chasse à l'orignal n'est qu'une petite partie de l'ensemble du programme d'interprétation qui comprend une chasse limitée à l'orignal. Les citoyens de l'âge d'or ont été invités à participer à un atelier spécial organisé à l'hôtel dans l'île Hecla; l'idée a été tellement bien accueillie qu'ils ont amené des membres de leur famille. On a parlé un peu de l'aventure dans laquelle ils s'embarquent quand ils vont chasser l'orignal, ainsi que de trucs du métier. Il y avait aussi une station de contrôle où l'on recueillait des données biologiques sur les quelques animaux capturés. Le personnel a aidé les citoyens à sortir les animaux de la forêt. La seule petite difficulté rencontrée lors de la chasse l'année dernière a été que bien des chasseurs ont préféré s'asseoir dans leur véhicule et boire une tasse de café. Pour contourner cet obstacle, ils ont apporté un petit changement cette année : les citoyens de l'âge d'or peuvent emmener un membre de leur proche famille. La chasse se fait suivant le principe

d'une prise pour deux permis et ils espèrent que les grands-pères et leurs petites-filles ou leurs petits-fils pourront profiter de cette expérience valable.

J.D. Yeo reprend en indiquant que son autre question, qui s'applique davantage aux problèmes locaux, concerne une mention dans le programme de la Saskatchewan relativement à l'immatriculation des véhicules et aux règlements applicables. Il se demande comment les gestionnaires de la Saskatchewan arrivent à contrôler les véhicules tout terrain qui réussissent souvent à rouler dans de vieux sentiers qui semblent parfois impraticables. Il a fréquenté de vieux sentiers de brousse autour de Timmins, maintenus ouverts il y a trente ans, et il s'est rendu compte que la circulation constante des véhicules tout terrain les maintenait encore ouverts. Il est très difficile de les contrôler.

W.A. Klassan (Saskatchewan) répond que bien qu'il soit difficile de limiter ce genre de circulation, ils désignent certaines pistes utilisables et, que les autres soient carrossables ou non, ce n'est que celles-ci qui peuvent être légalement utilisées.

J.D. Yeo demande s'ils ont un moyen d'assurer l'application des restrictions concernant ces pistes interdites qui existent encore et qui peuvent quand même être empruntées au moyen de ces véhicules.

W.A. Klassan répond que c'est là un des points difficiles à régir, mais qu'ils font des efforts en ce sens et qu'ils ont réussi, tout au moins partiellement. C'est un problème extrêmement difficile à régler et il est aussi difficile d'appliquer les restrictions, mais c'est un pas dans la bonne direction. Beaucoup de personnes leur accordent leur collaboration pour l'ensemble de ce programme.

G. Sheehy (Fédération canadienne de la nature) mentionne qu'il a quelque chose à ajouter à la question de la lutte contre les prédateurs. Au cours de l'année écoulée, c'est le sujet concernant la faune dont ils ont le plus entendu parler par leurs membres, les écoliers et les médias, et à son avis c'est très bien que le gouvernement de la Colombie-Britannique se soit intéressé à présenter la question à une tribune publique comme celle de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Il est convaincu qu'il s'agit certainement de la meilleure façon de procéder, c'est-à-dire de vider la question, de décider qui ces programmes devraient viser et de les justifier. La FCN appuie donc fermement l'initiative du Fonds mondial pour la nature et du gouvernement de la Colombie-Britannique à cet égard.

R.G. Morgan (Ontario Federation of Anglers and Hunters), se référant au rapport du Comité canadien de gestion des ongulés, demande simplement qu'on explique ce que signifie la détérioration accrue des chemins d'accès.

D.A. Hagan (Direction de la faune de l'Ontario) répond qu'il a fallu étudier la question de l'utilisation des chemins construits pour l'accès à diverses fins de gestion des ressources par rapport à la limitation de l'accès aux populations d'ongulés. Les opinions variaient énormément, d'un bout à l'autre du Canada, peut-être au point qu'il n'était pas possible de trouver une solution nationale à cette question particulière.

G.W. Pepper (Direction de la faune de la Saskatchewan) demande s'il y aura un échange d'information sur la recherche et D. Hagan répond que l'information porterait sur les sujets de recherche reliés aux ongulés.

G.W. Pepper demande alors s'il s'agissait là d'une tentative en vue d'orienter la recherche, de manière que les différents secteurs de compétence ne fassent pas les mêmes recherches, et s'il s'agissait d'un exercice de planification ou simplement d'un exercice de contrôle. D. Hagan répond qu'il s'agit certainement d'un exercice de coordination.

J.D. Roseborough (Direction de la faune de l'Ontario) ajoute qu'il s'agit aussi d'un exercice de partage d'une mine d'informations et aussi d'un exercice de coordination, pour qu'il n'y ait pas double emploi chez les divers organismes, et pour que l'on sache ce qui se fait dans les provinces et au gouvernement fédéral et dans les organismes non gouvernementaux. Ainsi, il n'y a pas dédoublement du travail, sauf quand c'est voulu.

J.A. Keith (Service canadien de la faune) fait remarquer qu'il est peut-être inhabituel de commenter son propre rapport, mais en tant que président d'un comité permanent de la Conférence, le Comité sur le statut des espèces fauniques menacées d'extinction au Canada (COSEWIC), il indique qu'à la page 3 de son rapport, il y a une description de la situation du financement global du comité qu'il aimerait porter à l'attention des délégués provinciaux et territoriaux. Le COSEWIC existe depuis maintenant un certain nombre d'années. Il a produit 90 rapports de situation sur des mammifères, des oiseaux, des amphibiens, des reptiles, des poissons et des plantes. Cette année, pour la première fois, ils ont pu évaluer le nombre qui reste à produire. Ils ont pu définir les principales tâches qui restent à faire concernant ces groupes de créatures. Il y a encore 60 rapports de situation à produire. Le comité estime que ce pourrait être fait en trois ans au coût total de 120 000 $, soit 40 000 $ par année. Le SCF tente de préparer une proposition de financement d'une partie de ce montant. Il veut porter à l'attention des délégués qu'à moins que les provinces et les territoires envisagent de contribuer à ce montant de 40 000 $ par année, les rapports ne pourront être produits. Il sait que nous traversons des temps difficiles mais, dans ce cas, les présidents des sous-comités sont des personnes très énergiques, capables de produire les rapports de situation, à contrat, d'ici trois ans.

D.S. Morrison (Canards Illimités Canada) tient à profiter de l'occasion pour informer les ministres du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest que Canards Illimités est intéressé à s'étendre dans cette région, d'une façon ou d'une autre, afin de voir s'ils peuvent apporter leur aide aux ressources fauniques aquatiques et ils aimeraient bien avoir des entretiens avec eux, peut-être au cours de l'année qui vient, sur la façon dont ils pourraient collaborer plus étroitement.

Discours thème (1)

GESTION DE LA FAUNE EN ÉQUIPE

L'Honorable A.W. Pope
Ministre des Ressources naturelles
Ontario

Étant chargé de prononcer le discours thème à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune, j'ai pensé, au nom de mes collègues ministres, sans que cela reflète nécessairement leurs antécédents ou leurs expériences, exposer quelques perspectives politiques qui méritent que vous y portiez une certaine attention.

Si vous aviez été dans notre territoire du cerf, dans le centre de l'Ontario, au cours des hivers rigoureux du milieu des années 70, vous auriez peut-être remarqué des bûcherons en train de couper des broussailles pour sauver les cerfs de Virginie en train de mourir de faim. En réalité, il s'agissait d'employés du ministère des Ressources naturelles. Dans les cas d'urgence,ils ont fait de leur mieux, mais cela dépendait de la quantité de travail qu'ils pouvaient accomplir, des fonds gouvernementaux mis à leur disposition et des autres priorités du gouvernement.

Maintenant, quand il se produit des situations d'urgence semblables dans la région, une petite armée de bénévoles travaillant en collaboration avec le Ministère se met à l'oeuvre. Cette équipe comprend des membres de trois organismes, quelque 70 bénévoles inscrits dans un district et des douzaines de propriétaires terriens, de propriétaires de chalets, de citoyens de l'âge d'or, de constructeurs, d'adolescents et d'autres. Depuis le milieu des années 70, ces groupes ont donné des milliers de dollars pour acheter de la nourriture et la distribuer aux cerfs qui meurent de faim. Les bénévoles travaillent dur, sont enthousiastes et efficaces et nous avons bien besoin de leur aide.

Je donne cet exemple dès le début parce qu'il illustre bien comment la gestion de la faune est en train de changer en Ontario. Il y a de plus en plus un partage des responsabilités et de la gestion. Et c'est là une situation que nous avons l'intention d'encourager. Certains vous diront que les choses étaient plus simples dans le bon vieux temps. Je crois qu'il y a 30 ans, les problèmes étaient tout aussi épineux. Nous ne nous en rendions tout simplement pas compte.

Aujourd'hui, nos connaissances sont beaucoup plus vastes et nous sommes en mesure de répondre à plus de gens. Nous avons aussi affaire à d'importants groupes d'usagers des ressources bien organisés. Mais cependant, aucun niveau de gouvernement ne peut réussir à résoudre efficacement seul tous les problèmes difficiles contemporains de la faune. Sur le plan politique, pas un domaine de la prise de décisions n'a suscité plus de divergences d'opinions que la politique de la faune, que ce soit au sujet d'une politique générale fondamentale ou d'une politique détaillée. De toute façon, dans les années 80, la gestion de la faune sans partage est un luxe que nous ne pouvons nous permettre.

Les défis du partage

Comme j'envisage la gestion de la faune d'un point de vue politique, je vois aussi de nombreux défis politiques que devront relever mes collègues ministres.

1) Le gouvernement, en prétendant que ses connaissances techniques et son expérience lui donnent le droit de fixer les priorités et de gérer les programmes, a tendance à se priver d'aide et de connaissances précieuses existant dans les localités.

2) La mesure dans laquelle la prise centralisée de décisions par les gouvernements provoque des réactions négatives, de l'incompréhension et des frustrations chez les citoyens à l'échelle personnelle et régionale.

3) La demande de partage des tâches et des contributions doit comprendre, en échange, le droit d'établir des priorités locales ou communautaires dans la collectivité.

4) L'information et la participation doivent dépasser l'assise des organismes gouvernementaux, des groupes d'intérêts privés ou des institutions et des intérêts économiques.

Ce sont là des défis politiques auxquels les ministres font face dans notre pays, dans le domaine de la gestion de la faune.

Au cours des dernières années, j'ai personnellement encouragé les entreprises conjointes pour la gestion des ressources. Nous avons acquis beaucoup d'expérience et de connaissances dans ce domaine. Compte tenu du thème de cette conférence, j'aimerais vous en parler un peu.

Au cours des années, la concurrence pour l'utilisation des ressources naturelles de l'Ontario s'est intensifiée. À mesure qu'elle s'intensifiait, il est devenu évident, en règle générale, que les gagnants de la lutte pour l'utilisation des terres étaient souvent ceux qui pouvaient exercer le plus de pression, ceux qui arrivaient peut-être à faire valoir leurs revendications avant les autres. Nous nous sommes souvent trouvés au milieu de cette concurrence. On nous a aussi demandé de protéger les grands intérêts publics, de protéger notre base de ressources naturelles pour les générations à venir et de protéger les intérêts locaux contre les intérêts provinciaux insouciants et vice-versa.

Voilà une situation, j'en suis persuadé, que bon nombre d'entre vous connaissent en tant que gestionnaires des ressources.

Lignes directrices et politiques pour l'utilisation des terres

En Ontario, nous avons réglé partiellement ces problèmes en établissant des lignes directrices stratégiques sur l'utilisation des terres. Les lignes directrices constituent un répertoire des ressources naturelles de l'Ontario, avec des plans pour leur utilisation future. Elles constituent un cadre de planification de l'utilisation des terres pour une bonne partie du siècle prochain. Nous avons entrepris ces lignes directrices parce que nous voulions aussi savoir quels étaient nos besoins à long terme, si les ressources nous permettaient de répondre à la demande, quelles activités pouvaient être permises et à quelle intensité, s'il y avait des lacunes et comment on pouvait y remédier.

Cette mesure s'est révélée un exercice important de collaboration entre les employés du Ministère même et entre les employés et le public. En réalité, l'exercice a donné au Ministère une toute nouvelle orientation. Par ailleurs, la planification intégrée a nécessité l'établissement de politiques reliant les

secteurs du programme et obligeant les gestionnaires du ministère des Ressources naturelles à soumettre leurs plans aux autres gestionnaires du Ministère pour obtenir leurs commentaires. Nous procédons maintenant à la touche finale des lignes directrice internes pour la gestion intégrée des ressources au sein du Ministère.

Grâce à cette planification de l'utilisation des terres, nous connaissons maintenant mieux nos ressources, nos objectifs et nos stratégies. À chaque étape, nous partageons cette information avec le public ontarien. Nous avons partagé notre information de base, notre projet de lignes directrices et les versions finales des lignes directrices, grâce à 184 journées de discussions libres organisées dans nos locaux dans de petites et de grandes collectivités de la province et grâce à sept tribunes régionales. Vous remarquerez que nous avons délibérément choisi un processus non officiel, non judiciaire et non administratif. Cette décision a d'ailleurs été très controversée.

Après révision de notre projet d'utilisation des terres d'après les commentaires du public, il restait encore de nombreuses questions en suspens. Nous avons donc organisé une réunion avec les principaux groupes d'usagers. Vingt-six groupes étaient représentés, dont bon nombre sont ici aujourd'hui, depuis l'industrie forestière jusqu'aux naturalistes. Au cours de cette réunion, les groupes ont eu l'occasion de réviser, de réagir, de choisir entre plusieurs solutions et de faire des échanges entre eux concernant l'utilisation des terres de la Couronne.

Je ne pense pas qu'aucun groupe ait obtenu tout ce qu'il voulait, mais la plupart ont certainement réussi à faire valoir leurs principales priorités, s'ils étaient prêts à faire des compromis. En toute franchise, les naturalistes et les groupes de conservation y sont mieux parvenus que les intérêts économiques. Cette réunion a constitué une étape importante, légèrement houleuse, mais certainement très constructive. Les décisions concernant des ressources naturelles touchent beaucoup de gens. Elles devraient être prises en commun. Je pense que notre réunion avec les principaux usagers des ressources a prouvé l'importance de ce point.

Faune et habitat

Nous avons encouragé le travail d'équipe pour tous les programmes du Ministère, y compris la faune. Nous avons commencé, très humblement il faut l'avouer, avec nos Indiens inscrits.

Nous avons tenté de résoudre des années de confrontations juridiques sur des sujets tels que les droits de pêche des autochtones en permettant aux Indiens inscrits de participer à notre processus décisionnel, tout en gardant notre droit d'arbitrage final, et en négociant une réglementation pour la pêche ainsi que notre pouvoir à titre de gouvernement, de limiter cette pêche et, conjointement avec les Indiens, de conserver nos ressources. Je suis encore convaincu que c'était la bonne chose à faire, mais je pense qu'elle a été politiquement mal menée à tous les niveaux. Nous sommes donc de retour devant les tribunaux pour tenter de leur faire prendre des décisions essentiellement politiques.

Les grandes industries forestières participent maintenant à la protection de l'habitat faunique. Grâce à notre système d'accords de gestion des forêts, les sociétés doivent soumettre des plans qui tiennent aussi compte des autres ressources, comme l'habitat de la faune.

Les secteurs où les pratiques forestières commerciales sont modifiées pour protéger ces ressources sont appelées zones de gestion modifiée. Dans ces zones, la coupe est faite de façon à protéger les valeurs des ressources importantes. Il s'agit, entre autres, des rives des lacs et des rivières, ainsi que des territoires de la faune, comme les affleurements de sel recherchés par les orignaux, les aires de mise bas de l'orignal, les couloirs de déplacement, les territoires importants du cerf et même les nids d'Aigles à tête blanche.

Nous avons adopté, en Ontario, de nouvelles mesures pour limiter la chasse à l'orignal, à savoir un système de chasse sélective. Mais nous n'aurions pu introduire ce programme ou le mettre en oeuvre efficacement sans la collaboration des milliers de personnes visées, et particulièrement sans la collaboration et l'aide de l'Ontario Federation of Anglers and Hunters. Cependant, notre erreur dans ce cas, erreur qui m'a causé des difficultés dans cette circonscription, a été de ne pas soumettre nos propositions à l'avance aux chasseurs indépendants. Pour atténuer la réaction négative initiale, nous avons organisé avec l'Ontario Federation of Anglers and Hunters des tribunes publiques dans certains centres du nord de l'Ontario pour connaître les opinions des chasseurs indépendants avant de modifier le programme.

Nous avons aussi travaillé étroitement avec l'Ontario Federation of Anglers and Hunters, la Northern Ontario Tourist Outfitters, les propriétaires terriens, les sociétés de coupe du bois, les chasseurs indépendants et d'autres encore à la mise en oeuvre d'un programme de gestion du cerf. Un des éléments clés pour lequel nous avions besoin de l'appui et de la collaboration des chasseurs était le système de chasse sélective au cerf qui a commencé en 1980 et qui a donné des résultats positifs.

Autres entreprises

Nous avons même collaboré avec des groupes d'usagers des ressources pour la diffusion d'informations. Un guide de 304 pages à l'intention des chasseurs sera bientôt prêt, en français et en anglais, grâce à la collaboration de l'Ontario Federation of Anglers and Hunters. Le guide, qui a été refondu avec la permission de la Division de la faune de l'Alberta et de la National Rifle Association of America, comprend toute l'information nécessaire depuis le code d'éthique des chasseurs jusqu'à la survie en forêt. L'Ontario Federation of Anglers and Hunters s'occupe de l'impression et de la commercialisation du guide en Ontario; les recettes, après que tous les frais auront été payés, iront à l'éducation des chasseurs pour améliorer leur formation dans toute la province.

Comme dans d'autres provinces, nous recevons de l'aide du Fonds mondial pour la nature pour la préparation de rapports de situation sur certaines espèces clés menacées, L'organisme nous aide aussi à rétablir le Cygne trompette sur le lac Ontario.

Nous continuons aussi à recevoir de l'aide pour notre programme de réintroduction du Faucon pèlerin. L'été dernier, l'Upper Canada College, à Toronto, nous a offert des locaux et la collaboration de son personnel pour un projet de réintroduction. Cette année, une compagnie d'assurance du centre-ville de Toronto nous a fait la même offre. Nous recevons aussi l'aide de naturalistes indépendants et de membres de la Fédération des naturalistes de l'Ontario qui font des observations et assurent une surveillance.

Un bon exemple de collaboration, puisqu'on en a parlé plus tôt, est l'Institut de la fourrure du Canada. Il a été créé parce que les gouvernements, particulièrement celui de l'Ontario, voulaient partager les préoccupations, le coût et les tâches de la recherche sur les pièges non cruels, du maintien des marchés et des programmes d'éducation du public. Ils voulaient partager tout cela avec les trappeurs, les autochtones, les grossistes, les fabricants et les détaillants de produits en fourrure, ainsi qu'avec les groupes de protection des animaux et les organismes de conservation intéressés à la gestion de la faune.

La liste des entreprises conjointes est bien plus longue et on y retrouve de bons vieux amis. Canards Illimités a affecté 15 millions $, sur cinq ans, à la création d'un habitat pour la sauvagine en Ontario, en collaboration avec le Ministère. Notre plus vieux partenaire serait même le groupe d'instructeurs sur le maniement sécuritaire des armes à feu pour les chasseurs, des douzaines de personnes dévouées dans toute la province qui ont formé plus de 30 000 nouveaux chasseurs par année afin de prévenir les accidents.

C'est là une liste rapide et incomplète des entreprises conjointes dans le domaine de la gestion de la faune en Ontario. Tout cela semble bien beau, mais vous savez comme moi qu'il y a beaucoup plus à faire.

Engagements nécessaires

Certaines entreprises conjointes sont faciles à réaliser. D'autres soulèvent des questions qui vont au coeur même de la philosophie d'un organisme, peut-être même un peu à rebrousse-poil, ou encore qui passent un peu à côté des objectifs de l'organisme. Les projets où il y a un risque de compromettre les principes d'un participant nécessitent des négociations, de la patience, de la compréhension et des ajustements de la part de chacun. Ils exigent également de la part des participants, dans certains cas, un grand acte de foi. Mais, grâce à la consultation, à la collaboration et à des compromis soigneusement étudiés, il est souvent possible pour les partenaires d'une entreprise de réaliser plus qu'ils ne l'auraient cru possible, sans nuire à leurs principes ou à leur image. En réalité, ils ont beaucoup à gagner. Ceux qui collaborent et prennent des mesures constructives en tirent les profits et le grand public et les médias approuvent ce genre d'efforts.

Je crois également que beaucoup d'organismes non gouvernementaux craignent que les gestionnaires gouvernementaux de la faune soient prêts à partager leur argent et leurs efforts sans pour autant partager les tâches et les responsabilités, ou le crédit. Ceci est bien compréhensible étant donné les antécédents. Mais je ne crois pas que ce soit encore vrai aujourd'hui car ce serait une attitude peu productive qui nuirait à la poursuite d'une gestion conjointe.

Les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux doivent s'engager et mettre leurs ressources en commun. Le véritable engagement prend parfois la forme de fonds qu'on peut affecter ou recueillir grâce à des événements parrainés, de la même façon que les bénévoles recueillent de l'argent pour nourrir les cerfs quand les conditions de neige sont mauvaises en hiver, ou grâce à un groupe comme le St. Catharines Fish and Game Club qui amasse des fonds pour appuyer un programme de repeuplement du faisan dans la région.

Il y a trop à gagner à travailler en collaboration avec des particuliers et des groupes d'usagers des ressources. Mis à part les fonds que chacune des parties apporte, les entreprises conjointes permettent aux participants d'obtenir des fonds d'autres sources qui n'auraient pas été à leur disposition autrement. Les groupes privés ont aussi plus de liberté pour négocier sur le marché.

Le plus important engagement que peuvent faire les partenaires sur le plan de la gestion de la faune est de s'engager à maintenir leur confiance. C'est l'élément le plus fragile de toute entreprise coopérative. C'est pourquoi les partenaires, surtout les gestionnaires du gouvernement, doivent être extrêmement prudents au début d'une entreprise de ce genre. Si vous, à titre d'organisme gouvernemental ou de gestionnaire, demandez des conseils à vos partenaires, pour la forme seulement, soyez certain que tous les intéressés le comprennent très clairement. Si vous demandez des conseils sur lesquels vous avez l'intention de baser vos efforts, faites-le comprendre clairement et assurez-vous, quand vous obtenez ces conseils, de prendre les mesures qui s'imposent.

Autrement dit, nous les gouvernements, et j'ai appris ma leçon au cours des deux années et demie qui viennent de s'écouler, devons communiquer clairement. Agir autrement risque de nuire à une entreprise conjointe, à l'atmosphère de collaboration que vous avez pris tant de temps à créer.

Possibilités de partage

Une autre question se pose : avec qui allez-vous participer et qui allez-vous consulter? D'après notre expéricence, en Ontario, les interactions avec les groupes organisés sont insuffisantes. Ainsi, une minorité des pêcheurs, des chasseurs ou des naturalistes appartiennent à des organismes, ce qui laisse de côté la majorité dans chaque cas. Mais comment les rejoindre et obtenir leur opinion et leurs conseils?

Je n'ai pas de réponse simple à cette question, mais je sais qu'il faut le faire et qu'il y a diverses méthodes à employer. J'aimerais bien entendre la réponse d'autres délégués à la Conférence qui ont réussi à régler ce problème. Par exemple, nous avons 87 000 chasseurs en Ontario avec lesquels nous devons tenter de communiquer, probablement même davantage car il y a environ 87 000 chasseurs d'orignal seulement dans la province avec lesquels nous devons tenter de communiquer.

Certaines personnes, dans le secteur gouvernemental, craignent aussi que les programmes partagés finissent par coûter davantage parce qu'il y a plus de gens en cause et que les efforts de coordination en sont accrus. Les gestionnaires gouvernementaux qui pensent de cette façon oublient, à mon avis, plusieurs choses. Ceux qui ont le dernier mot dans le domaine de la gestion de la faune ne peuvent pas faire ce travail seuls et ne peuvent se permettre de refuser l'aide de milliers d'usagers des ressources enthousiastes qui veulent apporter leur contribution. Nous ne pouvons laisser passer l'occasion de travailler plus étroitement avec les usagers des ressources. Nos groupes clients ne peuvent pas non plus laisser passer l'occasion de mieux comprendre les éléments complexes des problèmes auxquels nous faisons face et les connaissances techniques que nous pouvons leur transmettre.

Tous les groupes, gouvernementaux et non gouvernementaux, dépensent beaucoup de temps, d'efforts et d'argent à tenter de se convaincre, de s'éduquer et de se

motiver les uns les autres. Pourquoi ne pas nous rendre les choses beaucoup plus faciles en faisant tout cela dans le cadre de projets sur le tas?

Où nous mènera ce partage accru des tâches de gestion des ressources naturelles, dans ce cas la gestion de la faune? Je pense que vous le savez déjà. Nous avons besoin d'un système d'éducation et de sensibilisation du public à l'égard des valeurs de la faune, qui les amènera à s'y intéresser, à y participer davantage et à ne pas laisser le gros du travail au gouvernement, aux groupes d'intérêt et à l'industrie. Nous avons besoin d'un système de participation élargi.

C'est un objectif qui en vaut la peine. C'est pourquoi je pense que le thème de cette année est important. Je pense que nous pouvons arriver à un système de participation coopérative à la gestion de la faune, entre nous et avec le grand public. Cette conférence pourrait en être le point de départ. Je vous demande, à titre de provinces et d'organismes, de partager vos idées de collaboration à cette conférence. Mais retirez-en quelque chose dont bénéficieront tous les gestionnaires de la faune, les groupes d'usagers des ressources et d'autres.

Il y a quatre ans, les délégués à cette conférence se sont appliqués à améliorer la façon d'aborder une politique de la faune. De cette conférence est né le document intitulé "Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada". Ces lignes directrices ont été approuvées par toutes les provinces, le gouvernement fédéral et les groupes non gouvernementaux qui assistaient à la conférence. La production de ces lignes directrices constituait une étape importante pour les gestionnaires de la faune du Canada et illustrait l'importance de ces conférences.

Je crois que cette conférence devrait entreprendre de produire des lignes directrices semblables pour aider tous les groupes, y compris l'Ontario, à tirer profit des expériences partagées de gestion de la faune au Canada. Nous avons besoin de ces lignes directrices dès maintenant et vous tous ici présents êtes les plus compétents dans le domaine de la faune au Canada. C'est donc le lieu et le moment appropriés pour entamer cet exercice.

Discours thème (2)

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

R. Morgan (Ontario Federation of Anglers and Hunters) déclare que M. Pope est un ministre qui a su bien communiquer et écouter ses commettants, non seulement dans sa circonscription mais dans toute la province, en ce qui a trait à la gestion des ressources. Le ministre a demandé des opinions dans son discours et a parlé des membres du public qui n'appartenaient pas à des organismes. Ainsi, dans l'intérêt du travail d'équipe, M. Morgan recommande au gouvernement d'encourager tous les sportifs à adhérer à des organismes comme l'Ontario Federation of Anglers and Hunters, afin de réduire les problèmes de communication.

M. Hummel (Fonds mondial pour la nature, Canada) a été particulièrement intéressé et réceptif aux commentaires de M. Pope à propos des groupes de conservation, étant lui-même le modérateur dans le cas des entretiens portant sur les plans stratégiques d'utilisation des terres en Ontario. Tout de même, il ne s'agissait pas là d'une discussion interne ou tout à fait limitée à l'Ontario. À son avis, les compromis ou positions intermédiaires offerts par les défenseurs de la conservation ou des parcs dans ces entretiens sont très importants et ont été étudiés par d'autres personnes au pays parce que Parcs Canada a le même genre d'entretiens au sujet de la gestion appropriée des parcs au nord du 60^{e} parallèle. En résumé, un certain nombre d'entre eux sont prêts à offrir des positions intermédiaires au sujet de la chasse sportive dans les parcs sauvages pour la première fois, au sujet de l'existence et de l'expansion du tourisme dans ces parcs et même au sujet des conditions dans lesquelles la prospection ou l'exploitation minière pourrait se poursuivre dans les parcs sauvages. Tous ces aspects constituaient des utilisations inhabituelles pour cette catégorie de parcs en Ontario et ailleurs au Canada.

À son avis, M. Pope a vu juste : les groupes de conservation ont fait en quelque sorte un acte de foi. Ils sont d'avis qu'au cours des discussions, ils ont plus à gagner en faisant des compromis qu'autrement. On avait l'habitude de s'en tenir à ses principes et de ne pas faire de compromis. Ce qu'il voulait dire à M. Pope depuis quelque temps c'est que l'envers de la médaille est maintenant une réaction responsable de la part du gouvernement à ces positions de compromis, prises particulièrement par les prétendus groupes en faveur des parcs, car quand ils parlent de chasse sportive, il s'agit d'une chasse sportive spéciale dans les parcs sauvages avec des moyens de transport compatibles avec ces parcs; une chasse de qualité, une chasse dite "primitive". Même chose avec le tourisme : quand on parle des activités existantes, on ne parle pas d'expansion; de même avec l'exploitation minière, on parle de mines exploitées dans des zones adjacentes et comparables aux parcs et du déplacement des mines pour qu'elles ne soient plus dans un parc.

Ainsi, il faut faire des compromis au sujet de ces questions, mais dans des conditions très particulières. Il fait remarquer que quand des groupes d'intérêt particuliers font des compromis, ils s'attendent en échange et veillent attentivement à la mise en oeuvre des compromis qui ont été faits.

A.W. Pope (ministre des Ressources naturelles de l'Ontario) répond que pour ceux qui ne connaissent pas très bien cette situation, certains des entretiens qui ont lieu avec les groupes portaient sur la prospection et l'exploitation minière dans les parcs. Il sait que Monte Hummel lui demande que les conditions d'octroi des

permis de prospection minière dans les parcs garantissent qu'il n'y ait pas de démarcation des limites des concessions, qu'il n'y ait pas d'accès routier à un lieu de forage, mais que la liaison se fasse par hélicoptère, qu'il y ait un certain nettoyage de l'emplacement par la suite et qu'il n'y ait pas d'aménagement de tranchées ni d'excavation du sol arable, que l'on multiplie les travaux aéromagnétiques pour choisir un lieu spécifique avant l'arrivée des équipes de travail et qu'on prévoie une certaine information du public sur l'ensemble du programme de prospection. Ils ont récemment eu connaissance de signes particuliers d'intérêt pour un secteur où il n'est pas normalement possible d'avoir de concession. Il a été retiré et nécessitera une demande de permis spécial. Les conditions du permis, qui peut être accordé, comprennent bon nombre des conditions dont sont convenus les groupes quand ils ont eu cet entretien. Ainsi, M. Hummel a raison de dire que c'est ce genre de détails qu'on surveille pour voir comment ils peuvent appliquer précisément ces procédures et ces politiques pour mettre en oeuvre les décisions générales et, en second lieu, surveiller les travaux exécutés en vertu de celles-ci.

Y. Dubé (Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec) fait remarquer qu'il est très intéressant d'entendre que le gouvernement de l'Ontario a vraiment délégué des responsabilités à des personnes qui vivent dans les collectivités. M. Pope a parlé entre autres des besoins des collectivités, des connaissances locales et des préoccupations des autochtones. Pourrait-il nous dire si, à son avis, sans parler nécessairement du gouvernement de l'Ontario, il serait avantageux de donner plus d'autorité, sur le plan légal, aux administrations locales ou aux collectivités.

A.W. Pope mentionne que M. Dubé vient tout juste de toucher le point qu'il n'avait pas voulu mentionner dans son discours. Cette discussion est en cours en Ontario en ce moment et il croit qu'il s'agira d'un des principaux points de la Commission royale d'enquête sur l'environnement du Nord. Il sera très intéressé à connaître leurs recommandations. À son avis, par exemple, dans le nord de l'Ontario, le véritable débat a lieu entre les collectivités locales et les entreprises locales de coupe du bois, petits exploitants indépendants qui ne travaillent pas à contrat mais qui veulent une certaine sécurité et une affectation d'une partie du bois. Plutôt que d'avoir à envoyer ce bois à une grande scierie dans un lieu central, ils voudraient pouvoir établir leurs propres petites entreprises dans la collectivité et employer plus de personnes. Par ailleurs, ajoute-t-il, il y a la demande toujours croissante des grands producteurs de la même région qui veulent s'assurer un approvisionnement de bois afin de pouvoir financer leurs travaux d'expansion et de modernisation. Les tentatives de règlement de ce problème se heurtent à des difficultés.

Sa principale réponse est qu'il n'y a pas, à l'heure actuelle, de politique qui prévoit la prise de décisions, dans chaque collectivité, concernant l'affectation des ressources locales. Il ne sait pas exactement comment on pourrait répondre aux exigences des différents usagers avec une base de ressources limitée. Cependant, ils ont tenté de trouver des moyens de favoriser les entretiens avec les intérêts économiques locaux et d'assouplir les relations par l'entremise de leurs gestionnaires de district. Ils n'ont pas beaucoup de succès jusqu'ici, mais ils multiplient les efforts.

Pour certains, il n'y a pas de solution. Il y a un approvisionnement fixe approximatif de bois d'oeuvre à répartir de façon à préserver les emplois dans les grandes scieries. Par conséquent, il n'y en a pas suffisamment pour créer des emplois dans les petites scieries. Les groupes de citoyens ont le droit de

retirer une partie du bois des grandes scieries, et d'entraîner ainsi une certaine insécurité de l'emploi, pour le donner aux petites scieries. Il demande s'il y a des intérêts régionaux, peu soucieux des collectivités locales et si les collectivités locales se soucient peu des besoins régionaux. Ils tentent de trouver une solution à ces problèmes mais, pour le moment, il y a de l'insatisfaction dans certaines parties du nord-ouest de l'Ontario à l'égard de leur système d'affectation.

G. Sheehy (Fédération canadienne de la nature) fait remarquer que la question de l'intégration des forêts et de la faune est revenue sur le tapis plusieurs fois au cours de cette conférence et des Conférences fédérales-provinciales sur la faune précédentes. Il croit que la plupart des délégués présents conviendront que ces deux secteurs ne sont pas très bien intégrés au Canada à l'heure actuelle et qu'il y a beaucoup à faire pour que la foresterie envisage d'autres aspects que ceux de maintenir ou d'améliorer son approvisionnement en bois et en fibres. Il se demande si l'Ontario pourrait définir d'une façon ou d'une autre ce qu'envisage son ministère pour l'intégration des forêts et de la faune et l'ouverture d'esprit des forestiers.

A.W. Pope croit que le moyen le plus simple est d'entreprendre un examen local des accords de gestion des forêts et des accords de permis. Ils ont opté en 1981 pour un système de journées libres de discussions pour chacun des accords de gestion des forêts qui, en passant, visaient des terres pour lesquelles il existait déjà des permis. Ces permis existent depuis 60 à 70 ans dans la plupart des régions de la province. Pour les accords de gestion des forêts, ils ont organisé des journées libres de discussions avant la signature des accords, avec des cartes à l'appui. Ils avaient aussi des plans de cinq ans et de vingt ans soumis à l'examen du public lors des journées libres. Ils ont constaté que le groupe de Rick Morgan de l'Ontario Federation of Anglers and Hunters, certaines des associations de propriétaires de chalets, certains des pourvoyeurs du nord de l'Ontario et les exploitants d'activités touristiques indépendants de la région s'étaient présentés aux journées libres de discussions et avaient pratiquement forcé une intégration des pratiques de gestion forestière avec d'autres utilisations des ressources grâce à leurs commentaires et aux préoccupations qu'ils ont soulevées devant le public.

Ainsi, en donnant aux collectivités locales l'occasion de commenter les plans avant leur exécution et leur approbation, ils ont constaté qu'ils pouvaient accomplir beaucoup sur le plan de l'intégration. Les sociétés présentes, ainsi que le personnel du ministère des Ressources naturelles, ont alors été soumis aux autres pressions que connaissent les hommes politiques locaux et les gestionnaires de district. À leur avis, il s'agit là d'une meilleure solution. Bien sûr, l'industrie, de son côté, se plaint que 15 à 20 % environ des terres qui lui étaient accordées par permis lui sont maintenant retirées à cause des demandes des autres usagers des ressources. Dans certains cas, ils ont indiqué que ceci influençait les frais d'exploitation et par conséquent la viabilité des entreprises à certains endroits. Évidemment, il faut que l'Ontario tienne aussi compte de cet argument. Mais il est certain que leur processus d'exclusion et de gestion modifiée a eu des répercussions plus importantes qu'auparavant sur la superficie des terres affectées à l'exploitation.

G. Sheehy convient que le processus de présentation au public est excellent. Il appuie certainement ce genre de processus mais pense que, dans une certaine mesure, il entraîne une surestimation de la compétence du public et des groupes d'intérêt publics en vue de déterminer et de promouvoir les meilleures méthodes

de gestion des forêts pour en tirer le plus d'avantages possible. Ils savent tous que le Ministère a parlé de réduire son rôle dans le domaine de la recherche. Par ailleurs, il y a des besoins énormes en recherche appliquée dans le domaine d'une foresterie valable sur le plan de l'environnement ou qui tiendrait compte de la faune.

A. Pope ajoute qu'ils sont en train d'accroître leur rôle dans le domaine de la recherche, mais qu'il s'agit là d'une autre question à débattre un autre jour. Il convient que la faiblesse du processus, jusqu'à maintenant, était la difficulté pour des organismes, dont le personnel est parfois en dehors du nord de l'Ontario, de s'y rendre régulièrement car les déplacements et les quelques jours passés à réviser les plans sont assez coûteux. Il leur faut donc trouver un meilleur moyen de communication avec les intérêts provinciaux qui ont un rôle à jouer dans le processus, tout comme les clubs de chasse et pêche et les exploitants d'entreprises touristiques. C'est là un des problèmes auxquels ils sont confrontés. Il a pris la décision, en 1981, de rejeter un processus d'audiences centralisées, qui était très coûteux, fastidieux et, dans certains cas, n'apportait aucune solution aux problèmes, même si cette opinion n'était pas partagée par tous les membres du Cabinet de l'Ontario.

Débat : exemples de travail d'équipe (1)

INTRODUCTION

J. Sloan
Président

Je dois préciser, dès le départ, que je suis votre président pour garantir, surtout après le discours thème, un certain équilibre non politique au programme.

Le groupe doit stimuler une discussion valable, non seulement au cours de cette séance, mais au cours des séances qui suivront tout au long de la conférence. Vous conviendrez certainement que le Comité de la programmation a choisi un groupe de grande qualité pour nous parler d'un sujet très intéressant et à-propos : le travail d'équipe dans la gestion de la faune.

Permettez-moi maintenant de vous présenter le groupe : Alcide Giroux, président de l'Ontario Trappers' Association; Ron Cockerill, négociateur pour les transactions de terrains avec Canards Illimités, au Manitoba; l'honorable Nellie Cournoyea, ministre des Ressources renouvelables et de l'Information des Territoires du Nord-Ouest; et Michel Cantin, directeur des Territoires fauniques du Québec.

(Après que les quatre membres du groupe eurent fait leurs exposés, le président les remercia pour le travail consacré à la préparation de leurs exposés, qui suivent dans le présent compte rendu.)

COLLABORATION EN MATIÈRE DE GESTION DE LA FAUNE À LA FAÇON DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'honorable N.J. Cournoyea
Ministre, Ressources renouvelables et Information (T.-N.-O.)

J'ai été à la fois surprise et ravie de recevoir votre invitation à m'adresser à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Surprise car, si les Territoires du Nord-Ouest sont très étendus, nous sommes peu nombreux et nous passons souvent inaperçus dans des tribunes nationales; et ravie car je pense que nous avons beaucoup à apporter, particulièrement en ce qui a trait au thème de la conférence de cette année, la collaboration en matière de gestion de la faune.

Je me crois particulièrement bien placée pour parler de collaboration en matière de gestion de la faune, car je suis probablement la seule ministre des Ressources renouvelables du Canada qui a grandi au milieu des pièges et qui a eu la chance d'observer la gestion des ressources "de l'autre côté". Mes racines sont dans le delta du Mackenzie, où la plupart du temps ma famille dépendait du piégeage du rat musqué et des animaux à fourrure recherchés pour son revenu et de la terre pour sa nourriture. Je connais donc très bien les effets dévastateurs des fluctuations des prix des fourrures, ainsi que les difficultés qu'entraînent les cycles des animaux à fourrure.

Cette expérience m'a laissé un point de vue quelque peu différent de ce que devrait être la gestion, point de vue où l'accent est mis sur l'élément humain du processus de gestion, tandis que notre capacité technique croissante n'est rien de plus qu'un outil pour ce qui est essentiellement un "processus humain". Là où j'ai grandi, le garde-chasse était un ami qui apportait son aide quand il le pouvait, qui livrait le courrier et les nouvelles locales et qui éprouvait rarement la nécessité d'appliquer les règlements. Pendant un certain temps, dans le Nord, nous avons peut-être oublié cette attitude fondamentale, en plaçant notre confiance dans des solutions législatives et techniques aux problèmes de gestion. En résumé, notre vision s'est embrouillée. Cependant, je suis heureuse de dire qu'au cours des dernières années, nous sommes lentement revenus sur la bonne voie.

Les bases de la collaboration

Dans les Territoires du Nord-Ouest, notre gestion coopérative de la faune dépend de la participation des usagers des ressources, à la fois au processus décisionnel et directement aux programmes de gestion de la faune. Cette méthode exige beaucoup de discussions avec ces usagers des ressources. Pour y arriver, nous passons par les associations locales de chasseurs et de trappeurs (ACT) dans les régions situées au-delà de la limite forestière et par les ACT et les conseils de bande dans la vallée du Mackenzie et la région du Grand lac des Esclaves. Je pense que les ACT sont uniques à notre secteur de compétence. Elles existent dans certaines collectivités depuis très longtemps, ayant été formées d'abord dans le delta du Mackenzie quand des pièges déclarés individuels ont été abandonnés en faveur de secteurs collectifs déclarés. Peu à peu, elles ont été créées dans d'autres collectivités du Nord pour représenter les préoccupations des résidents qui tiraient leur subsistance de la terre.

À l'heure actuelle, nous consultons les ACT sur différents sujets. Par exemple, tous les changements apportés aux lois et règlements concernant la chasse ou le piégeage leur sont automatiquement référés pour obtenir leurs commentaires. On étudie aussi avec elles les programmes d'aide aux trappeurs et d'autres programmes de subvention et on leur attribue de plus en plus de véritables tâches administratives dans le cadre de ces programmes. Dans le cas de la gestion des espèces de faune capturées en vertu de contingents par les détenteurs de permis de chasse généraux (principalement des autochtones), les ACT sont chargées de l'affectation des prises dans les collectivités. Cette tâche est particulièrement importante pour des espèces comme l'ours blanc, qui est très demandé et représente une part importante du revenu des collectivités. De toute évidence, les résidents de la collectivité sont les mieux placés pour prendre ce genre de décision. Enfin, les membres des ACT jouent un rôle actif dans la plupart de nos enquêtes sur la faune. Cette participation comporte deux volets. Tout d'abord, ces personnes apportent leurs connaissances particulières à l'enquête et en accroissent ainsi les chances de succès. Ensuite, elles ont l'occasion de juger elles-mêmes de l'efficacité des techniques d'enquête.

Exemples précis

Bien que nos relations avec les ACT et les conseils de bande constituent le meilleur exemple de notre intention de collaborer avec les exploitants des ressources, il existe un certain nombre de projets précis que j'aimerais mentionner puisqu'ils illustrent quelques-unes des possibilités d'entreprises coopératives que nous envisageons pour l'avenir. Un des premiers accords de gestion que nous avons conçus a été, en 1980, l'Accord sur le caribou et le boeuf musqué de l'île Banks, conclu entre le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, l'Association des chasseurs et des trappeurs de l'île Banks, le Conseil de chasse des Inuvialuit et les collectivités, ainsi que l'organisme autochtone appelé Comité d'étude des droits des autochtones.

Le programme de gestion coopérative auquel nous participons et qui est probablement le mieux connu est le conseil multisectoriel créé en 1982 pour gérer les hardes de caribous de Beverly et de Kaminuriak. Comme le sujet sera abordé à un autre moment pendant la conférence, je ne m'attarderai pas là-dessus; je dirai simplement, qu'à notre avis, il s'agit d'une entreprise coopérative mutuellement avantageuse à différents niveaux, mais particulièrement entre les gouvernements et les usagers. Je ne pourrais dire quelle a été la tâche la plus difficile, d'amener les gouvernements à parler aux exploitants des ressources ou de les amener à se parler et à collaborer les uns avec les autres. Cependant, je pense que nous sommes tous heureux des progrès accomplis jusqu'à présent.

Nous envisageons un rôle semblable pour le comité multisectoriel formé pour gérer la harde de caribous de la Porcupine, qui se déplace de l'Alaska à travers le Yukon et jusqu'aux Territoires du Nord-Ouest. À mon avis, la souplesse que les secteurs de compétence individuels abandonnent dans ces accords de gestion conjoints est plus que compensée par l'efficacité de la gestion coordonnée dans chaque secteur. Qui plus est, grâce à la participation des usagers, cette gestion reçoit l'appui des collectivités.

La participation à la gestion des ressources renouvelables peut souvent rapporter plus qu'une simple satisfaction aux chasseurs et aux trappeurs du Nord. Elle peut aussi représenter des revenus supplémentaires pour la collectivité. Jusqu'à maintenant, les meilleurs exemples ont probablement été les études sur les prises de

faune réalisées par l'Association des Inuit de la région de Baffin (AIRB) et par la Fédération de la faune du Keewatin (FFK). Jusqu'à récemment, les données sur les prises de faune aquatique et terrestre étaient recueillies par des employés de mon Ministère, dans le cadre de leurs fonctions régulières. Pour toutes sortes de raisons, l'information recueillie était pour le moins douteuse. Récemment, on a demandé à l'AIRB et à la FFK de recueillir l'information. Outre les avantages d'un revenu supplémentaire, cette façon de procéder a également permis de recueillir des données qui sont plus acceptables pour toutes les parties. De fait, nous sommes tellement satisfaits des résultats que mon Ministère, en collaboration avec Environnement Canada et Pêches et Océans Canada, prévoit étendre cette expérience réussie à l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest.

Ce succès nous a aussi amenés à examiner d'autres programmes ou projets qui pourraient être confiés aux ACT locales ou aux conseils de bande. Ce printemps, nous avons fait un grand pas en concluant un accord avec le Conseil régional de Baffin (organisme qui coiffe les ACT de l'île Baffin), permettant à un certain nombre d'associations de chasseurs et de trappeurs de faire des inventaires des lieux de nidification des oiseaux rapaces. Ces inventaires, qui rapporteront des centaines de milliers de dollars à l'économie des collectivités au cours des prochaines années, permettront à mon Ministère d'obtenir des renseignements de grande valeur bien avant le moment où nous aurions pu nous-mêmes les recueillir. Ils mettent également à profit les connaissances particulières qu'ont plusieurs personnes de leur propre territoire de piégeage. La compréhension des connaissances spéciales que les usagers des ressources et les biologistes de la faune apportent au projet représente un apport supplémentaire.

Revendications territoriales

Peu d'événements dans le Nord auront des incidences aussi profondes sur la gestion coopérative de toutes les ressources renouvelables que le règlement des revendications territoriales des autochtones. Je ne veux pas entrer dans les détails aujourd'hui mais je suis certaine que vous savez que les Inuvialuit de l'ouest de l'Arctique ont signé un accord final avec le gouvernement fédéral il y a deux semaines à Tuktoyaktuk. Deux autres négociations sont en cours, la première avec les Dénés et les Métis de la vallée du Mackenzie et de la région du Grand lac des Esclaves, et la seconde avec les Inuit du Keewatin, de Baffin, du centre de l'Arctique et du Haut-Arctique.

Au cours de toutes les négociations, les autochtones du Nord ont indiqué très clairement que l'une de leurs préoccupations fondamentales était la gestion des ressources fauniques qui ont une telle importance pour leur bien-être à long terme. Dans le cadre des revendications, ces préoccupations ont amené la création de conseils de chasse et d'autres comités garantissant que les revendicateurs participent à presque toutes les décisions de gestion. Tous les habitants du Nord surveilleront de près la façon dont cette collaboration entre les gestionnaires du gouvernement et les autochtones évoluera.

Avenir de l'exploitation des ressources renouvelables

Bien que je sois convaincue de notre capacité de travailler avec les usagers des ressources à l'établissement d'une économie viable basée sur les ressources renouvelables dans le Nord, je suis moins certaine que les événements qui se passent en dehors des Territoires du Nord-Ouest et du Canada nous permettront de

le faire sans aucune lutte. Certaines de nos collectivités côtières, dont une grande partie du revenu dépendait de la vente des peaux de phoque, commencent seulement à ressentir les répercussions des campagnes lancées contre la chasse au phoque. Les revenus ont baissé en flèche et les solutions de rechange sont peu nombreuses.

Il semble maintenant que les ennemis de l'industrie de la fourrure utiliseront le piège à patte pour tenter de détruire cette industrie. S'il existe une situation qui demande la collaboration entre les gouvernements et les usagers dans tout le Canada, c'est bien celle-là.

Pour notre part, nous sommes des défenseurs enthousiastes de l'Institut de la fourrure car il s'agit, à notre avis, de l'une des voies de collaboration les plus évidentes. Au cours des prochains jours, j'ai toutefois l'intention, avec d'autres membres du personnel des Ressources renouvelables des Territoires du Nord-Ouest, de discuter avec bon nombre d'entre vous pour voir s'il n'y aurait pas d'autres moyens de protéger un mode de vie qui constitue un élément essentiel du Nord.

Débat : exemples de travail d'équipe (3)

LA GESTION DE LA FAUNE PAR DES ONG SUR LES TERRES DE LA COURONNE

M. Cantin
Directeur des territoires fauniques du Québec

Gérer la faune sur d'aussi vastes étendues que le Canada présente un véritable défi. Si l'on veut de plus dépasser le stade des généralisations et espérer un contrôle le moindrement fin, la tâche devient vite gigantesque. Le Québec a vite compris la difficulté de gérer seul la ressource faunique, fut-il équipé d'une armée de biologistes ou d'agents de conservation.

J'aimerais, dans mon exposé, non pas faire une liste de tous les projets effectués en collaboration avec les organismes non gouvernementaux, mais plutôt insister davantage sur les deux ou trois exemples qui ont été les plus déterminants dans la façon de gérer la faune sur les terres publiques.

Historique

La première forme de délégation de gestion fut celle des clubs privés, ces regroupements d'individus à qui l'on accordait sur un territoire tous les droits de chasse et de pêche et à qui l'on demandait d'en assurer la surveillance. Les premiers essais de clubs privés remontent à 1872 et le Ristigouche Salmon Club, l'un des dix clubs privés toujours existants, est aujourd'hui le plus vieux club de pêche au Québec. Les clubs privés ont connu leur âge d'or entre 1940 et 1975 où l'on a compté jusqu'à 2 200 de ces entités pour une superficie de 78 000 km^2.

Les pourvoiries à droits exclusifs de chasse et de pêche qui pouvaient être considérées, si l'on veut, comme des clubs à intérêt commercial, sont apparues au début des années 40. Depuis 1960, leur nombre a plafonné autour de 200 et maintenant on en compte 164. Quant aux pourvoiries sans droits exclusifs de chasse et de pêche, elles sont apparues dans les années 60 pour atteindre aujourd'hui le nombre de 311.

Enfin, les zones d'exploitation contrôlée (ZEC), qui représentent la formule participative par excellence, ont vu le jour, on s'en rappellera, en 1978 suite à l'Opération Gestion Faune. Cet événement constituait un changement de premier plan puisqu'il marquait la fin de l'ère des privilèges discrétionnaires pour passer à une ère de réelle gestion déléguée où chaque citoyen, s'il en a le désir, peut participer aux prises de décisions qui entourent l'utilisation de la faune. On en compte actuellement 66 de ces ZEC. Comment maintenant tout cela est-il géré?

Situation actuelle

Caractéristiques de chacun des réseaux

Définition

Une ZEC est une portion de territoire dont la gestion des activités de chasse, de pêche et de piégeage est confiée à un organisme sans but lucratif. Cette déléga-

tion est établie dans un protocole signé par l'association agréée et le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Pour sa part, une pourvoirie est une entreprise qui offre contre rémunération de l'hébergement, ainsi que des services reliés aux activités de chasse, de pêche et de piégeage. Il s'agit par conséquent d'un organisme dont la raison d'être est avant tout commerciale et les fins lucratives.

Mode de gestion

Les 66 ZEC qui s'étendent sur 41 500 km^2 et 523 km de rivières à saumon sont gérées par une association agréée dont tout citoyen peut faire partie. L'assemblée est souveraine. Elle élit le conseil d'administration et fixe les tarifs des cartes de membre, des droits d'accès ou d'usage du réseau routier. Elle peut établir aussi des tarifs forfaitaires, tout cela à l'intérieur d'une fourchette établie par règlement. À l'exception des six ZEC sur des rivières à saumon, toutes les ZEC bouclent leur budget d'opération sans aucune assistance financière de l'État. Un budget de 800 000 $ demeure cependant réservé à des fins d'immobilisations.

Les pourvoiries sont considérées comme de petites entreprises dont la moitié n'ont qu'un seul propriétaire. Les pourvoiries auxquelles des droits de chasse, pêche ou piégeage sont concédés sont véritablement les seules qui peuvent prétendre gérer la faune qu'elles exploitent. Le pourvoyeur concessionnaire est donc libre de fixer la tarification qu'il juge appropriée et d'établir les modalités d'exploitation de la faune qui conviennent, tout ceci bien sûr à l'intérieur de la réglementation prévue pour la zone où il opère. Le territoire couvert par les concessions s'étend sur 13 500 km^2.

Utilisation de la faune

Avec 1,6 million de jours-récréation pour les ZEC et 1,2 million de jours-récréation pour les pourvoiries, les territoires sous gestion déléguée constituent une part importante de l'offre faunique au Québec. Ceci se compare avantageusement avec le réseau de parcs et réserves où l'on retrouve 1,3 million de jours-récréation avec pourtant une superficie nettement plus importante (91 000 km^2).

Importance économique

Tout ceci génère une activité économique non négligeable. Ainsi, on parlait en 1980 de revenus annuels de l'ordre de 5,25 millions $ pour les ZEC et de 30 millions $ pour les pourvoyeurs, sans oublier le nombre important d'emplois créés.

Intérêt des citoyens à la gestion

Il est normal, lorsqu'on parle de la pourvoirie, de remarquer un intérêt certain pour la gestion de la faune puisqu'il s'agit-là de la raison d'être de l'entreprise commerciale. On se rend même compte que le goût de l'entreprise est suffisamment fort pour que nous ayions constamment des demandes pour créer de nouvelles pourvoiries. Le problème n'est donc pas de susciter l'intérêt mais plutôt de contenir la pression et de distinguer ce qui peut être concédé de ce qui ne peut l'être.

Dans le cas des ZEC, la plupart des utilisateurs se considèrent comme des clients plutôt que comme des cogestionnaires. On a d'ailleurs constaté que le nombre de membres a baissé de moitié lorsque la carte de membre n'a plus été obligatoire. Les assemblées annuelles sont néanmoins relativement populaires et on ne peut que louer le travail acharné des quelques 650 administrateurs de ZEC qui triment dur pour répondre à la demande le plus adéquatement possible.

Il est réjouissant de constater que les préoccupations des gestionnaires se sont modifiées depuis le début de l'Opération Gestion Faune. Alors qu'au début on ne parlait que de routes et de ponceaux à réparer, ainsi que de subventions à obtenir, aujourd'hui on parle davantage de répartition de la ressource, de capacité de support du milieu et d'utilisation harmonieuse du sol.

Cette métamorphose est survenue suite, bien sûr, à une maturation naturelle des conseils d'administration, mais aussi grâce aux efforts d'éducation du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche qui se sont matérialisés principalement sous la forme du programme Forma-Faune. L'enseignement qui y est offert est donné sur une période de 2 jours pour chacun des deux niveaux qu'il comporte. D'abord préparé pour une clientèle d'administrateurs de ZEC, Forma-Faune ouvre maintenant ses portes aux pourvoyeurs. En 1983, par exemple, 218 personnes ont pu profiter de ces cours où l'on parle sommairement d'écologie, de faune aquatique et terrestre, de protection de la faune et de méthodologie d'élaboration de plans de gestion.

Le plan de gestion qui est préparé pour chaque ZEC est, sans aucun doute, le premier pas vers une compréhension du territoire, de ses ressources et des contraintes qu'en comporte la gestion.

Perspective d'avenir

Dans un climat constamment mouvant, il est important de s'ajuster régulièrement et de déceler ce qui est perceptible. Personnellement, j'entrevois trois éléments qui pourraient devenir marquants dans les prochaines années.

1) Malgré l'optimisme qui peut régner face à la situation économique canadienne, tout le monde a relégué aux oubliettes les rêves utopiques de la croissance sans fin. Dans cette même ligne de pensée, nous devons effacer de nos esprits les rêves de l'État omniprésent, richissime et providentiel. Au contraire, il nous faudra compter davantage sur l'imagination et les ressources des ONG pour mener à bien notre mandat de gestionnaires de la faune.

2) Bien que les particularités régionales ou même locales ne doivent pas être aplanies, il est certain que le développement harmonieux des territoires sous gestion déléguée passe obligatoirement par le regroupement des organismes impliqués. C'est en tout cas le pari que nous avons tenu en favorisant la création d'une Fédération des gestionnaires de ZEC et en appuyant les efforts de l'Association des pourvoyeurs du Québec.

   Ces deux organismes devraient constituer à notre avis le creuset nécessaire pour que les associations agréées et les pourvoyeurs présentent une position plus cohérente face à l'État, permettant ainsi de mieux cerner les problèmes et surtout de s'entendre plus facilement sur les solutions.

3) La pourvoirie, avec son apport de capital de risque et son souci de dépassement, devrait constituer pour les prochaines années le secteur où le développement sera le plus intense. Il est probable que de nouvelles dispositions contenues dans la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune favoriseront ce développement. Ceci serait rendu possible, d'une part par des garanties plus importantes concédées aux entrepreneurs et, d'autre part, par la capacité de définir plus clairement les secteurs où l'on désire développer à long terme cette formule d'entreprise.

   Il faudra cependant que l'on adapte chez les pourvoyeurs une approche semblable à celle développée dans les ZEC en ce qui a trait au plan de gestion faunique. Ceci m'apparaît indispensable si l'on désire tirer le maximum des potentiels fauniques tout en leur assurant la pérennité.

Conclusion

Il est possible que ma boule de cristal soit embuée ou même trompeuse, mais une chose reste sûre : les organismes non gouvernementaux sont là pour rester et leur présence active est sans doute le meilleur gage de l'intérêt des Québécois pour la faune et la meilleure assurance de sa préservation. Si, pour l'administration publique, déléguer veut dire perdre son hégémonie pour la société, participer à la gestion signifie accroître son intérêt pour la faune et s'assurer que les décisions correspondent aux attentes de tous.

Débat : exemples de travail d'équipe (4)

TRAVAIL D'ÉQUIPE ENTRE PROPRIÉTAIRES TERRIENS ET USAGERS

C. Cockerill
Négociateur foncier
Canards Illimités (Canada)

Qu'est-ce que le travail d'équipe? D'après le dictionnaire que j'ai consulté, il s'agit d'un effort coopératif déployé par les membres d'une équipe pour atteindre un objectif commun. Ainsi, s'il s'agit d'un effort coopératif que doivent déployer tous les membres de l'équipe pour atteindre l'objectif, je crois qu'il vaut mieux abandonner tout de suite nos espoirs de réussite. Le principal membre est absent. Il n'y a ici aucun agriculteur. Sans eux, nous allons perdre la bataille des terres. En fait, pendant les trois jours que nous passons ici, 100 hectares de terres humides sont en train d'être détruits. La plupart des oiseaux aquatiques sont élevés sur des terres humides qui appartiennent aux agriculteurs, sur lesquels nous avons peu ou pas de contrôle.

Depuis 1938, Canards Illimités (CI Canada) a collaboré avec plus de 5 500 propriétaires terriens afin de préserver 1,4 million d'hectares de terres humides. Cette superficie est cependant insuffisante pour assurer le maintien de la population actuelle d'oiseaux aquatiques. L'agriculteur est la clé de la sauvegarde de cet habitat et c'est le point que je tiens à faire bien comprendre. Voici donc brièvement comment CI Canada assure la conservation des terres humides et quelques exemples des problèmes et attitudes auxquels j'ai dû faire face sur le terrain.

Tout au long de mon exposé, je supposerai que tout le monde sait que CI Canada est la section canadienne d'un organisme international de conservation privé, sans but lucratif, voué à la perpétuation et à l'accroissement des ressources d'oiseaux aquatiques de l'Amérique du Nord. C'est la section canadienne qui entreprend la plupart des projets de rétablissement et de préservation.

Quand il s'agit des terres, CI est pris entre deux feux. En effet, nous sommes un organisme privé qui doit fonctionner à peu près de la même manière qu'un propriétaire terrien privé. Notre entreprise doit obtenir des résultats. Contrairement à la croyance générale, nous ne faisons pas partie d'un ministère. Même si très peu de projets sont réalisés sans une quelconque forme de participation gouvernementale, qu'il s'agisse d'une autorisation ou d'une collaboration directe, l'agriculture demeure le principal rouage du succès.

Lancement de projets

J'ai commencé à négocier des projets il y a près de six ans, lorsque j'ai débuté comme biologiste, principalement dans la région des lacs du Manitoba. Ce n'est qu'en 1982, toutefois, que la négociation des accords avec les propriétaires terriens est devenue ma principale fonction. Je suis actuellement négociateur foncier.

Nous avons adopté le principe du libre droit d'usage, c'est-à-dire que l'agriculture fournit sa propriété et n'en retire aucun gain économique, si ce n'est les avantages que lui rapporte le projet. Avant que CI ne réalise un projet, tous les

agriculteurs et propriétaires terriens visés par le changement de niveau d'eau doivent signer un accord. À cause de cette exigence, bien des projets ont été mis de côté à la suite du refus de signer d'un seul propriétaire terrien. Les raisons de leur refus de collaborer sont plus nombreuses qu'on ne peut l'imaginer. Cependant, dans bien des cas, elles découlent de malentendus, non seulement au sujet de CI et du projet, mais aussi de la gestion de la faune en général.

Les projets sont entrepris de diverses façons. Chaque projet a ses propres particularités. Le secteur peut être dans une zone d'inondation, de sécheresse ou menacée d'être drainée. Chaque terre humide présentant un certain potentiel est évaluée et, en moyenne, seulement 10 % font l'objet de projets de CI. Des terres humides peuvent être rejetées à cause de problèmes biologiques, techniques ou à cause des propriétaires terriens. Ces derniers sont d'ailleurs responsables de 50 % de tous les rejets; c'est pourquoi leur présence au sein de l'équipe est si importante.

Quand les biologistes ont décidé des caractéristiques de gestion nécessaires pour faire d'une terre humide particulière un bon habitat de reproduction pour les oiseaux aquatiques, par exemple augmenter, diminuer ou maintenir le niveau d'eau, les ingénieurs commencent leur travail. Ils préparent les plans et les devis et si l'indice de rentabilité est acceptable, c'est là que commence le travail du négociateur foncier. Les négociations avec les agriculteurs comportent habituellement une étape préliminaire, intermédiaire et finale.

1) L'étape préliminaire sert davantage à "tâter le terrain" qu'à toute autre chose. Cependant, c'est peut-être la plus importante car elle donne une bonne idée des problèmes qui risquent de se poser pendant les négociations. C'est à cette étape des négociations qu'il faut obtenir la confiance de tous les agriculteurs, ainsi que leur permission pour faire d'autres études.

2) L'étape intermédiaire comporte des relations suivies avec l'agriculteur pour le tenir au courant de l'évolution du projet. Les agriculteurs aiment bien être informés et le meilleur moyen de compliquer et peut-être même de perdre un projet est de laisser s'écouler un long délai entre les négociations préliminaires et la signature finale. C'est pendant cette période que les rumeurs circulent le mieux.

3) L'étape finale des négociations devrait consister simplement à obtenir la signature de l'agriculteur. Les choses ne sont cependant pas toujours aussi simples. Dans bien des cas, son attitude a changé. En fait, les attitudes peuvent changer à toutes les étapes et c'est pourquoi les relations suivies sont si importantes.

Objections des agriculteurs

La plupart des agriculteurs qui s'opposent à la conservation des terres humides peuvent être classés dans l'une des trois catégories d'attitudes suivantes. Il y a les sceptiques, les indifférents et les négatifs et chaque attitude requiert une démarche persuasive différente. Pouvoir reconnaître ces attitudes permet d'économiser du temps et d'éliminer les malentendus.

Laissez-moi vous donner quelques exemples. L'été dernier, je négociais avec huit agriculteurs un accord visant 100 hectares de terres humides dans le sud-ouest du Manitoba. La région avait fait l'objet d'activités intensives de défrichage et de

drainage, ce qui entrainait des inondations presque tous les ans. À l'étape préliminaire, tous les agriculteurs se sont montrés réceptifs à l'idée de lutter contre les inondations, mais quelques-uns étaient contre l'accroissement de la population de canards à cause de dommages causés occasionnellement aux récoltes dans le passé. Nous avons poussé le projet jusqu'à l'étape finale de la conception car les terres humides risquaient d'être drainées. Nous étions convaincus de pouvoir résoudre d'une façon ou d'une autre la question des dommages causés aux récoltes.

Quand je suis retourné parler de la proposition avec les agriculteurs, j'ai remarqué qu'ils avaient eux-mêmes creusé leurs propres fossés à la sortie du marais et qu'il y avait de l'eau partout. L'avenir de ces terres humides était plutôt sombre et, à un moment donné, le fossé vers l'aval ne pouvant contenir toute l'eau, les récoltes d'un voisin ont commencé à être inondées. C'est alors que les agriculteurs se sont rendu compte que leur action unilatérale venait de créer toute une série de nouveaux problèmes aux répercussions économiques évidentes. Pour sauver ces terres humides, il nous fallait faire accepter notre proposition immédiatement. Quatre des huit personnes ont signé sans problème. Cependant, parmi les quatre autres, deux étaient sceptiques, un indifférent et un avait des objections.

Les deux sceptiques ne croyaient pas que le projet de CI abaisserait le niveau du marais. Ils avaient toujours eu l'impression que les canards aimaient les endroits avec beaucoup d'eau. En outre, ils ne nous faisaient pas confiance à cause de rumeurs qu'ils avaient entendues. Pour éliminer leur scepticisme, nous leur avons parlé de projets semblables qui avaient réussi. Nous leur avons montré des photographies et donné les noms de propriétaires terriens satisfaits, comme références. Bien que nous ayons ainsi réussi à dissiper la plupart des rumeurs, il nous fallait en trouver la source. Elle se trouvait à quelques kilomètres de là, où CI avait déjà tenté de réaliser un projet mais sans succès. Après avoir passé beaucoup de temps à leur expliquer la vérité, nous avons réussi à gagner leur confiance et à leur faire signer l'accord. Si nous n'avions pas compris qu'il y avait du scepticisme de leur part, nous n'aurions pas réussi à les convaincre.

Un des agriculteurs se montrait indifférent. D'après lui, le projet de CI n'allait avoir aucun avantage pour lui, de sorte qu'il n'avait pas l'intention de signer. Il ne voyait aucune raison de préserver les terres humides. Que faire dans ce cas? Il faut tenter de trouver un besoin méconnu, c'est-à-dire quelque chose dont il tirera profit, mais dont il ne s'est pas encore rendu compte.

En parlant avec lui, j'ai appris qu'il y a des années, son père et lui cultivaient du foin dans un grand pré rempli de vergerette, voisin du marais. Le débit accru dans la région avait rendu le pré trop humide pour être une bonne source de foin, de sorte qu'ils l'avaient converti en un pâturage. Celui-ci était cependant surpâturé et de peu de valeur pour la faune. Il m'indiqua qu'il lui fallait acheter des aliments chaque année pour garder tout son troupeau de bovins de boucherie. Je lui ai demandé alors s'il aimerait pouvoir cultiver de nouveau du foin dans ce pré humide. Il me répondit que oui, mais qu'il fallait d'abord enlever l'eau et que son système créait des problèmes pour ses voisins. Il espérait que la municipalité allait améliorer le fossé en aval. Je lui ai alors expliqué comment nous pouvions nous débarrasser de l'excès d'eau et intégrer un système d'irrigation pour ses besoins. Nous pourrions retenir l'eau dans son pré pour lui donner l'humidité nécessaire, puis la laisser s'échapper vers la fin de juillet afin qu'il puisse couper son foin. Je lui ai fait remarquer que le

drainage de ce marécage allait modifier les espèces de graminées et qu'il ne pourrait alors servir que de pâturage pour toujours. Je l'ai convaincu. Nous avons ensuite continué à étudier le projet d'irrigation qui a été incorporé à la proposition et il a signé l'accord. Nous avions découvert un besoin méconnu.

La dernière personne s'opposait au projet. Il ne voulait rien savoir d'un projet qui permettrait d'élever un seul canard de plus et ne voulait pas entendre parler de l'accord de CI. Les propriétaires terriens qui s'opposent aux projets sont certainement les plus difficiles à convaincre. En effet, pour le convaincre, nous devions prouver que les avantages l'emportaient sur les inconvénients. On lui fit remarquer six points :

1) L'élimination des inondations permettrait d'utiliser davantage de terres pour l'agriculture. Il savait déjà cela parce qu'il était un des instigateurs du système de drainage.

2) Les dommages causés aux récoltes étaient davantage reliés aux conditions atmosphériques qu'à toute autre cause et ce sont les volées de canards de l'automne qui posent des problèmes, mais pas habituellement les canards des populations locales.

3) De par l'accord, CI s'engageait également à s'occuper de l'entretien du projet, ce qui en assurait le fonctionnement.

4) Il pourrait être plus facile de vendre la propriété un jour, puisque les acheteurs possibles sauraient qu'il existe un projet de régularisation des crues.

5) Ses voisins, autour du marais, étaient en faveur de la solution de CI pour résoudre les problèmes en aval.

6) Si CI améliorait le drainage en aval, ce ne serait pas aux dépens du contribuable, comme ce serait le cas si la municipalité le faisait. Après bien des entretiens, il concéda que les avantages l'emportaient sur les inconvénients et il accepta de signer.

Ces terres humides ont pu être sauvées et le système d'irrigation a été incorporé au projet, au profit de l'agriculture et de la faune. Cependant, le sort de bien des terres humides est tout à fait différent. Les négociations peuvent être interrompues et toute l'évolution du projet d'aménagement est arrêtée.

Dans le cadre d'un projet dans la région des lacs du Manitoba, les négociations sont au point mort parce qu'un seul propriétaire terrien sur les dix ne veut pas entendre parler d'un seul canard de plus. Il a même dit que "le Programme fédéral-provincial d'indemnisation des dommages causés aux récoltes était une farce et une insulte aux agriculteurs". Par conséquent, il ne veut pas entendre parler d'un organisme voué à la préservation des terres humides. Il ne fait évidemment pas partie de l'équipe de préservation des terres humides. Tout a été fait pour le convaincre que les avantages l'emportaient sur les inconvénients, mais sans succès.

Dans le cadre d'un autre projet, tous les propriétaires terriens sont en faveur du projet. Il s'agit d'une proposition dont voudrait profiter le ministère des Pêches du Manitoba pour faire l'élevage du doré au profit du secteur de la pêche

commerciale et sportive du lac Winnipeg. Le seul aspect des pêches présente des avantages monétaires de plus de 300 000 $ par an pour le secteur de la pêche commerciale. Cependant, pour obtenir l'accord de la Couronne, il faut obtenir une résolution des autorités locales approuvant le projet. Or, le Conseil a indiqué qu'il retiendrait ce projet tant que le programme d'indemnisation des dommages causés aux récoltes n'aura pas remboursé toutes les pertes des agriculteurs dues à ces dommages.

Réponse

Que pouvons-nous faire, en tant qu'équipe, pour modifier ce manque de respect pour les terres humides et la conservation? Voici les aspects dont il faut tenir compte :

1) Nous devons montrer plus de respect à l'égard des agriculteurs. C'est sur leurs terres que vit la faune. Nous devons les intégrer à l'équipe à partir de l'étape des négociations préliminaires et tout au long de l'évolution du projet.

2) Nous devons faire quelque chose pour garantir l'efficacité du Programme fédéral-provincial d'indemnisation des dommages causés aux récoltes. La plupart des agriculteurs qui ont subi des dommages ne font même pas de demande d'indemnité à cause du faible montant qu'ils pourraient recevoir en fin de compte. La plupart d'entre eux croient qu'il ne vaut pas la peine de retarder la récolte pour faire évaluer les dommages, tel que l'exige l'accord actuel. Dans bien des cas, les dommages ne font que s'aggraver et l'indemnisation est trop faible.

3) Il nous faut en arriver à un quelconque accord économique pour les complexes de terres humides et commencer par ceux qui risquent d'être drainés. Par exemple, nous pourrions faire exclure les terres humides de la taxe foncière et indiquer l'exclusion sur les avis annuels de cotisation. Ainsi, les agriculteurs sauraient qu'ils tirent des gains économiques de la préservation des terres humides.

4) Nous devons insister pour que les autorités municipales améliorent et mettent en oeuvre des politiques et des lois pour limiter le drainage.

5) Nous devons informer la population au sujet de la conservation, en commençant dans les écoles au niveau primaire. Cette information doit encourager un changement des pratiques agricoles traditionnelles vers des pratiques qui amélioreront les bénéfices de l'agriculteur tout en profitant aux sols et à la faune. Au cours des dernières années, le Groupe de vulgarisation des techniques agricoles de CI a travaillé avec les agriculteurs pour leur démontrer les avantages de la culture sans labour, du déchaumage partiel, de la rotation des pâturages et de la culture du blé d'hiver. Nous avons publié des dépliants d'information sur ces sujets et aussi sur le brûlage des chaumes, la régularisation de l'eau et la salinité.

6) Nous devons collaborer aux projets qui risquent de provoquer des conflits d'utilisation des terres pour nous assurer que les usagers des terres recevront toute l'information appropriée.

Permettez-moi d'expliquer ce dernier point par un exemple. L'incident a pris naissance au Pas, dans les marais Saskeram, qui font partie d'une zone provinciale de gestion de la faune. Ces terres avaient, à l'origine, été mises de côté pour la faune il y a des dizaines d'années, pour compenser la perte de vastes habitats attribuables à la construction d'un grand projet hydro-électrique. La province et CI ont travaillé à l'amélioration de cette zone pour la faune.

Récemment, l'accord devait être renouvelé. Un très petit nombre d'agriculteurs de la région s'y sont opposés. Par le biais de la presse, ils ont tenté de discréditer CI, en diffusant de mauvais renseignements. Des rumeurs se sont répandues dans tout le Manitoba, menaçant et interrompant des projets dans d'autres régions. Si le gouvernement provincial avait pris rapidement des décisions afin de préserver ces terres humides, les répercussions n'auraient pas été aussi grandes. Ce marais productif a maintenant été préservé, mais les conséquences du conflit sont encore évidentes. Il est très important que les gouvernements prennent rapidement les décisions importantes.

En résumé, l'avenir de la faune n'est pas trop rose. Nous ne pouvons continuer à en parler sans rien faire. Canards Illimités est prêt à collaborer avec tout le monde, que ce soit un agriculteur, une société, un spéculateur ou un organisme gouvernemental, pour préserver des terres humides et réaliser des projets qui présenteront de nombreux avantages. Grâce à la collaboration des organismes responsables et des agriculteurs, et au travail d'équipe effectué avec eux, nous pourrons continuer à sauvegarder des terres humides mais seuls nous ne pourrons atteindre nos objectifs.

Les terres humides constituent une ressource précieuse qui vaut la peine d'être sauvegardée. Empressons-nous donc de travailler ensemble, en équipe, pour que nos nos enfants puissent un jour en profiter, ainsi que de la faune qui y vit.

Débat : exemples de travail d'équipe (5)

INDUSTRIE ET GOUVERNEMENT SUR LA MÊME LONGUEUR D'ONDE

A. Giroux
Président
Ontario Trappers' Association

J'étais heureux qu'on me demande de parler des activités de l'industrie et du gouvernement sur la même longueur d'onde ou du travail d'équipe de l'industrie et du gouvernement. Je pense que le travail d'équipe est extrêmement important et même essentiel si nous voulons atteindre nos objectifs qui sont d'assurer une gestion avisée de la faune et le bien-être des chasseurs d'animaux à fourrure.

J'aimerais que nous nous reportions quelques années en arrière, en 1947, pour passer brièvement en revue quelques réalisations de l'Ontario, rendues possibles grâce à la collaboration et au travail d'équipe de l'Ontario Trappers' Association (OTA) et du ministère des Ressources naturelles (MRN).

Bien que déterminés à former une association qui s'occuperait des nombreux problèmes posés aux trappeurs à cette époque, notamment la commercialisation de leurs fourrures, nous n'aurions pu y parvenir sans le soutien et la collaboration du ministère des Terres et des Forêts d'alors (devenu le MRN). Ce soutien et cette collaboration ont permis d'assurer non seulement la force mais l'existence même et la survie de l'OTA. À bien des reprises, j'ai mentionné que sans le soutien continu qui nous a été accordé dès le début par notre gouvernement, nous n'aurions pas la stabilité et la crédibilité qui sont les nôtres aujourd'hui. Il y a évidemment encore beaucoup à faire, mais nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli avec nos programmes de gestion. Voici une description sommaire de ces programmes.

Pièges déclarés

Notre système de pièges déclarés a été mis en oeuvre vers la fin des années 40, grâce à la collaboration des trappeurs. Il y a eu des ajustements à la disposition des pièges pour mieux répondre aux besoins des trappeurs, par exemple sur le plan de l'accessibilité et, dans certains cas, de la capacité de production. Ici encore, ces changements résultent de la collaboration entre les trappeurs et notre gouvernement.

Contingents

Nous croyons à la bonne gestion de toutes les ressources. Grâce à l'apport des trappeurs et des biologistes de la faune, des contingents raisonnables sont fixés en fonction des populations d'animaux à fourrure et sont modifiés chaque fois que c'est nécessaire pour la bonne gestion de la ressource.

Études et enquêtes

Des études conjointes ont été réalisées, à partir de l'information fournie par les trappeurs, le MRN et l'OTA, afin de déterminer la qualité des fourrures pour

veux fixer les dates d'ouverture et de fermeture de la saison de piégeage, de façon à récolter uniquement des peaux de première qualité. Je ne pourrai jamais assez souligner la nécessité de tels programmes dont le succès, ici encore, dépend de la collaboration et de la compréhension de toutes les parties concernées.

Évolution du programme des terres privées

Au milieu des années 70, la hausse constante des prix a amené une augmentation du nombre de trappeurs chassant sur des terres privées. Un comité formé de membres du MRN et de représentants de l'OTA s'est occupé de la question; il en est résulté le Programme de gestion des terres privées qui sera mis en oeuvre en Ontario pendant la saison de piégeage 1984-1985 et qui nous permettra d'assurer la gestion des animaux à fourrure sur les terres privées comme pour les pièges déclarés.

Règlements

De temps à autre, il nous faut améliorer notre système de piégeage si nous voulons encourager l'utilisation de méthodes de piégeage non cruelles. On propose alors de nouvelles dispositions réglementaires, qui entrent en vigueur après accord du MRN et de l'OTA. Encore un bon exemple de travail d'équipe entre l'industrie et le gouvernement. Nous nous occupons précisément de problèmes de ce genre en ce moment et nous sommes disposés à accepter les changements nécessaires pour protéger notre image de chasseurs et celle de l'industrie de la fourrure dans son ensemble, et pour réduire les pressions exercées sur nos gouvernements par des groupes antipiégeage et anticonservation.

Accords

L'OTA a conclu un accord avec notre gouvernement pour l'impression, la distribution et la commercialisation de matériel éducatif destiné aux trappeurs, qui comprend des ouvrages sur la gestion et la biologie des animaux à fourrure. Cet accord comprend également des films sur les animaux à fourrure. Les recettes tirées de la vente de ces livres et de ces films vont à un Fonds pour l'éducation des trappeurs dans lequel le MRN et l'OTA puisent pour accorder des sommes selon les priorités et les besoins.

Éducation des trappeurs et relations publiques

Nous sommes conscients de la nécessité de poursuivre les travaux dans le domaine de la gestion des fourrures et de l'éducation des trappeurs. Ainsi, avec l'appui de notre gouvernement, une taxe de 1 % sera perçue sur toutes les fourrures vendues par notre maison de vente aux enchères, à compter de décembre. La moitié de cette taxe sera retournée aux associations provinciales de trappeurs du Canada à des fins d'éducation. En Ontario, les sommes iront à notre Fonds pour l'éducation des trappeurs et continueront d'être affectées par le MRN et l'OTA selon les priorités.

L'autre moitié sera remise au nouvel Institut de la fourrure du Canada, à des fins de recherche et de développement pour les pièges, ainsi que pour les relations publiques, l'éducation et l'information au Canada et à l'étranger.

Cours et ateliers

Pour encourager le piégeage efficace et non cruel, des cours et des ateliers sur les méthodes de chasse et de manipulation ont été donnés dans toute la province depuis de nombreuses années. Nos collectivités du Nord ont été incluses dans le circuit, jusqu'aux régions de la baie d'Hudson, de Fort Severn et de la baie James. Ayant moi-même participé à certains de ces ateliers, je puis vous assurer que les résultats positifs sont attribuables à la collaboration et au travail d'équipe entre l'OTA et le MRN.

Les ateliers constituent un moyen efficace d'améliorer les pratiques des trappeurs. Cependant, il faut former les nouveaux trappeurs et bien les former. Ainsi, nous avons réussi encore une fois, par des efforts conjoints, à organiser un cours obligatoire sur le piégeage, la gestion des fourrures et la conservation pour tous les nouveaux trappeurs de l'Ontario. Depuis juillet 1981, tous les nouveaux trappeurs ont appris les pratiques les plus efficaces et les moins cruelles, ainsi que la préparation des fourrures. C'est là une réalisation dont nous pouvons tous être fiers puisque nous avons collaboré à la production des manuels d'enseignement, qui sont mis en vente par l'OTA, et nous retournons à la province des redevances sur les ventes.

Congrès de l'OTA

Je pourrais continuer à vous décrire divers programmes et entreprises qui ont réussi grâce à la collaboration. Pour vous donner un autre exemple, citons le congrès de l'OTA durant lequel le MRN offre un petit déjeuner, dont les recettes vont à notre Fonds conjoint pour l'éducation des trappeurs, et durant lequel les délégués des groupes de trappeurs ont l'occasion de s'entretenir avec les représentants du Ministère.

À notre dernier congrès, nous avons profité de l'occasion pour souligner le soutien et la collaboration de quelques-uns de nos trappeurs et de nos fonctionnaires qui ont aidé à organiser notre association. Si nous sommes fiers de nos réalisations aujourd'hui, c'est grâce à l'esprit d'équipe qui existait alors et qui existe encore aujourd'hui. Bon nombre des personnes auxquelles nous avons rendu hommage étaient des fonctionnaires et je tiens à mentionner tout particulièrement M. Jack Grew, véritable ami des trappeurs tout au long des années. De nombreuses autres personnes ont rendu possible l'évolution de l'OTA, dont la première assemblée réunissait 18 trappeurs en 1947, pour en faire un organisme de 20 000 membres en 1984.

J'aimerais souligner que notre succès est entièrement attribuable à la collaboration, à la compréhension et à la bonne volonté. Le travail d'équipe et la collaboration entre l'industrie et le gouvernement sont indispensables. Je suis convaincu qu'avec toute l'information collective dont nous disposons, personne ne prendra à la légère la nécessité pour l'industrie et le gouvernement de collaborer à la gestion de toutes les espèces fauniques au Canada. Je pense que nous devons tous accepter nos responsabilité avant qu'il soit trop tard et agir en conséquence.

Débat : exemples de travail d'équipe (6)

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

Y. Dubé (ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec) mentionne qu'il aimerait avoir plus de renseignements sur certains des nouveaux termes qu'il a entendus. M. Giroux a parlé d'abord "d'antipiégeage" et tout de suite après "d'anticonservation". Il dit avoir de la difficulté à concilier ces deux expressions.

A. Giroux (Ontario Trappers' Association) répond qu'il s'agit en fait de la même chose, sauf que les tenants de l'anticonservation leur donnent plus de mal. Les trappeurs croient à la gestion avisée des ressources et jugent que quiconque est opposé à la conservation par la gestion est anticonservation.

M. Hummel (Fonds mondial pour la nature, Canada) tient à faire quelques observations au sujet des remarques de l'honorable Nellie Cournoyea. Elle a fait une très bonne présentation du système des associations de chasseurs et de trappeurs des Territoires du Nord-Ouest et du travail effectué sur le plan de la collaboration avec les usagers. À son avis, il serait très important pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest de créer des ponts solides avec les organismes de conservation du Sud qui comprennent la situation de la faune "au nord du 60^{e} parallèle". Malheureusement, il y a eu un mouvement de polarisation et quelques divisions, particulièrement là où les collectivités d'autochtones ont jugé que les groupes de protection des animaux présentaient une menace énorme pour leur survie mais, ce faisant, il n'y a pas eu la même recherche d'alliés du Sud, et peut-être même d'organismes internationaux, qui étaient disposés à appuyer la situation dans le Nord. À son avis, il y a beaucoup de critique et d'incompréhension, surtout de la part des organismes de conservation européens, au sujet de la présence au Canada d'une population importante dont la survie dépend d'une façon ou d'une autre de la faune. Il assure les participants qu'il a passé trop de temps à tenter d'expliquer cela à ses propres collègues du FMN. Il leur donne donc un conseil prudent : ne pas couper tous les ponts derrière eux. Il faut établir certains liens avec des organismes de conservation du Sud et internationaux, ainsi qu'avec l'Institut de la fourrure, liens qui pourraient être très utiles pour défendre la situation que tentent de faire accepter les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, particulièrement pour les usagers autochtones de la faune.

N. Cournoyea (Ministère des Ressources naturelles et de l'Information des Territoires du Nord-Ouest) répond qu'en tentant de faire accepter la situation, ils ont signalé aux habitants du Sud, ainsi qu'aux autres sur la scène internationale, que la plupart de ceux qui exploitent et utilisent les ressources renouvelables ne sont pas très instruits et n'ont pas les bases économiques nécessaires pour faire face aux régimes compliqués et perfectionnés qui existent. Ils ont tenté, dans le passé, de résoudre ce problème mais de façon sporadique, en envoyant quelques-uns de leurs membres dans les pays européens ou à d'autres endroits. Cette démarche ne leur a pas semblé entièrement satisfaisante parce qu'il n'y a pas eu de suite. Ils tentent de prendre les choses en main et de les régler du mieux qu'ils peuvent. Un des moyens que leur offrent leurs ressources limitées est d'appuyer l'Institut de la fourrure du Canada et de créer un très petit groupe bien informé capable de présenter un côté de la médaille.

Ils sont évidemment très préoccupés par les incidences sur leur économie et ils sont très conscients de la révolution à propos des bébés phoques du Saint-Laurent. En fait, ils ne se sont pas exprimés autant qu'ils auraient dû, sauf pour les petites excursions spéciales dans les pays lointains, mais ils essayaient de soutenir et d'encourager leurs relations de travail avec d'autres provinces qui leur offraient sympathie et compréhension. Presque toutes les parties septentrionales des provinces ont de grandes populations qui dépendent de l'exploitation des ressources renouvelables. Dans les Territoires du Nord-Ouest, ils ont tenté de faire comprendre à tout le monde qu'il n'était pas dans leur intérêt de faire quoi que ce soit pour leur nuire parce que, dans la plupart de leurs collectivités, il n'y avait pas d'autre solution. Ce sont les collectivités où les membres tirent leur nourriture des ressources, particulièrement des protéines, et il n'est pas dans leur intérêt de les détruire. Ils essaient d'apprendre mais ils ont certainement besoin de beaucoup d'aide.

K.A. Brynaert (Fédération canadienne de la faune) se dit plutôt intéressé par l'une des remarques du discours d'ouverture du ministre où elle a fait remarquer qu'ils étaient très heureux d'avoir une certaine reconnaissance dans une tribune nationale. Or, il a entendu exactement les mêmes commentaires il y a cinq jours lors de l'assemblée annuelle de la FCF, quand ils ont intégré à la Fédération le territoire du Yukon comme membre à part entière. Il fait remarquer que la FCF et même la Fédération mondiale de la faune encourageraient et aideraient n'importe quel groupe organisé des territoires intéressé à se joindre à eux, qu'il s'agisse d'associations de trappeurs ou autres, afin de pouvoir leur offrir une tribune nationale pour les questions qui les intéressent. Au nom de la FCF, il a fait plusieurs voyages dans leur pays pour s'adresser à des groupes et, peut-être avec l'appui de personnes comme le Ministre, pourraient-ils se joindre à eux et faire connaître leurs opinions au sein d'une tribune nationale.

N. Cournoyea se dit heureuse de l'offre. Elle avait tenté de lire la documentation et de comprendre les distinctions entre tous ces groupes; il y en a tellement. Il est bon de savoir qu'ils ont des amis; ils font des efforts, par l'entremise de ceux qui travaillent à leurs programmes, de même que la Fédération des trappeurs des Territoires du Nord-Ouest qui a tenté d'envoyer un nombre limité de délégations à diverses conférences. Elle remercie la FCF de son offre et l'assure qu'elle la transmettra à son retour.

Y. Dubé croit qu'ils sont très bien placés, dans les Territoires du Nord-Ouest, pour apprendre beaucoup aux habitants du sud du Canada au sujet des valeurs culturelles et spirituelles de la faune. On n'en a pas entendu beaucoup parler aujourd'hui, mais il espère qu'on en parlera demain.

J. Cinq-Mars (Service canadien de la faune) mentionne qu'il voudrait poser deux questions à Michel Cantin concernant le système de gestion des terres de la Couronne du Québec, ainsi que les activités de chasse et de pêche des organismes non gouvernementaux. Pourrait-il nous exposer brièvement les avantages pour les usagers de se rendre dans ces territoires organisés (ZEC), par opposition aux terres de la Couronne, et quels sont les mécanismes spécifiques de protection que ces terres offrent par rapport aux terres normales de la Couronne administrées par son ministère.

M. Cantin (Direction de la faune du Québec) répond que le plus gros avantage que l'utilisateur peut espérer trouver en fréquentant ces territoires, c'est justement un organisme présent pour assurer l'utilisation la plus sage possible du territoire et de la ressource. Par exemple, pour la pêche, pour la majorité des

lacs sous juridiction d'une ZEC et pour chacun des lacs importants, un quota est établi. Un système d'enregistrement obligatoire est instauré pour chacun de ces territoires où l'on fait le relevé des prises qui sont réalisées pour chacune des excursions. À ce moment-là, on est capable d'établir les prises pour chacun des lacs les plus importants et, lorsque la limite est atteinte, on arrête la pêche dans le lac en question de sorte que l'on peut s'assurer que pour de nombreuses années à venir encore, on aura une exploitation qui sera possible. Contrairement à cela, sur les terres publiques évidemment, la seule limite que l'on peut espérer voir, c'est la limite générale établie pour la saison. Alors que dans le cas des ZEC, on a un suivi qui est beaucoup plus fin; on peut le faire par lac ou par série de lacs. Pour ce qui est de la chasse, la nuance est beaucoup plus floue, beaucoup plus ténue. Jusqu'à présent, il n'existe aucun contingentement sur la chasse. Le problème existe avant tout pour la chasse à l'orignal et c'est possible que la situation évolue. Jusqu'à présent, la seule contrainte qui existe sur les ZEC, c'est la saison. Il est possible pour une ZEC d'avoir une saison qui soit raccourcie ou qui soit différente de la ZOUM.

B. Bell (Territoires du Nord-Ouest) indique qu'il a bien aimé l'exposé de M. Cantin où il a décrit un système perfectionné, un modèle qu'ils aimeraient examiner de leur propre point de vue. Il lui demande ensuite d'expliquer pourquoi il faut aussi 650 administrateurs pour gérer 66 zones d'exploitation contrôlée (ZEC).

M. Cantin répond qu'ils en sont probablement arrivés à établir 66 unités au début en fonction de la demande existante. On aurait pu avoir un nombre beaucoup plus important de ZEC, mais ceci correspondait à la demande populaire des associations qui existaient déjà ou qui se sont créées. Les seules qui se sont manifestées étaient des associations autonomes et ce sont ces 66 ZEC. Quant à l'administration, au sein de chacune de ces ZEC, ceci dépend de chacun des organismes et des règlements de chaque association qui fixent le nombre d'administrateurs au sein de leur conseil.

T. Lash (Service canadien de la faune) mentionne qu'il participait aux ateliers suivants portant sur les échecs plutôt que sur les succès. La présentation de CI a certainement fait ressortir certains pièges, le genre de choses à éviter. Il se demande si les autres membres du groupe seraient assez bons de ne pas nécessairement faire ressortir les échecs, mais peut-être de les guider vers d'éventuels pièges du travail d'équipe, particulièrement dans les Territoires du Nord-Ouest, le Québec ou dans le domaine du piégeage.

A. Giroux fait remarquer qu'il ne voit des perspectives de succès que par le travail d'équipe et l'effort coopératif du gouvernement et des associations. S'ils veulent atteindre leurs objectifs, c'est ce qu'ils doivent viser. Quant aux pièges, il y a eu des problèmes et il a fallu traiter, négocier et insister un peu, mais nous avons réussi à nous entendre et à accomplir des choses.

R. Cockerill (Canards Illimités, Canada) fait remarquer qu'ils ont eu beaucoup d'échecs, mais aussi beaucoup de réussites dont ils sont fiers. Ils espèrent seulement que les choses vont s'améliorer. Il travaille en première ligne, de sorte qu'il n'est pas au courant de ce qui se passe aux niveaux supérieurs, et il trouve très réconfortant de savoir qu'Habitat Canada prend son envol.

A. Giroux ajoute qu'un des problèmes auxquels ils ont eu à faire face était les différences régionales dans les provinces, par exemple au sujet des nouveaux

règlements ou des ajustements aux saisons de piégeage qui diffèrent d'une région à l'autre pour diverses raisons.

N. Cournoyea mentionne qu'un des points importants dans les Territoires du Nord-Ouest est qu'il y avait des gens avant même l'arrivée des garde-chasse. Ces gens n'avaient pas une grande mobilité de sorte qu'ils veillaient beaucoup à la conservation de la faune parce qu'elle représentait leur bien-être. Un des problèmes et des pièges qu'elle voit dans les négociations consiste à tenter de faire participer l'usager de façon valable. Parfois, ils ont des problèmes quand les hommes politiques ne veulent pas déléguer leur pouvoir à un niveau inférieur. C'est très bien de demander aux gens de prendre leurs responsabilités, mais s'ils ne les laissent faire que les tâches ingrates et que les régimes politiques gardent tous les pouvoirs d'administration, là il y a un problème.

Ils n'ont pas autant de difficultés à régler les problèmes quand la zone de gestion de l'espèce est dans les Territoires du Nord-Ouest, mais quand il s'agit d'autres secteurs de compétence, souvent les problèmes de compétence politique sont plus importants, semble-t-il, que le bien-être de la faune. Les raisons de la mise en commun des efforts sont souvent mises de côté parce que les hommes politiques ne veulent pas perdre leur pouvoir sur leur domaine. Quand ils font participer des gens, les pièges sont parfois de ne pas répondre à leurs attentes. Les choses traînent en longueur, ce qui décourage les gens. et ils ne peuvent leur donner la réponse continue qu'ils devraient.

K.A. Brynaert fait remarquer à celui qui a demandé des exemples d'échecs que l'absence d'un autochtone à cette même table en est un très évident. Ce n'est pas parce qu'on ne le leur a pas demandé, mais ils n'y assistent pas. C'est là un point dont ils pourraient probablement s'entretenir pendant toute la séance.

Ateliers

PERSPECTIVES DE TRAVAIL D'ÉQUIPE EN GESTION DE LA FAUNE

P. Bidol
Université du Michigan
Animatrice

Je veux être très franche et partager avec vous certaines des difficultés et des traumatismes mais aussi des joies qu'on peut connaître au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Vous découvrirez également, à mesure que je parlerai, que j'ai une définition très large du travail d'équipe et qu'une bonne partie de ce que vous faites déjà peut être considérée comme du travail d'équipe. Cependant, je pense que si nous pouvons agir comme on le fait au sein des organismes de ressources naturelles, des organismes non gouvernementaux et de l'industrie quand nous collaborons de façon explicite, nous pourrons réagir plus efficacement et produire des résultats mutuellement avantageux.

Ma définition du travail d'équipe est que vous avez un but commun et suffisamment d'interdépendance pour avoir l'impression que vous devez travailler ensemble. Je pense qu'un travail d'équipe se fait de façon continue. En parlant avec bon nombre d'entre vous, il m'a semblé que certains avaient une vision assez idéalisée du travail d'équipe pour lequel les gens travaillent ensemble, partagent les mêmes valeurs, positions et intérêts et vont la main dans la main dans le soleil couchant sous un arc-en-ciel, et que si tous ces éléments ne sont pas réunis, il est impossible de réussir à travailler en équipe. Je pense vraiment qu'il est important de se rendre compte que le travail d'équipe est un travail continu allant des simples interactions avec consensus à des négociations structurées.

Si l'on s'arrête aux réalités du travail d'équipe, vous comprendrez ce qu'est une véritable gestion intégrée et non pas seulement des activités factices. Lors de mes consultations aux États-Unis et au Canada (par l'entremise du Projet de conflit environnemental de l'Université du Michigan et de mes propres activités de consultation), j'ai découvert que les deux pays, dans l'industrie, au sein des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, parlent souvent de gestion intégrée dans les années 80. Vos lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada constituent un excellent exemple de travail d'équipe et de gestion intégrée. C'est un succès que de nombreux organismes des États-Unis devraient étudier. Cependant, je ne suis pas certaine que vous compreniez les raisons de votre succès.

Vers un équilibre

Dans ma définition des activités d'un travail d'équipe réussi, je parlerai souvent de NRPIC, qui veut dire "négociations et résolution des problèmes d'intérêt commun". Les NRPIC partent du principe que les équipes des organismes doivent entrer en interaction sans position de négociation établie (où l'on entre dans les négociations avec une position de base). Les équipes devraient avoir recours autant que possible aux négociations et à la résolution des problèmes d'intérêt commun, La définition des intérêts communs des parties en négociation leur permettra d'établir un équilibre entre les besoins à court et à long terme de la faune et ceux d'autres ressources. (Voir à l'annexe I l'exposé de la méthode des NRPIC.)

Comment arriver réellement à équilibrer les facteurs économiques et sociaux et les facteurs des ressources naturelles avec la méthode des NRPIC? Par une analyse préalable, vous utilisez les données scientifiques, les besoins publics et privés et vos plans de gestion stratégique pour concevoir des solutions qui offrent des avantages mutuels. Par conséquent, les parties en interaction avec vous pensent habituellement que la base des intérêts de toutes les parties est représentée. Cette méthode, si vous pouvez l'utiliser plus consciencieusement, contribuera généralement à réduire la fragmentation des buts et des mesures souvent apparente dans la plupart des interactions entre organismes.

Au cours de mes consultations auprès des secteurs privé et public au sujet des NRPIC, j'entrevois pour les années 80 un besoin énorme de comprendre comment les organismes peuvent s'organiser pour résoudre les problèmes avec créativité, tant au sein de leurs divisions internes qu'avec d'autres organismes. Ils veulent satisfaire leurs intérêts et atteindre leurs buts et, dans la mesure du possible, ceux des autres organisations.

Succès des NRPIC

Un examen des exemples de succès des NRPIC vous montrera comment agir avec créativité au sein des équipes regroupant plusieurs organismes. Je veux que vous compreniez bien qu'il s'agit d'exemples, non pas de programmes idéalistes mais de situations réelles.

Le premier exemple nous vient du Michigan, d'une région près de Traverse City qu'on appelle les lacs Sand, région qui a été qualifiée de "calme" et où certaines sociétés pétrolières voulaient entreprendre des activités de forage. Par ailleurs, la région était aussi utilisée par les amateurs de moto-neige, de randonnée, les skieurs de fond et les chasseurs. Il y avait beaucoup de conflits au sujet de l'utilisation de cette région. Le ministère des Ressources naturelles du Michigan, le ministère du Commerce, plusieurs sociétés pétrolières et plusieurs groupes de citoyens se sont réunis pour trouver des solutions aux problèmes d'intérêt commun au moyen de la méthode de négociation spéciale, qui n'est pas considérée comme un processus réglementaire normal. Ce processus spécial a donc duré environ un an et demi. Les parties n'ont pas eu à recourir aux tribunaux. Avec l'aide d'une tierce partie, un expert-conseil, ils ont pu trouver une solution répondant aux besoins de toutes les parties. Ils ont dû faire beaucoup de choses que des organismes de ressources naturelles canadiens ont aussi faites. Ils ont transféré des terres. Les sociétés pétrolières ont acheté d'autres terres. Ils ont transféré des ressources fiscales à différentes fins. Ainsi, ils ont réussi à en arriver à une bonne solution.

Une autre situation plus explosive au Michigan se situait dans la région de la forêt de la rivière Pigeon. Cette forêt est considérée par bien des gens comme une ressource unique : une magnifique région forestière où vit la plus grande harde de wapitis du Mid-west américain. Quand les sociétés pétrolières ont voulu y faire des forages, les groupes de citoyens et les organismes de ressources naturelles ont porté la cause devant les tribunaux. Il en est résulté de longues batailles juridiques où personne n'obtenait ce qu'il voulait. Enfin, au moment de régler le dernier litige, les parties ont eu recours au dialogue dans le cadre d'une équipe inter-organisationnelle pour en arriver à quelques accords qui ont ensuite servi à régler le litige. Ainsi, le travail d'équipe a permis de résoudre la situation.

L'année dernière, au Michigan, quelques groupes de citoyens étaient très préoccupés parce que la forêt voisine faisait l'objet d'une coupe rase. Ces groupes avaient l'intention de poursuivre en justice le ministère des Ressources naturelles de l'État. Ils avaient aussi convaincu plusieurs législateurs qui étaient sur le point de faire adopter des lois interdisant les coupes rases dans ce genre de situation. Or, au lieu d'un procès ou d'une loi, toutes les parties ont accepté de collaborer dans le cadre d'un système appelé "dialogue intégré de politique". Ils ont pu en arriver à un accord et continuent de collaborer avec le ministère des Ressources naturelles du Michigan pour l'aider à mettre au point des modèles d'interaction en équipe qui permettent aux citoyens, aux organismes qui s'occupent des ressources naturelles et à l'industrie de se regrouper pour mettre au point des modèles optimaux de gestion intégrée.

Je puis vous citer un autre exemple, en Floride, auquel je participe actuellement. Le gouverneur de la Floride est en train de rétablir dans les Everglades les niveaux des ressources aquatiques du début du siècle. Je rencontre donc toutes les deux ou trois semaines un organisme qu'on appelle le South Florida Water Management District. Il s'agit du principal organisme qui a fait dériver la rivière Kesiminee, produisant la situation actuelle dans les Everglades. Cet organisme influence également les niveaux d'eau de Miami, Fort Lauderdale, Lake Okiechobie, les intérêts agricoles du sud de la Floride, les producteurs de mangues, les producteurs d'oranges et les plages que visitent beaucoup de Canadiens en hiver. Le mandat de cet organisme couvre tout le sud de la Floride et nous travaillons avec eux pour les aider à restructurer entièrement leur organisme afin qu'ils en arrivent à une excellente gestion des eaux et puissent répondre positivement aux besoins des citoyens, de l'industrie, des agriculteurs et des milieux naturels.

Si les niveaux d'eau des Everglades sont rétablis, la situation aura des incidences sur plusieurs autres intérêts : l'expansion de la mise en valeur des terres de Miami, l'utilisation par les agriculteurs des terres environnantes et plusieurs propriétaires de maisons résidentielles dans la région mitoyenne qui n'auront plus suffisamment d'eau ou qui seront inondés, selon l'endroit où ils se trouvent. Toutes ces parties ne sont pas très "heureuses" du rétablissement du niveau d'eau dans les Everglades, de sorte que nous aidons le District à utiliser la méthode de la résolution des problèmes d'intérêt commun pour trouver des solutions.

Quand on parle du travail d'équipe comme moyen dont disposent les organismes pour répondre positivement aux exigences des groupes d'intérêt extérieurs, je ne voudrais pas que vous pensiez que les NRPIC constituent le seul moyen qu'ont les organismes de ressources naturelles ou les organismes non gouvernementaux, ou toute autre partie, de répondre aux pressions externes. Les autres solutions traditionnelles, comme les procès, sont des solutions valables dans certaines situations. Les audiences sont d'autres moyens de résoudre les problèmes. En fait, vous devez être prêts à utiliser le moyen le plus approprié de résoudre le problème et de trouver la meilleure solution à une situation donnée. La plupart du temps, si vous utilisez la méthode de la résolution des problèmes d'intérêt commun par elle-même ou avec d'autres méthodes traditionnelles, vous obtiendrez de meilleurs résultats.

Prenons un exemple canadien. Un collège de Boston a utilisé la méthode de la résolution des problèmes d'intérêt commun pour faciliter la conception du processus de prise de décisions en vue de trouver l'emplacement d'un dépotoir de

déchets dangereux pour la province de l'Alberta. Je ne sais pas si cette situation a été considérée comme une réussite en Alberta, mais je sais que lui-même la considère comme un succès.

En lisant la documentation de base qui m'a été envoyée, j'ai trouvé d'autres exemples canadiens dans les travaux du Service canadien de la faune. Un exposé présenté l'année dernière par un membre du SCF mentionnait des mesures comme l'élaboration de la politique de la faune, les travaux au sujet du plan nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques et le protocole nécessaire pour obtenir la ratification par les États-Unis du traité concernant les oiseaux migrateurs. Beaucoup de ces problèmes ne sont pas encore résolus, mais il me semble que vous utilisez la méthode de la résolution des problèmes d'intérêt commun de façon très efficace.

Chef de file

Nous sommes là à parler de votre utilisation de la méthode de la résolution des problèmes d'intérêt commun, mais cela pose un problème. La plupart d'entre vous avez choisi votre profession pour vous tenir à l'écart des gens. J'en vois qui font oui de la tête, d'autres qui font non. Ce que je veux dire, c'est que ce qui vous intéresse, c'est la faune, les forêts ou les questions scientifiques. Vous n'avez pas envisagé, en tant que scientifiques, biologistes ou gestionnaires de la faune, d'avoir à traiter souvent avec les gens. Or, vous avez accédé, pour la plupart, au rang de gestionnaire ou d'administrateur. Vous devez donc tout à coup trouver la façon d'administrer les scientifiques qui relèvent de vous. Certains réussissent très bien. D'autres se demandent comment ils en sont venus là. Nous accordons généralement de l'avancement, dans les organismes qui s'occupent des ressources naturelles, aux personnes qui sont de brillants scientifiques. Elles se retrouvent alors soudainement à la tête des organismes sans avoir eu une formation approfondie en matière d'administration. Néanmoins, vous avez à peu près tous trouvé le moyen de travailler avec d'autres spécialistes de la faune, puis avec les forestiers.

Nous disons donc que les bons gestionnaires de la faune doivent s'ouvrir en vue de résoudre les problèmes; et, en accomplissant leurs fonctions, c'est-à-dire en donnant des permissions, en trouvant des emplacements ou en assurant la gestion de la faune, ils doivent communiquer avec les organismes non gouvernementaux, d'autres organismes fédéraux et provinciaux, l'industrie, les municipalités et les cantons. Comment? On ne peut pas seulement leur dire de le faire. Je pense qu'il est admirable que vous ayez eu tant de succès. Je suis vraiment convaincue que vous avez besoin de beaucoup de formation et qu'il nous faut établir des lignes directrices organisationnelles et des politiques pour vous aider. D'après mon expérience, au cours de mes années de travail auprès d'organismes qui s'occupent des ressources naturelles, j'ai remarqué que parce que les gens n'ont pas eu la formation nécessaire et parce que les organismes n'ont pas de politiques et de lignes de conduite officielles pour appuyer ce genre de travail d'équipe, les personnes qui, dans un organisme, prennent le risque d'être les chefs de file de ces accords d'équipe coopératifs (même s'ils sont considérés comme d'excellents accords) ne sont pas récompensées au sein de leurs organismes. Elles sont considérées comme des indépendants et, souvent, n'ont pas d'avancement ou sont mutées latéralement de façon à ne pas avoir l'occasion de récidiver.

Ainsi, si on veut parler de travail d'équipe, je pense qu'il vous faut aussi

travailler au sein de vos propres organismes pour protéger ceux d'entre vous qui sont prêts à se lancer dans ce nouveau genre de travail. Dans les exemples que j'ai donnés, je sais de source sûre que les chefs de file, au sein des organismes, qui ont travaillé à ces projets n'ont pas été récompensés. Les organismes étaient contents des résultats obtenus, mais pas des indépendants qui ont obtenu les solutions. Pour travailler en équipe, de la façon dont la plupart des organismes de ressources naturelles sont structurés (et la plupart des autres organisations dans notre société), il faut aller à l'encontre du système. Nous ne récompensons pas les gens qui vont continuellement à l'encontre du système jusqu'à ce que le système ait été modifié. Si les organismes de ressources naturelles aux États-Unis et au Canada veulent qu'il y ait plus de travail d'équipe, ils devront procéder à des restructurations et à des réorganisations pour soutenir ces efforts. Il ne s'agit pas d'une réorganisation totale, mais de quelques mises au point de vos organismes.

Si je puis donner un exemple de restructuration, j'utiliserai celui de John Baird. Ce qu'il m'a dit à propos de la signification de la résolution des problèmes d'intérêt commun à l'échelle provinciale est très sensé. Il me disait, par exemple, que si le public veut participer davantage (je pense qu'il incluait aussi d'autres groupes, peut-être d'autres organismes), il faut repenser le partage des pouvoirs, des fonctions et des responsabilités, et si on n'y arrive pas, on ne pourra pas avoir de bons résultats. Il a tout à fait raison.

La raison pour laquelle la plupart des personnes dont j'ai parlé, qui ont obtenu de bons résultats, n'ont pas été récompensées au sein de leurs organismes, c'est que les politiques et les lignes de conduite des organismes ne favorisent pas l'utilisation intensive des NRPIC. Les résultats sont bons, mais qu'en est-il des responsabilités? Qui a le pouvoir réel? Qui répartit les fonctions? Où prendra-t-on les ressources pour mettre en oeuvre ce bel accord? Si vous mettez cet accord en oeuvre (peut-être en évitant des tas de litiges), mais qu'il faut diminuer les ressources d'un plan concernant la faune qui venait d'être mis au point pour la région 3 du Michigan, serez-vous content que ce gestionnaire soit allé négocier cet accord? Vous aimez bien l'accord, mais en aimez-vous le suivi? Êtes-vous satisfait des efforts d'atténuation des problèmes? Il faut donc restructurer, au sein de vos propres organismes, la façon dont vous résolvez les problèmes, dont vous faites votre planification stratégique, dont vous établissez votre budget annuel et dont vous fixez les priorités de vos projets.

Comme exemple de restructuration d'un organisme, arrêtons-nous quelques instants au South Florida Water District. Dans leurs efforts en vue d'élaborer des structures organisationnelles favorisant les NRPIC, ils ont modifié l'énoncé de leur vocation. Puis les gestionnaires ne voulaient pas que ce soit "pour de vrai". Ils sont revenus à la charge et ont réorganisé les projets des deux prochaines années, la répartition du budget et les sommes qu'ils reçoivent de l'Administration fédérale conformément à leur vocation actuelle. Ainsi, quiconque a maintenant recours aux NRPIC ne sera pas considéré comme un indépendant, ni ne changera radicalement l'orientation de sa propre section.

Méthodes traditionnelles et non traditionnelles

J'ai presque l'air de faire de la réclame pour les négociations et la résolution de problèmes d'intérêt commun. Examinons certains des avantages et des inconvénients des méthodes traditionnelles que les organismes de ressources naturelles

pourraient utiliser pour travailler avec d'autres groupes, ou que les groupes pourraient utiliser pour travailler avec eux. Il y a les procès, les audiences réglementaires, les audiences publiques, qui font normalement partie du processus d'examen environnemental des deux pays, et les examens des lois et règlements. Ces méthodes traditionnelles présentent l'avantage que les parties en désaccord peuvent travailler séparément. Il n'est pas nécessaire qu'elles communiquent directement entre elles et il vous est possible d'utiliser le soutien, l'influence ou encore tout ce que vous voudrez pour arriver à vos fins. C'est parfois un avantage. En outre, les parties impliquées dans ce genre de situation sont celles qui sont les plus agressives et habituellement les mieux informées. Ce sont probablement les parties privilégiées de notre société. En fait, ces parties sont à peu près toujours les mêmes et se connaissent bien, de sorte qu'elles n'ont pas à communiquer beaucoup devant les tribunaux, mais elles se connaissent assez bien en dehors.

Par exemple, au cours des années, Canards Illimités en est venu à savoir jusqu'où il pouvait "pousser" les autres organismes de faune et vice-versa. On en vient à se connaître. Le système traditionnel a tendance à protéger les relations établies et les orientations de politiques, de sorte qu'une décision juridique ou réglementaire ou une audience publique s'insère normalement assez bien dans votre statu quo, la façon dont votre organisme mène ses affaires, et n'entraîne pas vraiment de perturbation. Peut-être n'en aimerez-vous pas le résultat, mais vous savez comment vous en accommoder puisqu'il s'insère dans votre ligne de conduite normale. C'est là un avantage important. Les relations avec vos adversaires entraînent donc une saine mise à l'épreuve de la valeur des idées et des arguments.

Les inconvénients de ces systèmes, c'est que les parties en désaccord adoptent souvent des attitudes extrêmes juste pour maintenir leurs positions (pas pour défendre leurs intérêts communs). Elles n'aiment pas avoir à régler les problèmes face à face. Celles qui ont un accès limité ne peuvent avoir recours à ce système et donc utilisent souvent la protestation (démonstrations, etc.). Toutes les parties n'ont pas le même accès à l'information et les pratiques actuelles favorisent celles qui savent utiliser ce système.

Les méthodes non traditionnelles - travail d'équipe coopératif, négociation d'intérêts communs - ont l'avantage d'offrir une analyse systématique de l'information. Il y a vraiment accord sur les données; dans le cas contraire, le système ne fonctionne pas. Vous accordez une attention semblable aux incidences à long terme sur toutes les parties. La communication entre les représentants est plus efficace et il y a établissement de buts intégrés et d'une gestion intégrée.

L'inconvénient, c'est que ce processus demande plus de temps et parfois plus d'argent. La plupart des gens n'ont pas été formés à son utilisation. L'accord peut ne pas être acceptable aux yeux des organismes des représentants, de sorte que Jean peut faire partie d'une équipe avec un représentant fédéral et avoir une brillante idée pour la gestion des ressources, pour finalement se faire demander par ses collègues si on ne lui a pas fait un bon lavage de cerveau. Ainsi, une des difficultés de ce genre de processus est donc de rester en relation avec les personnes que vous représentez. Si tout va bien, le climat des équipes sera habituellement amélioré.

Quelles sont les conditions nécessaires pour faire ce genre de travail? Le climat politique doit être favorable. Les acteurs clés doivent être convaincus qu'il y a des avantages à tirer de ce processus. Une bonne proportion du public doit

accepter le processus, sinon on dira que le gouvernement s'est fait avoir. S'il vous est impossible de mettre le processus en marche d'une manière qui semblera acceptable à une grande partie du public, il vaut mieux laisser tomber.

Quant aux problèmes, il faut qu'ils soient perçus comme ayant une importance moyenne à grande. Autrement, pourquoi y consacrer tant de temps et d'énergie? Il faut aussi que le public soit convaincu qu'il y a des solutions au problème. Si vous êtes convaincu qu'il n'y aura jamais utilisation de la puissance nucléaire sous quelque forme que ce soit, il est peu probable que vous acceptiez de négocier un mode d'utilisation modérée des armes nucléaires. En tant que partie, vous devez être convaincue que le problème est négociable.

Chaque partie doit avoir une base organisationnelle. C'est là que bon nombre d'entre vous avez fait une erreur, aux États-Unis et au Canada. Les organismes de ressources naturelles amènent souvent les gens à une table ronde ou dans un groupe d'étude tout à fait isolé de leurs organismes. Il peut en résulter un accord fantastique, mais qui va l'appuyer? Ainsi, même s'il faut plus de temps et s'il y a plus de disputes en cours de route, il vaut mieux partir d'une base solide. Vous devez véritablement représenter votre organisme. Vous ne pouvez agir indépendamment.

Cependant, pour représenter votre organisme, vous devez faire connaître vos intérêts, pas votre position. Dans un des documents que j'ai lus, on disait quelque part que pour former une équipe efficace de représentants fédéraux et provinciaux, il faut laisser de côté les mandats car ils nous mèneront invariablement à nos positions; il vaut mieux commencer par faire la liste des tâches à accomplir et trouver le moyen de les accomplir. C'est parfait. C'est le genre de restructuration organisationnelle de base zéro qui commence à se faire en Floride et au Michigan. Il s'ensuit une réduction du chevauchement entre les secteurs de compétence.

Utilisation des NRPIC

La première étape de l'utilisation de la méthode des NRPIC est d'assurer votre formation au sein de votre organisme. Vous n'avez pas eu la formation nécessaire. Au ministère des Ressources naturelles du Michigan, on m'appelle "Madame Wapiti" parce que j'ai travaillé avec une équipe de forestiers, de gestionnaires de la faune et de spécialistes des politiques au problème d'une chasse au wapiti qui doit avoir lieu l'année prochaine dans la forêt d'État de la rivière River. On m'avait très clairement fait comprendre que les membres de la section de la foresterie et de la section de la faune n'avaient pas l'habitude de s'asseoir ensemble et de collaborer à ce genre de projet. Ainsi, des membres d'un même organisme ont dû apprendre à travailler ensemble au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Ils ont trouvé une solution acceptable aux yeux de leur organisme, des chasseurs, des agriculteurs et de la plupart des environnementalistes.

Ensuite, il y a beaucoup de réussites, au sein des organismes américains, favorisées par le recours aux tables rondes au niveau de l'élaboration des politiques. Par exemple, dans le cas de la table ronde sur l'utilisation de l'eau du Denver métropolitain, comment pouvait-on se réunir de façon à décider qui aurait l'eau? Il y avait là des répercussions pour l'industrie, les résidences et la faune, ainsi que les groupes forestiers et récréatifs de la région de Denver. Les parties clés ont travaillé ensemble pendant plusieurs années, à l'aide de cette méthode, et en sont venues à un accord que la plupart d'entre elles étaient

prêtes à signer. Même s'il y avait des points avec lesquels certaines parties n'étaient pas d'accord, elles appuyaient quand même l'ensemble de l'accord et étaient prêtes à signer les sections qu'elles acceptaient.

En conclusion, si vous voulez travailler en équipe en utilisant une méthode basée sur les intérêts communs (je ne vois pas d'autre moyen de le faire pour les organismes de ressources naturelles dans les années 80), vous devez vous poser ces questions avant de vous lancer dans les NRPIC :

1) Les choix possibles auront-ils un lien? C'est-à-dire, les choix des négociations spéciales, des tables rondes, quel que soit ce que vous choisissiez, permettront-ils d'établir un lien entre la méthode de gestion du conflit et votre processus normal de prise de décisions? Dans la négative, vous obtiendrez peut-être un accord acceptable, mais les membres de votre organisme qui ont travaillé à ce projet seront considérés comme des indépendants et la mise en oeuvre de l'accord posera de grandes difficultés.

2) Les choix permettront-ils de relier les lignes de conduite à d'autres processus environnementaux, comme les évaluations environnementales? Les processus incluront-ils des lignes de conduite permettant de s'entendre sur les données? L'United States Fish and Wildlife Service a utilisé, dans diverses situations et je pense avec beaucoup de succès, le processus mis au point par un Canadien, nommé Howling, sur l'acceptation des données. Il s'agit d'un système de modélisation par ordinateur qui n'était pas conçu véritablement pour aider les parties à négocier entre elles, mais à plusieurs endroits aux États-Unis, on a commencé à l'utiliser pour étudier les diverses solutions qui se présentent. Il faut un système semblable pour vous aider à vous entendre sur les données de base. Si vous n'avez pas de base de données commune, ces processus ne fonctionneront pas.

3) Les choix favoriseront-ils une gestion intégrée des ressources? Quand vous vous réunissez, vous ne pouvez travailler dans le vide sans vous préoccuper de questions comme celles-ci : quelles seraient les répercussions de la création d'un nouvel organisme pour le faire? Y a-t-il de nouvelles exigences législatives? Quelles répercussions cela aura-t-il sur les budgets des organismes existants? Est-ce que ce sont là les effets que nous aimerions avoir sur les budgets des organismes existants? Si nous avons un objectif global, comment définir les règles et les intérêts et réduire le chevauchement des organismes?

Je crois qu'au cours de plusieurs de vos séances, vous pouvez commencer à étudier ce genre de problème. L'intégration des forêts et de la faune au Canada est un domaine qu'un groupe comme le vôtre pourrait examiner. Je pense qu'il vous faudra avoir recours à la méthode des mandats et des activités de base zéro pour avoir une bonne idée de ce que fait chaque organisme et de ce qui doit être fait. Il vous faut faire en sorte d'avoir un climat administratif favorisant et encourageant les NRPIC. Dans ce genre de processus, il vous faut faire participer au début, et non pas à la fin, les organismes non gouvernementaux et l'industrie. Vous devez tenir compte de vos différences comme de vos ressemblances. C'est à partir de là que vous pourrez en arriver à des solutions valables.

ANNEXE I

Exposé des perspectives de travail d'équipe en gestion de la faune

1. Introduction

- Le travail d'équipe entre les secteurs public et privé et au sein de ces derniers est favorisé par des méthodes coopératives de résolution des problèmes inhérentes "aux négociations et à la résolution des problèmes d'intérêt commun" (NRPIC).

- Les NRPIC favorisent la gestion intégrée des ressources :

  a) en équilibrant les besoins de la faune à court et à long terme avec ceux des autres ressources,

  b) en utilisant les données scientifiques, les besoins et les objectifs publics et privés, ainsi que les plans de gestion stratégique, pour obtenir des résultats avantageux pour toutes les parties,

  c) en réduisant la fragmentation des buts et des actions.

- Les NRPIC constituent un aspect coopératif des méthodes de gestion des conflits. Les NRPIC comprennent des processus comme les dialogues sur les politiques, les négociations spéciales, la participation de tierces parties, et des groupes d'étude intégrés.

- Les autres méthodes types de gestion des conflits sont les procès et les recours administratifs.

Voici quelques exemples de NRPIC et d'autres techniques de règlement des conflits.

Situation	Parties	Techniques de règlement des conflits
1) Sand Lake, MI : pétrole/activités récréatives	Min des Ress. nat., commerce, soc. pétr., groupes de citoyens	Négociations spéciales
2) Pigeon River, MI : wapitis/pétrole	Min. des Ress. nat., soc. pétr., groupes de citoyens	Dialogue sur les politiques et procès
3) Allegan Forest, MI : coupe rase/faune/ activités récréatives	Min. des Ress. nat., groupes de citoyens, ind. forestière	Négociations spéciales, dialogue intégré sur les politiques
4) East Dade, FL : rétablissement des Everglades/ croissance industrielle	Plusieurs organismes, industries, groupes de citoyens	Procès spéciaux, dialogue sur les politiques

Situation	Parties	Techniques de règlement des conflits*
5) Alberta, Canada : lieux d'enfouissement de déchets dangereux	Collectivités, organismes, industrie	Dialogue sur les problèmes, négociations spéciales
6) Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada	Plusieurs organismes et le secteur public	Négociations spéciales et dialogue sur les politiques

* La plupart ont eu recours à une tierce partie.

II. Négociations et résolution de problèmes d'intérêt commun (NRPIC)

A) Avantages des systèmes traditionnels de prise de décisions (procès, audiences réglementaires, lois) :

1) Les parties en désaccord peuvent travailler séparément pour communiquer et s'influencer en utilisant leur propre information, leurs ressources et leur style.

2) Les parties en cause sont les mieux informées et les plus agressives.

3) Les parties en cause sont généralement les mêmes ou tout au moins se connaissent.

4) Les parties en cause connaissent bien le système de prise de décisions et peuvent l'utiliser plus ou moins bien à leur avantage.

5) Le système traditionnel tend à protéger les relations établies des parties et les orientations de politique.

6) Les relations concurrentielles peuvent amener une mise à l'épreuve des idées et des arguments et un renforcement des parties gagnantes.

B) Inconvénients des systèmes traditionnels de prise de décisions:

1) Les parties en désaccord adoptent souvent des positions extrêmes simplement pour maintenir leurs intérêts.

2) Souvent, les parties en désaccord n'aiment pas les discussisons et la recherche de solutions face à face.

3) L'accès aux décisionnaires est adapté à ceux qui sont informés et déjà organisés.

4) Ceux qui ont peu accès à l'information ont souvent recours aux procès ou à des appels administratifs.

5) L'information n'est pas à la portée de toutes les parties en cause.

6) Les différences d'accès et les distorsions dans les perceptions favorisent les positions et les données de ceux qui ont le meilleur accès à l'information.

7) Les pratiques actuelles et les groupes présentement favorisés ne sont pas suffisamment influencés par les préoccupations nouvelles et les groupes moins puissants.

C) Avantages des méthodes non traditionnelles de règlement des conflits :

1) Les processus d'analyse systématique de l'information sont influencés par toutes les parties.

2) Évaluation mutuelle des intérêts divers de toutes les parties.

3) Communications efficaces parmi les représentants et entre les représentants et leurs groupes.

4) Fixation d'objectifs intégrés et d'intérêts mutuels sans perte d'intégrité des parties.

5) Formation de solutions plus pragmatiques, équitables et mutuellement acceptables.

D) Inconvénients des méthodes non traditionnelles de règlement des conflits :

1) Le temps et les ressources monétaires et humaines nécessaires sont trop fonction des autres besoins des parties ou des résultats produits.

2) "L'accord" n'est pas acceptable pour les parties, de sorte que les représentants et le processus sont discrédités.

3) Les solutions obtenues sont en conflit avec les conditions existantes et les changements ne sont pas possibles de façon réaliste.

4) L'amélioration du climat et des relations atténue les divergences réelles des parties, cachant d'autres problèmes importants.

5) La collaboration empêche ou limite les efforts des parties en vue de réunir leurs membres pour connaître les détails d'un conflit et en influence les résultats.

E) Conditions nécessaires aux NRPIC :

1) Climat politique :

- Les parties clés au conflit doivent percevoir les avantages de participer au processus et il doit y avoir un faible degré de polarisation entre les parties importantes au conflit.

- Le processus est réglé de façon que les délibérations et les solutions apportées puissent influencer la formulation des politiques et le temps presse suffisamment pour que les parties ressentent le besoin de régler le problème.

- Acceptation du processus par une grande proportion du public extérieur.

2) Problèmes et lignes de conduite :

- Importance perçue modérée à grande du problème qui est suffisamment défini pour favoriser les interactions.

- Le problème se prête bien aux négociations et à la solution des problèmes, du point de vue des parties clés.

- Les lignes de conduite du processus des négociations d'intérêt commun sont acceptées par toutes les parties avant leur interaction.

3) Parties

- Chaque partie a une base organisationnelle ou est en train d'en former une.

- Toutes les parties doivent avoir la base à partir de laquelle elles peuvent traiter avec les autres, et il doit y avoir des différences faibles à modérées dans le rapport de force entre les parties.

- Les parties doivent se rendre compte que l'absence de solution nuira à leurs activités futures.

- Toutes ont un enjeu dans le processus, se rendent compte de l'interdépendance existante et s'y engagent volontairement.

- Les parties doivent pouvoir comprendre et défendre leurs intérêts et être prêtes et aptes à déléguer le pouvoir de négociation et de résolution des problèmes à leurs porte-parole.

III. Utilisation des NRPIC pour le travail d'équipe au sein des organismes

- Les NRPIC doivent être reliées aux procédures, politiques et valeurs existantes de l'organisme.

- Le South Florida Water Management District, organisme principal de régulation de l'eau dans tout le sud de la Floride, en est à sa deuxième année de réorganisation pour utiliser les NPPIC. D'après son directeur administratif, ils utilisent cette méthode de travail d'équipe parce que :

  a) ils ont eu une attitude de réaction, sur la défensive, face aux secteurs public et privé;

  b) les équipes interservices utilisent davantage les compétences de leurs employés;

  c) ils avaient besoin d'une méthode sûre qui intégrerait les préoccupations du secteur privé et des groupes d'intérêt spéciaux à leurs décisions.

- Le South Florida Water Management District a entrepris les NRPIC en créant deux nouveaux services :

a) le service de la coordination des ressources afin d'utiliser des NRPIC avec d'autres organismes publics et le secteur privé;

b) la section de la politique concernant les ressources pour la création des équipes interservices.

- Rôles proposés des équipes coopératives externes et internes :

1) Participer de façon appropriée, avec le personnel d'autres organismes et les groupes gouvernementaux et d'autres groupes d'intérêt spéciaux, à l'amélioration de la résolution des problèmes internes et externes par les équipes.

2) Aider à la définition des problèmes publics clés.

3) Aider à l'établissement de priorités pour les problèmes publics, à l'intention de la haute direction et du Conseil.

4) Aider les services à répondre aux problèmes publics qui leur sont étrangers.

5) Donner les prévisions des tendances sociales et politiques.

6) Définir les répercussions au niveau des politiques pour la haute direction.

7) Réviser les plans pour tester leur sensibilité aux nouveaux problèmes clés.

8) Participer au perfectionnement des plans stratégiques des activités générales à l'échelle de l'organisme et du service.

IV. Utilisation des NRPIC entre organismes

Exemples de NRPIC qui ont eu recours à diverses méthodes coopératives :

A) La table ronde sur l'utilisation de l'eau du Denver métropolitain, qui a trouvé des solutions pour l'utilisation de l'eau dans la région de Denver. Elle réunissait des organismes, des collectivités locales, des intérêts industriels, des groupes agricoles et plusieurs groupes d'intérêt spéciaux. Elle était parrainée par le gouverneur et a profité de l'aide de médiateurs professionnels. Elle a eu recours à un processus de groupe d'étude à plusieurs niveaux et tous les groupes d'intérêt en cause ont élaboré des plans d'utilisation de l'eau. Des spécialistes techniques ont validé les données. Tous les plans ont été comparés et un plan acceptable pour tous a pu être établi. Il en est donc résulté un plan acceptable comportant des points approuvés par toutes les parties et d'autres qui n'ont été acceptés que par deux des principaux groupes.

B) La tribune des politiques du Michigan est en cours de mise en place pour protéger l'environnement naturel, renforcer l'économie de la région et favoriser la collaboration entre les citoyens, les promoteurs industriels, les organismes gouvernementaux et les syndicats. Elle est mise en place pour créer des mécanismes coopératifs afin de permettre la réalisation de projets d'expansion économique, comme l'exploration pétrolière dans les forêts d'État, et d'en déterminer l'emplacement.

C) Élaborer des lignes directrices et des lignes de conduite pour prévoir les conflits en matière de gestion des zones de gibier du Michigan; ce projet débutera à l'automne de 1984. Il vise à permettre à la Division de la faune d'élaborer des plans de gestion qui créeront un équilibre entre les besoins à court et à long terme de la faune et ceux des environnementalistes, des industriels, des chasseurs, etc.; ils seront intégrés aux objectifs de gestion des autres ressources naturelles.

V. Conclusion

Le choix de la méthode appropriée des NRPIC à utiliser est basé sur les points suivants :

1) Les choix permettront-ils de relier la stratégie de gestion des conflits aux lignes de conduite régulières de l'organisme en matière de prise de décisions?

2) Les choix permettront-ils de relier les lignes de conduite à d'autres processus environnementaux, tels le BFEEE?

3) Le processus inclura-t-il des lignes de conduite permettant d'en arriver à un accord sur les données?

4) Les choix favoriseront-ils la gestion intégrée des ressources?

5) Les choix permettront-ils d'utiliser toute la gamme des méthodes de règlement des conflits?

Ateliers du mercredi (2)

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION SUR LE DISCOURS DE L'ANIMATRICE

T.C. Dauphiné (Service canadien de la faune) mentionne que l'animatrice n'a pas parlé de l'exercice précis qu'ils commençaient. Aurait-elle des trucs ou des lignes directrice, des conseils sur la façon dont il faut procéder? Elle leur a donné beaucoup de matière, et c'était très intéressant, mais il n'a pas eu la chance d'y penser et il n'est pas très certain de tout comprendre. Il serait intéressant de se retirer pour y penser quelques heures et de commencer ensuite l'exercice.

P. Bidol (Animatrice) répond qu'ils doivent être prudents dans leurs interactions pour bien reconnaître leurs intérêts. Chacun d'entre eux devrait se demander ce qu'il veut, comme représentant de son organisme, dans ses relations avec les autres. Ils devraient connaître leurs intérêts et s'assurer de ne pas confondre intérêts et prises de position. En d'autres termes, ils devraient savoir l'objectif qu'ils visent, mais aussi l'intérêt qu'ils tiennent à protéger. C'est une toute autre paire de manches. Ensuite, il faut s'assurer que chacun fera part de ses intérêts car il arrive souvent, quand des personnes discutent ensemble (je serais curieuse de le voir quand je passerai d'un groupe à l'autre), que celui qui parle en premier ou l'organisme qui a le plus de prestige dans la pièce ou la personne qui a le plus haut rang dans la pièce a souvent un effet d'arc-en-ciel. Il est très important, s'ils veulent faire du travail d'équipe collaboratif, de faire d'abord sortir toutes les idées : faites du remue-méninges, procédez comme pour une table ronde où on fait le tour de la table sans discussion pour faire sortir tous les principaux points d'intérêt.

Ensuite, il est aussi très important de former des sous-groupes dans le groupe. Elle recommande même de se dire : "Il semble que vous trois pensiez à peu près de la même façon, de même que vous trois; pourquoi ne prenez-vous pas cinq minutes pour réfléchir et mieux définir votre position et trouver des moyens d'interactions? Puis revenez nous en faire part". On pourrait ainsi comprendre ce qui se passe. C'est un moyen de faire ressortir les différences, en ayant confiance que le sous-groupe s'est mis d'accord et respectera ses positions. Puis ils reviendront et partageront les intérêts de leur sous-groupe; leurs intérêts sont mieux définis, leurs idées sur la façon de les résoudre sont en ordre; ils ont trouvé des solutions et ont commencé à résoudre les problèmes et à négocier ici même, non pas à négocier en adversaires, mais en défendant des intérêts bien définis.

M. Hummel (Fonds mondial pour la nature, Canada) se dit intéressé par les commentaires de Pat Bidol au sujet de la nécessité de se mettre d'accord sur les données. Souvent, s'il y a accord à ce niveau, ils parlent un peu dans le vide car, d'après son expérience, il y a souvent un éventail de données. En d'autres termes, il pourrait penser qu'il y a 300 bélugas et un autre qu'il y en a 1 600; ainsi, les intérêts, les mandats ou peut-être même les positions de leurs organismes respectifs les portent à préférer une extrémité de l'éventail. Ils ont mentionné qu'il était bon en général de se mettre d'accord sur les données; c'est là une généralisation intéressante, mais comment y arriver? Il offre une façon de le faire, soit de faire participer les groupes qui pourraient être en conflit lors de la collecte des données, de façon qu'ils ne puissent détruire la méthodologie de l'autre. Les parties en conflit éventuel sont sur le terrain et voient les mêmes baleines et sont alors en accord ou en désaccord avec la méthodologie.

Elles sont donc plus suceptibles de se mettre d'accord sur les données. Il demande à Pat Bidol son expérience à cet égard.

P. Bidol est d'accord avec M. Hummel. L'exemple qu'elle a donné d'Howling en est un du même genre, où des personnes de différents intérêts forment des sous-équipes et où chacune des sous-équipes recueille des données pour une partie de l'ensemble. En fin de compte, ils sont forcés d'être d'accord avec les données puisqu'ils ont aidé à les produire ensemble. Parfois, cependant, on ne peut amener les gens sur le terrain. Ce n'est peut-être pas ce genre de situation avec la faune. Dans le cas de Dade, en Floride, il y avait beaucoup de désaccord au sujet du nombre d'oiseaux subissant les répercussions, du nombre de nids touchés, pour des raisons naturelles ou non, et d'autres questions du genre. Ils travaillent beaucoup en équipe avec des gens de différentes perspectives qui recueillent les données en ce moment.

C'est ce qu'ils ont fait aussi avec la situation du wapiti. Ceux qui s'opposent à la chasse ont dit que le ministère des Ressources naturelles du Michigan ne savait pas comment dénombrer les wapitis, qu'il s'était trompé dans le passé et qu'il se trompait encore. Ils ont donc formé des équipes composées de ceux qui étaient d'accord avec les données et de ceux qui ne l'étaient pas et ils ont dénombré les wapitis; ce fut un processus très utile parce qu'en fin de compte ils se sont mis d'accord sur les données. Quelqu'un pourrait peut-être encore une fois les amener devant les tribunaux, mais pour le moment toutes les parties importantes qui s'opposaient à la chasse au wapiti dans le passé l'appuient maintenant. Bon nombre d'entre eux vous diront qu'ils n'appuient pas la chasse en général et qu'ils n'aiment pas tellement celle-là, mais ils comprennent qu'elle est nécessaire. Il leur faut conserver leur image publique. Certains de ces groupes n'ont jamais appuyé la chasse dans le passé, mais ils ont obtenu l'accord public de toutes les parties et, pour le moment, il y a un projet de réduction de la harde de wapitis prévue pour l'hiver prochain.

Un point qu'elle n'a pas élaboré beaucoup, c'est la nécessité d'avoir parfois une tierce partie, qui n'est pas une des parties intéressées, pour aider à organiser le déroulement et à le faciliter, tout comme les présidents des ateliers aujourd'hui. Il n'est pas question de dépendance et cette méthode pourrait même se poursuivre à l'avenir quand les organismes y seront habitués. À d'autres moments, ils pourraient s'entraîner à s'occuper de ce genre de travail d'équipe et d'interaction de façon à le faire eux-mêmes. Nous avons frappé à la porte de plusieurs organismes qui s'occupent de ressources naturelles pour former les spécialistes de la faune et des forêts à résoudre les conflits par les méthodes coopératives de résolution des problèmes. Il est donc important qu'ils sachent qu'ils ont parfois besoin d'une tierce partie. Il leur faudra probablement restructurer leurs organismes s'ils veulent procéder ainsi de façon courante, pour que cette façon de procéder donne des résultats qui s'insèrent dans leurs méthodes courantes.

J.D. Roseborough (Direction de la faune de l'Ontario) pense que ces paroles leur ont donné une idée de la façon d'aborder leurs ateliers et même certaines de leurs activités quotidiennes. Ils ont tous commencé à titre de spécialistes en foresterie, en biologie ou en exploitation minière, et ils administrent maintenant des personnes ou tentent tout au moins de le faire. C'est une transition remarquable.

P. Bidol mentionne qu'il y a une chose à laquelle il faut penser; bien des personnes qui seront affectées par leurs décisions n'auront peut-être pas les

ressources nécessaires pour se lancer dans la résolution coopérative des problèmes, de sorte que beaucoup d'organisations doivent déterminer de quelle façon elles paieront un organisme non gouvernemental pour participer à ce genre de travail. Au cours d'une conférence qui vient d'avoir lieu sur les lieux du projet la semaine dernière, au Michigan, ils ont envisagé les deux questions environnementales importantes soulevées dans l'État du Michigan et ils ont recommandé une table ronde. Beaucoup d'organismes non gouvernementaux ont indiqué que s'ils procédaient de cette façon, ils n'auraient pas les fonds nécessaires pour poursuivre en justice; en outre, un des membres de leur personnel ne peut participer à la collecte de fonds car les tables rondes demandent beaucoup de temps. Ainsi, il leur faut trouver comment faire participer avec eux au processus les partenaires clés et comment organiser le financement de façon que chacun ait la liberté de respecter sa propre base d'intérêts. Le financement de ces processus est donc un autre point à étudier.

Ateliers du mercredi

Introduction et commentaires sur les rapports

S. Curtis
Président

J'étais membre du groupe 5 présidé par Alcide Giroux et chargé d'analyser les succès du travail d'équipe. En tant que groupe, nous avons eu des entretiens assez vastes et je suis persuadé que les autres groupes ont fait la même chose. Sans vouloir faire une partie du travail des rapporteurs qui vont suivre, il est juste de conclure que le travail d'équipe peut se faire de plusieurs façons. Pat Bidol nous en a donné de bons exemples. Je suis convaincu qu'on en a étudiés beaucoup d'autres pendant les ateliers. À la fin de cette séance, j'espère que nous serons en mesure de mettre en perspective la question du travail d'équipe et de définir davantage la tâche pour nos ateliers de demain.

(Les commentaires suivants ont été faits après les présentations des rapporteurs.)

Il me semble évident, en tant que président, que les groupes ont eu quelques difficultés à saisir ce vaste sujet d'une manière utile, bien qu'il me semble y avoir vu des discussions très utiles. Le travail d'équipe est complexe, mais il existe depuis des millénaires. Je pense qu'un des meilleurs exemples de travail d'équipe est la toilette que se font mutuellement les primates ou des groupes d'individus s'enlevant les poux les uns des autres. Je suppose que le besoin est évident.

En examinant les succès ou les échecs des divers exemples de travail d'équipe que nous avons choisi d'étudier ici, nous devrions faire la distinction entre deux points. D'abord, savoir dans quelle mesure l'équipe a bien travaillé ensemble, c'est-à-dire dans quelle mesure elle a été efficace. Ensuite, savoir dans quelle mesure l'équipe s'est véritablement attaquée à la question ou au problème pour lequel elle avait été constituée. La faune a-t-elle bénéficié des efforts de l'équipe? Les résultats obtenus ont-ils été meilleurs pour la faune? Ce sont là deux point distincts. L'un demande dans quelle mesure l'équipe a bien fonctionné et l'autre si nous avons vraiment fait quelque chose d'utile pour la faune.

(Les présentations des six rapporteurs suivent, ainsi qu'un résumé de la discussion.)

ATELIER 1 : NÉCESSITÉ DU TRAVAIL D'ÉQUIPE

Président : L. Whistance-Smith (Ontario)
Rapporteur : R. Thompson (Manitoba)

Un groupe s'est penché sur la nécessité du travail d'équipe du point de vue des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, de deux experts-conseils, de quelques organismes fauniques privés, des négociateurs et des organismes de conservation.

Pour commencer, nous avons eu une table ronde sur la définition du travail d'équipe, son genre et sa portée. Nous avons convenu que le sujet devrait inclure une large définition englobant tous les types de travail d'équipe entre et parmi les organismes gouvernementaux et privés. Le travail d'équipe est nécessaire pour que deux groupes d'intérêt ou plus travaillent ensemble à atteindre des buts communs qui ne pourraient peut-être pas être réalisés ou atteints si ces groupes travaillaient de façon unilatérale. Le travail d'équipe permettrait aussi de résoudre des problèmes, d'aboutir à des projets efficaces et de trouver des solutions compatibles. On a donné des exemples de divers projets impliquant un travail d'équipe, tels que la foresterie, la gestion de la faune, la gestion des marais et de l'eau, l'établissement des saisons et des règlements, la planification de l'utilisation des terres et l'extraction coordonnée des minerais et du gaz.

Il a été convenu que le travail d'équipe apportait force et crédibilité. On a aussi mentionné que très peu d'organismes pourraient obtenir des résultats valables si un intérêt spécialisé était trop limité ou trop étroit. Notre groupe a convenu que des entreprises sans une forme de travail d'équipe ou une autre sont plutôt rares de nos jours.

On a aussi fait remarquer que le travail d'équipe demandait souvent beaucoup de temps. Il chambarde les horaires à cause des communications et du dialogue exigés, mais les solutions de remplacement du travail d'équipe sont bien pires. Les résultats sans travail d'équipe amènent un processus destructif parce que les mandats ou les positions ont tendance à être figés et à donner des résultats conflictuels.

Vers le milieu de nos discussions, notre groupe s'est penché à nouveau sur le sujet et, en retournant la question, nous en sommes venus à la conclusion qu'elle comportait deux aspects. Il y a tout d'abord la nécessité du travail d'équipe et ensuite les besoins du travail d'équipe. Nous avons ensuite fait la liste des facteurs importants de chaque aspect et, au risque de déborder sur les délibérations de demain portant sur des sujets semblables, j'aimerais passer ces points en revue avec vous.

(M. Thompson présente alors un tableau à feuilles mobiles.)

Tableau à feuilles mobiles

Le travail déquipe est nécessaire :

- pour atteindre des objectifs communs que deux organismes ou plus ne peuvent accomplir aussi efficacement seuls; pour permettre la mise en commun de ressources, et nous parlons ici principalement de l'aspect financier, tous les organismes apportant une contribution au travail d'équipe alors qu'ils n'auraient peut-être pas assez de fonds individuellement;

- pour permettre à un groupe de faire des énoncés quelque peu objectifs sans craindre d'être réprimandé par ses patrons;

- pour obtenir un meilleur produit;

- dans certains cas, parce qu'il y a une obligation légale vis-à-vis du travail d'équipe, et ici nous avons étudié la différence entre le travail d'équipe et

la négociation et nous sommes convenus qu'il existe certains cas où même si vous êtes amenés à la table un peu par force, il s'ensuit quand même un travail d'équipe dans certains cas;

- pour permettre la mise en commun des idées et des compétences collectives;

- pour permettre l'expression de points de vue qui ne le seraient pas autrement - ici on a fait remarquer que le travail d'équipe est une façon de faciliter les besoins de la faune, car la faune a besoin aujourd'hui de toute l'aide possible et si le travail d'équipe peut l'aider, tant mieux;

- pour éliminer les obstacles;

- pour permettre une production efficace en rassemblant des groupes au lieu de recourir à une approche dispersée et de tenter d'obtenir un consensus dans tout le pays;

- dans le cas d'un comité, pour en renforcer le travail;

- pour permettre de résoudre ou d'éviter les conflits;

- parce que, à cause des rôles changeants rendus particulièrement nécessaires par les restrictions budgétaires, entre les secteurs public et privé, il pourrait y avoir une baisse d'importance d'une part et un accroissement d'importance de l'autre, ce qui accroît la nécessité du travail d'équipe;

- parce que les organismes ont des exigences, de leurs clients ou dans le cadre de leur mandat, qui supposent un travail d'équipe. Un membre de notre groupe a mentionné que, purement et simplement, on nous informe que nous devons travailler avec d'autres organismes;

- enfin, pour permettre de donner une réponse organisée à des questions et à des problèmes importants.

Le deuxième aspect de la question était les besoins du travail d'équipe. Pour qu'il y ait travail d'équipe, il doit y avoir un problème à résoudre. Il doit aussi y avoir des solutions à ce problème; il ne peut s'agir d'un problème sans solution. En outre, les participants doivent faire preuve d'intérêt et d'engagement, ce qui entraîne une participation valable des personnes concernées. Dans le cas d'un comité, le travail d'équipe doit donner des résultats, sinon les membres perdent leurs illusions ou se découragent. Les mandats, les buts et les objectifs doivent être clairs. Il doit aussi y avoir des buts individuels et collectifs que l'on peut mettre en perspective.

La confiance et la camaraderie sont des aspects qui, nous l'espérons, viendront avec le travail d'équipe, mais c'est un aspect très important à développer. Les participants doivent être prêts à faire des compromis. Il doit aussi y avoir communication et échange d'information, ainsi que des attentes réalistes, pour que les résultats soient réalisables et pour éviter ainsi tout découragement.

On a mentionné que le travail d'équipe développait des aptitudes. La capacité collective est donc le véritable pouvoir et il n'est pas nécessaire qu'il s'agisse d'un pouvoir conféré à un comité par un mandat ou par une loi. Le pouvoir qui en résulte découle des talents des personnes impliqueés. Les participants doivent être disposés à donner des fonds et du temps pour constituer une équipe efficace.

Il faut éviter les stéréotypes afin de ne pas deviner ce que les participants ont à dire avant qu'ils précisent leurs positions ou leurs points de vue. Il faut très bien comprendre les intérêts des divers participants d'une équipe et il doit y avoir un mécanisme permettant d'évaluer les aptitudes du groupe et les engagements financiers. L'équipe doit être prête à écouter et capable de le faire. Elle doit avoir un chef et peut-être un animateur facilitant l'adoption d'une résolution ou d'un consensus dans un groupe souvent composé de personnes très compétentes; quelqu'un doit jouer le rôle de chef de file. Enfin, les faits découlant d'un comité doivent être assimilés pour pouvoir aboutir à des positions communes.

Ateliers du mercredi

ATELIER 2 : NÉCESSITÉ DU TRAVAIL D'ÉQUIPE

Président : Y. Dubé (Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec)
Rapporteur : R. Bell (Ministère des Ressources renouvelables des Territoires du Nord-Ouest)

Notre sujet était le même que celui du groupe de Ross Thompson et je pense que nous avons touché la plupart des points qu'ils ont oubliés. À notre séance du matin, le groupe s'est attaqué au thème en donnant aux membres la possibilité de présenter les facteurs qui, à leur avis, constituaient les principaux obstacles à un travail d'équipe efficace; les facteurs proposés peuvent être classés en deux catégories générales : ceux qui impliquent des qualités humaines et ceux qui comportent un processus.

La plupart des membres du groupe considèrent que les qualités personnelles de ceux qui tentent de former l'équipe sont les plus importantes. Le tact, la perspicacité et la compréhension ont été souvent mentionnés et un certain nombre de personnes ont parlé du mandat et du degré de confort et de sécurité des membres de l'équipe au sein de leur propre organisation comme étant très importants. Les expériences passées des membres de l'équipe, bonnes ou mauvaises, dans d'autres entreprises coopératives ont des répercussions importantes sur le succès de l'entreprise en cours.

En ce qui a trait au processus, de nombreux membres de l'équipe ont fait ressortir la nécessité pour tous les acteurs de comprendre le problème auquel ils s'attaquent. Les antécédents, ou les données et les faits, ainsi que toute la gamme des solutions possibles, sont importants, surtout pour définir un mécanisme permettant de déterminer les points communs ou l'objectif satisfaisant tant désiré. On a fait remarquer que les organismes non gouvernementaux se trouvent souvent forcés de prendre des positions extrêmes en public pour recueillir des fonds, ce qui limitait par la suite leur capacité de fonctionner et de négocier dans le cadre d'une équipe.

Au cours de la séance de l'après-midi, nous avons tenté de porter notre attention sur quatre secteurs problèmes. Le premier portait sur l'utilisation des termes et nous nous sommes particulièrement intéressés à des mots tels que "antipiégeage", "antichasse" et "antifourrure". Je suppose qu'il y aura quelques discussions à ce sujet. Un certain nombre de membres de notre groupe croient que l'expression "anticonservation" est dangereuse. À leur avis, elle peut certainement susciter une forte réaction et perturber les efforts de l'équipe plutôt que favoriser l'unité . Il y a eu ensuite une discussion générale sur l'utilisation des termes et sur le fait que les défenseurs et les opposants d'une question particulière créent leur propre vocabulaire, en particulier les mots clés, et que ces vocabulaires correspondent de toute évidence à un point de vue particulier.

Nous avons étudié la collaboration entre les gouvernements en nous demandant si les structures gouvernementales étaient en soi des obstacles au travail d'équipe et, dans l'affirmative, comment les améliorer. Nous nous sommes arrêtés quelque temps à la décentralisation et nous nous sommes demandés si le transfert des pouvoirs d'un niveau de gouvernement à un niveau inférieur pourrait avoir des effets positifs sur le travail d'équipe. Il nous a cependant semblé que les résultats de ce genre de mesures pourraient ne constituer qu'un cataplasme de

gestion. Je pense que nous sommes d'accord avec la possibilité de le faire, si c'est dans un cadre bien défini. On a fait remarquer que la collaboration entre les niveaux de gouvernement était mieux encouragée par les relations entre bureaucrates. Quelqu'un a même été jusqu'à dire que les hommes politiques vont et viennent, tandis que les bureaucrates demeurent en place. On a proposé que tous les paliers de gouvernement établissent des relations de confiance mutuelle avec les organismes non gouvernementaux. Cependant, on s'est demandé si les deux parties n'allaient pas alors profiter de l'occasion pour utiliser à mauvais escient leur position de confiance.

On a également mentionné que, si un projet coopératif entre un gouvernement et un ou des organismes non gouvernementaux est couronné de succès, il finit la plupart du temps par devenir un projet gouvernemental, tandis que s'il échoue, c'est évidemment la faute de l'organisme non gouvernemental. Il ressort toutefois de la discussion qu'il faut tirer profit des possibilités d'échange de personnel pour des réunions de comité, des conférences et des ateliers auxquels participent les organismes non gouvernementaux.

Obstacles à la collaboration

Nous sommes ensuite passés aux plans de gestion et à la planification de l'utilisation des terres comme exemples de travail d'équipe et nous les avons traités du point de vue des obstacles qui se posent à ce processus coopératif. On a fait remarquer que la planification est souvent mal synchronisée avec le processus politique, c'est-à-dire que l'élan initial de la planification est donné en vertu d'une série de lignes directrices politiques tandis qu'il se termine en vertu d'une autre et que le produit peut donc se retrouver souvent sur les tablettes. Cependant, on a aussi mentionné que le processus échoue fréquemment parce que ceux qui y participent sont des planificateurs et non ceux qui vont avoir pour tâche de mettre le plan en oeuvre. Le groupe a voulu faire remarquer qu'à son avis le processus de planification est le résultat le plus valable, plutôt que le projet éventuel, et que c'est un processus dynamique plutôt que statique.

Enfin, nous avons consacré quelques instants à la communication et au travail d'équipe. Comme dans la plupart des groupes de professionnels de la faune, nous avons reconnu notre incapacité d'établir un thème de travail d'équipe avec les médias. On nous a rappelé que l'information que nous voulons donner aux médias doit être simple, directe, succincte et définir les faits, et que nous devrions éviter les situations qui créent un climat de méfiance mutuelle chez les journalistes des médias et les scientifiques. Nous avons passé quelque temps à parler du moyen d'annoncer les bonnes nouvelles. Enfin, à ce sujet, on a mentionné que tous les membres de l'équipe doivent être bien traités par les médias et que, si ce n'est pas le cas, cela pourrait entraîner des tensions dans l'équipe. Une des méthodes proposées pour éviter le problème consiste à préparer un plan précis de relations avec les médias dès le début du processus.

Ateliers du mercredi

ATELIER 3 : ANALYSE DES ÉCHECS DU TRAVAIL D'ÉQUIPE

Président : T.C. Dauphiné (Service canadien de la faune)
Rapporteur : J. Hickman (Fédération canadienne de la faune)

Notre groupe a étudié les échecs du travail d'équipe et les a classés dans quatre catégories principales :

1) les tentatives effectuées qui ont échoué, comme les actes de commission;

2) les tentatives non effectuées, comme les actes d'omission;

3) les tentatives effectuées mais qui ont eu un succès limité; et

4) les autres, telles que les tentatives partielles de travail d'équipe qui ont échoué.

L'échec est un mot tout à fait relatif; je crois qu'il l'est aussi aux yeux de celui qui a échoué. J'utiliserai comme exemple, sans aller dans les détails, la chasse au phoque récemment annulée dans l'Atlantique Nord. L'échec est une question de degré et une question de perception. Voici quelques-uns des échecs dont nous avons parlé en général :

1) la non-acceptation des obligations et de leur exercice; nous croyons que les gouvernements sont très souvent coupables de ce défaut, par exemple la question du protocole pour la Convention de 1916 concernant les oiseaux migrateurs;

2) l'incapacité, en tant que gestionnaires de la faune, de vendre nos idées au public;

3) l'incapacité d'administrer de façon intégrée, avec les groupes d'intérêt ou les hommes politiques.

Nous avons fait la liste suivante de facteurs qui nuisent au bon travail d'équipe ou entraînent des échecs :

1) la domination d'un groupe au sein de l'équipe;

2) les cliques ou sous-groupes antagonistes;

3) la participation inégale;

4) les restrictions différentes pour les membres du groupe;

5) les commentaires opposés des membres;

6) les procédures trop rigides;

7) un climat de défensive et d'agressivité;

8) le piétinement ou l'évitement des conflits;

9) l'absence de gratification pour les succès et les blâmes pour les échecs;

10) le manque de temps pour accomplir le travail;

11) le manque de soutien des organismes; et

12) l'incapacité d'étudier les positions de toutes les parties ou de tous les opposants.

Comme exemple d'échec du travail d'équipe en gestion de la faune, nous nous sommes penchés sur le traité de 1916 concernant les oiseaux migrateurs conclu entre les États-Unis et le Canada qui, entre autres choses, établissait les saisons pour les deux pays, éliminant la période entre mars et septembre. Un protocole ou une modification a été proposé en 1979 par les deux gouvernements qui, d'après ce que j'ai compris, devait être négocié par l'USFWS et le SCF. Les négociations en sont venues jusqu'au point où le protocole était prêt à être signé par le Secrétaire d'État américain, avant d'être ratifié par les deux gouvernements. Apparemment, à la dernière minute, divers organismes d'État se sont rendu compte qu'ils n'avaient pas été consultés par l'USFWS au cours des négociations. Le résultat est qu'il n'a pas été signé et qu'il ne l'est pas encore. Au Canada, il semble également que le SCF n'en a pas parlé avec les organismes provinciaux, ni avec les autochtones. En d'autres termes, la démarche a été faite beaucoup trop unilatéralement par les deux gouvernements.

Raisons de l'échec

Nous avons analysé, du mieux que nous avons pu, certaines des raisons de l'échec du protocole et nous en sommes venus aux conclusions suivantes :

1) Les groupes ou personnes concernés n'ont pas tous été informés ou consultés, ce qui a créé en fin de compte une réaction négative.

2) La composition de l'équipe de négociation n'était pas appropriée.

3) Même si les négociations ont probablement été menées de bonne foi par les deux parties en présence, il y a eu un manque au niveau de l'information transmise aux parties qui n'étaient pas membres de l'équipe de négociation et un préavis insuffisant concernant le plan de mise en oeuvre.

4) On n'a pas pris le temps nécessaire pour faire les changements ou les provoquer.

5) On a tout à fait mal évalué les réactions des parties qui seraient touchées par ce traité ou cette modification.

6) On a été incapable de définir des objectifs complets ou appropriés. Quels buts visaient les négociations?

7) C'est là un point que nous tenions à soulever, à savoir que l'échec initial de 1979 pourrait être un échec à long terme car il pourrait créer un manque de confiance pour l'avenir. Nous pouvons apprendre de nos échecs et améliorer les communications entre les parties, mais il reste cette méfiance qui plane au-dessus de toutes les négociations futures, et même sur d'autres qui ne

concernent pas le même sujet. Il se crée un climat extérieur, avant et après, pour ceux qui n'ont pas participé au processus de négociation.

Nous avons aussi parlé du piégeage humanitaire. Nous avons discuté en long et en large de la pertinence du travail d'équipe pour toutes les questions de gestion de la faune. Notre équipe semble être arrivée au consensus qu'il y a des situations où il n'y a pas de place pour le travail d'équipe. Cependant, je pense qu'on est d'avis, en général, que dans tous les cas on devrait au moins entreprendre le travail d'équipe au début, mais que s'il devient évident pour les membres de l'équipe que leur travail est voué à l'échec, il vaut mieux qu'ils laissent leur place aux tribunaux ou aux hommes politiques qui procéderont en vertu des lois et règlements, en espérant que le résultat sera approprié. Les gouvernements sont coupables de parfois faire l'autruche à propos de certains sujets, tel le piégeage humanitaire.

Nous avons parlé d'échecs, telle la chasse au phoque, attribuables au manque de travail d'équipe. Nous devrions tirer la leçon de cet échec. Évidemment, dire que l'absence de travail d'équipe a été une des raisons de la perte de la chasse au phoque dépend du point de vue d'où on se place. Si l'on accepte qu'il s'agit d'une perte, on fait ressortir l'importance d'avoir recours au travail d'équipe. Si l'on revient au piégeage humanitaire, tous ceux d'entre nous qui sont intéressés à encourager et à poursuivre le piégeage humanitaire devraient tirer une leçon de ce qui s'est passé dans le cadre de la chasse au phoque.

Nous avons parlé des échecs des tentatives de rapprochement de camps adverses. Parfois, certains groupes ne veulent pas faire de compromis et ne pourront jamais se rapprocher; ce qui nous ramène au point décisif : quand faut-il abandonner la partie en tant qu'équipe et se tourner vers les tribunaux ou les législateurs?

Un des points que nous tenions à mentionner est que tous les problèmes de chasse, de pêche et de gestion concernent habituellement, à notre avis, des groupes minoritaires. Prenons les trappeurs, c'est un groupe minoritaire, et c'est la même chose avec les chasseurs de cerfs, de phoques ou les pêcheurs. Si l'on s'y arrête un peu, je doute que nous puissions trouver un problème de gestion ou de consommation d'une espèce de faune qui ne soit pas relié à un groupe d'intérêt minoritaire dans une province, une collectivité ou un pays. Selon moi, et pour nous, ignorer ce point contribuerait à promouvoir l'absence de travail d'équipe et nous sommes d'avis qu'il s'agit là d'un échec parce qu'il devrait y avoir un travail d'équipe : c'est un échec de ne pas reconnaître cela comme un fait établi. Tous les gestionnaires de la faune ont habituellement affaire à un problème minoritaire d'intérêt particulier. Ils devraient travailler ensemble, en équipe, non pas seulement entre eux, mais avec tous ceux qui seraient touchés par les règlements ou les procédures de gestion qu'ils tentent de mettre en oeuvre.

Nous croyons également que les gestionnaires de la faune font l'erreur de ne pas comprendre qu'il ne s'agit pas seulement de consommation, mais aussi de tuer des animaux. On peut bien parler de lutte contre les prédateurs et utiliser des expressions semblables, mais il s'agit en réalité de tuer des animaux et il faut bien s'en rendre compte. Ne pas le reconnaître serait perpétuer les erreurs du passé qui ne devraient pourtant pas devenir les erreurs de l'avenir.

En résumé, nous croyons qu'il est plus facile de trouver les échecs du passé que de déterminer les erreurs du futur, mais nous pouvons certainement essayer de tirer des leçons de nos échecs et de ne pas répéter les mêmes erreurs. Nous en sommes arrivés à un consensus général sur le fait que la solution à certains

problèmes ne favorise pas le travail d'équipe et devrait être laissée aux hommes politiques et aux tribunaux, une fois que l'équipe a épuisé le processus normal.

Enfin, nous sommes d'avis que les temps changent et que les problèmes changent, de sorte que les gestionnaires de la faune doivent maintenant, de temps à autre, s'occuper davantage des personnes que de la faune pour améliorer et maintenir les ressources. Très souvent, les équipes de négociation sont composées d'avocats, de scientifiques, de gestionnaires et de biologistes et nous oublions souvent d'intégrer à l'équipe des gestionnaires des ressources humaines capables d'analyser les problèmes que risquent de provoquer les négociations.

Ateliers du mercredi

ATELIER 4 : ANALYSE DES ÉCHECS DU TRAVAIL D'ÉQUIPE

Président : R. Morgan (Ontario Federation of Anglers and Hunters)
Rapporteur : G.W. Pepper (Saskatchewan)

L'atelier auquel j'ai participé comprenait divers spécialistes dans les domaines sociaux et techniques. Nous nous sommes penchés sur deux domaines principaux d'échec. Tout d'abord, nous avons étudié le cas d'un organisme non gouvernemental et d'un organisme gouvernamental ne réussisant pas à atteindre leurs objectifs. Nous avons défini l'échec comme l'impossibilité d'atteindre nos objectifs. Dans ce cas particulier, un ministère gouvernemental avait demandé à un organisme non gouvernemental (ONG) de collaborer, dans un territoire du cerf, à couper des broussailles au cours d'un hiver difficile. L'échec a eu lieu quand personne ne s'est présenté pour faire le travail et nous avons tenté d'approfondir la situation pour trouver la raison de l'échec de cette tentative de travail d'équipe.

Ce qui est apparemment arrivé, c'est que le Ministère avait communiqué avec l'organisme non gouvernemental pour lui demander de l'aide et que l'organisme avait complaisamment répondu oui, mais que les personnes qui s'occupent directement de ce genre d'activités n'avaient jamais été contactées spécifiquement ou directement. Nous avons donc remarqué qu'il y avait une tendance à forcer les groupes de bénévoles à se porter volontaires et que, quand vient le temps d'agir, il y avait peu d'intérêt pour la réalisation du programme.

Au cours de nos entretiens, nous en sommes arrivés à la conclusion que les organismes de bénévoles qui ont le plus de succès ont tendance à limiter leur domaine d'intérêt à un champ assez étroit qu'ils préfèrent. Dans le cas particulier qui nous occupe, le groupe consulté était véritablement intéressé par la faune mais pas nécessairement au point de sortir en plein hiver pour couper des arbres à la tronçonneuse toute la journée. Il y a des groupes qui sont intéressés à faire ce genre de travail mais, dans ce cas, ces groupes n'ont pas été consultés. Nous avons constaté que quand les gouvernements consultent les groupes de bénévoles avec une explication ou une compréhension très restreinte du groupe de bénévoles nécessaire pour le programme, le succès est moins assuré que quand le groupe de bénévoles et le groupe gouvernemental travaillent étroitement ensemble à un projet conjoint avec des objectifs, des attentes et des intérêts communs. Nous avons donc conclu, dans ce cas particulier, que la principale raison de l'échec a probablement été le manque d'identification véritable des objectifs généraux et des attentes quand les premières communications ont été établies.

Grands problèmes

Le deuxième cas concernait des programmes coopératifs intergouvernementaux et des tentatives de travail d'équipe; nous avons découvert qu'il y avait là une longue liste d'exemples dans ces domaines et beaucoup d'échecs. Nous avons constaté, par exemple, l'absence d'un accord de gestion pour la harde de caribous de la Porcupine, l'absence de solution à la question de l'acier dans les cartouches, les divers problèmes de gestion de la fourrure, les divers problèmes de lutte contre les prédateurs et, comme l'a mentionné Joe Hickman, le protocole concernant les oiseaux migrateurs. Une des questions sur lesquelles nous nous sommes penchés quelque temps est la raison pour laquelle nous n'avons pu régler les problèmes de

conservation des terres humides malgré le grand nombre de personnes intéressées et préoccupées par cette question dans les organismes.

Nous en sommes venus à une conclusion importante : il est très difficile de réussir quand on s'attaque à des problèmes complexes d'envergure. Nos antécédents, avec ce genre de problèmes, ne sont pas très reluisants. Nous avons manqué d'un peu de temps, mais nous avons quand même pu définir quelques points communs qui, dans bien des cas, se retrouvaient aussi dans le premier cas étudié. Il y a d'abord la difficulté de transmettre les données techniques aux décisionnaires, puis de modeler ces données techniques aux besoins et aux souhaits des groupes d'usagers, ceux qui subissent véritablement les répercussions de la décision. Ainsi, quand les décisionnaires se rencontrent pour négocier et résoudre le problème, ils n'ont pas véritablement d'objectifs spécifiques; leurs objectifs peuvent être vagues ou mal compris ou tout simplement inexistants. Ou encore il peut s'agir de buts généraux ou de domaines d'intérêt vagues.

Nous avons constaté que, parce que les problèmes complexes et d'envergure prennent beaucoup de temps à résoudre, les acteurs changent souvent, et quand il y a changement, dans l'équipe de négociation, il arrive souvent qu'il faille repartir à zéro, ce qui accroît les risques d'échec. Les communications posent davantage de problèmes; il faut repartir à zéro et rétablir sa position. Souvent, les spécialistes techniques sont capables de s'entendre et de travailler assez bien en équipe, mais c'est lorsque les questions sociales surgissent, à quelque niveau que ce soit, que les problèmes se posent.

En résumé, je pense qu'Arthur Frayling avait raison quand il a dit que s'il manquait des objectifs et un but commun, l'entreprise était vouée à l'échec. Il est donc bien connu qu'il est extrêmement important, pour résoudre ces problèmes généraux d'envergure, d'avoir un très bon plan de travail. Une fois le plan établi, une fois le programme lancé et en cours, il arrive souvent qu'on mette le plan de côté et qu'on oublie par la suite de perfectionner le programme. C'est ce que nous avons défini comme notre dernier grand problème et notre dernière cause d'échec. Dans les grands programmes, on déploie beaucoup d'efforts pour lancer des travaux mais l'intérêt s'estompe et disparaît parce que personne ne continue la communication; on perd de vue les objectifs. Ici encore, les personnes clés peuvent changer.

Je pense donc que dans les grands domaines de planification, quand il s'agit de mettre en oeuvre d'importants programmes concernant des questions presque mondiales ou tout au moins continentales, nous n'avons jamais réussi nos entreprises. Comme l'a dit John Rogers, nous n'aurons pas vraiment de problème avec l'agriculture, relativement au drainage des terre humides, jusqu'à ce que nous définissions les terres humides qui ne devraient pas être drainées à l'échelle continentale. Il faut se mettre au travail et se fixer des objectifs et des buts communs, et aussi se mettre d'accord sur la façon dont ces objectifs et ces buts communs seront atteints; il ne restera plus alors qu'à les réaliser.

Ateliers du mercredi

ATELIER 5 : ANALYSE DES SUCCÈS DU TRAVAIL D'ÉQUIPE

Président : A. Giroux (Ontario Trappers' Association)
Rapporteur : M. Singleton (Federation of Ontario Naturalists)

Les membres de l'atelier ont trouvé l'analyse des succès du travail d'équipe plutôt frustrante. Il a été facile de trouver des douzaines et des douzaines de cas de succès mais, en les analysant, leur seul dénominateur commun semblait être leurs différences fondamentales. Au-delà des généralités assez évidentes, ils différaient au point qu'il était difficile de généraliser. Néanmoins, on a pu en tirer plusieurs leçons importantes. Premièrement, nous avons dû reconnaître que la méthode autocratique et technocratique de gestion de la faune n'était plus acceptable, quelle que soit la simplicité des espèces ou des problèmes. Pour qu'une bonne gestion des espèces exploitées soit acceptable, les groupes d'usagers doivent participer à la prise de décisions. Ceci est particulièrement vrai dans les régions où il existe une dépendance directe pour l'alimentation ou indirecte sur le plan économique.

Deuxièmement, nous avons dû reconnaître qu'il était possible et qu'il fallait étendre le travail d'équipe au-delà du gestionnaire de la faune professionnel pour faire participer les organismes non gouvernementaux et plus particulièrement le public dans son ensemble. Certains des succès les plus spectaculaires ont suivi cette voie. La gestion gouvernementale directe des habitats de la faune sur les terres publiques et privées, sur une grande échelle, est jugée extrêmement coûteuse et tout à fait irréalisable dans bien des cas. De plus, elle est envisagée avec méfiance par beaucoup d'habitants de la localité qui se méfient du gouvernement. Par contre, les programmes de vulgarisation qui gagnent les propriétaires terriens par la valeur de leur habitat ou de leur faune, qu'il s'agisse de terres humides, de Chouettes de terrier ou autres, semblent favoriser la création d'une énorme équipe efficace beaucoup plus importante que la simple équipe professionnelle. Vendre une idée de cette façon exige des compétences particulières très différentes de celles qu'acquièrent la plupart des biologistes au cours de leur formation, et la plupart des grands succès ont impliqué la participation de gestionnaires efficaces des personnes.

Troisièmement, nous devons reconnaître que la faune a un certain "attrait" et utiliser cet attrait pour obtenir une meilleure collaboration de l'ensemble du public. Des succès spectaculaires ont souvent eu recours à des questions de gestion et de protection de la faune présentées de façon à attirer l'intérêt et l'appui du grand public. Nous avons étudié brièvement de nombreux exemples de succès de travail d'équipe allant de projets internationaux à des projets limités sur les terres de certains agriculteurs, certains étant de nature juridique, d'autres de nature mécanique ou basés sur des procédures, et bon nombre impliquant des manipulations directe d'espèces. Parmi les meilleurs exemples, citons la Convention concernant les oiseaux migrateurs, la présente Conférence fédérale-provinciale sur la faune (institution en soi qui a donné naissance à toute une gamme de comités et de commissions, ainsi que d'idées auxquelles travaillent de nombreux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux), le projet fédéral-provincial d'étude des espèces fauniques menacées d'extinction, le projet d'autorité de conservation des espèces non considérées comme gibier, les commissions de gestion du caribou, le projet d'atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario, le mécanisme des associations coopératives de Parcs Canada, Habitat faunique Canada,

le COSEWIC, les projets de réintroduction du renard véloce, de la loutre de mer, du Dindon sauvage et du Faucon pèlerin, et bien d'autres encore.

Quelque chose en commun

Les dénominateurs communs sont toujours les mêmes :

1) Chaque succès est basé sur des activités visant un but réaliste, clair et explicite. Ce but est établi de façon à respecter les emplois du temps souvent surchargés des divers membres de l'équipe. Les succès les plus spectaculaires comportent des buts simples ou visant une seule espèce, ainsi que des équipes spéciales dont la vie est relativement courte. Les questions complexes, comme l'a mentionné l'orateur précédent, sont beaucoup plus difficiles à résoudre et les résultats sont généralement moins frappants, bien que peut-être beaucoup plus importants dans l'ordre général des choses.

2) Chaque succès est provoqué par une ou plusieurs étincelles : des gens énergiques et dynamiques à l'enthousiasme contagieux et qui ne perdent jamais de vue le but principal ou ne le laissent jamais surpasser par un autre.

3) L'équipe est organisée de façon telle que chaque membre comprend clairement le but et reçoit un mandat clair et l'autorité nécessaire pour faire son travail.

4) Les membres de l'équipe sont francs; ils font tout leur possible pour travailler à partir de faits exacts et maintiennent leur crédibilité tout au long du travail, même quand cet effort nuit à leur emploi du temps personnel.

5) L'équipe maintient un dialogue et des engagements continus au sujet des ressources financières et temporelles, malgré les différences inévitables qui peuvent provoquer des conflits entre eux dans presque toutes les entreprises.

6) Les membres de l'équipe demeurent conscients du protocole (ce qui semble assez ironique étant donné les commentaires précédents), même si cela semble tout à fait inutile.

7) Les membres de l'équipe se servent de leur imagination pour obtenir des dons et des services, que ce soit pour la réintroduction d'espèces, pour des projets de recherche ou pour d'autres choses. La force ainsi créée permet non seulement de maintenir les coûts à leur minimum, mais aussi de se gagner une clientèle et des bénéfices inestimables.

En résumé, les membres de l'atelier ont perçu un esprit d'équipe toujours plus grand, dont la Conférence fédérale-provinciale est un exemple, là où il y a à peine une décennie certains secteurs de compétence représentés dans cette pièce pouvaient difficilement parler aux autres. Les membres de l'atelier ont donc conclu qu'il y avait maintenant un tel esprit d'équipe que la séance manquait d'un peu de vigueur. Mais le travail d'équipe est essentiel. Il nous faut former des équipes pour une multitude de sujets différents. Il faut essayer de faire participer les usagers directement visés par les décisions, ainsi que les propriétaires terriens et les citoyens individuels, à de grandes équipes sur de nombreuses questions, y compris les problèmes de protection de l'habitat pour lesquels le gouvernement ne peut tout simplement pas agir par lui-même.

Ateliers du mercredi

ATELIER 6 : ANALYSE DES SUCCÈS DU TRAVAIL D'ÉQUIPE

Président : K.A. Brynaert (Fédération canadienne de la faune)
Rapporteur : M. Hummel (Fonds mondial pour la nature, Canada)

Le groupe 6 en est arrivé à deux conclusions générales au sujet des succès et a défini dix éléments du succès du travail d'équipe d'après un grand nombre d'exemples. Nous n'avons eu aucune difficulté à trouver toutes sortes d'exemples et quelques éléments communs sont ressortis de nos entretiens.

Tout d'abord, nous n'avons pu trouver aucun exemple de solution efficace à un problème faunique, trouvée de façon unilatérale. Ensuite, nous avons jugé que le succès est le plus souvent défini en fonction de la réalisation d'un objectif particulier. Ceci a d'ailleurs déjà été dit un bon nombre de fois. Cela signifie qu'il est très important d'obtenir un consensus ou un certain accord au sujet de l'objectif, autrement il y aura des déceptions. Nous avons constaté qu'il y avait beaucoup d'exemples d'objectifs atteints mais bien des gens n'étaient pas d'accord avec ces objectifs. Dans ces cas, on ne peut pas parler de réussite. Le succès suppose la satisfaction des intérêts humains ainsi que des besoins et des souhaits apparemment insatiables des usagers, mais aussi des besoins biologiques des ressources fauniques. En satisfaire un au détriment de l'autre ne peut être considéré comme un véritable succès. Nous avons trouvé des exemples où les besoins biologiques avaient été satisfaits, mais pas les besoins humains, et vice versa.

Voici les éléments que nous avons identifiés dans les exemples de succès :

1) Le travail d'équipe doit être basé sur un respect mutuel véritable. Il est très important d'éviter le syndrome du gagnant ou du perdant. Par exemple, si l'on revient à la Colombie-Britannique et à la question des loups, il serait très difficile pour cette province de changer d'idée sur la question maintenant qu'elle a attiré autant l'attention, car le gouvernement provincial ou l'autre partie serait considéré comme perdant. Personne n'aime perdre et personne n'aime être considéré comme un perdant.

   Il est aussi très important d'éviter les stéréotypes. Le groupe 1 a d'ailleurs soulevé ce point. Apporter dans une équipe ses préjugés et ses présomptions au sujet des gens mène rarement au succès.

   Il est important d'éviter d'être contraint par le mandat et d'avoir le sentiment inévitable qu'il faut retourner et expliquer à ses collègues ce qu'on a gagné et non pas ce qu'on a perdu. Personne n'aime se faire dire "vous avez fait quoi?" ou "vous avez donné quoi?".

   En outre, il est important de se pencher au départ sur les points d'accord plutôt que de désaccord et de tenter de trouver des solutions et de faire des progrès en ce qui a trait aux points d'accord, puis de passer aux points de désaccord.

2) Il est important de faire participer les parties visées; ceci peut sembler évident, mais c'est un point souvent laissé de côté. En outre, nous avons pensé qu'il était important de laisser les parties visées se définir

elles-mêmes comme ayant un intérêt dans la question, plutôt que de supposer que nous savons dès le départ qui a un intérêt et qui sont les parties visées. Il faut donner aux personnes qui ont un intérêt dans la question la possibilité de venir le dire elles-mêmes.

3) Parfois, le travail d'équipe peut être une obligation. Il n'est pas nécessaire que ce soit une rencontre amicale. Je me souviens d'Al Stewart qui disait que si deux personnes devaient collaborer et n'étaient pas prêtes à trouver une solution et à le faire, il proposait comme solution de leur ordonner de collaborer. Je pense que le groupe 1 a aussi mentionné que des personnes étaient parfois obligées de travailler en équipe. Ce n'est pas toujours la meilleure façon, mais elle donne quand même des résultats. J'ai donné l'exemple de la collecte de fonds où les donateurs ne veulent pas financer un projet dirigé ou coordonné par un groupe de conservationnistes, c'est-à-dire des gens qui pensent tous de la même façon. Ils aimeraient que les protagonistes soient représentés au sein du comité directeur, un groupe disparate de personnes rassemblées, les parties principales et peut-être hostiles travaillant en équipe et non pas seulement ceux qui pensent de la même façon, de sorte qu'il n'y a pas de travail d'équipe et pas de financement pour un projet particulier.

4) Nous devrions définir les véritables différences et non pas les inventer ou imaginer qu'elles existent. Notre groupe a vu toute une gamme de problèmes fauniques. Il y a les positions catégoriques, c'est-à-dire un oui ou un non. Il y en a qui sont faciles à résoudre et qui réunissent différents intérêts. Puis il y a toute la gamme des questions intermédiaires. Évidemment, adopter une position catégorique quand le problème peut être résolu par des compromis ou une position intermédiaire, c'est partir du mauvais pied et il est alors peu probable que le travail d'équipe donne des résultats.

5) Il est important de ne pas créer de fausses attentes chez les membres de l'équipe, car quelqu'un sera déçu et ne considérera pas les résultats comme un succès.

6) Il faudrait éviter les solutions universelles, c'est-à-dire les solutions homogènes appliquées à une grande région ou à une grande circonscription. Il faut faire place à la diversité et à la souplesse.

7) Il faudrait surveiller les conséquences du travail d'équipe et les décisions prises par une équipe. Dans tous les cas de véritables succès, nous avons constaté qu'il y avait eu un effort ultérieur afin de surveiller et de s'assurer que les décisions étaient appliquées et évaluées.

8) Le travail d'équipe demande du temps et de la patience. Ce point a déjà été soulevé; souvent la décision ou la solution vient de celui qui a le plus de temps et de patience. Celui qui a des échéances, qui doit vraiment trouver une solution dans un laps de temps restreint, est désavantagé.

9) Nous nous sommes demandé si les solutions, qu'elles découlent d'un travail d'équipe ou non, devaient être de plus en plus complexes étant donné que les problèmes deviennent de plus en plus complexes. Nous n'étions pas d'accord sur ce point. D'aucuns ont dit qu'il fallait des solutions plus simples, d'autres que les solutions simples étaient des solutions naïves. Dans tous les cas, nous sommes convenus que les succès seraient de plus en plus difficiles à l'avenir à mesure que les exigences augmenteront et que les ressources

diminueront. Certains des projets réalisés en équipe qui ont réussi jusqu'à maintenant vont devenir de plus en plus difficiles à l'avenir, particulièrement lorsque la base de ressources semble diminuer ou ne pas être aussi abondante que maintenant.

Enfin, un nuage a assombri nos entretiens. Nous étions tous très inquiets des semblants de travaux d'équipe et des semblants de succès. Nous avons analysé un certain nombre de cas et nous nous sommes demandé s'il s'agissait réellement de succès. Nous en sommes venus à la conclusion générale que bien des succès ou des gains tendaient à être de courte durée, tandis que bien des pertes ou des échecs étaient permanents.

Nous avons donc l'impression que la tendance à long terme pour la base biologique n'est pas très bonne, que les solutions apportées par les travaux d'équipe contribuent seulement à ralentir une diminution. Comme l'a dit Gordon Kerr : "retarder l'échec final". C'est là une note assez sombre, mais je pense qu'il s'agit là d'une impression partagée par tous les membres du groupe. Oui, il y a des exemples de succès, mais s'agit-il réellement de succès à long terme qui vont inverser une tendance fondamentale chez la faune et les populations fauniques?

Pour terminer, nous avons aussi été frustrés par l'impression qu'après avoir étudié tout cela et vous avoir exposé mon résumé, le sujet semble déjà connu et assez évident. Nous en revenons à la question de Doug Roseborough : "Pourquoi n'en tirons-nous pas un meilleur profit?"

Ateliers du mercredi

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

K.A. Brynaert (Fédération canadienne de la faune) fait remarquer que Bob Bell a mentionné que l'utilisation de mots comme "anticonservationniste" amènerait des divisions; il demande : des divisions entre qui et entre quoi?

R. Bell (Territoires du Nord-Ouest) répond qu'il a l'impression qu'un certain nombre de personnes jugeaient le terme suffisamment vague pour être interprété de plusieurs façons, positivement ou négativement, et qu'il poserait des problèmes à certains des groupes impliqués dans l'équipe, à cause de cette imprécision.

K. Brynaert pense avoir vu les choses d'une autre façon. Honnêtement, il veut qu'il y ait une division et il veut que le public perçoive la Fédération internationale pour la protection des animaux comme tout à fait distincte de la Fédération canadienne de la faune. À son avis, l'aspect positif de cette question est de pouvoir identifier clairement ceux qui ne sont pas en faveur des principes de conservation. Il y voit là un point positif plutôt qu'un point négatif.

N.R. Jotham (Fédération canadienne des sociétés de protection des animaux) voit les choses différemment. Ils peuvent certainement agir de cette façon en public avec leur propre organisme, mais s'ils tiennent au travail d'équipe, il ne comprend pas très bien comment on peut réaliser cela au sein d'un groupe. Il suggère, comme exemple, que quiconque est opposé à la chasse est nécessairement anticonservationniste. Il n'est pas nécessaire d'avoir la chasse dans tous les cas pour être conservationniste. De même, celui qui est opposé au piégeage n'est pas nécessairement un anticonservationniste mais peut être opposé à cette forme particulière de prétendue cogestion. Il pense qu'en étiquetant aussi étroitement quiconque est anti quelque chose comme étant anticonservationniste, ils soulèvent des problèmes; cela peut se passer très bien sur une tribune publique, mais s'ils sont intéressés à encourager le travail d'équipe, il n'est pas possible de penser de cette façon.

R. Halladay (Colombie-Britannique) fait référence à un commentaire au sujet du rapport de Ross Thompson pour le groupe 1, selon lequel il semblait s'occuper davantage des moyens ou des méthodes que de la description des besoins. Son propre groupe a reconnu cela. Un des points sur lesquels ils se sont entendus dès le début était l'évidence des besoins, comme l'a proposé le président avec son exemple de la toilette des primates. Cela pourrait poser des difficultés au moment de la discussion des méthodes au cours de la prochaine séance. Il pourrait y avoir chevauchement, mais ce n'est pas forcément du temps perdu.

J.D. Roseborough (Direction de la faune de l'Ontario) pense qu'ils doivent réellement détailler ce qu'ils ont dit parce que les groupes 1 et 2 ne se sont pas réellement penchés sur les besoins. Ray Halladay a mentionné que les besoins étaient évidents, mais s'ils le sont vraiment, pourquoi le travail d'équipe n'est-il pas plus fréquent? Pourquoi prennent-ils la peine d'en parler à cette Conférence si les besoins sont si évidents? Si les groupes 1 et 2 ne peuvent détailler, d'après leurs notes, les besoins du travail d'équipe, pourquoi ne pas laisser le gouvernement le faire?

S. Curtis (Service canadien de la faune) fait remarquer que l'honorable Alan Pope, dans son discours thème, a mentionné que la gestion de la faune sans partage était un luxe qu'ils ne pouvaient se permettre. Cela sous-entend, pour lui tout au moins, un travail d'équipe.

N.R. Jotham mentionne, puisque le groupe de Joe Hickman a soulevé la question du piégeage humanitaire, qu'il s'agit d'un exemple à la fois d'échec et, pour le moment, de succès partiel. L'échec c'est qu'il a fallu en fait 25 ans avant qu'on entreprenne toute forme de travail d'équipe. À son avis, c'est là un très bon exemple du besoin du travail d'équipe car, comme l'a dit Monte Hummel, c'est un autre exemple de travail d'équipe forcé. Il se demande, si on avait procédé au travail d'équipe il y a 15 ou 20 ans, si certains des problèmes entourant la chasse aux animaux à fourrure auraient été moins complexes qu'ils le sont.

R. Halladay ajoute que les temps changent. Quand on regarde en arrière, il faut reconnaître que la raison pour laquelle ils n'ont pas fait plus de travail d'équipe, tel qu'ils l'ont décrit ici, c'est parce qu'ils n'ont pas eu à le faire pour beaucoup des problèmes qui se posent à eux aujourd'hui. Ils se rendent maintenant compte que c'est devenu un cadre de travail normal, à rechercher pour presque toutes leurs activités futures. Mais ce ne fut pas toujours le cas dans le passé. C'est seulement au cours des cinq à dix dernières années que c'est devenu une nécessité et c'est seulement pendant cette période qu'ils se sont rendu compte que s'ils avaient eu recours au travail d'équipe pour quelques questions isolées, c'était maintenant la méthode à utiliser pour à peu près tous les problèmes.

Il ne pense pas qu'ils doivent se blâmer comme ils semblent tous le faire un peu d'après certains des commentaires exposés plus tôt. Il est temps qu'ils découvrent collectivement qu'ils peuvent travailler ensemble plus efficacement. C'est exactement ce qu'a fait cette Conférence. Au cours des cinq dernières années, elle a peut-être produit davantage dans divers domaines qu'au cours des trois décennies précédentes. C'est peut-être une affirmation difficile à prouver, mais il a parlé à suffisamment d'autres personnes pour savoir qu'elles partagent à peu près toutes cette impression. Il lui semble que cette discussion vient à-propos et qu'il est important de tirer profit des points communs qui en sont sortis. Un de ces points est qu'il leur faut tirer profit de certaines des compétences qui ont été utilisées dans d'autres domaines, où le besoin se faisait sentir depuis quelque temps, et apprendre à devenir eux-mêmes des spécialistes.

R.C. Goulden (Direction de la faune du Manitoba) lance un appel à la prudence. Il lui semble qu'il y a une certaine tendance parmi eux, collectivement, à penser qu'échec est synonyme d'un changement de position. C'est très dangereux car ils sont en train de supposer qu'en travaillant en équipe, ensemble, ils vont arriver à des réalisations plus acceptables, plus grandes, meilleures qu'en travaillant indépendamment. Si c'était vrai, le travail d'équipe supposerait à son avis la réunion de groupes ayant des points de vue divergents, ce qui suppose automatiquement qu'il doit y avoir changement de position d'une ou des deux parties; or si ce changement de position est synonyme d'échec, l'entreprise est vouée à l'échec dès le début. Une des choses à surveiller, s'ils ont l'intention de cheminer ensemble pour réaliser quelque chose de noble, c'est que quelqu'un devra céder quelque part. Il leur faut accepter ce point dès le départ et ne pas considérer cela comme un échec car, en fin de compte, l'échec n'est pas du tout cela.

Y. Dubé (Québec) fait remarquer que le groupe 3, s'il se rappelle bien, a parlé des groupes minoritaires. On s'est rendu compte récemment qu'il est vrai que les personnes opposées à la chasse ou au piégeage sont des minorités. Ceux qui sont en faveur sont plus nombreux mais il ne faut quand même pas s'arrêter là. On a aussi découvert récemment que le nombre d'opposants augmente sans cesse. Tout le monde, dans son ministère, a été surpris de le découvrir et il reste encore beaucoup à faire pour découvrir pourquoi il y a une telle augmentation. Quand on parle d'une minorité, on sait par exemple qu'il y a beaucoup plus de gens contre le piégeage qu'il y a de trappeurs. Il ne faut surtout pas trop se rassurer et voir l'avenir trop rose.

Quelqu'un a parlé d'emballage "attrayant" pour vendre leurs produits. Cette idée pourrait être bonne avec la majorité de la population, mais ce serait une mauvaise façon de tenter de convaincre les véritables opposants. Ils pourraient même perdre quelques indifférents s'ils se rendent compte qu'on a recours à ce genre de méthode.

S. Curtis ajoute que dans le cas des problèmes de subsistance, dans le contexte des Territoires du Nord-Ouest, ce n'est pas d'une minorité dont on parle parce qu'il est à peu près sûr que les chasseurs et les trappeurs de subsistance composent la majorité dans la plupart des cas.

N. Cournoyea (Territoires du Nord-Ouest) mentionne que ce genre de tribune est assez nouveau pour elle; qu'il est aussi assez nouveau de traiter avec beaucoup de spécialistes techniques, de ministres provinciaux et de représentants provinciaux des services de la faune. De temps à autre, il lui est difficile de comprendre jusqu'où les représentants des services de la faune peuvent aller dans la représentation de l'exploitation des ressources renouvelables. Il lui semble que, dans le Nord, la situation est un peu différente mais, à cause des pressions du Sud, ils font face à quelques éléments de prise de décisions par des organismes fédéraux ou provinciaux et se demandent jusqu'où ces organismes sont prêts à aller pour protéger et promouvoir l'exploitation des ressources renouvelables. Ils semblent avoir pris beaucoup de temps et une grande partie de la discussion pour parler de la protection de l'habitat de la faune. De toute évidence, d'après les problèmes qui ont été soulevés, il semble y avoir de nombreux problèmes en vue pour que l'habitat continue d'être un environnement sain pour les populations d'oiseaux aquatiques et de faune.

Souvent, les groupes d'usagers majoritaires des Territoires du Nord-Ouest ont l'impression que tout le monde est contre eux. Elle ne sait pas si c'est vrai, mais ils semblent livrer une bataille perdue d'avance. Au cours de la prochaine séance, elle espère qu'il y aura une sorte d'orientation vers laquelle ils pourront tous travailler collectivement. D'après les discussions actuelles, il semble qu'ils auront la chance de faire face au défi qui se pose, celui de faire de l'exploitation des ressources renouvelables une industrie économique et viable. Elle n'est pas de ceux qui aimeraient voir les stocks décimés et elle croit que la conservation est le premier élément. En même temps, elle croit qu'ils ont besoin les uns des autres pour y arriver avec le plus de respect possible à l'égard des ressources renouvelables qui existent actuellement au Canada. Pourtant, au même moment, elle est convaincue qu'ils pourraient encore paraître très négatifs aux yeux de ceux qui ne veulent pas au moins tenter de voir les choses selon leur point de vue.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les groupes d'usagers, les autochtones, ne sont pas très évolués et profiter d'un groupe de personnes qui n'ont ni la

compétence, ni le perfectionnement revient à profiter d'un enfant, parce qu'ils ne savent pas vraiment comment se protéger eux-mêmes. Si le gouvernement canadien et la population du Canada ne sont pas prêts à soutenir les autochtones, mais plutôt à les rendre encore plus dépendants à l'égard du gouvernement, ils ne feront qu'encourager ce qui se produit maintenant. Parlant aux personnes qui oeuvrent dans les domaines où se posent les problèmes, elle tient à faire ressortir la nécessité d'obtenir leur aide au cours de cette période critique de la vie des Territoires du Nord-Ouest, car la population dans ces territoires en dépend pour sa survie. C'est la seule chose qui leur laisse la dignité et les valeurs traditionnelles et culturelles qui en font des êtres humains.

Le gouvernement canadien, pour une raison quelconque, n'a pas pris de mesures au sujet du problème du "blanchon" il y a de nombreuses années. Elle ne sait pas vraiment si le piégeage humanitaire est un problème ou non. Ce qui est devenu très "attrayant" et très profitable pour un groupe choisi de personnes, voilà le problème, et les organismes mènent une guerre contre ceux qui tirent leur gagne-pain de l'exploitation des ressources renouvelables. Elle ne sait pas comment ils peuvent se rassembler pour demander de l'aide en vue de surmonter ce problème, mais elle est certaine qu'en se penchant sur cette question du point de vue des Territoires du Nord-Ouest, on constatera tout de suite que ça n'a pas de sens.

Elle ajoute qu'elle n'a pas constaté chez ceux qui représentent les services provinciaux de la faune ou des ressources renouvelables un programme vraiment dynamique indiquant ce qu'ils ont l'intention de faire à ce sujet. Elle ne connaît personne dans les groupes tels que Greenpeace ou l'Animal Welfare Fund ou dans des groupes semblables. Ils ne sont jamais venus dans le Nord. Peut-être ont-ils peur de voir la vérité en face.

Le message qu'elle tient à donner à l'assemblée est qu'ils ont vraiment besoin de leur aide. Elle espère qu'au cours de la prochaine séance il y aura des résolutions ou des objectifs qu'ils pourront partager pour résoudre ce problème car, autrement, ils ne seront pas en train de construire une équipe de travail, mais de partir en guerre les uns contre les autres et contre tous ceux qui jugent ne pas être représentés. Actuellement, il est évident qu'au Canada et en Europe les autochtones, les usagers à des fins de subsistance et ceux qui ont vraiment besoin de la faune pour leur bien-être ne sont pas représentés. Elle espère que tous ceux qui sont présents pourront les aider à y arriver.

S. Curtis remercie l'oratrice pour son émouvante prise de position. En lisant entre les lignes, on a pu constater que le travail d'équipe n'est qu'un processus ou un mécanisme pour réaliser des choses et que l'important reste encore les problèmes et la façon de les régler. Certains problèmes exigent beaucoup de travail d'équipe productif, d'autres peuvent être résolus par des organismes individuels et d'autres encore peuvent être réglés de diverses façons. Mais en tant que groupe, il leur faut se pencher sur les principaux problèmes nationaux du genre dont ils viennent tout juste d'entendre parler et décider d'une méthode raisonnable pour les régler. S'ils n'ont pas l'intention de se pencher sur ce genre de problème au cours des prochaines discussions, il ne voit honnêtement pas comment ils pourront aller plus loin qu'au cours de la présente séance.

À son avis, ils ont eu quelques discussions très utiles, surtout avec l'analyse de leurs succès, qui est toujours plus intéressante. Il aimerait que quelqu'un précise l'orientation à prendre à ce sujet le lendemain. Ils ont certainement besoin de travailler en équipe et d'accroître les interactions en matière de gestion de la faune au Canada, tout en tenant davantage compte des points de vue

de l'ensemble de la société lors de la prise des décisions concernant la faune. S'il faut forcer la création d'équipes à l'occasion, qu'il en soit ainsi. On dit que la nécessité est la mère de l'invention; s'il faut créer des équipes pour satisfaire les besoins, créons-les. Il est très difficile de se pencher sur un sujet aussi vaste que le travail d'équipe, d'une façon intelligente, sans tenter de mettre l'accent sur un sujet qui aurait besoin de travail d'équipe et de partir de ce point. On peut travailler en équipe même au sein d'un organisme, après tout. Il n'est même pas nécessaire d'avoir deux groupes différents. On peut simplement décider d'affecter trois employés au même projet, plutôt que de les laisser travailler chacun de leur côté, et c'est là du travail d'équipe.

D.R. Halladay mentionne qu'ils semblent avoir retiré quelque chose de la discussion. Ils ont au moins partagé des connaissances qui ne sont pas toujours mises en commun. Grâce à cet échange, chacun s'est enrichi puisqu'ils comprennent les divers aspects de l'importance du travail d'équipe. Mais ils forment une assemblée, un groupe de personnes qui se sont réunies pour étudier des sujets pouvant faire l'objet de mesures prises en commun au profit du groupe. La prochaine séance pourrait donc être consacrée aux mesures recommandées, après étude du sujet, pour mettre à profit leurs connaissances ou recueillir d'autres connaissances afin d'acquérir une plus grande efficacité collective. Madame le Ministre a signalé un sujet particulier qui concerne certainement les Territoires du Nord-Ouest. Il ajoute qu'il concerne également les autres parties du Canada et les autres peuples du Canada. Ils devraient partir de là et en faire leur sujet d'étude.

S. Curtis répond que c'est une bonne proposition. Dans une certaine mesure, ils ont centré une grande partie de leur discussion sur le travail d'équipe entre les groupes représentés dans cette pièce, mais en supposant la participation de bien d'autres aussi. Ils n'ont pas vraiment parlé du genre de travail d'équipe que Chuck Dauphiné a mentionné dans son exposé, au sujet de la faune et de la foresterie par exemple. Un travail d'équipe est nécessaire là avec des personnes d'une industrie tout à fait différente et d'un point de vue tout à fait différent, et ils pourraient faire d'énormes progrès dans un domaine où ils n'en avaient pas encore faits beaucoup. C'est un aspect du travail d'équipe qui n'a pas beaucoup été envisagé.

Il conclut en remerciant chacun de sa participation et leur souhaite bonne chance pour la prochaine étape.

Ateliers du jeudi

Introduction

J. Douglas Roseborough, directeur de la faune du ministère des Ressources naturelles de l'Ontario, présente les rapporteurs des ateliers du jeudi et dirige la période de discussion.

(Voici les rapports des six rapporteurs et un résumé de la discussion)

ATELIER 1 : FORMULE DE TRAVAIL D'ÉQUIPE

Président : L. Whistance-Smith (Direction de la faune de l'Ontario)
Rapporteur : J. Inder (Service canadien de la faune)

Nous avons commencé par tourner un peu autour du pot, mais nous nous sommes finalement arrêtés à quelques points importants que nous tenions à étudier, le premier étant le choix des membres de l'équipe. Nous en sommes venus à la conclusion que les particuliers ou les organismes devaient être choisis selon leurs intérêts, leurs capacités et leurs ressources. Nous avons fait une liste de qualités souhaitables pour un organisme :

1) un engagement à l'égard du ou des buts du projet en cause;

2) l'organisme doit avoir les ressources nécessaires à affecter au projet. Ici, nous songeons à toutes les ressources, financières, humaines, techniques et politiques.

Nous avons aussi fait la liste des qualités souhaitables des particuliers qui font partie de l'équipe :

1) un engagement personnel à l'égard des buts;

2) le respect des points de vue des autres membres de l'équipe;

3) une attitude positive et enthousiaste;

4) une volonté de faire des concessions;

5) certaines compétences particulières reliées à la tâche en question;

6) certaines qualités sur le plan des communications (une des plus importantes étant la capacité de bien écouter; les particuliers peuvent aussi être ouverts et francs);

7) un esprit d'innovation;

8) entreprenant (dans notre liste initiale, nous avions entreprenant, sans être agressif, mais nous avons éliminé cette dernière partie parce qu'il est parfois difficile d'être l'un sans l'autre).

Nous avons ensuite fait la liste des fonctions de l'équipe.

1) Établir une définition claire du ou des buts à atteindre.

2) Établir les priorités et les choix.

3) Fixer un échéancier.

4) Établir des lignes de conduite et assigner des tâches.

5) Examiner et évaluer si les tâches ont été accomplies et, dans la négative, pourquoi?

6) Étudier le prochain choix ou ligne de conduite, au besoin.

7) Il doit y avoir une communication continue entre les membres et les organismes des membres.

Nous avons ensuite un peu joué avec l'inconnu, et même si la plupart d'entre nous n'ont pu vraiment mettre le doigt sur cet aspect. nous sommes convaincus qu'il existe dans toute équipe qui réussit un aspect qui semble rendre les choses plus faciles qu'à d'autres moments. Parfois, cette atmosphère mystérieuse vient de la reconnaissance des efforts du groupe, pendant et après le processus, par l'organisation mère. En fin de compte, le projet n'est pas terminé avant qu'il y ait eu cette reconnaissance.

du jeudi

2 : POSSIBILITÉS POUR L'AVENIR

Président : D.R. Halladay (Direction de la faune aquatique et terrestre de la Colombie-Britannique)
Rapporteur : R.C. Goulden (Direction de la faune du Manitoba)

Le premier sujet dont je vais parler concerne les questions qui présentent des possibilités de travail d'équipe dans l'avenir. Nous en avons trouvées à peu près neuf qui nous sont venues à l'esprit rapidement. Nous aurions probablement pu en dresser une liste beaucoup plus longue, mais celles-ci semblaient constituer une gamme suffisante pour nos besoins immédiats.

La première qui nous est venue à l'esprit comme présentant la meilleure possibilité de travail d'équipe au cours des cinq prochaines années est la gestion des oiseaux aquatiques à l'échelle continentale, c'est-à-dire l'établissement d'une stratégie continentale pour le maintien, la mise en valeur et l'amélioration de nos ressources de sauvagine. La portée, dans ce cas, nous est apparue internationale; elle ajoute au "dialogue Nord-Sud". Les participants seraient les organismes de conservation, les industriels, les gouvernements, les propriétaires terriens et d'autres encore. Nous n'avions que les limites de notre imagination pour l'établissement de cette stratégie et l'utilisation de méthodes de travail d'équipe pour résoudre le problème, car il est évident que la seule façon de le résoudre sera par le travail d'équipe.

Une autre question, légèrement différente, est celle de la recherche et de la gestion des ours polaires. C'est là, à notre avis, une entreprise très remarquée, circumpolaire et impliquant cinq ou six pays différents. C'est une entreprise d'envergure internationale. Le sujet a l'attrait et toutes les caractéristiques nécessaires pour devenir une question très importante autant pour notre pays que pour plusieurs autres puissances mondiales.

Il y a un autre domaine, purement canadien, si l'on se penche sur les régions peuplées de notre pays. Il s'agit de toute la question des parcs de gibier, des parcs zoologiques, des parcs biologiques, des élevages en semi-captivité du gibier et de la faune en captivité. À notre avis, c'est un problème qui risque de prendre des proportions explosives et pour lequel les méthodes de travail d'équipe pourraient être les plus efficaces. C'est un sujet où la consultation publique est absolument essentielle. Nous ne croyons pas qu'il puisse être résolu sans cela. En effet, le public est directement concerné, autant sur le plan de l'entreprise que sur le plan strictement émotif.

Un autre sujet légèrement différent est celui de la gestion des pesticides. Par exemple, en Amérique du Nord, nous avons interdit l'utilisation du DDT, mais nous avons réussi à expédier tous nos stocks inutilisés en Amérique du Sud. Ainsi, nous y avons exporté le problème, mais nous en recevons les "bénéfices" grâce aux oiseaux qui émigrent vers le Sud et qui se nourrissent des cultures et des insectes sur lesquels on a répandu le DDT. Nous nous sommes demandé si nous aurions les mêmes problèmes aujourd'hui si le problème avait été résolu efficacement en équipe. Nous aimerions penser que nous aurions pu éviter ce genre de problème dans l'avenir par un meilleur travail d'équipe.

Quelques exemples

Passant à d'autres sujets comme la gestion du caribou de la Porcupine, qui concerne le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et l'Alaska, nous avons constaté là un grand potentiel pour un travail d'équipe à l'échelle internationale.

Une question prendra, à notre avis, beaucoup d'importance dans un avenir proche, à savoir la gestion des eaux, l'échange d'eau entre les secteurs de compétence. Il s'agit là d'un énorme problème latent, car avec les échanges d'eau se font bien sûr des échanges de biote, etc.

Nous croyons que le travail d'équipe devra être poursuivi et même amélioré si l'on veut résoudre le problème de la survie de toute l'industrie de la fourrure, non seulement au Canada mais aussi à l'étranger. Toute la question de la recherche et du développement concernant les pièges humanitaires et de l'amélioration de l'image de l'industrie canadienne de la fourrure en est une qu'il faudra résoudre de cette façon.

Au sujet de l'utilisation de la faune par les autochtones, nous croyons qu'il y a un problème de perception qui pourrait être résolu par le travail d'équipe. Il y a un manque de compréhension chez les sociétés du Sud quant à l'importance culturelle, spirituelle et sociale de la faune pour les populations du Nord et, de la même façon, il y a peut-être un manque de compréhension chez les autochtones du Nord à l'égard des préoccupations des populations européennes ou du Sud quant à la cruauté des méthodes. Ceci fait bien sûr ressortir les différences dans nos systèmes de valeurs respectifs.

Nous avons constaté qu'il existait des possibilités de travail d'équipe entre voisins. Le Manitoba et l'Ontario, par exemple, sont tous deux en train d'établir des parcs sur leur frontière commune et il semble que les membres des Directions des parcs respectives n'ait pas jugé bon de se consulter. Par conséquent, ces parcs pourraient bien avoir des objectifs et des impératifs différents quant à leur utilisation. Il y a là une possibilité dont il faudrait profiter. Voilà quelques exemples mais nous avons vraiment jugé qu'il serait utile de nous arrêter, non pas à des exemples précis, mais à des domaines qui à l'avenir pourraient donner lieu à des problèmes qu'il ne serait possible de résoudre que par le travail d'équipe.

Toute la question des pertes de forêts mondiales, surtout en Amérique latine et dans les pays du Tiers monde, causera probablement certains problèmes indescriptibles et qui imposeront des pressions sur la société occidentale. Ces problèmes devront être résolus par diverses formes de travail d'équipe. En outre, le contrôle du climat est sur le point d'être à notre portée et les possibilités de désastre sont immenses.

À notre avis, la haute technologie des communications offre aussi des perspectives de travail d'équipe auquel participeront des personnes de régions très éloignées du monde, mais qui feront quand même partie de la même équipe. Il ne faut donc pas supposer que les membres de l'équipe doivent être en contact direct, au sens traditionnel du mot, en tout temps.

Les produits chimiques dans l'environnement vont probablement modeler notre environnement de certaines manières que nous ne comprenons pas encore. Les pluies acides ne constituent que la pointe de l'iceberg. Nous croyons que les produits chimiques dans l'environnement nous donneront des occasions de faire du travail

d'équipe à l'échelle internationale. Le génie génétique est un autre domaine qui a du potentiel et même des perspectives inquiétantes. Le coût de l'énergie et l'ensemble de la sphère énergétique constituent un autre problème potentiel. Ce sont là des domaines qui offrent des perspectives de travail d'équipe.

Tribunes et processus

Nous ne pouvons abandonner ce sujet sans faire une petite digression dans le domaine des formules, bien que nous ne l'ayons pas désigné de cette façon. Nous avons parlé de tribunes ou de processus pour participer au travail d'équipe. Une des propositions que nous avons faites consiste à tirer profit au maximum des tribunes qui existent déjà. La Conférence fédérale-provinciale sur la faune en est une et, de temps à autre, nous avons modifié la forme de cette Conférence et je pense que nous devrions être suffisamment souples pour continuer à le faire. Il y a d'autres exemples. Le système de gestion des voies migratoire en est un.

Par ailleurs, il y a un corollaire que nous devrions être prêts à appliquer : si une tribune ne donne pas les résultats escomptés, il faut s'en débarrasser et trouver de nouveaux moyens, de nouvelles initiatives pour le travail d'équipe. L'un des modèles proposés est le Réseau des sciences du Nord de l'UNESCO, qui vaut la peine d'être examiné.

Peut-être devrions-nous envisager une idée comme la Harvard Business School pour étudier les problèmes fauniques. Peut-être nous faut-il un centre d'excellence pour les penseurs futuristes au sujet des problèmes fauniques, une conférence du type du "Club de Rome" ou un examen des questions globales de la faune. Peut-être avons-nous besoin de nouveaux véhicules de réflexion afin de trouver des idées pour régler les problèmes futurs, auxquels nous n'avons parfois jamais encore été confrontés. Nous croyons qu'il faut envisager avec souplesse la résolution des problèmes. Nous ne pouvons conserver une attitude traditionnelle, bien qu'il n'y ait rien de mal dans la tradition. Mais il nous faut être souples pour accepter la participation de nouveaux groupes de personnes et de nouveaux processus.

Quant à la capacité de communications instantanées, il suffit de songer au récent programme de lutte contre les loups en Colombie-Britannique qui était à l'origine un problème plutôt local. Mais, en quelques jours, par accident et à cause d'autres facteurs, il est devenu un problème mondial. Notre capacité de communiquer pourrait bien dépasser l'importance de nos connaissances technologiques. Nous croyons que nos antécédents technologiques sont importants, mais il viendra un moment où notre aptitude à communiquer, à nous entendre avec ceux qui partagent ces connaissances technologiques, pourrait devenir encore plus importante.

La faune n'est plus une question locale. Comme l'a mentionné, je pense, M. Pope dans son discours thème, aucune autre politique publique n'a suscité plus de controverses dans son ministère que la politiqye de la faune. Nous avons connu des expériences semblables. Nous devons choisir les problèmes à résoudre par des instances supérieures, tout en étant prêts à prendre les décisions au sujet des questions qui peuvent être résolues localement. Nous croyons que tous les problèmes ne peuvent être résolus en comité; il n'est pas valable de partager toutes les tâches et toutes les décisions. Il faut prendre certaines décisions qui permettront aux gens d'avancer et de résoudre les problèmes locaux. Bien sûr, nous devons faire preuve de jugement pour décider quelle instance doit prendre la décision. Nous devons avoir le courage de prendre ces décisions et avoir aussi beaucoup de chance. Nous devons faire face aux problèmes : ils sont plus faciles

à résoudre si l'on s'y attaque dès le début. Souvent, en cherchant la solution d'un problème, un certain nombre de possibilités surviennent qui n'auraient jamais existé autrement.

Participation du public

Il faut que le public participe au travail d'équipe. Il est évident que cela prend du temps et que les attentes sont parfois trop grandes. Le personnel doit, dans ce cas, consacrer plus de temps et d'efforts et il faut tenir compte de différences régionales importantes dans le pays si l'on ne veut pas faire fausse route. Les risques de mésentente grandissent, à notre avis, proportionnellement au nombre de parties impliquées et aux moyens de communication dont elles disposent. Les participants au travail d'équipe doivent donc s'assurer que l'information est transmise immédiatement, de façon appropriée et précise, à tous ceux qui sont touchés par le processus. La nécessité d'être "bien vus" au cours du processus de prise de décisions doit être mise en balance avec la nécessité d'une communication publique.

Les systèmes actuels de prise de décisions au sein des gouvernements ne fonctionnent pas toujours très bien et, au gouvernement, nous ne sommes pas tous aussi rapides que nous le devrions pour modifier notre méthodologie. En général, les décisions gouvernementales tendent à être prises à partir du bas. Nous transmettons les décisions vers le haut où elles sont finalisées et parfois le dialogue entre les ministères, aux plus hauts niveaux, n'a pas été tout à fait comme il aurait dû l'être; par conséquent, la décision, une fois rendue publique, a pris un autre ministère par surprise.

Nous ne semblons disposer d'aucun bon mécanisme pour faire face à une personne qui ne représente aucun groupe d'intérêt particulier, mais qui pourrait avoir une grande influence en raison de la facilité de faire appel aux médias aujourd'hui. Si cette personne sait s'exprimer aisément et attire tout de suite l'attention des médias de la bonne façon, elle pourrait causer un arrêt complet des efforts de beaucoup de groupes, d'organismes et de personnes bien intentionnés. C'est là quelque chose que nous n'avons pas prévu. Personne ne semble avoir de bonne solution pour traiter avec ce genre de personne. Il y a des gens dans la société qui ne veulent pas faire partie d'équipes, qui ne sont pas intéressés par la consultation, mais qui sont très motivés et qui pourraient, avec la technologie existante, disposer d'une puissance incroyable. Cela a à la fois des bons et des mauvais côtés.

La faune a une valeur intrinsèque et c'est ce qui est exprimé dans les Lignes directrices pour l'élaboration d'une politique de la faune au Canada. Certaines personnes ont pu être déconcertées de l'apprendre, parce que ce facteur pourrait bien constituer la base de discussions et d'un débat sur les droits des animaux. Il pourrait s'avérer nécessaire, à l'avenir, d'entreprendre un dialogue national sur la question. Il faut être prudent et s'assurer que notre théorie fondamentale de gestion tient compte des aspects culturels, technologiques et appliqués. Il faut traiter ces trois aspects avec conséquence. La possibilité d'utiliser les communications modernes est une lame à double tranchant. Nous disposons de plus d'information et nous pouvons la transmettre plus vite et plus loin que jamais auparavant; c'est donc un outil qui peut être bien et mal utilisé.

Nous avons distingué des niveaux de travail d'équipe entre, par exemple, les organismes non gouvernementaux, entre les gouvernements aux niveaux local, pro-

vincial et national, et entre les disciplines - faune, agriculture, foresterie, pêches et gestion des eaux. Ces combinaisons et permutations sont littéralement infinies. Par conséquent, si nous voulons lea aborder convenablement il nous faut définir les processus nécessaires. Certaines personnes l'ont déjà fait. Il y a des spécialistes dans ce domaine. En quittant la Conférence, il serait bon de consulter la documentation sur ce sujet et de trouver ces processus parce que, si nous ne sommes pas au courant, nous ne les utiliserons pas, et si nous ne les utilisons pas, nous allons vers l'échec.

Résumé

En résumé, il y a des perspectives d'avenir pour le travail d'équipe en gestion de la faune. Il nous faut cependant être conséquents dans notre démarche, de la théorie à la culture et à l'application. Chaque groupe a pour tâche, à notre avis, d'expliquer et de justifier sa position dans cette démarche et les raisons de ce choix. En équipe, nous pouvons tenter de convaincre ou mettre au défi d'autres personnes, mais il faut utiliser cette possibilité de façon responsable. Nous pouvons répondre de deux façons : par action ou par réaction. Les organismes doivent disposer d'informations factuelles et être prêts et disposés à distribuer ces informations. Nous devons être prêts à étudier les questions locales à un niveau global. Souvent, nous ne sommes pas disposés à le faire. Certaines personnes ont mentionné que, si elles avaient à discuter d'un problème local, elles n'en discuteraient pas à l'échelle globale. Nous croyons que nous n'en aurons peut-être pas le choix à l'avenir, que l'ensemble de cet exercice auquel nous avons participé nous a amenés naturellement à envisager toute la sphère des communications comme le sujet de la Conférence de l'année prochaine.

La façon dont les organismes, y compris les organismes non gouvernementaux, sont organisés est moins importante, à notre avis, que leur attitude et leur volonté de communiquer et de travailler en équipe. En d'autres termes, nous nous sommes penchés un peu sur les structures organisationnelles et nous en sommes venus à la conclusion que certaines structures ne favorisent pas la communication et le travail d'équipe. Nous croyons cependant qu'il ne s'agit pas là du problème fondamental, que le problème n'en est pas un de structure, mais plutôt d'attitude.

Ateliers du jeudi

ATELIER 3 : FORMULE DE TRAVAIL D'ÉQUIPE

Président : T.C. Dauphiné (Service canadien de la faune)
Rapporteur : J.A. Keith (Service canadien de la faune)

Inévitablement, mon compte rendu de l'atelier va recouper celui de Jim Inder. J'espère qu'après la Conférence quelqu'un prendra le temps de rassembler les divers documents de ces deux jours et de produire une petite brochure, par exemple, qui s'appellerait "Lignes directrices pour le travail d'équipe" et que nous pourrions tous utiliser. Autrement. ces documents disparaîtront dès la fin de la Conférence.

Au cours de l'atelier, nous avons abordé deux sujets interreliés. Le premier était celui des lignes directrices générales pour un travail efficace dans une équipe réunissant des représentants des gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux et d'organismes non gouvernementaux pour aborder les problèmes de gestion de la faune. C'est là exactement ce qu'on nous a demandé de faire. En outre, nous nous sommes mis à parler d'un projet spécifique, qui nous est venu à l'idée à la suite de l'exposé remarquable de Nellie Cournoyea au cours de la séance précédente. Ce projet consiste à trouver des moyens de contrer l'opposition croissante à la capture de la faune.

La première ligne directrice pour le travail d'équipe consiste à étudier le sujet très attentivement - sur quel sujet doit se pencher l'équipe - et à essayer, dans la mesure du possible, d'anticiper les problèmes au lieu d'attendre qu'ils nous sautent à la figure et d'adopter alors une attitude défensive. La deuxième consiste à décider si le travail d'équipe est la meilleure solution. Nous avons eu plusieurs bons exemples, au cours des deux jours, de situations où le travail d'équipe n'aurait pas donné de bons résultats. Ensuite, il faut établir avec précision les objectifs de l'équipe. Ici encore, au risque de répéter ce qu'a dit Jim Inder, le choix des membres de l'équipe doit se faire très attentivement, surtout en fonction des intérêts qui doivent y être représentés. Par exemple, il y a une différence profonde entre une équipe formée pour défendre ou promouvoir une position, ou un aspect d'un problème, et une équipe chargée de trouver une solution. Dans le dernier cas, il faut que le plus grand nombre possible de parties soit représenté au sein de l'équipe. Dans le premier cas, il vaut mieux qu'il y ait seulement une position pour combattre l'autre équipe. Il est donc important de définir clairement le genre d'équipe que vous voulez former.

Notre groupe est d'avis qu'il faudrait essayer de choisir comme membres de l'équipe des personnes qui connaissent déjà le travail d'équipe et les relations humaines. Si vous n'en comptez aucune au sein de votre organisme, vous devriez envisager de former des spécialistes en règlement de conflits. Il faut ensuite établir, dès le début des réunions de l'équipe, qu'il est nécessaire de faire des compromis. Refuser fermement de modifier une position ou un point de vue nuit au travail d'équipe. Ainsi, pour en revenir au point de Pat Bidol, la règle d'or de l'équipe devrait être de négocier par intérêt et non pas en fonction d'un mandat. Mieux les membres de l'équipe se connaissent et se comprennent, mieux ils pourront travailler en équipe. Ainsi, parmi les membres habituels des équipes de gestion de la faune - les organismes fédéraux, provinciaux, territoriaux et non gouvernementaux - il faut faire des efforts délibérés pour favoriser la compréhension mutuelle. Une excellente façon de le faire est d'affecter temporairement à

un organisme des membres d'un autre organisme. Nous en avons eu plusieurs exemples récemment.

Le résultat de l'équipe pourrait en outre être amélioré si on s'assure que les organismes des membres de l'équipe reconnaissent la valeur de leur travail au sein de cette équipe. Par ailleurs, les organismes doivent donner à leur personnel suffisamment de temps et de ressources financières de voyage pour permettre aux équipes de faire leur travail. Enfin, le règlement des problèmes de gestion de la faune ne se termine généralement pas par une solution de l'équipe. Il faut ensuite vendre au public le produit du travail de l'équipe parce que presque tous les problèmes de gestion de la faune du genre dont nous avons traité se sont terminés dans l'arène politique ou devant les tribunaux où le travail de l'équipe a été jugé.

Opposition croissante

Maintenant, à mesure que je vous expliquerai notre projet spécial, je pense que vous reconnaîtrez des illustrations des lignes directrices que je viens de mentionner. Le projet portait sur le moyen de contrer l'opposition croissante à la capture de la faune. Il s'agit là d'un problème auquel la Conférence fédérale-provinciale sur la faune devrait s'attaquer. Elle s'est penchée sur un aspect, en l'occurence le piégeage humanitaire, mais le véritable problème est beaucoup plus vaste. Il s'agit de la capture de la faune par tous les moyens. Ce vaste problème doit être analysé avec soin et les moyens de trouver des solutions doivent être étudiés attentivement.

Nous avons convenu que le travail d'équipe est nécessaire dans ce cas, et peut-être à deux niveaux. Tout d'abord, pour coordonner les efforts des gouvernements fédéraux et provinciaux et des organismes non gouvernementaux en vue de maintenir la capture de la faune comme élément essentiel de la conservation. Ceci reviendrait à former une équipe pour défendre un point de vue de la question.

Ensuite, à un niveau différent, il faudrait tenter de créer une équipe réunissant les défenseurs et les opposants de la capture de la faune afin qu'ils trouvent un terrain d'entente acceptable. Les intérêts qui doivent être représentés au sein de l'équipe ou des équipes doivent être choisis très attentivement. Par exemple, faut-il choisir des membres uniquement du secteur de la faune ou faudrait-il y inclure des pêcheurs et des éleveurs de bétail ou de volaille? Ce groupe élargi aurait des avantages pour les spécialistes de la faune, puisqu'il forcerait le public à reconnaître que son alimentation quotidienne dépend de l'abattage des animaux. Abattre les animaux est un aspect courant de la vie. C'est comme prendre un repas. Mais, bien sûr, les pêcheurs et les éleveurs pourraient offrir une résistance car ils ne veulent peut-être pas être pris au milieu de la controverse au sujet de l'abattage des phoques ou du piégeage des visons si mignons. Ainsi, il faut donc réfléchir très attentivement, en fonction des résultats escomptés, au choix des membres de l'équipe et des intérêts qui doivent y être représentés. En règle générale, l'élargissement de l'équipe pour y inclure de plus en plus d'intérêts divers, comme je viens de le décrire, accroît le risque d'échec interne au sein du groupe, mais peut s'avérer essentiel pour trouver une solution imaginative aux problèmes externes que l'équipe est chargée de régler.

Modifier la perception par le public de la question de la capture des animaux est essentiellement le but premier de ce projet particulier, plutôt que de trouver simplement un terrain d'entente entre les organismes ou les différentes factions.

Par conséquent, il faut porter une attention particulière aux programmes d'éducation du public et, pour ce faire, le travail d'équipe serait vraiment utile. On a proposé de concevoir spécifiquement à cette fin des publicités télévisées d'intérêt public, du même type que celles utilisées par le SCF et Parcs Canada, mais jumelées à de la documentation provinciale qui serait insérée dans le programme des écoles.

Ateliers du jeudi

ATELIER 4 : POSSIBILITÉS POUR L'AVENIR

Président : L. Males (Ontario Federation of Anglers and Hunters)
Rapporteur : J. Bain (Canards Illimités, Canada)

Notre atelier a pris une orientation un peu différente de celle de l'atelier 2. Nous avons généralement conclu que le travail d'équipe était la meilleure façon de procéder et probablement la seule façon qui nous permettra de survivre et de résoudre certains des problèmes qui ne peuvent être réglés par les tribunes traditionnelles dont nous disposons. Nous avons éprouvé quelques difficultés à trouver une définition fondamentale du travail d'équipe, soit la formation de l'équipe, le choix des membres, etc., de sorte que nous avons tenté de prendre un exemple existant et d'en étudier non pas seulement les possibilités pour l'avenir, mais aussi les réalisations passées, de voir ce qui a été fait, et de tenter d'en tirer des perspectives pour l'avenir.

L'exemple choisi a déjà été mentionné pendant la Conférence. Le Canada s'étant trouvé pris, sans être préparé, au milieu de la question des "blanchons", il lui fallait faire preuve de plus de vigilance. Il importe donc que le travail d'équipe devienne plus actif que réactif. Les mouvements anti quelque chose qui nous ont causé des problèmes au cours des années sont bien organisés et il semble par conséquent, en voyant leur succès, que nous devrions nous organiser davantage pour la gestion professionnelle de la faune. Cette démarche a été illustrée par l'Institut de la fourrure du Canada dont l'équipe comprend plus de 50 membres, d'après ce que j'ai cru comprendre, et de nombreux organismes non gouvernementaux et bien sûr les 13 organismes gouvernementaux. Nous espérons que le modèle élaboré par l'Institut aura des applications pour d'autres travaux d'équipe. Nous connaissons bien certains de ces problèmes dont on a constitué une liste type qui pourrait soulever des craintes. Nous recherchions des problèmes reliés à la faune : l'avenir de l'élevage en semi-captivité, la chasse et la pêche sportives et des problèmes comme la lutte contre les prédateurs. Les problèmes auxquels les gestionnaires de la faune font face à peu près quotidiennement deviennent maintenant des problèmes d'envergure.

Deux orientations

Dans le cadre de la structure de l'équipe, nous avons perçu deux orientations principales dont il serait important de tenir compte pour l'avenir. Bien sûr, il y a la recherche courante, mais nous avons pu aussi constater qu'il faudrait accorder de plus en plus d'importance aux relations publiques. Un bon exemple de recherche est celui qui a été abordé à plusieurs reprises au cours des années à cette Conférence, encore une fois on parle de l'Institut de la fourrure, et c'est la recherche sur la conception des pièges. L'autre domaine de recherche qui nous a semblé très important pour l'avenir est la recherche socio-économique et en commercialisation, sujets dont on parle souvent mais qui ne donnent jamais vraiment lieu à des réalisations. La recherche sur la conception des pièges a progressé grâce aux matériaux de l'ère spatiale. Bien que nous ayons maintenu le rythme dans ce domaine, il semble qu'il y ait malheureusement eu très peu de travail accompli dans celui de la recherche socio-économique et sur le plan de la commercialisation.

Dans le passé, la plupart des organismes ont pu régler les problèmes efficacement par des relations publiques au niveau local, mais il nous faut maintenant reconnaître que l'avenir offre des possibilités à l'échelle nationale et mondiale. À notre avis, les problèmes futurs ne seront pas limités aux collectivités locales; nous avons toujours pu régler ceux-là. Certains problèmes sont débattus à l'échelle mondiale et c'est le problème des fourrures qui a ouvert le bal en la matière. Que s'est-il vraiment passé en Europe? Bon nombre d'entre nous n'étaient pas conscients de la campagne qui s'y déroulait. Les animaux à fourrure se trouvent et sont capturés au Canada par des Canadiens et pourtant le champ de bataille se trouvait en Europe. Compte tenu de cette situation et de tout le domaine des communications, nous croyons que les organismes non gouvernementaux devraient être encouragés à accroître leurs membres et favoriser ainsi les communications, non seulement les organismes qui se trouvent au Canada, mais aussi les organismes mondiaux.

Besoin de spécialistes

Les membres de l'équipe doivent être chapeautés par un organisme. Encore une fois, l'exemple qui nous est venu à l'esprit était celui de l'Institut de la fourrure. Dans le passé, des équipes étaient composées des groupes traditionnels, comme les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux. Dans l'avenir, il faudra s'assurer la participation de spécialistes des communications, ainsi que des domaines socio-économique et commercial. Nous avions une de ces spécialistes à notre réunion et je pense que nous sommes tous d'accord pour dire que ses commentaires comme animatrice ont été excellents. Nous ne voulons pas nécessairement dire qu'il faut qu'il y ait un animateur, nous parlons de spécialistes des communications. J'ai fait remarquer, un peu plus tôt, que nous avons réalisé des progrès dans certains domaines de la recherche, mais que nous n'avons pas profité de certaines des nouvelles disciplines dans le domaine des communications.

L'équipe doit être composée de sources crédibles. À notre avis, il est très important, pour les problèmes auxquels nous aurons à faire face, d'avoir de la crédibilité. Parfois, les sources n'ont pas cette crédibilité, ce qui crée un problème car la présentation est faite, mais pas vraiment acceptée.

Idéalement, l'équipe devrait être composée de tous les organismes intéressés, toutes les positions étant représentées. Cependant, nous avons reconnu que, dans la pratique, ceci n'est pas toujours possible. Nous aboutirons toujours avec une équipe contre une autre. Nous avons débattu cette question au cours de notre atelier et nous en sommes venus à la conclusion qu'il s'agissait d'un des problèmes inhérents au travail d'équipe. Il ne faut pas oublier qu'il y a toujours quelqu'un avec une autre équipe qui pourrait très bien s'opposer à nous. Le problème du piégeage est actuellement très important et c'est une bonne occasion de démontrer l'utilité du travail d'équipe. Il convient de faire des efforts particuliers pour en assurer le succès.

Ateliers du jeudi

ATELIER 5 : FORMULE DE TRAVAIL D'ÉQUIPE

Président : A. Giroux (Ontario Trappers' Association)
Rapporteur : J. Bailey (Ministère des Ressources renouvelables des Territoires du Nord-Ouest)

Les membres de l'atelier 5 ont convenu, dès le début de la séance, que le sujet de la "formule de travail d'équipe" avait été bien approfondi au cours des discussions du mercredi. J'ai pensé que nous aurions quelques nouveaux points à soulever, mais bon nombre d'entre eux ont déjà été mentionnés par d'autres groupes, de sorte que ce que j'ai à dire ici sera un peu répétitif.

Nous avons convenu que toute formule de travail d'équipe doit être souple, pour s'adapter aux diverses situations dans lesquelles le travail d'équipe est utilisé. En outre, la formule doit être divisée en deux facteurs principaux. Vous avez déjà entendu passablement parler de la composition de l'équipe. Nous nous sommes aussi penchés pendant quelque temps sur le processus du travail d'équipe et son fonctionnement.

En ce qui a trait à sa composition, l'équipe devrait inclure tous les groupes d'intérêt importants. Nous avons reconnu qu'il pourrait être très difficile de tracer une limite pour les groupes particuliers que vous invitez à participer à votre équipe. Les invitations pourraient être classées selon les répercussions des travaux de l'équipe, mais il est rarement pratique d'inviter toutes les parties intéressées à participer. Il ne faut pas oublier en outre que l'équipe doit s'attendre et se préparer à des réactions possibles des parties exclues.

Tous les membres de l'équipe devraient bien connaître ses objectifs et l'information de base pertinente au problème qu'ils se préparent à régler. Si tous les membres sont bien préparés, l'équipe a de meilleures chances d'être efficace. Dans la mesure du possible, elle devrait inclure des personnes dont les antécédents sont différents, afin d'élargir sa portée et sa compétence collective. Comme on l'a mentionné plusieurs fois, il est essentiel d'avoir un chef d'équipe fort. Il doit être choisi avant le début des travaux ou au début du processus pour donner à l'équipe une orientation cohérente et éviter les éventuelles luttes internes. Si le chef n'a pas été choisi d'avance, il arrive souvent que des membres de l'équipe tentent de s'imposer comme chef, ce qui nuit à l'efficacité.

Le chef doit savoir motiver et reconnaître rapidement les autres membres de l'équipe qui pourront l'aider à motiver tout le groupe. Dans certains cas, surtout quand l'équipe doit se pencher sur une question controversée, il peut alors s'avérer utile d'avoir une tierce partie comme chef, une sorte d'arbitre. Ainsi, il peut aider l'équipe à garder son orientation et à être efficace.

La motivation des membres de l'équipe est souvent fonction de leur engagement à l'égard du problème et, dans la mesure du possible, les membres devraient être des personnes ayant un réel intérêt pour le sujet. En effet, si leur engagement est réel, elles vont travailler davantage à résoudre le problème. Enfin, en ce qui concerne sa composition, l'équipe ne devrait pas être trop nombreuse. Nous avons convenu que les petits groupes étaient souvent plus productifs et efficaces. Il faut aussi tenir compte des points à étudier avant d'envisager le choix des participants. Il ne faut pas laisser de côté des personnes importantes pour la seule raison qu'un petit groupe serait plus efficace.

Buts et objectifs

En ce qui a trait au processus, notre groupe a convenu que la première étape consiste à fixer les buts et objectifs. Ce sujet a aussi été mentionné aux deux séances d'atelier. Il est essentiel que tous les membres soient bien au courant de ces objectifs pour que le travail de l'équipe ne diverge pas vers des sujets secondaires et pour qu'on obtienne les résultats escomptés. Ensuite, tous les membres doivent bien comprendre le problème qu'ils ont à étudier, ainsi que ses buts et objectifs. Parallèlement, chaque membre doit exposer dès le début ses attitudes et objectifs généraux pour que les autres membres connaissent la position générale des autres participants de l'équipe. J'ai utilisé le terme "général" deux fois pour faire ressortir l'importance de ne pas s'engager dans une équipe avec des positions et des objectifs non négociables. Je pense que nous avons tous reconnu, au cours de ces séances, que dans ce cas il ne vaut même pas la peine de commencer le travail d'équipe. Cependant, rapprocher des attitudes générales de votre position générale pourrait souvent empêcher les autres de catégoriser les membres de l'équipe qui, au cours de travaux antérieurs, pourraient avoir adopté une certaine position sur le sujet.

L'équipe devrait avoir un mandat bien défini. Dans la plupart des cas, il est établi avant même la formation de l'équipe, mais il est souvent nécessaire qu'il soit fixé par l'équipe. Dans ce cas, il faut le faire dès le début. Le plan d'action devrait être une des premières tâches de l'équipe. Ce plan devrait comprendre un échéancier, les ressources humaines et financières disponibles et les mécanismes nécessaires pour évaluer ses progrès. Notre groupe a convenu que les échéanciers les plus courts sont les plus productifs. Il est également important que le chef suive attentivement le calendrier de travail établi. Quand il y a des différences importantes entre les membres, l'équipe doit concentrer ses efforts au début sur les points d'accord et aborder plus tard les sujets plus controversés. Ainsi, il se crée dès le début un esprit de collaboration plutôt que de confrontation qui peut avoir des répercussions positives sur les négociations et les discussions entamées plus tard sur les sujets controversés.

Le groupe a aussi donné des exemples de travail d'équipe moins structuré, comme au sein d'un ministère qui comprend de nombreuses sections où il peut se créer des conflits. La gestion de la faune, la gestion du bois et l'exploitation minière : si vous réunissez ces trois disciplines au sein d'un même ministère, vous pourriez avoir une forme de travail d'équipe au sein de ce ministère qui n'est pas structuré en comité ou en groupe d'étude. Dans ce cas et dans des cas semblables, le travail d'équipe doit se faire quotidiennement et, même sans structure, suivre les mêmes principes de base d'honnêteté et d'étude des faits.

Enfin, un point soulevé nous a semblé important relativement au travail d'équipe dans notre milieu actuel, même s'il n'est pas relié directement au sujet de la formule de travail d'équipe. La participation du public aux programmes de gestion et aux décisions peut se faire de trois façons. La première lorsque les gestionnaires informent simplement le public de ce qu'ils font. La deuxième lorsqu'on peut demander un certain apport de membres du public. La troisième lorsque le public participe directement à la prise de décisions. Dans le passé, les organismes gouvernementaux ont utilisé à peu près exclusivement la première méthode et, bien que ce ne soit pas toujours possible, ils voient maintenant la nécessité et la valeur d'utiliser de plus en plus la deuxième et plus particulièrement la troisième.

Ateliers du jeudi

ATELIER 6 : POSSIBILITÉS POUR L'AVENIR

Président : K.A. Brynaert (Fédération canadienne de la faune)
Rapporteur : M. Hummel (Fonds mondial pour la nature, Canada)

L'atelier 6 a identifé un certain nombre d'occasions de collaboration ou de travail d'équipe pour l'avenir, à tous les niveaux de la gestion de la faune, et a donné des exemples précis.

Planification coopérative pour la fixation des objectifs

À notre avis, la proposition de rédiger des stratégies de conservation provinciales et territoriales ou de planification globale en équipe est très importante. Beaucoup de personnes ont dit que si l'on ne partageait pas les mêmes buts, on ne pouvait partager les succès. Comme exemples, citons le processus de planification stratégique de l'utilisation des terres en Ontario et aussi, comme autre exemple en cours ou proposé, un cadre de stratégie de conservation en Colombie-Britannique. Et un exemple où il n'y a pas eu de très bons résultats est la réintroduction du bison d'Athabaska dans les Territoires du Nord-Ouest, où il y a eu participation, mais après l'établissement du cadre de base et des objectifs.

Recherche coopérative

Nous avons décelé un problème que personne n'avait encore mentionné, celui qui consiste à combler l'écart entre les chercheurs universitaires et les gestionnaires. Le Fonds de subventions pour la recherche relative aux ressources renouvelables de l'Ontario nous a semblé un bon exemple en ce sens. Son but est d'aider les universitaires à comprendre le genre d'information dont les gestionnaires ont besoin, et vice-versa d'aider les gestionnaires à comprendre le degré d'exactitude et la valeur de l'information qu'ils auront pour prendre de bonnes décisions. En outre, il est important qu'à l'étape de la recherche, l'équipe ne comprenne pas seulement des universitaires ou des chercheurs et des gestionnaires, mais aussi des usagers. Chaque fois que possible, nous avons convenu qu'il valait mieux faire participer activement les usagers au marquage, à l'étiquetage, à l'observation, au dénombrement, pour qu'ils voient comment le travail est fait et puissent ensuite être d'accord ou non avec les résultats pour avoir participé activement à l'étude, plutôt que de se faire annoncer qu'un certain groupe pense qu'il y a un certain nombre d'animaux là-bas. On a cité comme exemples le "programme des baleines sous la glace" du Fonds mondial pour la nature, ainsi que la collaboration du gouvernement de l'Ontario avec la Northern Ontario Trappers' Association pour certains dénombrements d'orignaux, où il y avait quelques sceptiques, ainsi que des exemples dans le domaine des pêches au Nouveau-Brunswick.

Gestion coopérative et prise de décisions

On en a parlé à quelques reprises, lorsque les usagers participent réellement à la gestion. Une fois encore, la mesure de leur participation et les raisons varient. À notre avis, il est très important, si les usagers participent à la

gestion, qu'il y ait une valeur ou un code d'éthique sous-jacent, une compréhension et une connaissance de la conservation. D'aucuns parlent d'intendance judicieuse. Autrement, c'est comme laisser les renards s'occuper des poules. Mon expérience à l'échelle internationale, c'est que beaucoup de gens nous demandent au Canada : "Pourquoi refusez-vous de faire participer l'industrie de la chasse à la baleine à la fixation des contingents de chasse, alors que vous semblez en faveur de laisser d'autres usagers, qu'il s'agisse des chasseurs sportifs ou des chasseurs à des fins de subsistance, jouer un rôle dans la gestion d'autres ressources au Canada?".

On a mentionné qu'il n'était probablement pas nécessaire ou important de modifier les rôles ou de restructurer radicalement notre système législatif pour faire participer les usagers à la gestion, mais plutôt d'élargir l'équipe qui existe déjà. Les exemples sont le Conseil de gestion du caribou, l'utilisation des Associations de chasseurs et de trappeurs dans les Territoires du Nord-Ouest et peut-être la gestion de l'orignal à FinnoScandia, tout en reconnaissant que quelqu'un devra prendre une décision et en être responsable. Il est toujours très intéressant de participer à la prise de décisions mais parfois moins intéressant d'en être responsable.

Surveillance coopérative et évaluation du succès de la gestion

Ici encore, il devrait y avoir une révision périodique des plans par l'équipe, ainsi qu'une évaluation sur le terrain permettant de juger si notre magnifique plan de gestion a vraiment eu les effets prévus.

Coopération à la diffusion et au partage de l'information

C'est le point qui nous a semblé une préoccupation future tout autant qu'actuelle. J'ai pensé à la remarque de M. Pope selon laquelle la politique de la faune tend à être une question controversée. Tout le monde semble avoir une très bonne opinion de ce qui devrait se passer. Nous avons aussi remarqué que, si certains groupes encouragent le droit à la chasse, d'autres font la promotion des droits des animaux chassés, ce qui risque de produire des confrontations.

Traditionnellement, quand une question délicate se pose, la réaction du gouvernement a toujours été d'agir très secrètement et de veiller à ce que l'information ne soit pas disponible, parce que la question est controversée. Il serait beaucoup plus avisé d'être ouvert et de se dire "Eh bien, ce sera une question controversée et elle le sera encore plus si nous tentons de la garder secrète. Nous allons donc poser la question et lancer le débat". Nous avons l'impression que si nous pensons que la politique de la faune est controversée, nous n'avons encore rien vu. C'est un domaine qui créera beaucoup de tensions à l'avenir et la seule façon de résoudre les problèmes sera de diffuser et de partager l'information et de faire connaître nos meilleurs arguments publiquement, de sorte que quiconque a plus d'information ou un point de vue plus persuasif aura l'occasion de le faire connaître et nous pourrons réfuter ses arguments publiquement. En fin de compte, à notre avis, ces problèmes ne seront résolus que par le travail d'équipe si nous faisons confiance aux gens. Cela nous semble une possibilité plus qu'un problème.

Possibilité de financement coopératif

Nous avons souvent dit que nous devrions mettre nos ressources en commun et collaborer. Il y a de nombreux exemples d'utilisation des organismes non gouvernementaux, particulièrement pour obtenir des ressources du secteur privé. Je dois dire, bien candidement, que je n'ai jamais trouvé un organisme gouvernemental qui ait pu, ou qui ait vraiment eu l'expérience dans le domaine, obtenir des fonds du secteur privé. Nous avons une occasion en or de le faire par l'entremise des organismes non gouvernementaux. Nous avons des exemples de la Fédération canadienne de la faune qui a détaché des membres de son personnel pour Habitat Canada et d'autres entreprises. Je crois savoir que l'Ontario Federation of Anglers and Hunters fournit des fonds pour des travaux sur l'habitat de l'orignal et la réintroduction de dindons sauvages. Le Fonds mondial pour la nature a soutenu, à grands frais, des travaux sur des espèces menacées d'extinction au Canada. Des accords de financement coopératif sont donc aussi possibles.

Un des points auxquels nous avons songé et qui nous a semblé bien malheureux est de constater qu'il y a beaucoup de personnes intéressées à la conservation et à la faune, mais qui ne sont pas employées dans ce domaine ou incapables d'y participer, si ce n'est sur le plan de leur carrière, du moins bénévolement. Nous n'avons pas trouvé de solution à cela, mais nous croyons que c'est là un gaspillage énorme de talent et d'énergie au Canada. La conservation est un domaine très à la mode et nous n'avons pas vraiment le mérite d'avoir suscité cet intérêt. À cet égard, il devrait y avoir des accords coopératifs pour la création d'emplois par l'entremise des organismes non gouvernementaux ou entre les organismes gouvernementaux.

Domaines spécifiques

Voici maintenant une courte liste de domaines spécifiques où nous croyons que le travail d'équipe sera nécessaire dans l'avenir et tout à fait possible. Habitat Canada, de par sa structure et son mandat, a une idée intéressante peut-être à propos de la location de terres à des fins reliées à la faune, les intégrant à des accords de gestion des forêts dans les provinces.

Quant aux préoccupations des autochtones qui ont été mentionnées par les Territoires du Nord-Ouest, non seulement y a-t-il des possibilités dans les Territoires du Nord-Ouest par l'entremise des associations de chasseurs et de trappeurs (ACT) et des fédérations d'ACT qui pourraient faire participer les usagers et favoriser une gestion coopérative et un travail d'équipe, mais il y a aussi beaucoup de possibilités de soutien du Sud, et même de l'étranger, venant d'autres organismes de conservation, qu'ils soient ou non gouvernementaux.

Quant à la participation des autochtones au COSEWIC, elle a aussi été soulevée comme travail d'équipe possible. Le plan de gestion des oiseaux aquatiques du Canada a également été mentionné comme exemple de travail d'équipe. Prenez la Semaine de la faune et le Projet WILD, étudiez les propositions, vous y trouverez matière à un travail d'équipe.

Nous avons eu une discussion partagée quant à la possibilité de dialogue avec les groupes de protection des animaux. Certains d'entre nous jugent que cela vaut la peine et est possible, d'autres que la ligne a été tracée, de sorte qu'ils doutent que l'un ou l'autre côté accepte de se présenter à la table. J'ai trahi ma pensée mais, en toute franchise, le groupe était divisé sur cette question.

Les programmes de réintroduction des espèces sont très bien vus du public. Dire qu'ils sont "attrayants" est peut-être un peu fort, mais il faut admettre que certaines entreprises ont un attrait pour les médias et les programmes de réintroduction des espèces sont du nombre. Il y a donc là de bonnes possibilités de travail d'équipe.

Enfin, voici une idée qui, à ma grande surprise, n'a pas été mentionnée plus tôt. Notre groupe a jugé qu'il était temps d'entreprendre une nouvelle série de la Faune de l'arrière-pays. Une série de bon goût et non pas "attrayante" au même sens que pour les médias, mais néanmoins efficace, avec un message de gestion, un message qui pourrait être et serait adopté par de nombreux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

Ateliers du jeudi (8)

RÉSUMÉ DE LA DISCUSSION

G. Sheehy (Fédération canadienne de la nature) pense que les rapports ont été excellents. Il savait qu'ils seraient intégrés d'une façon ou d'une autre au compte rendu, mais il convient avec Tony Keith qu'ils devraient être tous réunis. Par conséquent, il est prêt à en faire la révision ou à faire partie de l'équipe qui fera la révision de ces rapports.

J.D. Roseborough (Direction de la faune de l'Ontario) pense qu'après leur discussion, ils seraient certainement intéressés à former un groupe qui réviserait toute la documentation préparée pour voir s'ils ne pourraient pas en faire une publication utile pour tous.

G.R. Kerr (Service canadien de la faune) fait remarquer qu'il a été assez intrigué par la plupart des rapports qui proposent de tenir une réunion en équipe avec leurs opposants. À son avis, c'est une bonne idée si ça marche. Il aimerait savoir pourquoi certains pensent que ça pourrait ne pas marcher, ou tout au moins qu'ils tentent de l'exprimer.

J. Bain (Canards Illimités, Canada) mentionne que c'est là qu'entre en ligne de compte la définition d'une équipe. L'équipe tente d'étudier les objectifs, etc., mais il y a toujours quelqu'un, si tout le monde a été invité, qui est complètement opposé. Soit que cette personne quittera l'équipe, soit qu'elle la dérangera à tel point qu'elle ne pourra pas accomplir grand chose. Les membres de son groupe ont eu la même impression, qu'il faudrait inviter tout le monde, mais quand on y regarde de plus près, ils ne voient pas comment cela pourrait fonctionner.

G.R. Kerr pense qu'il faudrait y réfléchir beaucoup. Il est certain que s'ils partent tous d'un point commun, par exemple la Stratégie mondiale de la conservation, certaines personnes pourront au moins mieux se comprendre. Il se peut qu'elles décident par la suite d'être en désaccord, mais au moins elles sauront pourquoi.

K.A. Brynaert (Fédération canadienne de la faune) dit que s'il a bien compris, Gordon Kerr est en train d'expliquer que s'ils ont recours à ceux qui acceptent les principes de la Stratégie mondiale de la conservation, ils éliminent les autres. Greenpeace a fait une demande d'adhésion à l'UICN, qui lui a été refusée parce qu'elle ne répond pas aux critères. Elle est donc éliminée au départ si c'est là le facteur de base.

M. Hummel (Fonds mondial pour la nature, Canada) demande pourquoi ils veulent former une équipe de toutes façons. Forment-ils une équipe contre un ennemi commun? Ou se réunissent-ils pour résoudre ce qui a été et semble être une grande divergence d'opinion? Ils doivent d'abord décider pourquoi ils forment une équipe. Il voit maintenant un grand rassemblement de troupes des deux côtés, qui se préparent à la guerre. Il n'a rien contre la guerre, mais il tient à s'assurer qu'elle est inévitable avant de s'y engager; et il n'en est pas convaincu, tout comme Ken Brynaert. On a entendu des critiques intelligentes et valables de la Stratégie mondiale de la conservation. Il l'a constaté, en tant que représentant d'un des organismes qui l'ont fondée et rédigée. Le troisième objectif, à savoir l'utilisation soutenue des ressources vivantes sauvages, a été difficile à accepter pour certaines personnes et pourtant elles ne sont pas toutes folles ou

égoïstes ou simplement intéressées à faire de l'argent avec la faune. D'après son expérience, il y a des gens sensibles et intelligents qui sympathisent avec le mouvement pour le bien-être des animaux, qui sont tout à fait capables d'écouter un point de vue différent et de changer d'avis. C'est là un travail qu'il doit faire presque tous les jours. Il ne voit tout simplement pas beaucoup de problèmes qui ont été résolus par une approche catégorique. Il y aura un gagnant et un perdant et il vaut mieux qu'ils espèrent ne jamais avoir à travailler avec le perdant à l'avenir. En outre, il prédit que le côté duquel se rangeront la plupart des personnes présentes ne sera pas le gagnant.

J.D. Roseborough fait remarquer que John Bain a dit qu'une équipe contre une autre équipe est un fait courant et, par conséquent, qu'il faut travailler en équipe pour combattre l'équipe adverse. Peut-être que le groupe n'a pas pensé à réunir les deux équipes pour qu'elles travaillent ensemble à un but commun, s'il y a un but commun. Il n'est pas nécessaire d'avoir uniquement une équipe contre l'autre, mais une équipe travaillant à un but précis et tentant ensuite de trouver le but qui intéressait l'autre équipe. S'il n'y a pas d'équipe, il n'y a pas de travail d'équipe. Il n'est pas nécessaire qu'ils soient toujours dans une position de confrontation, surtout au sein du gouvernement où les ministres représentent, et eux aussi, toute la population. Ils sont des représentants de toute la population, plutôt que d'un groupe choisi.

L. Males (Ontario Federation of Anglers and Hunters) indique qu'ils font allusion à l'existence de deux parties, d'une certaine polarisation, et concluent qu'il faudra un aspect professionnel qui n'a pas réellement été utilisé auparavant, à savoir l'intervention d'un médiateur professionnel pour trouver un terrain d'entente pour les deux groupes. C'est là qu'entre en ligne de compte l'aspect d'équipe. Peut-être cet aspect n'a-t-il pas été inclus dans le rapport, mais c'est ce vers quoi ils s'orientent. L'aspect professionnel y est certainement, mais il y a un côté blanc et un côté noir et c'est au médiateur de trouver un terrain d'entente.

R.C. Goulden (Direction de la faune du Manitoba) mentionne avoir eu le plaisir d'assister au cours donné par la Banff School of Management, en novembre dernier, qui portait sur les méthodes intégrées de gestion des ressources naturelles. Un des principaux orateurs à cette conférence, Rich Collins, représentait un des premiers agitateurs dans le domaine de la médiation environnementale aux États-Unis. Il a mentionné qu'il s'agissait de l'industrie qui croissait le plus rapidement dans le domaine de la gestion des ressources naturelles aux États-Unis. Il y a maintenant six écoles spécialisées qui ont vu le jour, principalement parce que les tribunaux sont littéralement débordés et incapables de régler les nombreux litiges d'un groupe poursuivi par l'autre, surtout pour des questions environnementales et des énoncés d'incidences environnementales. Ils ont maintenant constaté que la médiation environnementale, qui est une entreprise unique, donne des résultats positifs. Certains des groupes polarisés les plus obstinés ont, en fait, réussi à s'entendre dans une certaine mesure et tout au moins à se comprendre un peu mieux. Il n'est donc pas prêt à l'éliminer d'office comme méthode de travail au Canada. Ce devrait être un aspect à envisager à un moment donné.

J. Bain dit que la chose est possible dans une certaine mesure. Ils se comprennent mieux les uns les autres, mais leurs objectifs n'ont peut-être pas changé. On peut comprendre pourquoi l'un veut accomplir quelque chose et pourquoi l'autre ne veut pas accomplir cette chose, mais cela ne signifie pas vraiment qu'ils ont atteint leurs objectifs. Les deux parties peuvent avoir amélioré leurs communica-

tions et leur compréhension, mais il est encore d'avis que s'il y a de l'opposition, ils se retrouveront encore en équipes.

J.A. Keith (Service canadien de la faune) croit que l'objectif d'une équipe qui vise à résoudre un conflit au sujet de la capture d'animaux ne consiste pas entièrement à convertir l'autre partie à son point de vue. Il ne s'agit pas de persuader les gens de Greenpeace d'aimer la chasse aux oiseaux ou le piégeage des mammifères. L'idée de les amener à former une équipe pour étudier un sujet semblable consiste à accroître la compréhension mutuelle des besoins et des positions et intérêts de l'autre, au point de cesser les hostilités publiques. Un objectif, dans ce cas, serait d'amener Greenpeace à reconnaître la réalité de la chasse de subsistance dans une grande partie des régions rurales du Canada et, par conséquent, à retenir ses attaques publiques. C'est là un objectif bien plus modeste que d'essayer d'amener les membres de Greenpeace à croire à une chose à laquelle ils ne croient vraiment pas. Même cet objectif pourrait s'avérer impossible à atteindre, mais refuser de tenter de l'atteindre et partir en guerre lui semble la chose à faire en dernier plutôt qu'en premier.

J. Inder (Service canadien de la faune) trouve intéressant qu'il y ait six groupes et qu'il n'ait pas semblé y avoir autant de radicaux dans son groupe que dans les autres. Ce qu'il veut faire ressortir, c'est qu'ils ont envisagé le travail d'équipe comme une combinaison d'efforts, une collaboration pour atteindre un but commun. D'autres parlent plutôt de négociation, de règlement de conflits, ce qui est réellement de la communication. Ce qu'ils visent, c'est un accroissement de la communication aux extrémités de l'éventail. Ils ont envisagé le travail d'équipe comme une façon de réunir les groupes, et si certains n'ont pas le même but commun, ils ne peuvent vraiment pas faire partie de l'équipe.

K.A. Brynaert ne veut pas laisser une fausse impression. Évidemment, il pourrait s'asseoir à la même table que les membres de Greenpeace. Ils sont même venus à son bureau, ils ont parlé et il sait où ils en sont dans le cas de certaines de leurs entreprises. La Fédération leur a même donné de l'argent, mais il y a une limite et, en deçà de cette limite, la Fédération canadienne de la faune ne peut pas se trouver à la même table que Greenpeace. Greenpeace ne représente pas la conservation. Il aurait des difficults à s'asseoir à la même table que les représentants de l'Animal Welfare Militia, qui seraient prêts à tuer des gens pour sauver des animaux, tout au moins le disent-ils. Il ne sait pas si les personnes présentes connaissent ce mouvement. Il a eu des entretiens avec la GRC il y a seulement deux semaines au sujet de ce groupe qui devient très sérieux. Il ne voit aucune raison de rencontrer ces gens ou de se réunir avec eux. Ils peuvent communiquer avec Neal Jotham. Il comprend que, sans Neal, ils ne seraient pas où ils en sont. Il y a un niveau auquel on peut traiter avec les gens et, en deça, il n'y a, à son avis, absolument rien à gagner. Ils ne sont pas du domaine, ce sont des imposteurs.

J.D. Roseborough fait remarquer que deux ou trois des groupes ont parlé de l'amélioration de la communication, des problèmes locaux qui deviendraient des problèmes provinciaux, puis des problèmes nationaux, puis des problèmes mondiaux. Il suppose que c'est un véritable défi pour les gestionnaires de la faune du Canada de savoir comment ce qui arrive à Timmins aujourd'hui pourrait devenir un sujet d'entretien chez divers groupes à Londres, en Angleterre, dans les trois jours qui suivent. C'est pourtant un point qu'il leur faut reconnaître et accepter. Trois groupes ont mentionné que cette situation n'allait pas seulement se produire, mais existait déjà. Il n'est pas tout à fait sûr qu'ils ne devraient pas se réunir avec l'opposition, quelle qu'elle soit.

J. Inder fait remarquer que, à son avis, ils ne parlent pas de travail d'équipe. Le véritable travail d'équipe serait de se pencher sur un problème, que ce problème soit les "anti" ou autre. Il dit qu'ils ont besoin de travail d'équipe pour que les personnes présentes dans cette salle se réunissent, se lancent dans le domaine des communications et tentent de faire comprendre leur point de vue, quel qu'il soit. Leur opinion est aussi extrême, du point de vue de l'opposant. Ils devraient faire comprendre cela au public et aux hommes politiques, qui ont à prendre des décisions, afin qu'ils connaissent les deux côtés de la médaille.

M. Hoefs (Direction de la gestion de la faune du Yukon) mentionne qu'un groupe a fait remarquer que la majorité des gens n'étaient pas organisés et ne pourraient ainsi faire partie d'une équipe. Il pense qu'au plus 15 à 20 % des habitants du Yukon, du groupe d'âge dont ils parlent, sont organisés officiellement en groupes d'intérêt qui s'occupent de faune et ils font partie de leur Conseil consultatif de la faune. Cependant, les 80 % qui restent sont des contribuables, ils votent et certains sont même très influents, comme l'a mentionné Rich Goulden, lorsqu'ils font connaître leur opinion. Certaines de ces personnes doivent être incluses.

J.D. Roseborough voit comme un défi la situation mentionnée par M. Pope dans son discours thème, c'est-à-dire qu'ils sont en communication étroite avec ce qu'ils appellent des groupes d'intérêt ou des groupes clients, mais qu'il y a une grande proportion du public qui n'est représentée par personne. C'est un défi pour eux de tenter de communiquer avec ces personnes afin de les faire participer non seulement à la compréhension des objectifs, mais aussi à la fixation des objectifs, à leur examen et à leur évaluation.

J.Y Hickman (Fédération canadienne de la faune) croit que son point de vue diffère légèrement de celui de son vice-président administratif, M. Brynaert. Peut-être que sa formation antérieure le prédispose à s'asseoir avec n'importe qui et à s'entretenir de sujets tels que ceux qu'ils envisagent. Il les invite toutefois à être prudents et à ne pas tomber dans le piège qui consiste à chercher absolument un terrain d'entente. C'est un objectif commun, mais il faut être prudent parce qu'en arrivant à un terrain d'entente, ils n'auront pas nécessairement trouvé la meilleure solution. Il juge important de ne pas oublier ce point car il sait ce qu'ils tentent de faire et il a l'impression qu'ils travaillent à la conciliation et au travail d'équipe. Il leur demande de ne pas oublier les raisons pour lesquelles ils existent, l'amélioration de la faune, et de ne pas perdre de vue ces principes en essayant de trouver une solution politique car, malgré tout, une solution politique n'est pas toujours la bonne solution.

RECOMMANDATIONS DE LA 48e CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LA FAUNE

Recommandation 1 (Remerciements pour l'hospitalité)

Que l'assemblée exprime ses remerciements au gouvernement de l'Ontario et à l'honorable Alan Pope, à John Sloan, à Douglas Roseborough, et à leur personnel, pour les mesures excellentes qu'ils ont prises et pour leur hospitalité à l'égard des délégués de la 48e Conférence fédérale-provinciale sur la faune.

Recommandation 2 (Remerciements pour la réception)

Que l'assemblée exprime ses remerciements à Environnement Canada et au Service canadien de la faune pour la réception offerte la veille de la Conférence.

Recommandation 3 (Remerciements pour le repas de grillades)

Que l'assemblée exprime ses remerciements à la Fédération canadienne de la faune, à l'Ontario Trappers' Association et à l'Ontario Federation of Anglers and Hunters pour le repas de grillades de bison et de castor offert le mardi soir.

Recommandation 4 (Remerciements pour le petit déjeuner)

Que l'assemblée exprime ses remerciements à Canards Illimités (Canada) pour le petit déjeuner offert à tous les délégués le matin du 20 juin.

Recommandation 5 (Remerciements aux organismes non gouvernementaux)

Que l'assemblée exprime ses remerciements aux organismes non gouvernementaux qui ont assisté à la 48e Conférence, pour leur inestimable participation.

Recommandation 6 (Remerciements à D.J. Robinson)

Attendu que M. Don Robinson a contribué activement pendant plus de 30 ans à la recherche et à la gestion dans le domaine de la faune, ainsi qu'aux travaux de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune,

en conséquence, les participants à la 48e Conférence fédérale-provinciale sur la faune demandent au Secrétaire de transmettre à M. Robinson leurs remerciements pour ses services et leurs meilleurs voeux pour sa retraite.

Recommandation 7 (Thème de la Conférence de 1985)

Attendu que la 48e Conférence fédérale-provinciale sur la faune a fait ressortir l'importance des communications et du soutien entre organismes et utilisateurs, et

attendu que des communications efficaces peuvent favoriser l'unité et la force essentielles à l'égard des questions fauniques importantes, et

attendu que les communications font partie intégrante du travail en équipe et découleraient naturellement du thème de la Conférence de 1984, et

attendu que les thèmes des conférences précédentes n'ont pas abordé ce sujet important, et

attendu que les gestionnaires, les administrateurs et les utilisateurs de la faune ont tout à gagner de l'amélioration et de la compréhension des techniques et des procédés de communication,

en conséquence, il est recommandé que la Conférence fédérale-provinciale sur la faune adopte comme thème pour 1985 "Communiquer au sujet de la faune".

Recommandation 8 (Projet WILD)

Attendu que la Fédération canadienne de la faune a présenté un projet détaillé à tous les organismes s'occupant des ressources, ainsi qu'un rapport sommaire à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune concernant une stratégie nationale de mise en oeuvre du Projet WILD au Canada,

en conséquence, il est recommandé que toutes les provinces et tous les territoires, ainsi que tous les organismes non gouvernementaux nationaux intéressés, soient encouragés à devenir membres à part entière du programme canadien du Projet WILD.

Recommandation 9 (Thème de la Semaine de la conservation de la faune de 1985)

La Conférence fédérale-provinciale sur la faune recommande que le thème de la Semaine de la conservation de la faune de 1985 soit "Le secret de la conservation : une intendance judicieuse".

Recommandation 10 (Lignes directrices pour le programme de la Semaine de la conservation de la faune)

Il est recommandé que la Conférence fédérale-provinciale sur la faune accepte le rapport présenté par le Comité d'examen du programme de la Semaine de la conservation de la faune, tel que modifié le 19 juin 1984 par le Comité en consultation avec la Fédération canadienne de la faune.

Recommandation 11 (Institut de gestion de la faune du Canada)

Attendu que le groupe d'étude a été créé en vertu de la recommandation 12 de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de 1982, et

attendu que le groupe d'étude n'a pas rempli toutes ses fonctions,

en conséquence, il est recommandé que le mandat du groupe d'étude soit prolongé jusqu'à la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de 1985 et qu'un rapport final soit préparé et distribué d'ici le 1er janvier 1985 à tous les secteurs de compétence et à tous les organismes non gouvernementaux nationaux pour étude en vue de prendre une décision lors de la Conférence de 1985.

Recommandation 12 (Institut de gestion de la faune du Canada)

Il est recommandé que le rapport provisoire sur l'Institut de gestion de la faune du Canada soit distribué aux organismes non gouvernementaux qui en feront la demande. Il est en outre recommandé que le groupe d'étude étudie sérieusement les incidences qu'auraient les collectes de fonds de l'Institut sur les organismes non gouvernementaux nationaux et provinciaux existants; il est de plus recommandé que le rapport du groupe d'étude prévu pour janvier 1985 soit aussi distribué aux organismes non gouvernementaux qui assistent à la présente réunion à Timmins.

Recommandation 13 (Remerciements à J.E. Bryant)

Attendu que M. Joe Bryant a travaillé pendant de nombreuses années dans le domaine de la conservation de la faune, et

attendu que M. Bryant a pris sa retraite l'automne dernier pour réaliser son rêve d'étudier le droit de l'environnement,

en conséquence, les participants à la 48^{e} Conférence fédérale-provinciale sur la faune demandent au Secrétaire d'adresser à M. Bryant leurs remerciements pour ses services dévoués et leurs meilleurs voeux de succès dans sa nouvelle entreprise.

Recommandation 14 ("Canadian Wildlife Administration")

Attendu que plusieurs études et évaluations de l'utilité de la revue "Canadian Wildlife Administration" ont eu lieu depuis ses débuts en 1975, et

attendu que ces études ont toujours recommandé la poursuite de cette revue, son contenu étant orienté vers les aspects administratifs de la gestion de la faune, et

attendu que l'évaluation de la revue "Canadian Wildlife Administration" réalisée parallèlement à la présente Conférence fédérale-provinciale sur la faune a confirmé ce qui précède,

en conséquence, il est recommandé :

1) que la revue "Canadian Wildlife Administration", aussi nécessaire aujourd'hui, sinon plus, qu'au moment de son lancement en 1975, continue d'être un des moyens de diffusion de l'information au sujet des aspects administratifs de la gestion de la faune au Canada, y compris les lois, règlements, politiques, mesures organisationnelles, répertoires de personnel et autres renseignements du domaine de la faune,

2) que la politique de rédaction et les exigences de publication (basées sur les études et les évaluations faites jusqu'à maintenant) soient définies pour être présentées à tous les secteurs de compétence et aux organismes non gouvernementaux concernés et soient distribués en 1984-1985 en vue d'être adoptées lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune de 1985,

3) que le Manitoba, étant le dernier à avoir publié la revue, soit prié de diriger cette tâche, avec l'aide du Service canadien de la faune et , au besoin, d'autres secteurs de compétence,

4) que l'utilité de la revue "Canadian Wildlife Administration" soit examinée si la Conférence fédérale-provinciale sur la faune, telle qu'elle existe maintenant, est dissoute en faveur d'une "Conférence canadienne sur la faune" actuellement envisagée sous le parrainage d'un nouvel "Institut de gestion de la faune du Canada", et

5) que, conformément à l'ordre de roulement établi pour la production de la revue, l'Alberta soit priée d'assumer la publication du numéro de 1985 de "Canadian Wildlife Administration".

Recommandation 15 (Colloque sur les forêts et la faune)

Attendu que, à la suite de la recommandation 9 de la 46e Conférence, un colloque sur les forêts et la faune a eu lieu en Colombie-Britannique au printemps de 1984, et

attendu que le colloque a été jugé très fructueux sur le plan de l'étude des questions fondamentales en interaction et de l'encouragement d'une meilleure compréhension entre les gestionnaires des forêts et de la faune, et

attendu qu'il serait opportun et dans le meilleur intérêt des représentants de la gestion de la faune et des forêts d'entreprendre l'étude et la mise au point de technologies intégrées, et

attendu que l'occasion de le faire leur est offerte par la province de l'Ontario,

en conséquence, il est recommandé :

1) que les délégués à la Conférence appuient la tenue d'un tel colloque en Ontario, si possible au printemps de 1986,

2) que le colloque porte sur les recherches actuelles, les nouvelles technologies de gestion de la faune et des forêts et leurs incidences sur les pratiques de gestion intégrée,

3) que l'on demande à des spécialistes reconnus, surtout à des professionnels de la foresterie, de présenter des exposés et que ces exposés soient publiés,

4) que la participation soit libre,

5) que l'Ontario choisisse un comité d'organisation représentant les biologistes et les forestiers de tout le Canada provenant des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, d'organismes non gouvernementaux appropriés, de l'industrie forestière et du milieu universitaire, et

6) que le comité d'organisation recueille les fonds nécessaires auprès des participants en tentant d'en arriver à un financement indépendant, semblable aux mesures prises pour le colloque tenu en Colombie-Britannique.

Recommandation 16 (Lignes directrices pour le travail en équipe)

Attendu qu'il existe un besoin croissant de travail en équipe pour définir les possibilités et résoudre les conflits dans le domaine de la faune, et

attendu que les discussions, lors de la 48e Conférence fédérale-provinciale sur la faune, ont abouti à une bonne description des besoins, des possibilités et des formules de travail en équipe dans divers domaines de la gestion de la faune, et

attendu qu'il est important, pour tous les participants à la Conférence, de mieux connaître le travail d'équipe,

en conséquence, il est recommandé que la Direction de la faune de l'Ontario joue le rôle de chef de file et travaille avec les rapporteurs des ateliers à établir un rapport sur les résultats de ces discussions, et collabore avec la Fédération canadienne de la faune à la conception et à l'impression du rapport.

Recommandation 17 (Utilisation de la faune à des fins de subsistance)

Attendu qu'il est essentiel de maintenir une culture riche et diversifiée au Canada, et

attendu que le mode de vie des utilisateurs de la faune à des fins de subsistance est menacé par l'absence de mesures concernant certains jugements de valeur exprimés à l'échelle nationale et internationale,

en conséquence, il est recommandé que l'assemblée de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune reconnaisse que l'utilisation de la faune à des fins de subsistance est une utilisation légitime et importante de la faune au Canada et que le mode de vie des utilisateurs de la faune à des fins de subsistance est menacé.

Recommandation 18 (Dépendance des Canadiens à l'égard de la chasse et du piégeage)

Attendu que les tactiques de certains groupes oeuvrant contre la chasse et le piégeage perturbent la gestion des ressources fauniques canadiennes, ainsi que le gagne-pain et la dignité personnelle des utilisateurs autochtones et non autochtones, et

attendu qu'il est crucial que les Canadiens et leurs partenaires commerciaux étrangers soient conscients de la dépendance de nombreux Canadiens à l'égard de la chasse et du piégeage,

en conséquence, il est recommandé que l'assemblée reconnaisse l'importance du sujet et qu'elle en fasse part au président de la Conférence des ministres de la Faune qui aura lieu en septembre 1984.

DISCOURS DE CLÔTURE

Recommandations et invitation

L'honorable N.J. Cournoyea
Ministre
Ressources renouvelables et Information (Territoires du Nord-Ouest)

Après les discussions auxquelles nous avons assisté, j'aimerais ajouter quelques observations au sujet du travail d'équipe. Je pense que nous avons tous des intérêts en commun quand il s'agit de parler des menaces à l'utilisation future de la faune au Canada. Nous savons que notre objectif commun est de s'assurer que les ressources fauniques seront toujours là pour le bénéfice de tous les Canadiens. Nous connaissons aussi l'importance d'une bonne gestion de nos ressources naturelles, d'une bonne planification de l'utilisation des terres, d'une gestion efficace de l'habitat et d'une lutte aussi efficace contre la pollution. Je pense que l'utilisation de la faune en augmente la valeur. Tant que cette utilisation est conforme aux principes de la conservation, elle est dans l'intérêt de toutes les personnes ici présentes.

C'est pourquoi j'ai préparé les deux recommandations suivantes au nom du ministère des Ressources renouvelables du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest :

> Attendu qu'il est essentiel de maintenir une culture riche et diversifiée au Canada, et
>
> attendu que le mode de vie des utilisateurs de la faune à des fins de subsistance est menacé par l'absence de mesures concernant certains jugements de valeur exprimés à l'échelle nationale et internationale,
>
> en conséquence, il est résolu que les membres de l'assemblée ayant le droit de vote reconnaissent que l'utilisation de la faune à des fins de subsistance est une utilisation légitime et importante de la faune au Canada et que le mode de vie des utilisateurs de la faune à des fins de subsistance est menacé.

Voilà notre première recommandation. La deuxième est la suivante :

> Attendu que les tactiques des groupes oeuvrant contre la chasse et le piégeage perturbent la gestion des ressources fauniques canadiennes, ainsi que le gagne-pain et la dignité personnelle des utilisateurs autochtones et non autochtones, et
>
> attendu qu'il est crucial que les Canadiens et leurs partenaires commerciaux étrangers soient conscients de la dépendance de nombreux Canadiens à l'égard de la chasse et du piégeage,
>
> en conséquence, il est résolu que l'assemblée propose de mettre cette question comme premier point à l'ordre du jour de la réunion des ministres de la Faune, en septembre 1984.

J'espère que vous jugerez que ces recommandations en valent la peine. Les membres de mon Ministère seront prêts à s'entretenir de ces questions avec vous d'ici la

fin de la Conférence. En terminant, au nom du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, je tiens à inviter l'assemblée à tenir sa Conférence de 1987 dans les Territoires du Nord-Ouest. J'espère que cette occasion nous permettra d'évaluer les progrès réalisés à la suite de ces deux recommandations. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de travailler ici avec vous.

PARTICIPANTS

Ron Allen
Directeur de secteur
Ministère des Pêches et des Océans
Frobisher Bay (T.N.-O.)
X0A 0H0

R. (Bob) Andrews
Directeur de la faune
Division de la faune aquatique et terrestre
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Petroleum Plaza, Tour Nord
9945 - 108e Rue
Edmonton (Alb.)
T5K 2G6

Denyse Angé
Directrice administrative
Institut de la fourrure du Canada
1435 rue Saint-Alexandre
Pièce 1270
Montréal (Qué.)
H3A 2G4

Edward (Ted) Armstrong
Biologiste de district
Ministère des Ressources naturelles
C.P. 730
Cochrane (Ont.)
P0L 1C0

George Arsenault
Directeur provincial - Québec
Canards Illimités (Canada)
3555 boul. Hamel ouest
Pièce 220
Québec (Qué.)
G2E 2G6

John Bailey
Surintendant régional adjoint
Région de Baffin
Ministère des Ressources renouvelables
Frobisher Bay (T.N.-O.)
X0A 0H0

John Bain
Directeur provincial - Ontario
Canards Illimités (Canada)
240 promenade Bayview, n° 10
Barrie (Ont.)
L4N 4Y8

John Baird
Biologiste en chef de la faune
Division de la faune aquatique et terrestre
Ministère des Ressources naturelles
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1

Edward A. Begin
Directeur administratif
Fédération de la faune de la Saskatchewan
C.P. 788
Moose Jaw (Sask.)
S6H 4P5

Bob Bell
Chef
Division de la gestion de la faune
Ministère des Ressources renouvelables
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Yellowknife (T.N.-O.)
X1A 2L9

John Benjamin
Adjoint administratif
Ministère des Terres et des Forêts
Immeuble de la Banque Toronto-Dominion
1791 rue Barrington
Halifax (N.-É.)
B3J 2T9

Jack Berryman
Vice-président administratif
Association internationale des organismes de protection de la faune aquatique et terrestre
1412 - 16th Street, NW
Washington (D.C.) 20036
U.S.A.

Pat Bidol, Directrice
Environmental Conflict Project
School of Natural Resources
University of Michigan
Ann Arbor (Michigan) 48109
U.S.A.

Jan Bizyk
Secrétaire du directeur de district
Ministère des Ressources naturelles
139 - 4e Avenue
Schumacher (Ont.)
P0N 1G0

Kenneth A. Brynaert
Vice-président administratif
Fédération canadienne de la faune
1673 avenue Carling
Ottawa (Ont.)
K2A 3Z1

Lil Burchat
Services spéciaux
Ministère des Ressources naturelles
Édifice Whitney, Queen's Park
Toronto (Ont.)
M7A 1W3

Lawrence Cahill
CAZPA (Association canadienne des parcs zoologiques et des aquariums)
Jardin zoologique de Toronto
C.P. 280
West Hill (Ont.)
M1E 4R5

Manuin Cantelon
Services spéciaux de coordination
Ministère des Ressources naturelles
Pièce 5301
Édifice Whitney, Queen's Park
Toronto (Ont.)
M7A 1W3

Michel Cantin
Directeur des territoires fauniques
Direction générale de la faune
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
150 boul. Saint-Cyrille est
Place de la Capitale, 4e étage
Québec (Qué.)
G1R 4Y1

J.F.T. Carreiro, Chef
Évaluations environnementales et habitats
Région de l'Ontario
Service canadien de la faune
Environnement Canada
1725 promenade Woodward
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

Jacques Cavanaugh
Agent de gestion de la faune
Ministère des Ressources naturelles
Gogama (Ont.)
P0M 1W0

Lang Chamberlin
Superviseur, Faune aquatique et terrestre
Ministère des Ressources naturelles
Swastika (Ont.)
P0K 1T0

John Chevalier
Biologiste régional
Ministère des Ressources naturelles
Édifice du gouvernement de l'Ontario
199 rue Larch
Sudbury (Ont.)
P3E 5P9

Jean Cinq-Mars
Conseiller principal du directeur général
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

Tom Clark
Expert-conseil
CMC Ecological Consulting
R.R. 3
North Augusta (Ont.)
K0G 1R0

Louise Clément
Ministère des Ressources naturelles
C.P. 3000
140 - 4e Avenue
Cochrane (Ont.)
P0L 1C0

Alf Cleven
Expert-conseil
Ventes de fourrures
Compagnie de la Baie d'Hudson
151 boul. Hymus
Pointe-Claire (Qué.)
H9R 1E9

Ron Cockerill
Négociateur foncier
Canards Illimités (Canada)
C.P. 1160
Stonewall (Man.)
R0C 2Z0

T.C. Corbett
Superviseur
Faune aquatique et terrestre
Ministère des Ressources naturelles
C.P. 1501
129 rue Leighton
South Porcupine (Ont.)
P0N 1H0

Hon. Nellie Cournoyea
Ministre des Ressources renouvelables et de l'Information
Bureaux administratifs
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
C.P. 1320
Yellowknife (T.N.-O.)
X1A 2L9

Steven Curtis
Directeur régional
Région de l'Ontario
Service canadien de la faune
Environnement Canada
1725 promenade Woodward
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

Ron A. Daniel
Directeur administratif
Institut de la fourrure du Canada
Pièce 205, C.P. 29
60 rue Bloor ouest
Toronto (Ont.)
M4W 3K7

T.C. (Chuck) Dauphiné
Conseiller scientifique principal intérimaire
Direction de l'interprétation et de la recherche sur la faune
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

C. Drolet
Directeur régional intérimaire
Région du Québec
Service canadien de la faune
Environnement Canada
1141 route de l'Église
C.P. 10100
Sainte-Foy (Qué.)
G1V 4H5

Yvon Dubé
Directeur général adjoint de la faune
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
4e étage
150 boul. Saint-Cyrille est
Québec (Qué.)
G1R 4Y1

David M. Ealey
Président
Fédération des naturalistes de l'Alberta
3903 - 105e Rue
Edmonton (Alb.)
T6J 2K7

D.L. Eldridge
Sous-ministre
Ministère des Terres et des Forêts
Province de la Nouvelle-Écosse
Édifice de la Banque Toronto-Dominion
1791 rue Barrington
Halifax (N.-É.)
B3J 2T9

Arthur F. Frayling
Président
Fédération internationale du commerce de la fourrure
67 Upper Thames
Londres (Ang'eterre)
EC4V 3AH

Dale Gartley
Spécialiste provincial de l'application réglementaire
Ministère des Ressources naturelles
Édifice Whitney, Pièce 2342
Édifices du Parlement
Toronto (Ont.)
M7A 1W3

David H. Gimmer
Expert-conseil
Fédération canadienne de la faune
1673 avenue Carling
Ottawa (Ont.)
K2A 3Z1

Alcide Giroux
Président
Ontario Trappers' Association
C.P. 8, Emplacement 27
R.R. 1
Lively (Ont.)
P0M 2E0

David Gladders
Adjoint administratif du ministre des Ressources renouvelables
Bureaux administratifs
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
C.P. 1320
Yellowknife (T.N.-O.)
X1A 2L9

Richard C. Goulden
Directeur de la Faune
Ministère des Ressources naturelles
C.P. 24
1495 rue St. James
Winnipeg (Man.)
R3H 0W9

Glen Grady
Conseiller des Indiens du Yukon
22 Nisutlin Drive
Whitehorse (Yukon)
Y1A 3S5

Jan Green-Krotki
Interprète
Section des conférences en langues officielles
Division de l'interprétation
Bureau des traductions
Secrétariat d'État
Ottawa (Ont.)
K1A 0M5

Craig J. Greenwood
Ministère des Ressources naturelles
C.P. 3000
140 - 4e Avenue
Cochrane (Ont.)
P0L 1C0

Douglas Hagan
Superviseur
Élaboration des programmes
Direction de la faune
Ministère des Ressources naturelles
Édifice Whitney, Pièce 2321
Queen's Park
Toronto (Ont.)
M7A 1W3

William K. Hall
Chef
Section de la gestion de la faune
Division de la faune aquatique et terrestre
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Édifice Bramalea, 5e étage
9920 - 108e Rue
Edmonton (Alb.)
T5K 2C9

D. Ray Halladay
Chef de la gestion de la faune
Direction de la faune aquatique et terrestre
Ministère de l'Environnement
780 rue Blanshard
Victoria (C.-B.)
V8W 2H1

Eugene Hester
Sous-directeur
US Fish and Wildlife Service
18th and C Streets, NW
Washington (D.C.) 20240
U.S.A.

Joseph Y. Hickman
Président
Fédération canadienne de la faune
2898 promenade Dough Smith
Halifax (N.-É.)
B3L 3T7

Harry E. Hodgdon
Directeur administratif
The Wildlife Society
5410 Grosvenor Lane
Bethesda (Maryland) 20814
U.S.A.

Manfred Hoefs
Chef de la gestion de la faune
Direction de la gestion de la faune
Ministère des Ressources renouvelables
Gouvernement du Yukon
C.P. 2703
10 Burns Road
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2C6

Barry Hughson
Scientifique de la faune
Parcs Canada
2e étage, Tour Nord
Terrasses de la Chaudière
Ottawa (Ont.)
K1A 1G2

Monte Hummel
Directeur administratif
Fonds mondial pour la nature (Canada)
60 avenue St. Clair est
Pièce 201
Toronto (Ont.)
M4T 1N5

James Inder
Directeur régional
Région de l'Atlantique
Service canadien de la faune
Environnement Canada
C.P. 1590
Sackville (N.-B.)
E0A 3C0

Joe Jacquot
Chercheur
Conseil des Indiens du Yukon
22 Nisutlin Drive
Whitehorse (Yukon)
Y1A 3S5

D.R. Johnston
Directeur régional
Ministère des Ressources naturelles
810 rue Robertson
Kenora (Ont.)
P9N 3X9

Scott Jones
Vice-président
Société de la faune du Canada
Biologiste de l'environnement
Ministère des Ressources naturelles
322 rue Kent ouest
Lindsay (Ont.)
K9V 4T7

Neal Jotham
Directeur administratif
Fédération des sociétés canadiennes
d'assistance aux animaux
101 avenue Champagne sud
Ottawa (Ont.)
K1S 4P3

Madeleine Joyce (Mme)
Interprète
Section des conférences en langues
officielles
Division de l'interprétation
Bureau des traductions
Secrétariat d'État
Ottawa (Ont.)
K1A 0M5

J.A. Keith
Directeur
Direction de l'Interprétation et de la
Recherche sur la faune
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

Trevor Kellar
Biologiste régional de la faune
Région de l'Est
Ministère des Ressources naturelles
Chemin Concession
Kemptville (Ont.)
K0G 1J0

Gordon R. Kerr
Directeur régional
Région de l'Ouest et du Nord
Service canadien de la faune
Environnement Canada
9942 - 108e Rue, Pièce 1000
Edmonton (Alb.)
T5K 2J5

W.A. Klassen
Sous-ministre
Ministère des Parcs et des Ressources
renouvelables
Immeuble législatif
3211 rue Albert, Pièce 524
Regina (Sask.)
S4S 5W6

Elmer Kure
Directeur
Relations publiques environnementales
Alberta Fish and Game Association
C.P. 2100, R. 1
Innisfail (Alb.)
T0M 1A0

Bernard Lajeunesse
Président
Fédération québécoise des gestionnaires de ZEC
590 rue St-Albert
Saint-Zénon (Qué.)
J0K 3N0

Ray Landry
Directeur des opérations
Ministère des Ressources naturelles
285 - 17e Avenue
Cochrane (Ont.)
P0L 1C0

T.J.F. Lash, Chef
Évaluation et Planification des politiques
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

David M. Lavigne
Président
Société de la faune du Canada
a/s Département de zoologie
Université de Guelph
Guelph (Ont.)
N1G 2W1

Louis Lemieux
Président
Diomedea Consultants
505 boul. Saint-Laurent
Pièce 2202
Ottawa (Ont.)
K1K 2Z9

Kevin Lloyd
Superviseur
Gestion des populations fauniques
Ministère des Ressources renouvelables
Yellowknife (T.N.-O.)
X1A 2L9

Lance Males
Coordonnateur provincial
Services de la faune aquatique et terrestre
Ontario Federation of Anglers and Hunters
C.P. 28
Peterborough (Ont.)
K9J 6Y5

Lloyd H. Mayeda
Directeur administratif
Société pour la conservation des sites naturels
2200 rue Yonge, Pièce 1710
Toronto (Ont.)
M4S 2C6

Harvey Mead, Président
Union québécoise pour la conservation de la nature
2728 rue de l'Anse
Sainte-Foy (Qué.)
G1W 2G5

Jan McDonnell
Biologiste de district
Ministère des Ressources naturelles
C.P. 605, avenue Oxford
Brockville (Ont.)
K6V 5V8

T.J. Millard
Coordonnateur administratif
Loisirs de plein air
Ministère des Ressources naturelles
99 rue Wellesley ouest
Pièce 2341
Toronto (Ont.)
M7A 1W3

Rick Morgan
Vice-président administratif
Ontario Federation of Anglers and Hunters
C.P. 28
Peterborough (Ont.)
K9J 6Y5

D. Stewart Morrison
Vice-président administratif
Canards Illimités (Canada)
1190 rue Waverley
Winnipeg (Man.)
R3T 2E2

G. Mulder
Biologiste de district
Ministère des Ressources naturelles
10 rue Cherry
Chapleau (Ont.)
P0M 1K0

David Neave
Coordonnateur
Habitat faunique Canada
Direction des oiseaux migrateurs
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

David Newfield
Étudiant, Université de Waterloo
102 promenade Seagram, App. 316
Waterloo (Ont.)
N2L 3B8

Glynis Newman-Smith
Spécialiste régional de la faune
Ministère des Ressources naturelles
10670 rue Yonge
Richmond Hill (Ont.)
L4C 3C9

Sylvia Normand (Mme)
Agent de projets spéciaux
Direction de l'administration et de la gestion
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

Gerry O'Reilly
Agent régional d'information
Région du Nord
Ministère des Ressources naturelles
C.P. 3000
140 - 4e Avenue
Cochrane (Ont.)
P0L 1C0

Art Papineau
Directeur de district
Ministère des Ressources naturelles
896 promenade Riverside
Timmins (Ont.)
P4N 3W2

Gilles Parent
Réalisateur
Via Le Monde Inc.
326 rue Saint-Paul ouest
Montréal (Qué.)
H2Y 2A3

Jim H. Patterson
Directeur
Direction des oiseaux migrateurs
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

Arthur Patton
Directeur des Ressources fauniques
Division de la faune
Ministère des Terres et des Forêts
C.P. 516
Kentville (N.-É.)
B4N 3X3

Wayne Pepper
Directeur intérimaire
Direction de la faune
Ministère des Parcs et des Ressources renouvelables
3211 rue Albert
Regina (Sask.)
S4S 5W6

Marc Perreault
Adjoint législaif - Cabinet du Ministre
Ministère des Ressources naturelles
Édifices du Parlement
Édifice Whitney, Queen's Park
Toronto (Ont.)
M7A 1W3

Dave G. Pike
Directeur
Division de la faune
Ministère de la Culture, des Loisirs et de la Jeunesse
C.P. 4750
Saint-Jean (T.-N.)
A1C 5T7

Douglas K. Pollock
Directeur
Direction de l'administration et de la gestion
(Secrétaire de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune)
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

Daniel A. Poole
Président
Wildlife Management Institute
Suite 725
1101 - 14th Street, NW
Washington (D.C.) 20005
U.S.A.

Hon. Alan W. Pope
Ministre des Ressources naturelles
Édifices du Parlement
Édifice Whitney, Queen's Park
Toronto (Ont.)
M7A 1W3

Iola Price
Chef intérimaire
Division de l'interprétation et de la recherche sur la faune
Région de l'Ontario
Service canadien de la faune
Environnement Canada
1725 promenade Woodward
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

Merrill Prime
Directeur
Division de la faune
Ministère des Terres et des Forêts
C.P. 516
Kentville (N.-É.)
B4N 3X3

Bruce Ranta
Biologiste de district de la faune
Ministère des Ressources naturelles
C.P. 5160
Kenora (Ont.)
P9N 2X8

Wayne Roddick
Agent d'information, SCF
Direction générale de l'information
Environnement Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

John P. Rogers
Chef
Office of Migratory Bird Management
US Fish and Wildlife Service
18th and C Streets, NW
Washington (D.C.) 20240
U.S.A.

J. Douglas Roseborough
Directeur
Direction de la Faune
Ministère des Ressources naturelles
Édifice Whitney, Pièce 2327
Queen's Park
Toronto (Ont.)
M7A 1W3

Gregg Sheehy
Directeur de la conservation
Fédération canadienne de la nature
75 rue Albert, Pièce 203
Ottawa (Ont.)
K1P 6G1

James Shepard
Directeur
National and International Operations
Ducks Unlimited, Inc.
1 Waterfowl Way at Gilmer Road
Long Grove (Illinois) 60047
U.S.A.

Mike Singleton
Environnementaliste
Federation of Ontario Naturalists
Centre de conservation de la FON
355 chemin Lesmill
Don Mills (Ont.)
M3B 2W8

John R. Sloan
Sous-ministre
Ministère des Ressources naturelles
Édifice Whitney, Pièce 6320
Queen's Park
Toronto (Ont.)
M7A 1W3

Arthur Smith
Directeur
Division de la faune aquatique et terrestre
Ministère des Affaires communautaires et culturelles
Édifice Jones, 11 rue Kent
Charlottetown (Î.-P.-É.)
C1A 7N8

Ian Stirling
Chercheur scientifique
Région de l'Ouest et du Nord
Service canadien de la faune
Environnement Canada
9942 - 108e Rue, Pièce 1000
Edmonton (Alb.)
T5K 2J5

Sylvio St.Jules
Superviseur
Faune aquatique et terrestre
Ministère des Ressources naturelles
C.P. 671
Hearst (Ont.)
POL 1NO

J. Stoner
Chef
Division de l'élaboration et de
l'application des règlements
Direction des oiseaux migrateurs
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

Hon. Kenneth Streatch
Ministre des Terres et des Forêts
Province de la Nouvelle-Écosse
Édifice de la Banque Toronto-Dominion
1791 rue Barrington
5e étage
C.P. 698
Halifax (N.-É.)
B3J 2T9

Sandra Telford
Commis-dactylo
Ministère des Ressources naturelles
C.P. 736
450 - 11e Avenue
Cochrane (Ont.)
POL 1CO

Bert Tétreault
Directeur général
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ont.)
K1A 0E7

Ross C. Thompson
Chef
Gestion de la faune
Direction de la faune
Ministère des Ressources naturelles
C.P. 24, 1495 rue St. James
Winnipeg (Man.)
R3H 0W9

Bob Thomson
Biologiste régional
Région du Centre-Nord
Ministère des Ressources naturelles
435 rue St. James
Thunder Bay (Ont.)
P7C 5G6

Howard Tracey
Ministre
Ministère des Ressources renouvelables
Gouvernement territorial du Yukon
C.P. 2703
10 Burns Road
Whitehorse (Yukon)
Y1A 2C6

Ron Truman
Rédacteur pigiste
35 rue Queen
Trenton (Ont.)
K8V 4X5

Milan Vukelich
Biologiste de district
Ministère des Ressources naturelles
C.P. 671
Hearst (Ont.)
POL 1NO

John Waugh
Directeur de la région de l'Est
Canards Illimités
32 rue Church
C.P. 61
Amherst (N.-É.)
B4H 3Y6

Leonard Werner
Directeur général
Ventes de fourrures
Compagnie de la Baie d'Hudson
65 avenue Skyway
Rexdale (Ont.)
M9W 6C7

Laurel Whistance-Smith
Superviseur
Division de la vulgarisation
Direction de la faune
Ministère des Ressources naturelles
Édifice Whitney, Pièce 2326
Queen's Park
Toronto (ont.)
M7A 1W3

Owen Williams
Ministère des Ressources naturelles
1106 promenade Dearness
London (Ont.)
N6E 1N9

Ron Williams
Conseiller principal en politique
Ministère des Ressources renouvelables
et de l'Information
Bureaux administratifs
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
C.P. 1320
Yellowknife (T.N.-O.)
X1A 2L9

Donna Yalden-Thompson
Cabinet du ministre
Ministère des Ressources naturelles
Édifice Whitney, Queen's Park
Toronto (Ont.)
M7A 1W3

J. Douglas Yeo
Membre
Conseil des parcs provinciaux de l'Ontario
198 rue Toke
Timmins (Ont.)
P4N 6V1

Jim K. Young
Biologiste régional
Région du Nord
Ministère des Ressources naturelles
C.P. 3000
140 - 4e Avenue
Cochrane (Ont.)
P0L 1C0